Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – No 17119 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 9 FÉVRIER 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ Les travailleurs du Web exploités

■ Succès européen de l'e-Bourse

ACTIVE:LMQPAG: busy

Sectes : la mission Vivien suggère de dissoudre l'Eglise de scientologie

DANS UN RAPPORT remis, lundi 7 février, au premier ministre, Lionel Jospin, la Mission interministérielle de lutte contre les sectes, présidée par Alain Vivien, se défend de vouloir *« interdire les sectes »* et tente d'en donner une définition. La Mission considère cependant que, lorsque des organisations *« troublent l'ordre public et portent atteinte à la dignité humaine »*, des mesures de dissolution sont nécessaires. Elle évoque notamment le cas de l'Ordre du Temple solaire et surtout celui de l'Eglise de scientologie, qualifiée de *« secte absolue »*. La Mission définit une secte en ces termes : *« Association de structure totalitaire déclarant ou non des objectifs religieux, dont le comportement porte atteinte aux droits de l'homme et à l'équilibre social. »*

Lire page 9

L'Etat-patron à l'épreuve des 35 heures

● Le ministre de la fonction publique et les fédérations de fonctionnaires discutent d'un accord-cadre sur les 35 heures ● La négociation concerne 5,1 millions d'agents publics ● Les syndicats souhaitent des créations d'emplois ● Le gouvernement laisse planer le doute sur ses intentions

LES DISCUSSIONS engagées par le ministère de la fonction publique avec l'ensemble des syndicats de fonctionnaires ont été suspendues, mardi 8 février, à 4 heures du matin, faute de réponse du ministre, Emile Zuccarelli, aux demandes des organisations syndicales. Les négociations devaient reprendre à 18 heures, mardi. Le différend porte sur les créations d'emplois qui doivent accompagner, selon les syndicats, le passage aux 35 heures, et sur le décompte annuel du temps de travail dans le cadre des 1 600 heures prévues par la seconde loi Aubry.

La volonté affichée par le ministère est de parvenir à un « accord-cadre », fixant les modalités du passage aux 35 heures pour les 5,1 millions d'agents des trois fonctions publiques : administrations de l'Etat ; services des régions, départements et communes ; hôpitaux publics. Le déroulement des discussions de la nuit de lundi à mardi amène à s'interroger sur la volonté réelle du gouvernement.

M. Zuccarelli n'a pas répondu, en effet, aux quatre-vingts amendements présentés par les syndicats. Ceux-ci, de leur côté, sont partagés entre leur revendication générale d'application des 35 heures dans la fonction publique et les négociations qu'ils peuvent mener dans chaque secteur, avec – dans les hôpitaux ou aux finances, par exemple – la pression des mouvements sociaux en cours. L'hostilité de la CGT et de FO aux propositions de M. Zuccarelli s'est confirmée au cours des discussions.

La FSU, premier syndicat dans la fonction publique d'Etat en raison de son poids dans l'éducation nationale, pourrait souhaiter un accord-cadre qui lui permettrait de « contourner » Claude Allègre, hostile à la réduction du temps de travail des enseignants. En fait, comme M. Allègre, plusieurs autres ministres se préparent à négocier directement avec les syndicats de leurs administrations.

Lire page 6

CLIVE COOTE

CINÉMA

Un conteur, un témoin

Tim Burton et Jean-Michel Carré

Il y a au moins deux raisons, excellentes, de fréquenter les écrans cette semaine : le cinéaste américain Tim Burton nous conte l'abominable et merveilleuse légende du cavalier sans tête, *Sleepy Hollow (photo)*, avec Johnny Depp et Christopher Walken ; le Français Jean-Michel Carré est allé au Pays de Galles célébrer l'autogestion ouvrière et livre *Charbons ardents*, joué par les mineurs eux-mêmes.

p. 27 à 29

Métro ou tramway ?

POUR TENTER de réduire la place de l'automobile dans les villes, les grandes métropoles régionales misent sur les transports en commun. Mais le choix de l'équipement suscite des controverses. Les « villes-centres » préfèrent le métro, à leurs yeux plus prestigieux, mais dont le coût limite l'extension, au détriment des communes périphériques. Pour ces dernières, le tramway, qui fait un retour remarqué, semble un mode de transport plus souple. Surtout, le métro ne change pas les pratiques de circulation urbaine, alors que le tramway modifie l'espace public en limitant l'accès des voitures et en revitalisant les quartiers traversés. Exemples à Lyon, Toulouse et Mulhouse.

Lire page 11

Quand l'Europe s'inquiète de Jörg Haider, l'Autriche se soucie du bal de l'Opéra

VIENNE
de notre correspondante

Le monde entier – ou presque – est contre l'Autriche. La Bourse de Vienne est déprimée. La télévision américaine passe en boucle ses images d'archives sur le IIIe Reich. Le secteur touristique autrichien tremble pour son chiffre d'affaires et des e-mails angoissés parviennent de la côte Est des Etats-Unis : *« Chère Mitzi, un professeur de mon fils doit aller skier au Tyrol. Désolée de vous demander une chose pareille, mais : y est-on* vraiment *en sécurité ? »* Mais nombre d'Autrichiens se consoleront de ces blessures d'amour-propre, si du moins l'on peut encore sauver du marasme général le grand bal de l'Opéra, prévu le 2 mars.

Le succès de cet événement mondain, qui clôt à Vienne la longue saison du carnaval, semble compromis : le bal était placé cette année sous le patronage du Portugal, dont le chef de l'Etat, le président Jorge Sampaio, devait effectuer une visite officielle en Autriche, du 1er au 3 mars. Hélas ! Ce pays, qui assume depuis janvier la présidence de l'Union européenne, a pris la tête de l'initiative des quatorze autres membres de la Communauté contre l'arrivée de l'extrême droite populiste au gouvernement autrichien. Ces pressions ayant échoué, les sanctions bilatérales sont entrées en vigueur et le président Sampaio a repoussé sa visite *« jusqu'à une date indéterminée »* : il ne sera donc pas l'hôte du président Thomas Klestil au bal de l'Opéra. L'Orchestre symphonique de Lisbonne, qui se trouvait déjà à Vienne pour les répétitions, a plié bagage et l'on ignore encore si les orchidées de Madère et le *vinho verde*, censés conférer au bal son cachet exotique, seront livrés.

Pourtant, les dix loges – à 200 000 shillings pièce (environ 100 000 francs) – prévues pour la délégation portugaise *« ne resteront sûrement pas vides »*, assure le directeur de l'Opéra, Ioan Holender, car il y a *« beaucoup de demandes »*. La nouvelle grande prêtresse de ce rituel mondain, Elisabeth Gürtler, patronne du célèbre hôtel Sacher, a pour ambition affichée de *« relever le niveau »* en attirant à nouveau des têtes couronnées, des artistes prestigieux et les célébrités du monde politique. Car le temps est loin où le roi Juan Carlos d'Espagne honorait de sa présence ce qui reste dans l'imagination populaire – et pour un quarteron de télévisions japonaises – le « bal des bals ». En dépit du prix élevé des billets (2 900 shillings, boissons non comprises), le bal de l'Opéra a en effet acquis une réputation douteuse, et l'on y croise davantage de « nouveaux riches » que d'authentiques princesses.

Principale victime de cette réorientation stratégique : l'entrepreneur en bâtiment Richard Lugner, figure haute en couleur des chroniques viennoises, qui se plaignait amèrement cette année de n'avoir pu obtenir qu'une loge de deuxième catégorie.

Dégradé il y a quelques jours encore au rang de paria, il vole au secours de Mme Gürtler et fait preuve d'une ardeur toute patriotique pour dénicher au quatre coins du monde des invités de marque. Une déception cependant : l'actrice Catherine Deneuve, malgré son offre pressante, ne viendra pas. De crainte, dit-il, de rencontrer Jörg Haider entre deux valses de Strauss.

Joëlle Stolz

Lire nos informations page 2 et les points de vue page 14

VION/MEDIALP

NEIGE

Avalanches sous rayons X

Pour améliorer leurs modèles de prévision du risque d'avalanche (huit personnes sont mortes en France depuis le début de la saison hivernale), des chercheurs grenoblois étudient les modifications du manteau neigeux à l'aide du rayonnement synchrotron.

p. 24

La mutation d'IBM

LOUIS GERSTNER

LES SALARIÉS d'IBM en France sont inquiets. Le géant américain mène une enquête mondiale sur la localisation de ses centres de production. Pour son président, Louis Gerstner, le groupe, qui pourrait à terme arrêter la fabrication de PC, doit offrir à ses clients des solutions informatiques globales.

Lire page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 209 - 7,50 F

POINT DE VUE

Où est Andreï Babitski ?

par Alexandre Guinzbourg et André Glucksmann

HUBERT VÉDRINE, ministre des affaires étrangères, vient de se rendre à Moscou. Il a rencontré le président par intérim Vladimir Poutine, puis en a fait l'éloge à la télévision russe : c'est un *« patriote animé par une grande idée de son pays »*.

Frisson de honte. L'ancien colonel du KGB écrase un petit peuple (patriotisme ou colonialisme ?) ; de surcroît, il couvre un crime dont les détails précis sont diffusés depuis quelques jours par les médias russes et occidentaux. Le grand patriote Poutine se double d'un grand pédagogue ; il s'entend, par une machination exemplaire, à éduquer les reporteurs.

Le 16 ou le 17 janvier (on ne peut, à ce jour, définir la date exacte), à la sortie de la ville martyre de Grozny, les militaires russes ont arrêté un journaliste connu, Andreï Babitski. Pendant les dix dernières années, il avait couvert la plupart des zones de conflits en ex-URSS, toujours du côté des victimes. On entendit sa voix sur les ondes une dernière fois le 15 janvier.

Sa famille et ses collègues de Radio Liberté n'apprirent son arrestation et sa mise en *« camp de tri »* qu'à la fin du mois de janvier, non par la bouche des officiels, mais par un communiqué de l'agence Interfax. Lorsque des journalistes russes se mirent à protester, Vladimir Poutine déclara *« se charger en personne du contrôle »* de cette affaire. C'est alors que l'odieuse mise en scène commence.

Un porte-parole du président, Serguei Iastrjembski, exhibe à la presse les copies de deux lettres. L'une serait l'œuvre d'un chef de guerre tchétchène, parfaitement inconnu de ses compatriotes et des spécialistes russes du conflit. Il proposerait l'échange de « notre ami et notre camarade » (tels sont les termes qui lui sont prêtés) Andreï Babitski contre un certain nombre de soldats russes pris en otage.

Lire la suite page 14, les informations page 4 et notre éditorial page 16

André Glucksmann *est philosophe et écrivain.*

Alexandre Guinzbourg *est un ancien dissident russe, ancien président du Fonds Soljenitsyne.*

AFP

ENQUÊTE

Le malaise Emmanuelli

C'est un retour qui ne se fait pas sans remous : condamné dans l'affaire Urba, en tant que trésorier du parti, Henri Emmanuelli a retrouvé, haut la main, ses mandats électifs dans les Landes. Cela suscite un mélange de mauvaise conscience et d'embarras au PS, où l'homme est à la fois craint et admiré. Enquête et confidences.

p. 13

International	2	Aujourd'hui	23
France	6	Résultats-concours	23
Société	9	Météorologie	26
Régions	11	Jeux	26
Carnet	12	Culture	27
Horizons	13	Guide culturel	29
Entreprises	17	Kiosque	30
Communication	19	Abonnements	30
Tableau de bord	20	Radio-Télévision	31

EUROPE **Les milieux artistiques autrichiens veulent rejoindre clairement le camp de l'opposition au gouvernement formé par les conservateurs et le Parti libéral (extrême droite populiste) de Jörg Haider. ● LES INTELLECTUELS et artistes français s'interrogent sur la conduite à tenir : *« Il y aura des manifestations qu'il faudra boycotter, et d'autres qu'il faudra détourner »*, selon Bernard Henri-Lévy. ● GÉRARD MORTIER, directeur du Festival de Salzbourg, de nationalité belge, a annoncé qu'il demandait à quitter ses fonctions à l'issue du Festival d'été 2000. ● ANTONIO GUTERRES, premier ministre du Portugal, pays qui assure la présidence de l'UE, explique au *Monde* que les quatorze partenaires de l'Autriche n'acceptent pas d'avoir *« des relations normales avec Vienne »*, mais que le fonctionnement de l'Union ne doit pas en être affecté *(lire aussi page 14)*.**

Les intellectuels et les créateurs autrichiens entrent en résistance

Olga Neuwirth, compositeur, portait un brassard noir, au Konzerthaus de Vienne, le soir de la formation du gouvernement conservateurs-extrême droite. Comme elle, musiciens, cinéastes ou galeristes veulent marquer leur opposition viscérale au parti de Jörg Haider

LE FPÖ de Jörg Haider vient d'entrer au gouvernement et le Tout-Vienne des arts et des lettres se retrouve au Konzerthaus pour un concert exceptionnel dirigé par Pierre Boulez, vendredi 4 février. Au programme : Mahler, Schönberg et une œuvre inédite d'Olga Neuwirth, l'une des personnalités les plus originales de la musique contemporaine en Autriche. Lorsque la jeune femme vient saluer la salle, elle porte un brassard noir, en signe de deuil. Inutile de s'expliquer : dehors, les manifestants furieux du pacte avec l'extrême droite sillonnent le centre-ville ; on entend les sirènes des voitures de police et celles des ambulances qui ramassent les blessés.

Deux jours plus tôt, les jeunes manifestants avaient envahi le Burgtheater, interrompant une représentation. Les spectateurs se sont montrés aussi compréhensifs que le directeur de cette prestigieuse institution, Klaus Bachler : *« Fini de dormir,* annonce-t-il, *l'affrontement politique est inévitable »*. Comment le Burgtheater, situé au beau milieu du « quartier du gouvernement » à Vienne, entre la présidence, le Parlement et les sièges des partis, pourrait-il échapper à la tempête qui secoue l'Autriche ?

Les milieux artistiques et intellectuels, qui vivaient depuis trente ans sous la tutelle bienveillante mais parfois oublieuse de la social-démocratie (les artistes sont la seule catégorie professionnelle qui ne bénéficie pas d'une couverture sociale, que le nouveau gouvernement veut créer), sont en général viscéralement opposés au tournant actuel. Et inquiets : l'Autriche, cette contrée improbable que le romancier Robert Musil, au début du siècle dernier, appelait la *« Cacanie »,* va-t-elle devenir en l'an 2000 la *« Quarantanie »,* un pays où plus aucun créateur de renom ne voudrait se risquer ?

« Ce serait absurde ! nous déclare le directeur de l'Opéra de Vienne, Ioan Holender, qui espère que l'on ne va pas appliquer à l'Autriche *« les méthodes du IIIe Reich, consistant à exclure l'art »* et se félicite d'avoir encore reçu, depuis la formation du gouvernement, une invitation pour l'Opéra à venir jouer en Israël. Comme Luc Bondy, le nouveau directeur du Festival de Vienne, Ioan Holender refuse toute idée de boycottage et fait confiance au conseiller pour les affaires culturelles à Vienne, le conservateur Peter Marboe, qui a pris ses distances avec le nouveau régime, mais dont le poste ne semble pas menacé. *« Il ne faut pas édicter de* fatwa *contre l'Autriche »*, affirme Luc Bondy, qui a adhéré à la plate-forme Offensive démocratique et prépare activement le grand rassemblement du 19 février. *« Ce ne sont pas les électeurs de Haider qui viennent voir mes pièces. Entre le fantasme antipathique du FPÖ et la réalité de sa participation au pouvoir, il y a quand même une nuance. J'ai signé le mois dernier* [avant l'arrivée au gouvernement du FPÖ] *un contrat qui me laisse une totale liberté esthétique et politique, comme jamais personne n'en avait eu avant à Vienne. Si cela devait changer, je réviserais ma position.»*

Tandis que le compositeur György Ligeti espère encore le retour d'une coalition socialo-conservatrice, et que la romancière Barbara Frischmuth veut voir les intellectuels rejoindre clairement le camp de l'opposition *« comme avant le temps de Bruno Kreisky »*, d'autres se sont résolus à couper les ponts. Le galeriste Thaddeus Ropac, l'un des grands spécialistes de l'art contemporain sur le marché international, annonce qu'il va, *« au plus tard au mois de mai »*, transférer toutes ses activités de Salzbourg à Paris, certains artistes américains refusant désormais d'exposer en Autriche. *« Beaucoup de collectionneurs ne viendront plus à Salzbourg* (...) *Je crois que, ici, les gens n'ont pas encore saisi toute la gravité de la situation».*

Même ton dans les milieux du cinéma, où 160 auteurs, acteurs et producteurs autrichiens – parmi lesquels Ruth Beckermann et Barbara Albert, Michael Haneke ou Helmut Berger – ont signé un appel contre *« le mépris de l'homme, le racisme, le camouflage hypocrite du passé nazi, le provincialisme antieuropéen et la diffamation des créateurs».*

Partagée entre son pessimisme habituel (*« Les skieurs ont gagné, tout ce que nous avons écrit pendant des années n'aura servi à rien»*) et la joie de voir *« tellement de jeunes descendre dans la rue »*, l'écrivain Elfriede Jelinek a pris la décision de ne plus laisser monter ses pièces de théâtre en Autriche tant que ce gouvernement sera en place. La plasticienne Valie Export refuse, pour les mêmes raisons, l'une des récompenses les mieux dotées en Autriche, le prix Oskar-Kokoschka, tandis que les héritiers de l'écrivain Ingeborg Bachmann demandent que le prix littéraire qui porte son nom devienne anonyme.

Rares sont ceux – tel Robert Menasse, petit-fils d'un des fondateurs du Parti socialiste, mais l'un des critiques les plus féroces de l'ancien régime – qui saluent avec enthousiasme le tournant politique comme une *« chance pour la société autrichienne »*. Pour cet essayiste subtil, que Haider ne manque jamais de citer à l'appui de son propre discours, *« la révolution a commencé»* en Autriche. Et si ce n'est pas une révolution, cela pourrait bien être, à voir l'effervescence qui s'est emparée des milieux intellectuels, une sorte de mai 68.

Joëlle Stolz

Gérard Mortier démissionne du Festival de Salzbourg

***« Après la constitution définitive du gouvernement ÖVP-FPÖ, le directeur artistique du Festival de Salzbourg, Gérard Mortier, a prié le conseil d'administration du Festival de le libérer de son contrat à l'issue du Festival d'été 2000 »*, a fait savoir le bureau de presse du Festival de Salzbourg, le 7 février. Son contrat s'achevait après l'été 2001. Fin janvier, Gérard mortier, de nationalité belge, avait menacé de démissionner, voire de quitter l'Autriche, si le parti d'extrême droite FPÖ entrait au pouvoir : *« Je ne continuerai pas de diriger le Festival sous un gouvernement auquel participerait le FPÖ, qui est pour moi un parti non démocratique »*, avait-il alors prévenu.**

Les ministres autrichiens invités aux réunions informelles des Quinze

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

A l'issue d'intenses consultations diplomatiques, le gouvernement portugais, qui assume actuellement la présidence de l'Union, a invité, lundi 7 février, le nouveau ministre autrichien des affaires sociales, Elisabeth Sickl, membre du FPÖ de Jörg Haider, à participer à la réunion informelle des ministres des affaires sociales des Quinze, prévue pour les 11 et 12 février à Lisbonne. Si un petit nombre de pays étaient partisans d'une attitude plus intransigeante (la Belgique, l'Espagne, la France), une *« très nette majorité d'entre eux »,* selon un participant à ces négociations, était hostile à tout durcissement, en particulier le Danemark, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Ces derniers jours, indique-t-on à Bruxelles, plusieurs gouvernements ont même remis en cause dans les discussions le bien-fondé de la décision prise par quatorze pays de suspendre leurs relations bilatérales avec Vienne, au motif qu'il s'agit, *stricto sensu*, d'une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat-membre de l'Union européenne.

Le Portugal, dont le président de la République a par ailleurs annulé une visite d'Etat qu'il devait effectuer début mars à Vienne, se devait de rechercher le *« point d'équilibre »* entre des positions devenues nettement conflictuelles. Elle a opté pour le plus petit dénominateur commun, afin d'éviter de montrer à l'opinion internationale que le vertueux consensus ayant présidé à l'élaboration de sanctions politiques – strictement bilatérales –, contre l'Autriche, avait *de facto* volé en éclats.

GESTE TIMORÉ

Les Quatorze avaient conscience que leur décision aurait fait jurisprudence : un refus aurait signifié que les ministres autrichiens étaient, individuellement, *persona non grata* dans les futures réunions informelles de l'Union, où certes aucune décision ne peut être prise, mais qui sont cependant indispensables au bon fonctionnement de l'Union. C'est bien ce qu'on avait compris à Vienne, où le nouveau chancelier Wolfgang Schüssel a fait passer plusieurs messages pour signifier que, dans un tel cas de figure, l'Autriche ne resterait pas sans réaction.

Les Quatorze en sont réduits à marquer leur défiance envers l'Autriche par un geste un peu timoré : le programme de la seconde journée du rendez-vous de Lisbonne, qui, comme tout conseil des ministres informel, devait se poursuivre le samedi par une partie plus touristique, a été annulé. Ce qui évitera aux ministres d'apparaître devant les caméras de télévision en compagnie de Mme Sickl. Certains d'entre eux réfléchissent aux moyens d'exprimer d'une manière ou d'une autre leur malaise de devoir siéger aux côtés de la ministre autrichienne. C'est le cas de la ministre française Martine Aubry. Bien que déçues de l'attitude de certains de leurs partenaires, les autorités françaises, qui soutiennent la présidence portugaise, n'avaient pas l'intention de faire cavalier seul en boycottant la réunion. Mais une rencontre des ministres socialistes aura lieu jeudi soir à Lisbonne à la veille de la réunion. Et Mme Aubry, indique-t-on dans son entourage, s'est entendue avec la ministre belge pour y proposer qu'une déclaration soit faite à l'entrée de la séance. Les deux ministres ont en outre l'intention elles-mêmes de quitter la salle si la ministre autrichienne prend la parole.

Laurent Zecchini
(avec Alexandre Flucher-Monteiro à Lisbonne)

Les artistes français plutôt favorables à un boycottage aménagé

QUELQUES JOURS après la signature d'une pétition lancée par Jérôme Clément, président de La Cinquième et de La Sept-Arte, les positions de certains des signataires, interrogés individuellement par *Le Monde,* n'ont pas le tranchant d'un appel au boycottage qui était ainsi formulé : *« Nous appelons les artistes et créateurs de toutes disciplines et de tous les pays à refuser leur participation à toute manifestation artistique ou intellectuelle en Autriche ayant un lien avec ce gouvernement. »* Ainsi, Jérôme Clément se demande aujourd'hui *« comment il faut réagir »* : *« Il ne faut pas tomber dans le piège du boycottage façon Vitrolles et abandonner ceux qui, en Autriche, partagent notre point de vue politique. Mais il nous fallait marquer de manière ferme notre défiance envers ce qui se passe là-bas, envers ces langues qui se libèrent. Ce n'est pas du post-fascisme, comme on a pu le dire, mais bien du pré-fascisme ! »*

La décision de prendre la tête de cette pétition engage-t-elle La Sept-Arte et la partie germanophone de la chaîne franco-allemande ? *« Je l'ai fait à titre personnel,* indique Jérôme Clément. *Mais je vois nos partenaires allemands à la fin de cette semaine afin d'envisager la suite. »* La chaîne diffusera-t-elle comme prévu des spectacles du Festival de Salzbourg ? *« Si Gérard Mortier est là cet été* (lire ci-dessus), *il n'y a pas de raison de nous désengager. Pour ce qui me regarde à titre intime, je dirais que, si je me rends à Salzbourg, je porterai l'étoile jaune de ma mère. »*

Bernard-Henri Lévy a signé la pétition initiée par Jérôme Clément, mais précise qu'*« il y aura des manifestations qu'il faudra boycotter et d'autres qu'il faudra détourner, comme les grands festivals où ne sont pas prévues des prises de parole. Il faudra aussi multiplier les passerelles avec "l'autre Autriche". »* D'où sa suggestion de compléter la pétition par la mise en place, à Vienne, d'une *« Maison de l'Europe »*, installant l'action dans la durée.

Laure Adler , directrice de France Culture et signataire de l'appel lancé par Jérôme Clément, dit avoir signé aussi bien *« sentimentalement qu'historiquement. Je suis trop consciente de ce que l'histoire se répète volontiers pour ne pas participer à ce signal d'alerte. Je suis de ceux qui pensent qu'on ne pactise pas avec ce qui a trait au racisme, à l'exclusion et au mépris envers les artistes et toute forme de pensée indépendante. »*

« NE PAS COUPER LES PONTS »

Laure Adler avoue cependant être *« dans un état d'esprit interrogatif, voire dans un grand tourment. J'ai relu, ce week-end, les textes de Jacques Le Rider sur ce passé vénéneux afin de m'aider à y voir clair. »* Elle aussi s'est prononcée à titre personnel. Mais France Culture, qu'elle dirige, *« ne peut rester indifférente à la situation de son homologue autrichienne, la radio culturelle, bastion de liberté exemplaire avec lequel nous ne souhaitons absolument pas couper les ponts. »*

Le compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez se tient dans la position adoptée par Luc Bondy. En déplacement à Cologne, il n'a pas souhaité développer ce qu'il avait déclaré le 4 février : *« Baisser les bras n'est pas une solution, (...) même si l'exercice de la musique, le plus abstrait des arts, peut ne pas sembler un mode de protestation suffisant. »*

Le contre-ténor et chef d'orchestre belge René Jacobs, directeur du Festival estival de musique ancienne d'Innsbruck, pense lui aussi que *« la musique, et en particulier la musique ancienne, n'est pas le moyen le plus subversif de protestation. Je lisais ce matin que le responsable du théâtre au Festival de Salzbourg disait qu'il allait continuer de lutter avec ses moyens, c'est-à-dire avec des auteurs et des metteurs en scène radicaux. Il a raison, car ce sont précisémment ces artistes-là que Haider et son parti ont combattus sur leurs affiches de propagande. Pour ma part, je n'annule rien pour l'édition 2000 du festival, mais j'attends de voir comment la nouvelle organisation politique va se composer pour prendre toute décision ultérieure. »*

Selon Patrick Moreau, politologue, membre du CNRS, spécialiste de l'Allemagne et de l'Autriche vivant à Munich, tout boycottage est *« infaisable sur le plan intellectuel et juridique »*. Au contraire, il convient, selon lui, de *« favoriser les courants anti-Haider par le dialogue intellectuel »*, en nouant par exemple des contacts avec les forces nouvelles, comme celles des Verts, ainsi qu'avec les conservateurs de l'ÖVP.

Jacques Le Rider, auteur de *Modernités viennoises et crises de l'identité* et tout récemment de *Journaux intimes viennois* (tous deux parus aux PUF), estime, à propos du boycottage, *« qu'il fallait bien faire quelque chose »*. Pour autant, ajoute-t-il, *« il faut bien comprendre que ce statut de paria est la rente de situation de M. Haider, qui se pose en provocateur tenant tête à la civilisation du "Village global" et du "politiquement correct". »*

Renaud Machart et Nicolas Weill

Antonio Guterres, premier ministre du Portugal, pays-président de l'UE

« La position pionnière de l'Europe ne doit pas affecter le fonctionnement de l'Union »

« Vous avez pris la décision d'inviter la ministre autrichienne à la réunion informelle des ministres des affaires sociales de Lisbonne. Compte tenu de la suspension des relations bilatérales avec Vienne, pourquoi cette invitation ?

– Il était très clair, dans le consensus établi entre nous, qu'il n'y aurait plus de relations bilatérales entre les ministres des Quatorze et les ministres autrichiens, mais que le fonctionnement des institutions européennes ne devait pas être remis en cause. Donc la présence des ministres autrichiens dans les conseils, y compris les conseils informels, est une question qui sort complètement du consensus établi à quatorze. Ce que nous n'acceptons pas, c'est d'avoir des relations normales avec Vienne. En même temps, il faut que le fonctionnement de l'Union ne soit pas remis en cause, car sinon nous ne serions pas en train de prendre des sanctions contre le gouvernement autrichien, mais bien contre l'Union européenne elle-même.

ANTONIO GUTERRES

– Certains gouvernements pourraient-ils boycotter la réunion de Lisbonne en raison de la présence de la ministre autrichienne ?

– J'espère que ce ne sera pas le cas. D'autant que, lorsque l'on regarde les réactions internationales à cette affaire, il est très clair que l'Europe a pris une position " pionnière ", dure, qui ne transige pas avec les questions de principe. Mais celle-ci ne doit pas affecter le fonctionnement normal des organismes de caractère multilatéral.

– L'Autriche pourrait-elle bloquer le fonctionnement de l'Union ?

– Je n'y crois pas. Les déclarations du gouvernement autrichien montrent qu'il réagira de façon constructive. Il est évident que nous serons extrêmement attentifs. Une position non-constructive de l'Autriche aurait nécessairement des conséquences.

– Ce qui pourrait entraîner des mesures plus drastiques ?

– Si le gouvernement autrichien devait confirmer dans son action des préoccupations identiques à celles d'un parti dont les positions n'appartiennent pas aux valeurs de la famille européenne, nous agirions avec plus de fermeté. En cas de violations répétées, concrètes, par exemple dans le domaine des droits de l'homme, nous agirions en accord avec le traité [*lequel prévoit, en son article 7, la suspension des droits d'un Etat-membre en cas de* " violation grave et persistante " *des principes de* " liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme"].

– Dans l'immédiat, l'Autriche conserve donc ses pleins pouvoirs d'Etat-membre de l'Union européenne ?

– C'est évident : selon le traité, nous n'avons aucun instrument pour limiter ces droits. Les sanctions que nous avons adoptées sont politiques et non juridiques, parce que n'avons pas cette capacité juridique, sauf s'il y a violation répétée, par le gouvernement autrichien, des normes du traité.

– Quelle pourrait être la durée d'application des mesures prises par les Quatorze ?

– Mon avis personnel est que, tant qu'il y aura en Autriche un gouvernement avec un parti dont les positions sont contraires aux principes et aux valeurs de notre civilisation, je ne vois pas comment nos rapports bilatéraux pourraient être normaux.

– Ces mesures ont pour objectif d'amener les partis politiques autrichiens à ne plus admettre une alliance avec celui de M. Haider ?

– Oui, et en même temps, elles ont déjà eu un effet positif, en amenant le président autrichien à imposer aux responsables de la coalition gouvernementale une déclaration d'obéissance aux principes de tolérance, ce qui représente une certaine garantie.

Ne croyez-vous pas, à l'inverse, que les décisions de l'Union européenne renforcent un réflexe nationaliste en Autriche, dont profitera le parti de M. Haider ?

– Notre décision n'est pas de nature tacticienne, c'est une décision de principe. On peut accepter, à court terme, des tendances nationalistes dans un pays. Mais dans une Europe qui a ses valeurs, qui de plus va s'élargir, il était important d'agir face à un parti présentant un caractère xénophobe évident, sans s'attacher aux conséquences immédiates. Si l'on n'avait pas agi avec fermeté, les conséquences dans toute l'Europe auraient pu être extrêmement dangereuses. Il fallait tuer le serpent alors qu'il était encore dans l'œuf ».

Propos recueillis par Laurent Zecchini

Stipe Mesic devient président de la Croatie avec plus de 56 % des suffrages

Le nouveau chef de l'Etat veut tourner la page du nationalisme

Le centriste Stipe Mesic a remporté, lundi 7 février, avec 56,21 % des voix, le deuxième tour de l'élection présidentielle en Croatie contre le libéral Drazen Budisa. Le résultat du scrutin marque la fin des années de nationalisme et d'autoritarisme incarnées par Franjo Tudjman, décédé en décembre 1999. Le nouveau chef de l'Etat, âgé de soixante-cinq ans, prêtera serment le 18 février.

ZAGREB
de notre envoyée spéciale

Les Croates ont signifié leur volonté de rompre avec l'héritage de Franjo Tudjman en choisissant, lors du second tour de l'élection présidentielle, lundi 7 février, le candidat qui, par son style, tranchait le plus avec l'autoritarisme et le nationalisme de Franjo Tudjman, le « père » de la Croatie indépendante. Le centriste Stipe Mesic, dernier président (en 1991) de la Yougoslavie héritée de Tito, a été porté à la tête de l'Etat pour cinq ans avec 56,21 % des voix. Son adversaire, le libéral Drazen Budisa, a recueilli 43,79 % des suffrages. Les deux candidats étaient issus de la même majorité parlementaire de centre gauche. La participation s'est établie à 61,48 %, traduisant une certaine lassitude des habitants après un mois d'échéances électorales à répétition.

L'élection de Stipe Mesic est le point culminant de la transformation politique radicale qui s'est produite en Croatie en l'espace d'un mois. L'événement qui a précipité cette transition a été le décès, le 10 décembre 1999, de Franjo Tudjman, au pouvoir pendant neuf ans. Le 3 janvier, la Croatie se dotait d'un nouveau Parlement, où le parti de M. Tudjman, le HDZ, cédait largement la place à une coalition de six partis emmenée par les sociaux-démocrates. Ce jour-là, le choix était fait d'une équipe dirigeante à orientation pro-européenne, voulant promouvoir les valeurs démocratiques et la coopération avec le Tribunal pénal international de La Haye. Le 24 janvier, lors du premier tour de la présidentielle, le candidat issu du HDZ, le modéré Mate Granic, essuyait, contre toute attente, un échec. L'outsider Stipe Mesic prenait la tête avec 41,1 % des voix, signe que les électeurs étaient à la recherche d'un chef d'Etat à l'allure décontractée et proche du peuple, après des années de présidence hautaine et distante sous Tudjman.

Ce tournant devrait s'accompagner d'une réorientation de la politique extérieure. Stipe Mesic a multiplié les déclarations en faveur d'un rapprochement, *« le plus rapide possible »,* de la Croatie avec l'Union européenne et l'OTAN. Sa campagne électorale, comme celle de son adversaire, était axée sur ce thème, mais M. Mesic a mis plus clairement l'accent sur la nécessité d'en finir avec le soutien de Zagreb aux extrémistes croates de Bosnie. Une position qui a pu lui coûter des voix au sein de la diaspora croate, mais qui a aussi renforcé sa popularité en Croatie même, où la population, lassée des 20 % de chômage et de la vie chère, accepte de moins en moins les transferts financiers vers la Bosnie.

POUVOIRS DIMINUÉS

Le chef de l'Etat dispose ici de prérogatives importantes, en vertu de la Constitution de décembre 1990 que Franjo Tudjman interprétait à son avantage. Le Parlement et le gouvernement étaient court-circuités par des groupes de conseillers rattachés à la présidence. Stipe Mesic a accepté que les pouvoirs présidentiels soient réduits, comme le stipule l'accord de la coalition parlementaire. Le choix de Stipe Mesic a aussi été un calcul des électeurs, soucieux de ne pas accorder trop de forces aux deux partis qui dominent désormais la scène politique, les sociaux-démocrates (ex-communistes) du premier ministre Ivica Racan et les libéraux de Drazen Budisa. Issu d'une petite formation (le Parti populaire croate), se présentant comme indépendant des structures partisanes, M. Mesic apparaît en mesure de jouer un rôle de contrepoids.

Le nouveau président croate doit prêter serment le 18 février lors d'une cérémonie prévue sur la place Saint-Marco, dans le vieux quartier de Zagreb. Stipe Mesic a indiqué qu'il n'installerait pas le siège de la présidence dans le palais de Pantovcak qu'affectionnait Franjo Tudjman, qui en avait fait un symbole de son pouvoir sans partage.

N. No.

L'art du retour d'un ancien « Yougoslave »

PORTRAIT

Un sexagénaire jovial et chaleureux, riche de près de trente ans d'expérience de la politique dans les Balkans

ZAGREB
de notre envoyée spéciale

« J'étais président d'un pays, la Yougoslavie, et maintenant me voilà président d'un autre. C'est un cas unique dans le monde ! Gorbatchev avait bien essayé, mais il n'y est pas arrivé. » Peu avant l'annonce des résultats de l'élection présidentielle qu'il a gagnée, Stipe Mesic éclatait de rire en prononçant ces paroles, lors d'une entretien accordé au *Monde.* Tout le bonhomme était bien là : une jovialité, un sens de la formule, mais une légère tendance à l'approximation : il oubliait que Vaclav Havel, avant lui, était à la tête d'une Fédération avant d'en présider l'une des composantes, devenue indépendante. A soixante-cinq ans, Stipe Mesic est loin d'être un débutant en politique dans l'espace yougoslave. Le succès de sa campagne s'est fait sur sa personnalité chaleureuse et sur sa capacité à raviver chez les Croates quelques souvenirs positifs le concernant.

Parmi ses points forts aux yeux du public : la période de ses allers-retours en 1991 entre Zagreb et Belgrade, en tant que représentant croate au sein de la présidence collégiale de la Yougoslavie. Avec courage, disent aujourd'hui de nombreux Croates, il défendait les intérêts de sa République face aux pressions de l'armée yougoslave et du nationalisme serbe. *« Mais mon influence sur l'armée yougoslave était à peu près comparable à celle que j'avais sur l'armée finlandaise »,* a-t-il ironisé. Alors que les affrontements serbo-croates se profilent, il participe, selon un rapport militaire de Belgrade, à un trafic d'armes de Hongrie vers la Croatie. Lors d'une réunion particulièrement tendue de la présidence collégiale, que Slobodan Milosevic tente alors de contrôler, il se tourne vers un responsable de l'armée et demande : *« Sommes-nous en état d'arrestation ? »,* avant de se raviser : *« Je blaguais, voyons... »* En octobre 1991, il embarque à bord d'un ferry touristique en compagnie d'un groupe de célébrités croates et, suivi d'une flottille de bateaux de plaisance, tente de rompre le siège de Dubrovnik. Bloqué par la marine yougoslave, il rétorque par un message radio : *« Je suis votre commandant suprême, je vous défie de couler mon bateau ! »* L'expédition ne sauva en rien Dubrovnik des bombardements mais eut le mérite d'attirer l'attention des médias sur le sort de la ville.

EX-PARTENAIRE DE TENNIS DE TUDJMAN

L'autre raison de sa popularité aujourd'hui est le souvenir de sa rupture publique avec Franjo Tudjman en 1994. Il démissionne alors du poste de président du Parlement croate, qu'il occupe depuis 1992, pour protester contre les appétits territoriaux de Zagreb en Bosnie. Cette décision lui attire les foudres des médias aux ordres et il connaît une certaine traversée du désert. Interrogé sur cette dénonciation assez tardive du démembrement de la Bosnie, Stipe Mesic répond aujourd'hui : *« J'attendais, car j'espérais une critique massive au Parlement sur cette question, ce qui ne s'est pas produit. »* Dès mars 1991 pourtant, il était l'un des mieux informés sur la rencontre Milosevic-Tudjman à Karadjordjevo, où les deux président devaient discuter de la partition de la Bosnie. *« Tudjman,* a-t-il relaté à des journalistes, *en est rentré de bonne humeur, très satisfait, le visage rouge, disant que tout allait bien. La JNA* [armée yougoslave] *n'allait pas attaquer, et la Croatie allait être plus grande qu'elle ne l'avait jamais été. »*

Les affiches de la campagne présidentielle de Stipe Mesic résument sa vie en trois dates : *« 1994 : identification des erreurs* [sous-entendu celles de Tudjman] *; 1989 : édification de l'Etat croate ; 1971 : participation au Printemps croate. »* En 1971, Stipe Mesic n'est pas un étudiant à l'avant-garde de la contestation croate contre le joug de Belgrade, mais le maire de sa ville natale d'Orahovac (Slavonie), et un membre de la Commission juridique du Parlement de la République socialiste de Croatie. Un notable, en somme, du système communiste que lui, le fils de partisan, entreprend de pourfendre. Le soulèvement est réprimé et, avec de nombreux autres, Stipe Mesic est emprisonné (pendant un an). A sa sortie, il est conseiller juridique dans un cabinet d'architectes à Zagreb, qu'il finira par diriger. Une partie de la famille de Stipe Mesic a émigré vers la France, où sa sœur, Jelka, vit toujours.

A la fin des années 80, Stipe Mesic opère son premier grand retour (son deuxième, il l'accomplit maintenant). *« C'est moi qui ai convaincu Mesic de rejoindre le HDZ* [le mouvement de Franjo Tudjman], raconte aujourd'hui l'ancien premier ministre croate Josip Manolic (août 1990-août 1991), *car nous nous connaissions depuis le Printemps croate. »* Cet ancien responsable souligne à quel point Stipe Mesic fut proche de Tudjman et joua un rôle important dans la création de l'Etat croate : *« Leurs relations étaient amicales au début. On se rencontrait, avec Tudjman, pour jouer au tennis, et des décisions importantes étaient discutées autour du terrain. Mais après, des désaccords sont apparus, et vers 1992 Mesic a arrêté les parties de tennis. »*

N. No.

TROIS QUESTIONS À...

STIPE MESIC

1 Comment voyez-vous, en tant que nouveau président de la Croatie, l'évolution des Balkans ?

La Croatie doit procéder à une révision des transferts de fonds vers la Bosnie. Il n'est pas normal que le salaire d'un membre de la présidence bosniaque soit versé par l'armée croate. Des Croates d'Herzégovine vivent sur notre budget. Nous ne leur couperons pas les retraites, mais nous cesserons de payer leur armée. Tudjman n'avait pas de vision. Il était impressionné par Milosevic. Il se disait : si lui crée la Grande Serbie, alors moi, je fais la Grande Croatie. Mais, aujourd'hui, ceux qui voulaient attacher l'Herzeg Bosna à la Croatie ne sont plus en politique. Aujourd'hui, les Croates de Bosnie-Herzégovine vont se tourner vers Sarajevo et les Serbes de Bosnie vont comprendre que Belgrade ne peut pas les aider, et ils se tourneront aussi vers Sarajevo.

Je pense que le Monténégro va devenir indépendant. Milosevic n'osera pas engendrer une nouvelle guerre. Savez-vous *(rires)* quelle est la différence entre Tudjman et Milosevic ? L'un est en terre, l'autre ne peut plus quitter son territoire !

2 Comment voyez-vous vos relations avec la Serbie ?

Les Serbes doivent trouver un Willy Brandt ou un Adenauer, et notre coopération sera alors tout à fait normale. En l'espace de cent ans, la France et l'Allemagne ont mené trois guerres pour des questions de territoire. Et elles ont fini par supprimer entre elles les frontières ! Si des Français et des Allemands intelligents l'ont fait, pourquoi pas nous ?

3 Que pensez-vous de l'attitude de la France vis-à-vis de la Croatie, qui n'a pas toujours été très favorable ?

C'est vrai ! Le président Mitterrand n'avait rien compris. Ni que l'Allemagne s'unirait ni que la Yougoslavie ne pouvait pas se maintenir. Tous les dirigeants français étaient impressionnés par Tito, qui était certes un facteur d'intégration de la Yougoslavie. Mais seuls trois éléments tenaient la Yougoslavie ensemble : Tito, le Parti communiste et l'armée. Tito est mort, le Parti communiste s'est désintégré et l'armée s'est rangée du côté de Milosevic. A l'époque, j'ai voulu rencontrer Mitterrand pour lui expliquer. Mais il craignait que les Serbes ne se fâchent.

Propos recueillis par Natalie Nougayrède

Le ministre yougoslave de la défense assassiné à Belgrade

PAVLE BULATOVIC, le ministre yougoslave de la défense, a été assassiné, dans la soirée du lundi 7 février, par un inconnu dans un restaurant de Belgrade. En fonction depuis 1993, cet homme de cinquante et un ans, marié et père de trois enfants, était considéré comme un proche du président Slobodan Milosevic. Le gouvernement fédéral a déclaré que le ministre avait été victime d'un *« acte terroriste ».*

Selon la police yougoslave, un inconnu a tiré à l'arme automatique sur le ministre peu avant 19 heures à travers une fenêtre du restaurant Rad, situé dans un stade de football de Belgrade. Cet établissement est connu comme un lieu de rendez-vous des partisans monténégrins de M. Milosevic, dont faisait partie Pavle Bulatovic. L'assassinat survient moins d'un mois après la mort du chef de guerre serbe Arkan, abattu le 15 janvier, dans le hall de l'Hôtel Intercontinental de Belgrade.

Selon Vladan Batic, un des dirigeants de l'opposition serbe, ce nouveau meurtre est la preuve de l'*« anarchie et du chaos »* qui règnent dans le pays. *« Ceci est notre réalité cruelle et sanglante, et il en sera ainsi tant que dure ce régime »* du président yougoslave Slobodan Milosevic, a dit M. Batic, coordonnateur de l'Alliance pour des changements (SZP).

Vuk Obradovic, le chef de la social-démocratie, a estimé pour sa part que l'attentat était *« un événement affreux »* qui montre que la Serbie s'est transformée en une *« société criminelle dans laquelle plus personne n'est en sécurité ». « Il n'y a qu'une seule solution : le pouvoir actuel, avec Slobodan Milosevic à sa tête, doit partir le plus tôt possible »,* a-t-il ajouté.

Le général Momcilo Perisic, ancien chef de l'état-major de l'armée yougoslave passé à l'opposition, a brièvement commenté l'attentat. *« Cela prouve dans quel Etat nous vivons »,* a déclaré à l'agence Beta le général, qui dirige le Mouvement pour la Serbie démocratique (PDS). Enfin, selon Vojislav Kostunica, chef du Parti démocratique de Serbie (DSS), il est *« possible que l'attentat témoigne de conflits aux sommets du pouvoir ». – (AFP, Reuters.)*

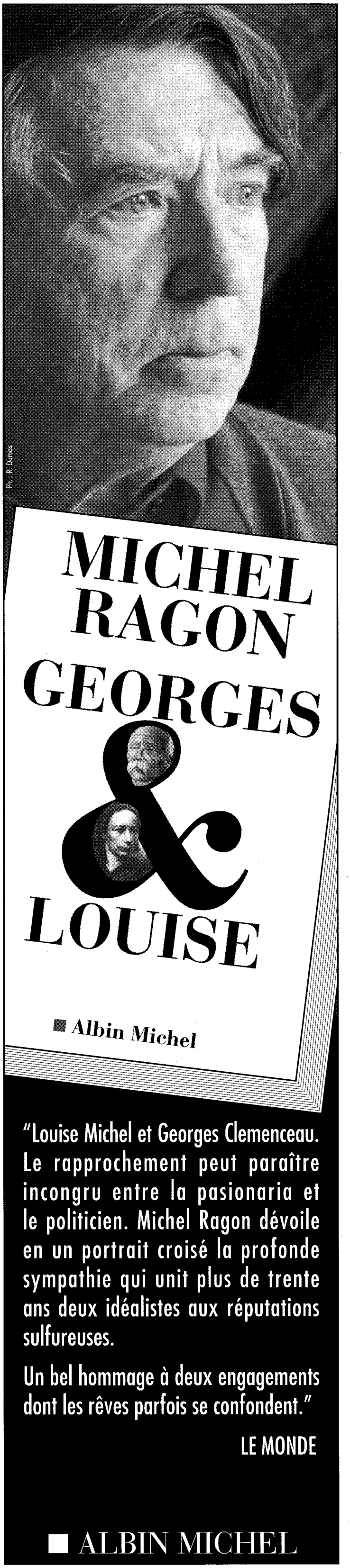

Le vrai visage de l'opération « antiterroriste » en Tchétchénie

La frontière tchétchéno-ingouche, où affluent des milliers de blessés, est de nouveau fermée. Bombardements de civils, extorsions de fonds et exactions russes contre les populations se multiplient

« *Ceux qui arrivent ici* [au poste-frontière] *ne sont pas le centième des victimes de l'autre côté. Il faut des protections très puissantes pour passer* », raconte une réfugiée fraîchement sortie de Tchétchénie. Le flot des nouveaux arrivants a toutefois été stoppé par la fermeture, le 5 février, du poste frontière entre l'Ingouchie et la Tchétchénie. La « *pacification* » de Grozny s'accompagne d'une chasse sans merci aux civils, souvent rançonnés, tandis que les villages situés entre Grozny et l'Ingouchie sont pilonnés par les bombes. Les Russes ont accepté d'octroyer aux civils de Katyr-Iourt un corridor de sécurité pour fuir leur village bombardé, puis ils les ont mitraillés. En Russie, les télévisions officielles ne disent pas un mot des bombardements des villages à l'ouest de la capitale tchétchène *(lire aussi notre éditorial page 16.)*

NAZRAN (Ingouchie)
de notre envoyée spéciale

Depuis que les combattants tchétchènes ont quitté Grozny, les localités situées à l'ouest de ce qui fut la capitale tchétchène, jusqu'à la frontière ingouche, sont soumises tour à tour à des bombardements intenses, à des ratissages et au blocus dont les victimes, privées d'accès aux soins, sont, encore une fois, les civils de ces régions. La frontière tchétchéno-ingouche est à nouveau pratiquement fermée pour ces personnes, dont le nombre se compterait en centaines, sinon en milliers (morts et blessés confondus), selon les récits des réfugiés qui ont pu sortir depuis une semaine.

« *Ceux qui arrivent ici ne sont pas le centième des victimes de l'autre côté. Il faut des protections très puissantes pour passer* », affirme Amina, qui en sait quelque chose. Le jeune homme, amputé du pied, qu'elle a escorté de Alkhan-Kala en Ingouchie, le 3 février, est un des combattants qui ont sauté sur un champ de mines en sortant de Grozny, trois jours plus tôt. « *Pour lui faire franchir les postes militaires, il a fallu que ses parents offrent une Mercedes 600 à des gens haut placés* », chuchote cette femme élégante de Nazran, la capitale ingouche, qui a dit avoir servi d'intermédiaire. Les tarifs auraient baissé au fil des jours, mais une semaine après le début de la « *chasse aux terroristes* » dans cette région, des militaires russes ont encore demandé 3 000 roubles (500 francs) à Vakhid Tataev, qui a amené dans une voiture en Ingouchie « *quatre femmes, dont une blessée, et neuf enfants* ».

VIOLENCE DÉCUPLÉE

Le scénario des « *opérations* » russes n'a guère varié depuis le conflit précédent, mais la violence en semble décuplée, alors même qu'elle n'attire plus du tout l'attention des médias. En Russie, les deux télévisions officielles n'ont, depuis une semaine, pas dit un mot des bombardements des villages d'Alkhan-Kala, Zakan-Iourt, Chami-Iourt, Katyr-Iourt, menés à l'artillerie, à l'aviation et aux missiles sol-sol, dont on aperçoit les traînées dans le ciel, venant de l'Ossétie voisine. Ces chaînes télévisées préfèrent montrer les premières images de « *Grozny libérée* » : il s'agit de plans serrés de militaires russes distribuant de la nourriture à des groupes de vieillards russes, qui les remercient les larmes aux yeux... Loin des écrans, des soldats, contractuels et OMONS (forces spéciales de la police), ont massacré des survivants tchétchènes et ingouches, dont vingt-deux sont cités nommément dans un rapport publié par l'ONG Human Right Watch, qui a interrogé tous les témoins présents en Ingouchie. Mais aucune télévision russe n'en fera, bien sûr, état.

Les rebelles tchétchènes poursuivis depuis Grozny

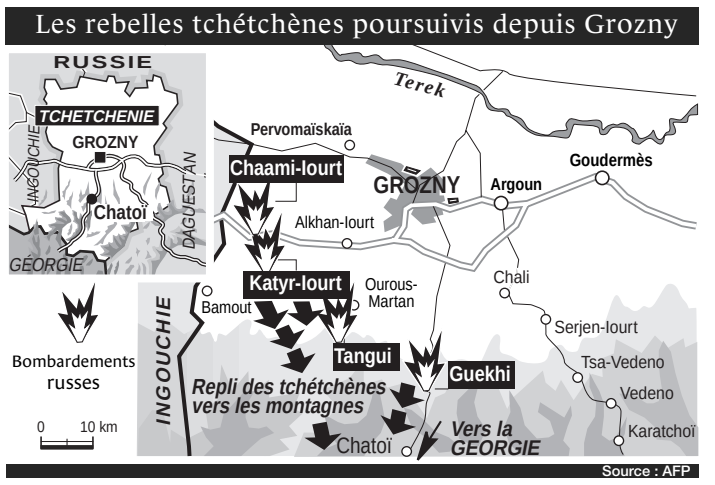

Qui saura en Russie que les habitants de Katyr-Iourt, de nouveau bombardés à outrance le 6 février, se sont vous offrir un « *corridor de sécurité* » pour fuir, avant d'être bombardés dans ce même corridor. « *Il y avait beaucoup, beaucoup, de blessés. On formait une longue colonne, avec aussi des voitures. Il y avait des combattants au milieu. Et brusquement, les Russes se sont mis à tirer, à l'artillerie et avec des avions qui nous survolaient. Des gens d'Akhtchoï Martan se sont portés à notre rencontre avec des voitures, au péril de leur vie. Mais j'ai alors été blessé, je me suis évanoui. Un bus m'a ramassé, il était plein de corps couchés, morts ou non, je ne sais pas* », raconte Said Magomed Iounousov, 18 ans, qui a eu la chance d'être un des seize blessés – la moitié sont des femmes et des enfants – amenés, lundi 7 février, jusqu'à l'hôpital d'Akhtchoï Martan.

A côté de lui, Issa Tatoev espère que son fils Islam, 23 ans, se réveillera du coma où il est plongé, en salle de réanimation. Il affirme avoir lui-même compté « *des dizaines d'enfants morts à l'hôpital d'Akhtchoï-Martan* ». D'autres témoignages font état de blessés massacrés dans les caves lors des « *ratissages* » de ces villages et de blessés enlevés après s'être rendus. Une colonne de réfugiés, fuyant le village de Chami-Iourt, aurait aussi été arrêtée, les hommes séparés des femmes et emmenés, au nombre de cent quinze, en « *camp de filtration* », où cinq seraient déjà morts, selon la sœur d'un d'entre eux. Celle-ci est parvenue à sortir et racontait lundi ces faits devant le poste-frontière de Kavakz-1, où des réfugiés ont manifesté contre la fermeture de la frontière, qui coûte la vie à leurs proches.

La tension était si forte qu'un Tchétchène, qui voulait raconter comment les combattants « *provoquaient les civils* », a été conspué. « *Les combattants sont nos fils, ce sont les plus purs des hommes, on ne va pas les abandonner* », criait une femme. Dans un des camps de réfugiés en Ingouchie, une délégation de la Commission européenne a été accueillie lundi par une série de pancartes brandies par des enfants : « *Libérez Babitski* », « *L'armée russe dehors* », « *Gloire aux défenseurs de Grozny* » « *On n'a pas besoin de votre aide, arrêtez cette guerre* », criaient des femmes à son adresse.

Sophie Shihab

Israël a bombardé trois centrales électriques au Liban

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La pression aura été trop forte. Malgré sa répugnance manifeste à s'engager dans une épreuve de force susceptible d'échapper à tout contrôle, et en dépit de ses messages de prudence, Ehoud Barak, lundi 7 février, a donné ordre à l'aviation israélienne de frapper le Liban pour répondre aux récentes attaques de la milice chiite du Hezbollah. En une semaine, celles-ci ont fait quatre morts dans les rangs de l'armée israélienne, auxquels s'ajoute le colonel Akl Hashem, numéro deux de la milice supplétive d'Israël, l'Armée du Liban sud (ALS), tué le 30 janvier dans un attentat.

Dans la nuit de lundi à mardi, l'aviation israélienne a donc lancé plusieurs raids dans la plaine de la Bekaa, contre le quartier général supposé du Hezbollah, ainsi que contre les centrales électriques de Jamhour, à l'est de Beyrouth, de Baalbeck, dans l'est du Liban, et de Deir Nboub, dans le nord. La plupart des grandes villes libanaises ont été plongées dans l'obscurité durant toute la nuit. Les raids n'auraient fait que des blessés légers mais, selon Soleiman Traboulsi, ministre libanais des ressources électriques, les dégâts infligés aux installations sont « *beaucoup plus importants que ceux occasionnés en juin* », lors de précédentes représailles. « *Le rationnement du courant sera très sévère* », a ajouté le ministre.

On a souligné à Beyrouth que la riposte israélienne constitue une violation flagrante et unilatérale des « *accords d'avril 1996* », un acte de vengeance pur et simple, car les opérations du Hezbollah visaient uniquement des militaires et se sont déroulées entièrement dans la zone frontalière libanaise occupée, sans toucher le territoire israélien. Les accords d'avril 1996 proscrivent en effet les actions contre les civils, qu'ils soient libanais ou israéliens. L'attaque était pourtant devenue inéluctable lundi. La pression d'une partie de la haute hiérarchie militaire israélienne, l'émotion de l'opinion publique, chauffée par les rediffusions des sanglantes images prises la veille, après une attaque contre une patrouille israélienne, et l'échec d'une opération visant le chef militaire du Hezbollah au Liban sud, avaient réduit la marge de manœuvre d'Ehoud Barak.

LES SYRIENS VISÉS

Mardi matin, la milice islamiste n'avait pas réagi. Mais dès l'aube, l'armée israélienne a prévenu que de nouveaux objectifs seraient détruits au Liban si le Hezbollah entrait en action. S'il choisit de réagir, particulièrement contre des localités du nord d'Israël, Tsahal se lancera dans une action de longue haleine et les négociations israélo-syriennes, déjà en mauvais état, seront alors sérieusement affectées. Car même si ce sont les Libanais qui en paient le prix, ce sont en réalité les Syriens qui sont visés par ces bombardements. Accusés de manipuler ou, au minimum, de laisser faire les combattants du Hezbollah, dont les initiatives militaires ont repris au moment même où les négociations de paix avec Israël traversaient quelques difficultés, les Syriens sont, une nouvelle fois, considérés comme détenant la clé de la situation.

Mardi matin, la presse israélienne, unanime, ne donnait pas d'autre message : à Damas désormais de décider s'il veut reprendre les négociations ou s'il se lance, par Hezbollah interposé, dans une aventure militaire. Certains commentateurs, cependant, estimaient qu'il était temps d'en finir et de quitter le Liban au plus vite, avec ou sans accord préalable avec les Syriens. Cette idée, lancée par le chef du Likoud, Ariel Sharon, et repoussée par M. Barak, semble faire de rapides progrès. Ce serait le meilleur moyen d'ôter aux Syriens la seule carte qu'ils peuvent utiliser pour faire pression contre Israël.

Georges Marion (avec Lucien George à Beyrouth)

Moscou accumule les explications contradictoires sur le sort du journaliste Andreï Babitski

MOSCOU
de nos correspondants

Le Kremlin a-t-il organisé l'élimination d'Andreï Babitski, journaliste russe, correspondant de Radio-Svoboda, l'antenne de Radio-Free-Europe ? Le silence, puis les explications mensongères des autorités russes depuis le 15 janvier, date de sa disparition en Tchétchénie, laissent craindre le pire. Le cas Babitski, évoqué la semaine dernière lors d'une rencontre entre le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, et le président par intérim Vladimir Poutine, reste un mystère. « *Ne me posez pas de question détaillée à ce sujet, je n'ai aucune information* », s'est agacé, lundi 7 février, Serguеï Iastrjembski, porte-parole du Kremlin sur le conflit tchétchène. Jeudi 3, M. Iastrjembski avait annoncé l'« *échange* » d'Andreï Babitski, remis supposément à des chefs de guerre tchétchènes en contrepartie de la libération de trois soldats russes. « *J'échangerais volontiers dix Babitski contre un de nos soldats* », se félicitait alors le ministre de la défense, Igor Sergueïev.

M. Babitski a disparu depuis cet « *échange* », officiellement filmé par un agent du FSB (ex-KGB). Des images, non datées, montrent le journaliste remis à deux hommes cagoulés. Cette vidéo, ainsi qu'une lettre manuscrite attribuée au journaliste dans laquelle il dirait accepter l'échange et une autre lettre signée d'un prétendu chef de guerre tchétchène du nom d'Ousman Khodjaïev, sont les « *preuves* » fournies par M. Iastrjembski. Là débutent les mensonges et les contradictions. La lettre de M. Babitski, rapidement montrée, n'a pu être authentifiée par les proches ou collègues du journaliste. Le commandant tchétchène cité se révèle ne pas exister. Quant à la vidéo, elle serait, selon plusieurs défenseurs des droits de l'homme, « *une mise en scène de facture classique telle que savent faire les services russes* ». Le doute subsiste quant au nombre et à l'existence même des soldats récupérés lors de cet « échange » : des informations contradictoires courent sur leurs noms, leur affectation, la date de leur libération. Par ailleurs, le président tchétchène Aslan Maskhadov et plusieurs chefs de guerre tchétchènes ont nié, sur Radio-Svoboda, l'existence d'un tel « *échange* ».

Face à toutes ces questions, M. Iastrjembski est apparu, lundi, fort désemparé. « *Cessez de poser des questions sur Babitski, nous tournons en rond* », a-t-il lancé. Quelques heures plus tôt, le directeur du FSB, Nikolaï Patrouchev, assurait que M. Babitski était « *vivant* ». « *Je ne sais pas où il se trouve* », ajoutait-il sans plus de précisions. M. Iastrjembski n'a pas confirmé cette affirmation : « *Je suppose que M. Patrouchev a des informations sérieuses.* »

Qui a procédé à cet « *échange* » ? Le FSB, le ministère de la défense et le MVD (ministère de l'intérieur) ont nié tour à tour, se renvoyant mutuellement la balle, tandis que M. Iastrjembski entretient le flou. « *Je ne peux pas commenter, je pense que rien de tout cela n'aurait pu se faire sans l'accord de la procurature et du MVD* », a-t-il dit.

CAMPAGNE DE DÉNIGREMENT

Vladimir Doline, de Radio-Svoboda, a recueilli des témoignages indiquant qu'Andreï Babitski aurait été régulièrement battu pendant sa détention et humilié par ses geôliers, étant obligé par exemple de chanter à tue-tête sous la menace.

Trois semaines après la disparition du journaliste, M. Iastrjembski était également incapable, lundi, de dire quel service russe avait mené l'opération. Le porte-parole a, dans un premier temps, affirmé que « *Vladimir Poutine, bien sûr, était au courant* », pour signaler ensuite que le président par intérim « *n'avait été informé qu'après l'échange* ». A des journalistes russes, M. Poutine aurait laissé entendre qu'il a donné son feu vert à cette opération. A Madeleine Albright, il avait assuré qu'il suivait personnellement l'affaire.

« *Babitski est peut-être encore dans les mains des fédéraux ou ils l'ont tranquillement liquidé après cette vidéo* », estime un militant des droits de l'homme, Oleg Panfilov, résumant ainsi le sentiment des organisations de défense des droits de l'homme et des collègues du journaliste. « *Babitski a empoisonné la vie des généraux en révélant, en décembre, l'échec du premier assaut sur Grozny,* ajoute-t-il. *Il était en première place sur la liste des journalistes considérés comme ennemis.* » Les autorités russes continuent, pour leur part, leur campagne de dénigrement du journaliste. Inculpé, il y a quelques jours, de « *participation à bandes armées* », Andreï Babitski a été, lundi, sommé de se présenter devant le parquet. « *S'il ne se rend pas à cette convocation, des poursuites seront engagées et il sera arrêté* », précise un communiqué de la procurature.

François Bonnet et Agathe Duparc

Pourparlers autour de l'avion afghan à Londres

LONDRES
de notre correspondant

Qui sont-ils, que veulent-ils, combien sont-ils et avec quelles armes ? Depuis l'atterrissage, dans la nuit de dimanche à lundi, à Stansted, au nord de Londres, de l'avion des lignes intérieures afghanes détourné après son envol de Kaboul, la police britannique, qui se tient prête à négocier avec les pirates de l'air « *plusieurs jours durant si tel est le prix à payer pour une résolution pacifique* » du détournement, se refuse à répondre à ces questions. Une agence de presse afghane basée au Pakistan a affirmé que les intéressés voulaient la libération d'un vieux chef de guerre emprisonné parce qu'opposé au pouvoir des talibans, Ismaïl Khan.

Bien que la rumeur – non confirmée – fasse état de la présence à bord d'au moins un dignitaire de leur régime islamique, les talibans eux-mêmes, par l'intermédiaire d'un porte-parole en Europe, le général Rahmatulla Safi, se sont dits convaincus que « *les terroristes* » sont alliés au chef de guerre tadjik Ahmed Shah Massoud. Mais la police britannique de l'Essex – où se trouve l'aéroport de Stansted – affirme que les hommes qui détiennent encore 157 otages dont 21 enfants, 17 femmes et 14 membres d'équipage à l'intérieur du Boeing-727 immobilisé, ne leur ont transmis « *aucune demande de nature politique* ».

La méthode britannique est de faire durer les pourparlers avec les pirates tout en excluant fermement toute négociation politique. L'idée est de convaincre les intéressés, à l'aide de gestes conciliants (repas, générateur, médicaments), de se rendre. La méthode a réussi en 1996, lorsque six Irakiens opposés à Saddam Hussein ont détourné un avion soudanais sur Stansted.

« TOUT EST CALME À BORD »

Pour l'heure, les négociateurs britanniques ont obtenu la libération de six passagers, ce qui porte à une trentaine le nombre de personnes relâchées par les pirates au cours d'une odyssée qui a conduit l'avion de Kaboul à Londres *via* l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et Moscou.

Le Royaume-Uni n'a pas reconnu le régime des talibans et n'a donc pas de contact régulier avec celui-ci. Cependant, une délégation des talibans, la première à effectuer une visite en Europe, dirigée par un vice-ministre des affaires étrangères, Abdulrahman Zahed, a gagné Londres, lundi 7 février, après avoir eu à Paris un entretien au Quai d'Orsay. En tout état de cause, les dirigeants de Kaboul ont fait savoir qu'en « *aucun cas* » ils ne négocieraient « *avec une bande de terroristes* » et qu'ils condamnaient « *le terrorisme, aujourd'hui, comme hier et comme demain* ».

Selon les personnes relâchées, les pirates ont jusqu'ici « *bien traité* » leurs otages. « *Tout est calme à bord,* se félicitait lundi soir un porte-parole de la police, soulignant que, pour celle-ci, *l'objectif numéro un* [est] *la sécurité des passagers.* » L'avion a été parqué sur une piste éloignée de l'aéroport. A la nuit tombée, lundi, des hommes en tenue camouflée, probablement des commandos spéciaux, avaient pris position aux alentours de l'appareil. Mais Joe Edwards, le numéro deux de la police de l'Essex, a confirmé que les négociateurs prendraient « *tout le temps qu'il faut. Dans ce genre d'affaire,* a-t-il ajouté, *il n'y a pas d'heure limite* ».

Patrice Claude

Bill Clinton promet aux Etats-Unis un avenir sans dette ni déficit

Les républicains dénoncent un budget « électoraliste »

En hausse de 2,5 %, à 1 835 milliards de dollars, pour l'exercice 2000-2001 commençant le 1er octobre, le projet de budget des Etats-Unis présenté lundi 7 février par le président Bill Clinton soigne l'éducation, la santé, l'environnement et... la défense : le Pentagone va bénéficier de la plus forte augmentation de ses ressources depuis la fin de la guerre froide. L'opposition républicaine dénonce un budget *« électoral »*.

*« **NOUS SOMMES** partis pour réussir ce qui aurait semblé inconcevable il y a quelques années encore : libérer l'Amérique de sa dette publique, pour la première fois depuis la présidence d'Andrew Jackson, en 1835. »* En présentant, lundi 7 février à la Maison Blanche, son dernier projet de budget, celui de l'année fiscale 2001, qui débute en octobre, Bill Clinton a du même coup mis en valeur le bilan de ses sept années à la tête des Etats-Unis, prolongé les promesses tenues le 20 janvier lors de son discours sur l'état de l'Union et donné un sérieux coup de pouce à son vice-président, Al Gore, candidat à l'investiture démocrate pour la présidentielle.

Le projet de loi de finances est d'un montant sans précédent : 1 835 milliards de dollars, soit 2,5 % de plus que le budget de l'année en cours. La santé, l'éducation, la défense et l'environnement sont particulièrement bien dotés. Le tout *« sans relâchement de ma politique fiscale »* a tenu à préciser Bill Clinton : les dépenses du gouvernement fédéral ne devraient plus représenter que 18,5 % du PIB l'an prochain, le pourcentage le plus bas depuis 1966.

Avec l'objectif d'étendre la couverture maladie, dont bénéficient les personnes âgées, l'enveloppe de la santé et des affaires sociales augmenterait de 8 %, à 421,4 milliards de dollars. Celle de l'éducation progresserait de 4,9 %, à 38,2 milliards de dollars.

Malgré un léger ralentissement prévu de la croissance au cours (2,9 % en l'an 2000, 2,6 % en 2001 et 2,5 % en 2002, d'après les calculs de la Maison Blanche), le pays ne devrait pas connaître d'inflation. Les experts économiques de M. Clinton prévoient une hausse des prix à la consommation de 2,3 % cette année, de 2,5 % en 2001 et de 2,6 % en 2002. Le ralentissement du rythme de l'expansion, entrée en février dans sa neuvième année, la plus longue période de croissance de l'histoire du pays, va entraîner une légère remontée du chômage, de 4,2 % en moyenne en 1999 et 2000 à 4,5 % en 2001, 5 % en 2002 et 5,2 % en 2003.

Comme il l'avait annoncé précédemment, Bill Clinton propose d'utiliser la quasi-totalité des excédents budgétaires pour éliminer la dette publique. Il va également consacrer 299 milliards de dollars de ces excédents cumulés sur dix ans pour maintenir la solvabilité du système de couverture médicale pour les retraités, appelé Medicare, jusqu'en 2025 au moins. Il propose également d'utiliser une portion de cet excédent pour alimenter un fonds de 35 milliards de dollars sur dix ans pour aider les Américains du troisième âge du Medicare à faire face à des dépenses de médicaments élevées et inattendues.

LES MILITAIRES BIEN SERVIS

Le Pentagone bénéficiera de son côté d'un coup de pouce, pour la première fois depuis longtemps, avec un montant de 291,1 milliards de dollars, soit 1,7 % de plus par rapport aux crédits précédents. Outre des fonds pour les opérations en Bosnie et au Kosovo et pour l'acquisition du nouvel avion de combat F-22 Raptor, le budget 2001 prévoit de commencer à allouer, sur les cinq prochaines années, 10,5 milliards de dollars, soit 2,2 milliards supplémentaires (20 % de mieux) par an, au programme de bouclier antimissiles *(lire ci-dessous)*.

Après une première expérience réussie, en octobre 1999, les concepteurs du programme ont échoué, en janvier, lors d'une deuxième tentative d'interception suite à un dysfonctionnement du composant primordial du système, l'Exoatmopsheric Kill Vehicle (EKV), chargé de détruire en vol le missile assaillant. Le programme est très contesté, aux Etats-Unis même, sauf dans le camp républicain. Ses adversaires estiment que le Pentagone veut trop précipiter le mouvement, à partir d'un faible nombre d'essais relativement rudimentaires. Une troisième expérimentation est prévue en avril, l'administration Clinton ayant promis de faire connaître, à l'été, sa décision sur un éventuel déploiement opérationnel du bouclier. Washington a l'intention de proposer que, sous une forme ou sous une autre, des puissances européennes puissent y participer.

« C'est évidemment un budget au plus haut point électoral. Son objectif n'est pas d'être adopté mais de donner l'occasion aux démocrates d'être élus en en utilisant une partie », a commenté Pete Dominici, le président républicain du comité budgétaire du Sénat.

Jacques Isnard et Babette Stern

Washington plaide pour un système de défense antimissiles

MUNICH
de notre envoyé spécial

Les Etats-Unis s'apprêtent à lancer une campagne d'explication pour convaincre leurs alliés européens du bien-fondé d'un système national de défense antimissiles. Le secrétaire américain à la défense, William Cohen, l'a laissé entendre, samedi 5 février, à la conférence sur la politique de sécurité, qui se tient tous les ans à Munich. Il s'agit d'un système de missiles antimissiles dont les premiers essais ont eu lieu au cours des derniers mois et qui devrait mettre le territoire des Etats-Unis à l'abri de fusées intercontinentales portant des têtes nucléaires, chimiques ou biologiques.

Ce programme, qui se heurte à l'hostilité de la Russie et de la Chine, réitérée à Munich par le vice-ministre russe de la défense, le général Ivachov, et par le vice-ministre chinois des affaires étrangères, Wang Guangya, a suscité les réserves, voire l'opposition des Européens.

William Cohen s'est efforcé de dissiper les doutes, en soulignant que le projet était *« limité »*. Il vise une attaque surprise venant de ce que les Américains appellent des *« Etats parias »* *(rogue states)*. Le secrétaire à la défense a énuméré la Corée du Nord, l'Iran, l'Irak, la Libye. Certains d'entre eux, a-t-il ajouté, seront capables dans les cinq à dix prochaines années de menacer les Etats-Unis ou l'Europe avec des missiles à longue portée.

Pour convaincre leurs alliés de la réalité de ce danger, les Américains sont disposés à leur communiquer des informations *« classifiées »* recueillies par leurs services de renseignement sur l'avancement des programmes militaires de ces Etats.

LES « COÛTS POLITIQUES » D'UN TEL PROJET

Le système antimissiles est une *« protection limitée »* qui devrait augmenter non seulement la sécurité des Etats-Unis mais également celle de leurs alliés, a souligné M. Cohen. En effet, a-t-il dit, les Américains seront d'autant plus disposés à risquer une guerre pour défendre l'Europe contre la menace d'un *« Etat paria »* que leur territoire sera à l'abri des représailles. Le secrétaire à la défense a ajouté que le système de défense antimissiles ne constituait pas une protection contre l'arsenal nucléaire russe ou chinois, et qu'il ne remettait donc pas en cause le principe de la dissuasion. Washington espère arriver à un accord avec Moscou sur la révision du traité ABM de 1972, qui limite le nombre de missiles antimissiles, avant que le président Clinton ne prenne une décision définitive. Mais M. Cohen a clairement laissé entendre, encouragé par les membres du Congrès, démocrates comme républicains, présents en nombre à Munich, que, si les Russes maintenaient leur refus de renégocier le traité, les Etats-Unis se passeraient de leur accord.

Le ministre allemand de la défense, Rudolf Scharping, a timidement laissé percer les réticences européennes, en suggérant à Washington de tenir compte non seulement des coûts financiers mais aussi des *« coûts politiques »* de son projet. Aucun responsable politique français n'avait cru bon d'honorer l'invitation à participer à la réunion de Munich, qui reste le plus important rassemblement de spécialistes de sécurité et de défense venus du monde entier.

Daniel Vernet

Aucune date n'est fixée pour la visite de Lionel Jospin en Tunisie

TUNIS
de notre envoyée spéciale

Embellie passagère ou réchauffement réel ? Il est trop tôt pour le savoir. Mais la courte visite d'Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères, en Tunisie aura permis d'apaiser le climat entre les deux pays dans un contexte aux enjeux importants. La Tunisie vient en effet d'entrer, pour deux ans, au Conseil de sécurité des Nations unies, et elle compte user de son influence sur des dossiers-clés tels que ceux de l'Irak, du processus de paix au Proche-Orient ou de la situation en République démocratique du Congo – sujets sur lesquels elle exprime des positions très proches de celles du gouvernement français. Quant à la France, elle s'apprête à relayer le Portugal à la tête de l'Union européenne et pèsera donc d'un poids particulier dans les relations de partenariat économique que les Quinze entretiennent et veulent developper avec certains pays du pourtour méditerranéen.

Attendus, plusieurs accords entre la République tunisienne et l'Agence française de développement ont été signés le 7 février à Tunis. D'un montant total de 53 millions d'euros, les deux plus importants protocoles visent à appuyer la formation professionnelle et le développement des collectivités locales en Tunisie. Sur la principale pomme de discorde entre les deux pays – la question des libertés en Tunisie –, les résultats des discussions sont plus difficiles à évaluer. La France poursuit sa diplomatie des petits pas, pariant que cette stratégie patiente et obstinée finira par se révéler productrice. Tôt ou tard, espère-t-on à Paris, les autorités tunisiennes comprendront que leur intérêt passe par une véritable ouverture démocratique et accéléreront le processus qu'elles assurent avoir lancé.

Mais y a-t-il réellement processus ? Hubert Védrine reconnaît que cette question est légitime et qu'elle a constitué une bonne part de ses discussions. Pour reprendre l'expression de l'entourage du ministre français, ses interlocuteurs tunisiens *« se résignent enfin à admettre, en se faisant un peu violence »*, que le Quai d'Orsay ne contrôle pas la presse française et ne pourra l'empêcher de continuer à enquêter sur la situation des droits de l'homme en Tunisie. Une situation, on le sait, loin d'être satisfaisante. Ce qui explique sans doute que la date d'une visite de Lionel Jospin n'ait toujours pas été arrêtée, même si le principe d'un déplacement avant la fin de l'année reste maintenu.

En attendant, les médias français critiques à l'égard du président Ben Ali risquent de devoir continuer de payer le prix de leur audace. Le blocage n'ayant pas été levé sur ce point, l'accès au territoire tunisien de titres tels que *Le Monde, Le Monde diplomatique* et *Libération* n'est pas pour demain, au grand désespoir de nombreux francophones, notamment universitaires, avocats, ou médecins.

Florence Beaugé

Vague de violence raciste anti-marocaine en Andalousie

MADRID
de notre correspondante

Sept arrestations, une bonne quarantaine de blessés, deux routes provisoirement coupées, des commerces mis à sac et des habitations brûlées, dans un climat de tension qui, après quatre jours de violents incidents raciaux, s'était calmé mais n'était toujours pas retombé, mardi matin 8 février : tel est le bilan de la flambée de violence qui s'est emparée d'El Ejido, une petite ville andalouse près d'Almeria, samedi, à la suite de l'assassinat d'une jeune femme par un immigré marocain.

L'assassin a beau être un malade mental, en traitement, et arrêté immédiatement, et la communauté immigrée, essentiellement marocaine, qui représente environ 25 % de la population locale, a beau être plus que nécessaire à l'économie de cette petite ville prospère de 50 000 habitants, où elle assure – souvent pour des salaires de moitié inférieurs à ceux des Espagnols – la main-d'œuvre des cultures sous serre qui la font vivre, une poussée de racisme et de xénophobie a jeté plusieurs centaines d'habitants d'El Ejido, dans les rues. *« Dehors les Maures ! »* et *« Faisons justice nous-mêmes »*, clamaient des slogans peints sur les murs, tandis que les manifestants s'en prenaient aux modestes demeures, boutiques et maisons de ces immigrés qui sont souvent sans papiers et vivent dans des conditions très précaires.

Devant la violence de la foule, qui a pris à partie le délégué du gouvernement venu lancer un appel au calme, mais aussi les responsables de l'accueil des immigrés et même plusieurs journalistes, quelque deux cents immigrés se sont réfugiés dans les collines avoisinantes, sans eau ni nourriture. D'autres n'ont trouvé comme échappatoire que de se mettre sous la protection de la police, au commissariat même, tandis que les troubles gagnaient toute la ville et que les barricades de pneus enflammés coupaient les routes. Certains témoins faisaient état de la présence de groupes d'agitateurs organisés. Accusées, dans un premier temps, d'être restées *« trop passives »*, les forces de l'ordre ont été renforcées, lundi, et les six cents policiers présents ont reçu du matériel anti-émeutes.

En attendant, l'Espagne est sous le choc. D'autant plus que la dernière loi régissant l'immigration avait suscité un débat politique passionné entre le gouvernement, plus strict en la matière, et l'opposition, sur ce problème que l'Espagne, « porte sud » de l'entrée en Europe, n'a pas encore pleinement assimilé. En pleine pré-campagne électorale, le chef du gouvernement, José Maria Aznar, est lui même intervenu, affirmant qu'il *« s'opposera de toutes ses forces »* à ces *« apprentis sorciers et aventuriers qui aimeraient voir, en Espagne, des problèmes de xénophobie, comme c'est arrivé en Allemagne ou peut arriver, à présent, en Autriche »*.

Marie-Claude Decamps

La FIDH lance une campagne pour les disparus du Bassin méditerranéen

LA FÉDÉRATION internationale des droits de l'homme (FIDH) a lancé, lundi 7 février, sur le parvis du Panthéon, à Paris, une campagne en faveur des disparus du Bassin méditerranéen. La première rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus doit se tenir simultanément à Paris, Bruxelles et Genève jusqu'au 11 février. *« L'objectif est d'obtenir de l'Union européenne des engagements formels »*, indique la FIDH, qui demandera en outre à la France, qui assurera la présidence de l'UE au deuxième semestre 2000, de mettre cette question à l'ordre du jour du sommet de suivi de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, qui devrait se tenir en novembre à Marseille. Plus de 20 000 cas de disparitions forcées sont recensés à ce jour dans le pourtour méditerranéen, surtout en Algérie et au Liban, mais aussi en Egypte, en Libye, au Maroc, en Syrie et en Turquie.

Washington aidera Moscou à stocker son plutonium civil

WASHINGTON. Les Etats-Unis et la Russie ont conclu, lundi 7 février, un accord selon lequel les deux pays vont coopérer dans le cadre d'un programme de 100 millions de dollars (autant d'euros) financé par Washington pour réduire les risques de prolifération présentés par les stocks civils de plutonium. Cet arrangement représente *« la première initiative d'envergure pour garantir la sécurité des 30 tonnes de plutonium civil russe à partir duquel quelque 3 000 armes nucléaires pourraient être fabriquées »*, a déclaré le secrétaire à l'énergie, Bill Richardson, dans un entretien au *New York Times*. Le principal objectif est d'empêcher, par le contrôle et la comptabilité des stocks existants, une plus grande accumulation de plutonium, obtenu par séparation des déchets provenant des centrales nucléaires civiles, et de pouvoir construire des lieux de stockage secs pour entreposer le fioul nucléaire utilisé par les centrales civiles. Il s'agit aussi d'aider Moscou à rapatrier des réacteurs de recherche d'autres pays de l'ex-URSS. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **HONGKONG : une flotte comprenant huit navires de guerre américains**, dont le porte-avions *USS Stennis,* avec des équipages totalisant 7 000 hommes, a fait escale mardi dans le port de Hongkong avec l'accord des autorités de Pékin, ce qui constitue une première depuis le bombardement, par l'aviation américaine, de l'ambassade chinoise à Belgrade en mai 1999 durant la guerre du Kosovo. Après cette attaque, qui avait fait 3 morts et 20 blessés, la Chine avait interdit les escales de navires de guerre américains à Hongkong. – *(AFP.)*

■ **IRAK : un haut responsable de l'ONU** s'est dit, lundi 7 février, *« gravement préoccupé »* par le nombre croissant de contrats humanitaires mis en attente par le Comité des sanctions, qui a atteint 1,59 milliard de dollars. *« Le nombre de contrats mis en attente et leur valeur continuent à augmenter régulièrement »*, a assuré devant le Conseil de sécurité réuni à huis clos le responsable du Bureau pour le programme irakien (OIP), Benon Sevan. Bagdad accuse régulièrement d'obstruction les représentants britannique et américain dans ce comité qui statue à l'unanimité. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : le Conseil de sécurité a voté**, lundi 7 février, le renforcement de la force de l'ONU en Sierra Leone en portant ses effectifs de 6 000 à 11 100 hommes. Le même jour, la Banque mondiale a accepté de fournir 130 millions de dollars pour aider au désarmement et au retour des 400 000 réfugiés qui ont fui le pays pour la Guinée voisine durant les neuf années de guerre civile.

■ **GENÈVE : le conseil général de l'Organisation mondiale du commerce** (OMC) a décidé, lundi 7 février à Genève, que des négociations s'ouvriraient sur la poursuite de la libéralisation des services et de l'agriculture, a annoncé son directeur général, Mike Moore. Ces négociations ne sont pas un nouveau cycle commercial : elles étaient prévues cette année par le « programme intégré » des accords de l'Uruguay Round de 1994. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : le président Olusegun Obasanjo**, en visite d'Etat en France du 7 au 9 février, a trouvé le soutien de la France pour obtenir l'allègement de sa dette extérieure (de quelque 30 milliards de dollars). A l'occasion d'un dîner offert à l'Elysée, Jacques Chirac a plaidé pour un renforcement *« dans tous les domaines »* de la coopération et des échanges entre Paris et Abuja, et a tenu à assurer le Nigeria que la France se tient à ses côtés *« pour appuyer ses efforts de redressement financier »*. – *(AFP.)*

SOCIAL **Les syndicats de fonctionnaires et le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, devaient se retrouver, mardi 8 février, à 18 heures, pour reprendre leurs discussions sur un « accord-cadre » fixant les modalités du passage aux 35 heures. Les négociations, qui ont commencé lundi à 15 heures, ont été suspendues, mardi, à 4 heures, après treize heures d'échanges stériles. ● LA VOLONTÉ de parvenir à un acord général est pour le moins incertaine, tant du côté des syndicats, qui contestent les bases proposées par le gouvernement, que du côté de ce dernier : plusieurs ministres semblent plus soucieux de négocier directement avec les représentants de leurs administrations. ● LES COLLECTIVITÉS locales ont engagé la réduction du temps de travail, sans attendre les lois Aubry, en ordre dispersé et selon des formules variables d'une ville ou d'un département à l'autre.**

Les syndicats de fonctionnaires combattent les propositions du gouvernement

La négociation « marathon » sur le passage aux 35 heures dans les administrations de l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux publics devait reprendre mardi soir. Le projet présenté par Emile Zuccarelli fait l'objet de quatre-vingts amendements

À 4 HEURES, mardi 8 février, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, sonne le cessez-le-feu avant même d'avoir livré combat. *« Ce marathon a duré un peu plus longtemps que nos forces ne le permettaient »*, soupire-t-il après treize heures de négociations stériles avec les vingt-huit représentants des sept fédérations de fonctionnaires (CGT, FO, FSU, CFDT, UNSA, CFTC, CFE-CGC). L'accord-cadre, qui devait permettre de fixer les modalités de la réduction du temps de travail pour l'ensemble des 5,1 millions d'agents de la fonction publique (ministères, hôpitaux et collectivités territoriales), n'a pas vu le jour. *« On a eu beau le préparer, on s'aperçoit qu'il reste beaucoup de choses à traiter »*, observe le ministre, dans un sourire crispé.

Les discussions devaient reprendre le jour même, à 18 heures. Entre-temps, *« nous allons travailler pour préparer nos réponses »*, a promis M. Zuccarelli, persuadé que cet accord-cadre est *« profondément nécessaire »*, tout en se demandant, devant les caméras, s'il *« interviendra »* un jour. Il est vrai que la suspension des négociations a été décidée alors qu'il n'y avait plus guère de doute sur l'issue d'une rencontre qui, selon Michel Perier (CFDT), avait très *« maladroitement »* commencé. Le premier texte proposé aux représentants syndicaux, lundi peu après 15 heures, leur a paru n'offrir, contrairement à l'objectif affiché par le ministère, aucune base de discussion.

Unanimement jugé « en retrait » par rapport aux propositions déjà transmises aux syndicats, ce document *(lire ci-contre)* fait l'impasse sur les créations d'emplois, le maintien du volume global des effectifs, les processus de résorption de la précarité ou le régime des cadres. Y figure, en revanche, le calcul du temps de travail sur la base d'un décompte annuel de 1 600 heures, disposition inacceptable pour l'ensemble des syndicalistes car elle entraînerait, selon Rolland Gaillard (FO), *« la remise en question de tous les jours fériés obtenus par les fonctionnaires après des années de mobilisation »*.

En bref, le texte est unanimement perçu comme un fastidieux effet de mise en scène, destiné à placer les acteurs dans le jeu de la négociation. *« Tout se passe très bien,* ironise Nicole Prud'homme (CFTC). *Le théâtre est ouvert. Ce texte* a minima *nous a permis de réaffirmer nos exigences. »* Plus mordante, Nicole Vuaillat (FSU, enseignants) ne comprend *« pas très bien pour quelles raisons le gouvernement, qui a demandé aux entreprises privées de réduire la durée du travail pour créer des emplois, reste aussi fermement hostile à tout accroissement des effectifs dans la fonction publique pour passer aux 35 heures »*.

UNE SÉRIE « D'AVANCÉES »

Après quatre heures et demie de blocage, une *« version numéro deux »* du document de travail est remise aux négociateurs. A 20 heures, après une première lecture, Bernard Lhubert (CGT) relève une série d'*« avancées »*, portant sur le *« maintien global du volume de l'emploi pendant trois ans »*, la résorption de l'emploi précaire *« par transformation des crédits de vacation en emplois permanents »*, des garanties en matière d'encadrement des horaires *maxima* ou, encore, la création d'un observatoire de l'emploi. Toujours rien de neuf, en revanche, sur les créations d'emplois ou le calcul du temps de travail. Les négociations reprennent à minuit. *« Il s'agit de définir des règles communes générales pour que la diversité de la fonction publique, qui compte 4 000 corps de métier et 50 000 employeurs, ne se trouve pas aggravée à l'issue du passage aux 35 heures »*, explique le ministre aux journalistes.

Les organisations syndicales s'en moquent, qui veulent des chiffres, rien que des chiffres. A 2 h 45, mardi, après l'examen de la moitié des 80 amendements déposés par les syndicats, M. Zuccarelli lève la séance. *« Le ministre est muet,* commente Mme Vuaillat. *Le directeur de son cabinet est muet, et le seul qui parle, c'est le directeur général de l'administration publique, qui passe son temps à justifier son texte en ne répondant sur rien. »* Pour Raymond Perrot (FO), *« le ministre voudrait faire capoter les négociations qu'il ne s'y prendrait pas autrement »*. L'échec est évité de justesse : à 4 heures, M. Zuccarelli reporte en fin de journée le dénouement de la pièce.

Pourquoi avoir organisé une séance « marathon », dont le but était d'aboutir à un accord-cadre que tout le monde souhaitait, si c'était pour rejeter tout compromis sur deux thèmes dont il savait pertinemment qu'ils cristalliseraient l'opposition des syndicats ? Pour Mme Vuaillat, l'attitude du ministre *« confirme qu'il n'avait pas de mandat pour négocier sur les points les plus sensibles »*. Le problème, ajoute M. Gaillard, *« c'est que le gouvernement n'est pas prêt à lâcher du lest s'il n'est pas sûr d'obtenir un accord majoritaire »*. Pour cela, il aurait fallu l'accord d'au minimum cinq organisations sur sept.

Dans l'entourage du ministre, on espérait pouvoir compter sur la signature des quatre organisations minoritaires (CFDT, UNSA, CFTC, CFE-CGC), et l'on croyait la FSU pas loin de dire « oui », l'accord-cadre lui paraissant préférable à la confrontation directe avec Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, hostile à toute réduction du temps de travail des enseignants. Si l'opposition inébranlable de FO – qui n'a jamais fait grand cas des 35 heures, même dans la fonction publique – avait été prévue, on avait sous-estimé, en revanche, la détermination de la CGT, renforcée, selon le ministère, par les conflits dans la fonction publique hospitalière et au ministère des finances. Or, sans la CGT, FO et la FSU, *« personne ne peut se permettre de se retrouver minoritaire au moment de négocier l'accord sur le terrain »*, explique Christine Bonnefon (UNSA).

Raidissant la position de la FSU et de la CGT, les récents conflits sociaux dans les écoles, au ministère des finances et dans les hôpitaux ont bloqué la situation, estime l'entourage du ministre. Au surplus, M. Zuccarelli ne disposait que de faibles marges de manœuvre pour accomplir sa mission.

Alexandre Garcia

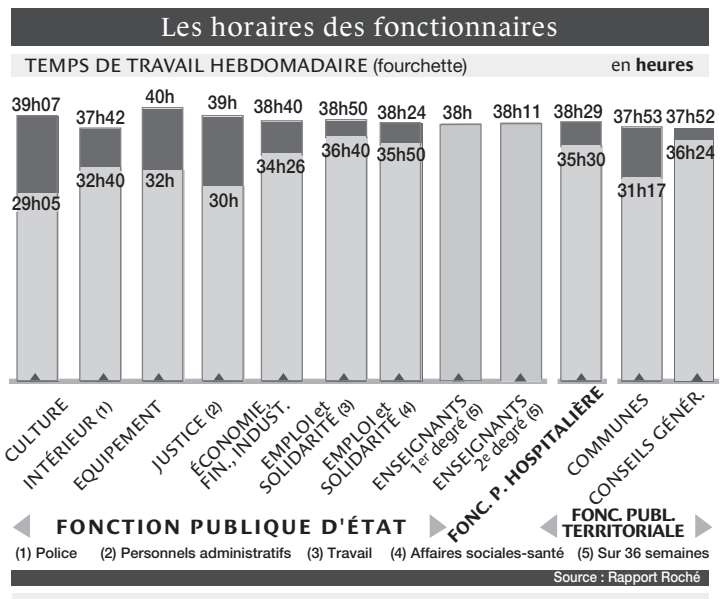

Ces durées de travail sont évaluées par la mission Roché sur la base d'un décompte annuel, prenant en compte la durée des congés, mais sans inclure les heures supplémentaires.

Des ministères plus ou moins zélés

TOUS LES MINISTRES ne montrent pas le même empressement pour négocier les 35 heures dans leurs administrations respectives.

● **Education nationale.** Claude Allègre a indiqué à plusieurs reprises que les 35 heures, conçues pour *« lutter contre le chômage et créer des emplois dans le secteur privé »*, relèvent d'une logique différente dans la fonction publique, où les agents *« sont pour la plupart sous les 35 heures »*. Les négociations, qui vont s'ouvrir avec les enseignants, viseront donc à *« un aménagement du temps de travail »* plus qu'à une *« réduction stricte des horaires »*. Le ministre exclut aussi la *« création massive »* de postes et ne cache pas son souhait de voir les enseignants passer davantage de temps dans les établissements scolaires ; leur temps de service s'élève aujourd'hui à 15 ou 18 heures par semaine dans le second degré et à 26 heures dans le primaire, sur 36 semaines par an.

● **Intérieur**. Jean-Pierre Chevènement souhaiterait négocier à son propre niveau l'application de la loi sur les 35 heures pour la police nationale. Dans l'immédiat, les principaux syndicats de policiers se sont rassemblés, au sein d'une commission intersyndicale, pour définir une position commune. Celle-ci lie l'adhésion aux 35 heures à un effort important en matière de recrutement de fonctionnaires de police.

● **Justice.** Pour l'heure, Elisabeth Guigou s'est contentée de contacts informels avec les organisations syndicales. La garde des sceaux devrait attendre la signature de l'accord-cadre pour se lancer dans des discussions branche par branche. Sont concernés les personnels de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire et des services judiciaires (magistrats et greffiers).

● **Finances.** Christian Sautter ne cesse de répéter que les « gains d'efficacité » dégagés par la réforme du ministère seront répartis entre les usagers, qui verraient ainsi le service s'améliorer ; les agents, qui bénéficieraient de requalifications et de nouvelles missions ; et l'Etat, *via* le redéploiement d'effectifs. Les départs à la retraite – 70 000 d'ici 2010 – ne seront donc pas intégralement remplacés.

● **Hôpitaux.** Confrontée à un mouvement social dans les hôpitaux publics, dont les personnels réclament des moyens et des effectifs supplémentaires, Martine Aubry a engagé avec les syndicats des discussions, prévues pour s'achever début mars. La réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière se traduira, a-t-elle annoncé, par *« des créations nettes d'emploi »*, mais elle ne s'est engagée sur aucun chiffre. La réforme devrait nécessiter plusieurs milliards de francs.

Les collectivités locales, « passagers clandestins de la loi Aubry »

EN ORDRE DISPERSÉ, de nombreuses collectivités locales sont déjà engagées dans la réduction du temps de travail. Exclue des lois Robien et Aubry, la fonction publique territoriale (1,6 million d'agents) s'est inspirée, à sa guise, des textes prévus pour le secteur privé. Le cabinet Bernard Bruhnes Consultants, en partenariat avec le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales, a étudié ces *« passagers clandestins de la loi Aubry »* à travers 21 exemples, de la petite ville de Blain, en Loire-Atlantique (63 agents), à la Communauté urbaine de Strasbourg (6 000 agents répartis dans 83 services).

L'hétérogénéité des situations est manifeste. Aucune collectivité ne possède, à la base, la même durée de travail qu'une autre. Les contrats de solidarité, institués par l'ordonnance du 30 janvier 1982, ont accentué ces divisions. Basés sur la prise en charge, totale ou partielle, des cotisations sociales des nouveaux embauchés, ces contrats ont parfois été abandonnés, sitôt les aides de l'Etat épuisées.

Aucune aide n'étant prévue cette fois, qu'est-ce qui fait donc courir les collectivités ? *« Certains responsables territoriaux*, affirme l'étude, *voient* (...) *un exemple à donner aux entreprises implantées sur leur territoire. »* Ou bien : *« Souvent intégrées au programme électoral qui a porté les nouveaux "politiques" à la tête de l'exécutif local »*, les 35 heures deviennent *« une mesure tournée vers la population locale* (...), *une forme de politique de soutien à l'emploi local »* en même temps qu'un outil de paix sociale. A moins que les élus locaux ne misent, comme dans la ville de Chaumont (Haute-Marne), sur un cercle vertueux, *« l'amélioration de la condition de vie des 520 agents devant rejaillir sur les conditions d'accueil du public »*. Sans véritable préparation, l'extension des horaires d'ouverture des services s'est néanmoins parfois révélée décevante.

Dans la plupart des cas, les accords octroient des demi-journées de congés hebdomadaires. Celui du conseil général du Territoire de Belfort, signé le 11 mars 1999, prévoit 26 jours de récupération mais supprime en échange la septième semaine de congés accordée jusqu'à présent. A deux exceptions près, l'emploi est le grand bénéficiaire du changement : soit par des créations nettes, entre 5 % et 10 % de l'effectif en moyenne, soit sous forme de « déprécarisation » des employés en contrats emploi-solidarité (CES) ou consolidé (CEC). Le conseil général de Haute-Garonne (2 100 agents) a prévu, au total, 226 embauches, tandis que la ville de Ploemeur (Morbihan) a préféré transformer ses 49 CES en contrats à durée indéterminée.

Pour le financement, les collectivités se débrouillent. Certaines obtiennent une modération salariale de leurs employés, les élus locaux participant parfois à l'effort comme à Ancenis (Loire-Atlantique), où l'accord a été approuvé après référendum par 77 % du personnel. D'autres rognent sur des avantages. Néanmoins, *« une part importante sera forcément, à court ou moyen terme, répercutée sur l'usager »*, indique l'étude. Un conseil général a ainsi augmenté de 1,5 % la pression fiscale pour financer 60 emplois estimés à 9 millions de francs. Pour toutes ces raisons, certaines collectivités procèdent pas à pas, service par service, comme à Strasbourg, où la négociation, commencée en 1996, devrait s'achever cette année.

Isabelle Mandraud

Les propositions soumises aux fédérations

La *« version numéro 2 »* du document de travail, remise, lundi 7 février, par le ministère de la fonction publique aux sept fédérations de fonctionnaires, entend fixer les modalités du passage aux 35 heures des 5,1 millions d'agents que comptent les trois fonctions publiques.

● **Objectifs.** La réduction à 35 heures de la durée hebdomadaire du travail pour les fonctionnaires doit *« contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager et à la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des administrations publiques en conciliant attente des usagers, souhaits des agents et principes et impératifs du service public »*. Elle concerne l'ensemble des fonctionnaires civils et des agents, quel que soit leur statut. Elle doit être mise en œuvre, d'ici 2002, de manière déconcentrée et décentralisée.

● **Emploi.** Les *« ajustements »* en termes d'emploi seront *« prioritairement destinés à permettre la réduction de l'emploi précaire »* dans la fonction publique. Ils prendront en compte l'augmentation importante, dans les prochaines années, du nombre d'agents publics partant en retraite, départs *« globalement compensés »* par une augmentation des recrutements, au cours des années 2001, 2002 et 2003.

● **Temps de travail.** Compte tenu de l'*« hétérogénéité des missions et des modes d'organisation du travail »* et afin de *« respecter l'égalité entre agents »*, la mesure de la durée du travail est réalisée en moyenne annuelle, sur la base d'un décompte de 1 600 heures. Celui-ci peut être inférieur en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, en horaires décalés, en équipes. Des *maxima* horaires, quotidien et hebdomadaire, sont fixés, respectivement, à 10 heures par jour et 44 heures par semaine, sur 12 semaines consécutives. Les temps de repos minimaux sont de 11 heures par jour et de 35 heures par semaine. L'amplitude quotidienne maximale est de 12 heures.

● **Précarité**. Le projet d'accord-cadre envisage la transformation des supports budgétaires permettant la rémunération des agents concernés (crédits de vacation, par exemple) en emplois permanents. *« Une attention particulière sera portée aux mesures permettant la non-reconstitution de l'emploi précaire »*, précise le texte du ministère.

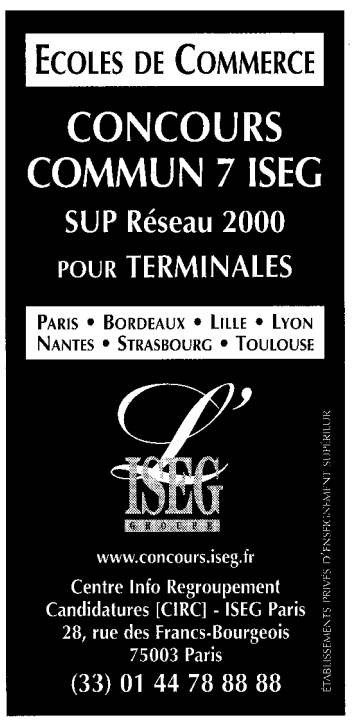

Limitation du cumul des mandats : la réforme voulue par le gouvernement est dans l'impasse

La majorité dénonce le blocage imposé par les sénateurs et par la droite

L'Assemblée nationale examine, mardi 8 février, en troisième lecture, les deux projets de loi visant à limiter strictement le cumul des mandats. La « majorité plurielle » peut imposer ses vues pour la loi ordinaire, qui concerne les élus locaux et les députés européens. Mais elle est obligée d'accepter les conditions du Sénat pour la loi organique qui concerne députés et sénateurs. Le dilemme sera tranché en mars.

VOILÀ bientôt deux ans que le débat est engagé sur la limitation du cumul des mandats, présentée par le premier ministre, dès son discours de politique générale en juin 1997, comme l'un des grands chantiers de modernisation de la vie politique. Depuis, les deux projets de loi destinés à mettre en œuvre cette volonté – le premier, organique, pour les députés et sénateurs ; le second, ordinaire, pour tous les autres élus – ont suivi leur cheminement parlementaire : une première lecture a eu lieu dans chaque Assemblée en 1998, puis une deuxième en 1999, avant qu'une commission mixte paritaire aboutisse, le 9 décembre 1999, à un constat de désaccord entre députés et sénateurs.

Les deux projets reviennent donc, mardi 8 février, en troisième lecture à l'Assemblée nationale. A ce stade, le blocage semble insurmontable. Comme le souligne Bernard Roman (PS, Nord), dans son rapport au nom de la commission des lois, *« il est clair que les deux Assemblées ne sauraient, en l'état, trouver un accord »*. En première comme en deuxième lecture, les députés ont, en effet, adopté un système rigoureux, limitant la possibilité de cumul à deux mandats et excluant qu'un parlementaire national ou européen puisse, en même temps, exercer une fonction exécutive locale (maire, président de conseil général ou régional) *(lire ci-dessous)*.

Certes, le Sénat a assoupli sa position initiale au fil des navettes. Mais s'il a accepté le principe strict de deux mandats et renoncé à tout seuil de population qui aurait placé les élus des communes de moins de 3 500 habitants en dehors du champ d'application de la loi, il a maintenu la possibilité, pour un parlementaire national, d'exercer en même temps une fonction exécutive locale. Autrement dit, il veut préserver ces deux figures emblématiques de la vie politique française que sont le « député-maire » et le « sénateur-président de conseil général ». Or il s'agit bien de la disposition-clé de la réfo

rme voulue par le gouvernement et soutenue, bon gré mal gré, par sa majorité.

Face à cette impasse, le gouvernement et la majorité *« ne sont pas dans une logique de compromis »*, assure M. Roman. Le rapporteur de la commission des lois entend donc rétablir strictement, mardi, le texte adopté en deuxième lecture par les députés, afin de mieux prendre à témoin l'opinion publique de l'obstination du Sénat à bloquer cette réforme. M. Roman n'envisage guère que deux modifications. La première consiste à ne pas réintroduire l'incompatibilité entre un mandat de parlementaire et la fonction de président d'un établissement public de coopération intercommunale, afin de tenir compte de la loi de juillet 1999 sur l'intercommunalité. La seconde, plus sensible, porte sur les parlementaires européens : les députés européens du PS se sont, en effet, offusqués de n'être pas logés à la même enseigne que les parlementaires nationaux (*Le Monde* du 5 février). Gérard Fuchs (PS, Seine-Maritime) et Jean-Claude Perez (PS, Aude) ont déposé un amendement proposant que les dispositions concernant les députés européens n'entrent en vigueur qu'en même temps que celles concernant les députés et sénateurs. Cette question devait être éclaircie mardi matin par le groupe socialiste.

Reste que le gouvernement et la majorité devront bien trancher à un moment ou à un autre. Une fois les deux textes adoptés à l'Assemblée, ils repartiront au Sénat, où ils devraient être examinés le 2 mars. Dans l'hypothèse probable où les sénateurs ne changeraient pas d'attitude, une ultime lecture est, dès à présent, envisagée à l'Assemblée le 7 mars. Les députés auront alors le dernier mot pour la loi ordinaire, qu'ils pourront adopter définitivement ; gouvernement et majorité sont décidés, sur ce texte, à imposer leurs vues.

« DANS DEUX ANS »

En revanche, l'accord du Sénat est obligatoire pour la loi organique, qui concerne députés et sénateurs. Le 27 septembre 1999, à Strasbourg, Lionel Jospin avait été clair : *« Le Sénat et l'opposition de droite prendront leurs responsabilités. S'agissant des dispositions organiques applicables au Sénat, nous ne pourrons que prendre acte de ce qu'elles rendront possible. Ce ne sera pas un compromis, ce sera un constat. »* Autrement dit, le gouvernement n'envisage pas d'appliquer la politique du pire et de multiplier les navettes entre les deux Assemblées ; une telle attitude aurait d'ailleurs pour effet – peu défendable – de maintenir en vigueur la législation actuelle pour les parlementaires nationaux, alors que la législation nouvelle s'appliquerait aux autres élus.

La seule alternative consiste donc à adopter, début mars, la loi organique dans la mouture sénatoriale. Même si chacun admet, à gauche, que ce n'est guère satisfaisant puisque députés et sénateurs apparaîtront alors comme des privilégiés, autorisés à rester maire ou président de conseil général, alors qu'un tel cumul sera interdit à tous les autres élus. Ce qui fait dire à Jack Lang (PS, Loir-et-Cher), mardi, dans un entretien à *Libération* : *« Il serait plus raisonnable de renoncer à ce texte tel qu'il est, pour l'instant. »* Et il ajoute : *« Mieux vaut faire du beau travail dans deux ans »* et prévoir alors, si nécessaire, un référendum pour surmonter le blocage du Sénat, plutôt que de *« se contenter aujourd'hui d'un texte bâclé »*. A ce stade, la posture est avantageuse.

Gérard Courtois

Une évolution laborieuse

Avant 1985 : il n'existait aucune limitation du cumul des mandats et des fonctions électives.

● **Les lois du 30 décembre 1985** fixent le cadre législatif aujourd'hui en vigueur. Elles interdisent le cumul de plus de deux mandats (de député ou sénateur, de parlementaire européen, de conseiller régional, de conseiller général, de maire d'une commune de plus de 20 000 habitants ou d'adjoint au maire d'une commune de plus de 100 000 habitants). La législation en vigueur n'est donc que modérément contraignante : un parlementaire français peut être, en même temps, député européen ; un député ou un sénateur peut continuer à exercer deux mandats locaux dès lors qu'il s'agit, pour l'un d'entre eux, d'un mandat dans une commune de moins de 20 000 habitants ; enfin, la loi n'établit pas d'incompatibilité entre un mandat national et une fonction exécutive locale (maire, président de conseil général ou régional).

● **La position de l'Assemblée nationale :** les deux textes soutenus par la « majorité plurielle » proposent de limiter strictement la possibilité de cumul à deux mandats (un mandat de parlementaire et un mandat local, ou deux mandats locaux de conseiller municipal, général ou régional). Ils interdisent le cumul d'un mandat de parlementaire national et de député européen. Ils excluent qu'un parlementaire national ou européen puisse exercer, en même temps, une fonction exécutive locale (maire, président de conseil général ou régional). Enfin, ils interdisent le cumul de deux fonctions exécutives locales (par exemple maire et président de conseil général). En outre, ils renforcent le régime des incompatibilités professionnelles.

● **La position du Sénat :** en deuxième lecture, en octobre 1999, les sénateurs ont accepté le principe de la limitation à deux mandats. Mais à condition qu'un parlementaire national (député ou sénateur) puisse continuer à être, en même temps, responsable d'un exécutif local (président d'un conseil général ou régional, ou maire d'une commune quelle qu'en soit la taille).

La « signature électronique » bientôt reconnue en droit français

QUE VAUT, aujourd'hui, une « signature électronique » dans le cadre d'une transaction commerciale réalisée sur Internet ? Pratiquement rien aux yeux de la loi, qui ne lui reconnaît pas valeur de preuve solide, contrairement à une signature apposée sur un document papier. Le projet de loi que la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, devait défendre au Sénat, mardi 8 février, vise à combler une lacune et constitue une petite révolution : dans un pays où l'écrit a une si grande importance, la loi reconnaîtra désormais qu'un document électronique a valeur de preuve et que sa force probante est équivalente à celle d'un document sur support papier.

Le projet transpose en droit français la directive européenne sur la « signature électronique » adoptée, le 30 novembre 1999, pour garantir le bon fonctionnement du marché intérieur. Le droit court derrière la réalité, et la multiplication des transactions immatérielles a rendu la réforme urgente. On estime que les échanges de données informatisées ont représenté, en France, 800 milliards de francs en 1998, le commerce électronique interentreprises, 2 milliards de francs, et les achats de particuliers *via* Internet, entre 500 millions et 1 milliard de francs, indique Charles Jolibois (Rép. et Ind.) dans son rapport pour la commission des lois. Or, le commerce « en ligne » est appelé à se développer (établissement du contrat fournisseur-acheteur, paiement), ce qui multipliera les risques de litiges et les contentieux.

COMME LA « PREUVE LITTÉRALE »

Jusqu'à présent, l'écrit électronique ne constitue qu'un indice, une présomption ou un élément de preuve, rarement une preuve. *« Force est de constater*, note M. Jolibois, *que l'état actuel du droit ne reconnaît la recevabilité des documents électroniques en mode de preuve qu'au cas par cas »* et que cette reconnaissance est laissée à la seule appréciation des juges du fond. Approuvé le 1er septembre 1999 par le conseil des ministres, présenté en première lecture au Sénat avant son examen par l'Assemblée nationale, le projet de loi modifie l'article 1316 du code civil afin d'admettre comme preuve les documents électroniques, au même titre que la *« preuve littérale »*, c'est-à-dire par écrit.

La nouvelle rédaction de cet article précisera que *« la preuve littérale ou par écrit résulte d'une suite de lettres, de caractères, de chiffres ou de tous autres signes ou symboles dotés d'une signification intelligible, quels que soient leur support ou leur modalité de transmission »*. Le projet confie au juge le soin de régler les conflits de preuve, par exemple les cas où un écrit électronique et un écrit sur papier seraient en contradiction.

Le gouvernement souhaite aussi, pour ne pas faire obstacle au développement de la signature électronique, supprimer l'exigence de la mention manuscrite pour les actes unilatéraux tels que les cautionnements ou les reconnaissances de dette.

La loi précise que les écrits électroniques ne pourront avoir valeur de preuve que s'ils sont vraiment fiables. La définition de la signature électronique dite *« avancée »* (advanced) – *« élaborée »*, préférerait le Sénat – intègre les contraintes définies par la directive européenne : la signature devra être *« liée uniquement au signataire »*, permettre de l'identifier clairement, être créée par des moyens lui permettant d'en garder le contrôle exclusif et être liée aux données auxquelles elle se rapporte, afin que *« toute modification ultérieure de ces données soit détectable »*. Un décret en Conseil d'Etat précisera les modalités de la fiabilité technique, qui passe par le cryptage et par des « clés » de l'émetteur et du destinaire, garantissant la confidentialité des messages. Les problèmes techniques sont complexes et plusieurs technologies pourraient être utilisées (*Le Monde* du 20 novembre).

Le projet de loi ne portant que sur les actes sous seing privé, les sénateurs veulent aller plus loin : ils ont voté en commission des lois, le 2 février, un amendement permettant aux actes authentiques, méritant des garanties juridiques plus fortes, signés devant notaire ou authentifiés par des huissiers ou des greffiers, d'être, eux aussi, établis et conservés sur support électronique, ce qui suppose, notamment, de définir la signature électronique de ces officiers publics. Mme Guigou devait en accepter le principe, mardi, en séance publique, non sans mettre en garde le Sénat contre les difficultés d'une telle extension de la loi. Les modalités techniques seraient renvoyées, là aussi, à des décrets en Conseil d'Etat.

Jean-Michel Bezat

chaque mercredi
La Lettre du Pouvoir hebdo
L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors
3600 fre /an
Editions Jean-François Doumic
5 rue Papillon 75009 Paris - Tel 01 42 46 58 10

Le groupe CRI se défend des accusations portées contre lui par l'IGAS

Le directeur général va quitter son poste

ACCUSÉE, la Caisse de retraite interentreprise (CRI) se fait accusatrice. Mis en cause par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) pour une gestion entachée de multiples irrégularités (*Le Monde* du 8 janvier), le groupe de retraite complémentaire et de prévoyance affirme que les enquêteurs ont fait preuve de partialité.

Cependant, après la démission du président du groupe, Yves Espieu, le directeur général, Jean-Claude Dessain Gelinet, devrait partir le 31 juillet. Cette décision n'a pas été annoncée par la CRI, qui l'a, néanmoins, confirmée.

En introduction à un document de plus de 200 pages, que la CRI a adressé à l'IGAS et que *Le Monde* s'est procuré, M. Espieu, démissionnaire depuis le 12 janvier, écrit que les auteurs du rapport de l'inspection *« n'ont pu se départir d'un préjugé défavorable difficilement compréhensible »* et leur reproche d'avoir eu *« souvent recours à l'amalgame »*, sur un *« ton agressif »*. Le principal argument de défense avancé par le groupe est son dynamisme commercial, avec des *« performances largement au-dessus de la moyenne de celles des autres institutions de retraite »*.

« DANS UN CADRE CONVIVIAL »

L'IGAS n'avait pas contesté ce point, mais dénoncé une confusion des activités au détriment de la branche retraite. Pour la CRI, le rendement des portefeuilles de retraite, confiés à sa holding commerciale Copernic SA, ne pose aucun problème. Le 0,3 % prélevé sur chaque prestation, en particulier, se situe *« à un niveau de marché »*. Les frais supportés par la partie retraite (46 % des moyens administratifs, par exemple) ont été sur-évalués par l'IGAS, prétend le groupe.

Dans la catégorie *« dons, pourboires et autres »*, cette quote-part des retraites est révisée à la baisse par rapport aux estimations de l'IGAS. Ainsi, elles ont financé 5 % du coût de la location d'une loge à l'Opéra national du Rhin, à Strasbourg, 5 % pour des *« invitations au match Angleterre-France »*, 52 % de la cotisation à l'Union des industries du Bas-Rhin, etc.

L'achat de chevaux ? Là encore, la CRI, épinglée sur ce chapitre *via* sa filiale Ipricas, considère qu'il n'y a pas matière à s'indigner. Cette activité permet *« des discussions informelles avec des responsables d'entreprises dans un cadre convivial »*. Chaque année, depuis cinq ans, cinq cents à six cents *« clients et prospects »* ont pu être reçus. *« Les caisses de retraite participent uniquement, pour leur quote-part, aux frais de réception »*, soit la *« très modique somme de 13 000 francs »*, affirme la CRI. L'embauche, dans cette filiale, de parents de collaborateurs *« n'est pas anormale »*, car *« le groupe, comme beaucoup d'entreprises aujourd'hui, privilégie, à compétences égales, des candidats se proposant par voie de recommandation »*.

Tout en défendant les notes de frais de la direction, le groupe a promis de fournir à l'IGAS une *« note sur l'utilisation des cartes bancaires »*. Le véhicule mis à la disposition du président de Copernic, également président du groupe, n'ayant pas été déclaré comme il se doit, *« des mesures nécessaires seront mises en œuvre »*.

Quant aux salaires du président et du directeur général, même s'ils n'ont pas tous fait l'objet de délibérations, ils sont jugés *« conformes »* aux missions des intéressés. En annexe, M. Espieu produit une lettre manuscrite, datée du 13 janvier 1998, dans laquelle il informe son directeur général du versement d'une prime de 150 000 francs en sa faveur.

La CRI aborde prudemment le sujet du financement occulte des organisations syndicales. *« Les relations avec les partenaires sociaux sont essentielles dans le fonctionnement des groupes de protection sociale et, historiquement, étroites »*, peut-on lire. De soixante-trois, le nombre de *« délégués extérieurs »* est bien passé à huit, depuis janvier 1999, *« 2 CGT, 2 CFDT, 2 FO, 1 CGC et 1 CFTC »*. La CRI précise néanmoins qu'ils sont, depuis huit mois, rémunérés par l'activité prévoyance (ils l'étaient à 100 %, auparavant, par les retraites) et qu'ils disposent tous, désormais, d'*« un bureau dans les locaux »*.

I. M.

M. Cohn-Bendit et les Verts européens relancent le débat sur la sécurité maritime

Le gouvernement multiplie les consultations sur ce sujet

Le député Vert européen, Daniel Cohn-Bendit a animé, lundi 7 février, à Brest, un débat sur le nécessaire renforcement de la législation sur la sécurité maritime, après le naufrage du pétrolier *Erika* et la marée noire qu'il a provoquée. Alors que le gouvernement tente d'élaborer une « charte de sécurité maritime », M. Cohn-Bendit a souligné que l'Europe est le seul échelon d'intervention efficace.

BREST
de notre envoyée spéciale

En retard d'une marée noire, Daniel Cohn-Bendit ? Lui qui ne s'était pas rendu en Bretagne depuis le naufrage de l'*Erika*, le 12 décembre 1999, a organisé à Brest, lundi 7 février, une table ronde sur la sécurité du transport maritime en Europe, rattrapant ainsi le tempo de l'actualité. Mardi 8 février à Matignon, Lionel Jospin doit, en effet, recevoir les élus du littoral, tandis que Jean-Claude Gayssot, le ministre des transports, réunit, jeudi 10 février, professionnels de la mer et pétroliers pour tenter d'élaborer une *« Charte de sécurité maritime »*.

Accompagné de deux autres députés Verts européens, la Hollandaise Kathalijne Buitenweg et le Belge Paul Lannoye, Daniel Cohn-Bendit a martelé que l'Europe était le seul échelon d'intervention efficace pour mettre en place une législation destinée à prévenir les marées noires, ou même les catastrophes chimiques. *« Aujourd'hui, je ne crois pas que la définition des eaux territoriales ait un sens national. Par exemple, il faut mettre en place cette idée de garde-côtes européens, que tout le monde reprend, y compris le PC. Nous avons une chance historique de renforcer et d'accélérer la construction des institutions européennes. »*

Alors que la Commission a pris l'engagement de proposer, dans les mois qui viennent, une directive sur les pavillons de complaisance et sur la sécurité maritime, M. Lannoye a voulu notamment *« reposer le problème de la responsabilité des propriétaires, des armateurs, des compagnies pétrolières, un dossier qui traîne depuis sept ans »*. Un débat sur l'efficacité des doubles coques, lancé par un représentant de l'Association française des capitaines de navire (Afcan), l'idée de *« réparation de dommage à la nature »*, avancée par la juriste Martine Rémond-Gouilloud, des propositions de Greenpeace pour sortir du dispositif insuffisant du Fipol et d'autres pistes lancées par les armateurs, les assureurs, les scientifiques : les députés Verts européens ont eu de quoi remplir leur besace. Et si leur vigilance venait à faiblir, un ancien patron de pêche s'est chargé de les interpeller : *« Au moment de l'Amoco, on parlait déjà de tout ça. Il faut que Bruxelles se remue. Vous avez vu un peu le bordel en France entre l'agriculture, les transports, l'intérieur, l'environnement ? »* Voilà bien un sujet qui passionne le député européen. *« Je ne comprends pas pourquoi on ne tire pas les leçons des dysfonctionnements qui se sont produits. Ce serait le B. A.-BA d'analyser pourquoi on s'est planté, pourquoi tout le monde a voulu d'emblée minimiser, au lieu de dire "on ne sait pas" ou "voilà les différentes hypothèses"*. Il ne s'agit pas de faire le procès de quinconque, a assuré Dany Cohn-Bendit, qui n'a pas prononcé une seule fois le nom de Dominique Voynet, mais *« d'appliquer quand on en a l'occasion le concept de nouvelle gouvernance et de transparence »*. *« Quand on gouverne, on se plante toujours,* a-t-il ajouté. *La force, c'est de savoir pourquoi »*.

« AUTANT QUE LA DROITE »

Cela n'a toutefois pas réussi à calmer l'irritation des Verts bretons, comme celle du maire-adjoint de Brest, Michel Briand, qui a déclaré en commençant la journée : *« Aujourd'hui, l'enjeu est que la gauche plurielle en fasse au moins autant que la droite, qui a créé le rail d'Ouessant après la catastrophe de l'Amoco »*. Attentif au malaise des Verts, sans en rajouter, *« Dany »* a répondu au journal de la mi-journée sur France 3 que, si l'on n'avait pas spécialement vu les Verts dans le cortège de la manifestation de samedi à Nantes, *« c'est que les Verts ne se trimballent pas toujours avec leur casquette, qu'ils n'ont pas le culte de l'organisation, qu'ils travaillent avec les associations et que c'est très bien comme cela »*. Une réponse qui a désespéré Jean-Paul Declercq, responsable de la commission mer des Verts : *« Mais on était deux mille facile, on avait cinq banderoles et Dany qui ne dit rien ! »*, s'est-il lamenté.

Béatrice Gurrey

Les agriculteurs manifestent contre Mme Voynet

Des incidents ont émaillé, lundi 7 février à Metz (Moselle), la visite de la ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Dominique Voynet.

Alors qu'elle était venue participer à la conférence nationale des présidents des organismes de bassin, quelque trois cents agriculteurs, venus avec leur tracteur à l'appel de la Fédération départementale de syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), ont déversé du lisier et des boues d'épuration devant la préfecture. Ils entendaient dénoncer, notamment, *« les taxes contre les pollutions agricoles »*, selon Guy Pétain, responsable de la FDSEA de Moselle.

Deux cents CRS et policiers avaient pris place devant le bâtiment public, en prévision de cette manifestation. Un agriculteur a été hospitalisé et trois policiers légèrement blessés. Un manifestant d'une vingtaine d'années a été interpellé pour *« jet de pavés »*.

Les critiques sur l'opacité des procédures budgétaires se multiplient à gauche

Didier Migaud (PS) réclame un « collectif »

LA BATAILLE autour de la « cagnotte » budgétaire – dont Christian Sautter doit révéler le montant définitif, mercredi 9 février, devant les députés – laissera des traces. Car, au-delà de la controverse sur l'affectation des plus-values fiscales engrangées par le gouvernement, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, non seulement à droite, mais aussi à gauche, pour déplorer l'opacité des procédures budgétaires.

Après François Hollande, qui, le 6 février, avait imputé à des *« résistances administratives »* le retard pris par le gouvernement pour révéler ces rentrées d'impôts (*Le Monde* du 8 février), Henri Weber, chargé de la formation au secrétariat national du PS, a déclaré, lundi, que *« la demande formulée par plusieurs parlementaires d'une meilleure transparence et information nous paraît légitime et devoir être suivie d'effet »*.

« EN FINIR AVEC LE SOUPÇON »

Dans un entretien publié mardi par *Les Echos*, le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Didier Migaud (PS), se montre encore plus critique. *« Je considère que la France a pris un gros retard par rapport aux autres démocraties en matière de transparence budgétaire et de contrôle »*, dit-il. Estimant qu'il faut *« en finir avec le soupçon d'insincérité »*, il ajoute : *« C'est pourquoi une réforme de l'ordonnance de 1959 qui régit les relations entre gouvernement et le Parlement en matière budgétaire est nécessaire. »*

Le débat sur la transparence n'est pas de pure forme, car, informé plus tôt de l'ampleur des rentrées fiscales, le Parlement n'aurait-il pas pu retenir une autre affectation des sommes engrangées que celle qui va finalement en être faite ? De fait, la loi veut que tous les encaissements constatés sur l'année 1999, au-delà des 24 milliards de francs de « cagnotte » déjà admis par le gouvernement, aillent à une baisse complémentaire du déficit budgétaire. *« Sur l'exercice 1999, il n'y a pas d'autre solution. Je le regrette parce qu'une partie de ce bonus aurait pu être mobilisé pour abonder le fonds de réserve pour les retraites »*, ajoute M. Migaud.

Autrement dit, le débat sur la « cagnotte » de 1999 n'a plus d'objet, puisque l'exercice budgétaire est achevé. Et si la controverse continue, c'est que les marges de manœuvre du gouvernement pour 2000 seront, elles aussi, plus larges que prévu. Sans anticiper sur l'évolution de la croissance au cours de cette année, les experts savent, en effet, que les rentrées fiscales de 1999, plus fortes que prévu, auront un « effet de base » mécanique sur les rentrées de l'an 2000, qu'il va falloir réviser à la hausse.

De combien, et pour quel usage ? Soulignant qu'un *« collectif budgétaire* [lui] *apparaît nécessaire avant l'été »*, M. Migaud plaide pour des baisses d'impôts complémentaires de 20 milliards de francs, ciblées essentiellement sur la taxe d'habitation. Pour l'an 2000, c'est, en effet, la prochaine joute qui se profile au sein de la majorité, où l'on perçoit clairement deux camps : les partisans d'une baisse uniforme de cet impôt local et les adeptes d'une réforme plus profonde.

Laurent Mauduit

Les présidents de région des Antilles et de Guyane défendent leur légitimité

CAYENNE
de notre correspondant

En affirmant au *Monde* que *« ceux qui exigent d'emblée une révision constitutionnelle* (...) *s'arrogent un pouvoir que les électeurs ne leur ont pas donné »* (*Le Monde* daté 6-7 février), le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, a implicitement déclaré nulle et non avenue la démarche engagée le 1er décembre 1999 à Basse-Terre (Guadeloupe) par les trois présidents de région des Antilles et de Guyane, qui affichent leur volonté de parvenir à un régime d'autonomie interne.

Réunis lundi 7 février à la chambre de commerce et d'industrie de Cayenne (Guyane), Lucette Michaux-Chevry (RPR, Guadeloupe), Antoine Karam (PS guyanais) et Alfred Marie-Jeanne (indépendantiste, Martinique) ont ignoré l'avertissement du gouvernement, en faisant part de leur décision de *« tout mettre en œuvre pour arrêter les bases d'un régime fiscal spécial et stable adapté »*. *« Ce nouveau régime*, ont-ils précisé, *aura notamment pour but de simplifier les procédures administratives, de transférer aux nouvelles régions d'outre-mer la totalité des recettes sur la consommation ou encore de créer un fonds d'investissement. »* Cela posé, les trois présidents de région, qui doivent être reçus le 15 février par le président de la République, ont répondu sans ménagement à M. Queyranne.

« Si la maire de Basse-Terre – élue avec une majorité écrasante – que je suis, si le député de France le mieux élu que j'ai été, si la présidente du conseil régional que je suis et la sénatrice – élue au premier tour – que je suis ne peut pas parler de la Guadeloupe, qui peut le faire ? », s'est écriée Mme Michaux-Chevry.

« HOLD-UP DE LÉGITIMITÉ »

« Lorsqu'on est élu, faut-il simplement rester un bon gestionnaire encadré par un système qui ne nous plaît plus ? », s'est interrogé M. Karam. *« Comment peut-on me reconnaître la compétence légitime de légiférer pour la France quand je suis à l'Assemblée nationale, et me reconnaître incompétent quand j'ai des propositions à faire pour mon pays ? »*, s'est demandé, pour sa part, M. Marie-Jeanne.

Ces répliques s'adressaient à M. Queyranne, mais aussi à la députée de Guyane, Christiane Taubira-Delannon (app. PS). Celle-ci se dit en effet *« d'une extrême vigilance face aux tentations de l'autorité sous contrôle, face au hold-up de légitimité* (...), *face aux tentatives qui visent à faire notre bonheur malgré nous »*. L'autre député de Guyane, Léon Bertrand (RPR), est d'accord avec elle sur ce point. Il fustige en effet depuis longtemps ces *« élus qui se penchent sur le changement de statut, alors qu'ils n'ont pas été mandatés pour cela par le peuple »*.

La rencontre de Cayenne a également permis aux trois présidents de région de réaffirmer leur volonté de ne plus être *« la portion exotique de la France en Amérique du Sud et dans la Caraïbe »*. Mme Michaux-Chevry, M. Karam et M. Marie-Jeanne plaident pour une autonomie accrue en matière de coopération régionale. Sur ce point, le projet de loi d'orientation, qui doit être examiné par le Parlement avant la fin juin, devrait – au moins partiellement – leur donner satisfaction ; il devrait, par exemple, permettre aux DOM de devenir *« membres associés »* d'organisations régionales.

Stéphane Urbajtel

Le maire d'Orange fait saisir le journal de ses opposants

LA TOTALITÉ des exemplaires du journal de l'association antifasciste *Alerte Orange* ont été saisis, lundi 7 février, à la demande de Jacques Bompard, maire (Front national) d'Orange, dans le Vaucluse, sur ordonnance du juge des référés de Carpentras. M. Bompard, qui s'était procuré un exemplaire de ce journal avant sa diffusion, prévue lundi, avait assigné l'imprimeur, le diffuseur et le président de l'association, André Paccoud, estimant qu'un article sur les bénéficiaires privés de travaux publics dépendant de la mairie était diffamatoire. L'avocat de l'imprimeur et du diffuseur, Jean-Philippe Delsart, estime qu'il y a *« atteinte à la liberté de la presse »*. L'association Alerte Orange a décidé de porter plainte contre X... pour vol, afin de tenter d'établir comment un exemplaire du journal a pu parvenir à la mairie avant sa diffusion.

DÉPÊCHES

■ **PS : les candidats socialistes aux élections municipales de 2001 à Paris devront déposer** leur candidature entre le 21 et le 25 février, selon un *« calendrier resserré »*, qui sera soumis au bureau fédéral du PS, mercredi 9 février. Selon le calendrier national du PS, le dépôt des candidatures doit avoir lieu entre le 14 février et le 11 mars.

■ **RPR : la commission des sages chargée d'examiner le cas des élus faisant l'objet d'une procédure judiciaire devait se réunir** pour la première fois, mardi 8 février, au siège du RPR. Composée, notamment, de la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, et du secrétaire général, Adrien Gouteyron, la commission, selon ses statuts, *« peut, à sa demande ou à la demande de l'élu concerné, entendre l'intéressé »* et *« une décision de suspension de sa qualité d'adhérent peut être prise en commun, le temps que la justice se soit définitivement prononcée »*. Seul Guy Drut, député de Seine-et-Marne, mis en examen dans l'enquête sur les marchés publics d'Ile-de-France, a demandé à être entendu.

AVIS AU PUBLIC

AUTOROUTE A20 "MONTAUBAN-BRIVE"

Section CAHORS-Sud/CAHORS-Nord

Communes de FONTANES, LALBENQUE, CIEURAC, LABURGADE, AUJOLS, FLAUJAC-POUJOLS, CAHORS, ARCAMBAL, LAMAGDELAINE, LAROQUE-DES-ARCS, VALROUFIE, COURS

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'autorisation, au titre de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau, des ouvrages, installations ou catégories de travaux de l'autoroute A20 touchant aux ressources en eau

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2000 pris en application de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau, il sera procédé à une enquête publique en vue de l'autorisation, dans le cadre de la réalisation du tronçon CAHORS-Sud/CAHORS/Nord de l'autoroute A 20 BRIVE-MONTAUBAN, des ouvrages, installations ou catégories de travaux touchant aux ressources en eau.

Les communes concernées par le périmètre d'enquête sont : FONTANES, LALBENQUE, CIEURAC, LABURGADE, AUJOLS, FLAUJAC-POUJOLS, CAHORS, ARCAMBAL, LAMAGDELAINE, LAROQUE-DES-ARCS, VALROUFIE, COURS.

Du lundi 28 février au vendredi 31 mars 2000 inclus, un dossier descriptif du projet sera déposé pendant 33 jours consécutifs afin que toute personne concernée puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies susvisées, ainsi qu'à la Préfecture du Lot, siège de l'enquête - Direction des Actions Interministérielles et des Affaire Européennes - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement (Cité Bessières à CAHORS).

Les observations pourront également être adressées par écrit, à M. le Président de la commission d'enquête, à la Préfecture du Lot, siège de l'enquête, ou dans chacune des mairies susvisées.

Par ordonnance du Tribunal administratif du 10 janvier 2000, la composition de la commission d'enquête a été fixée ainsi qu'il suit :

- **Président :**
- M. Roger MOUYSSET, Militaire retraité, inscrit sur la liste d'aptitude de l'Aveyron.
- **Membres :**
- M. Claude BOUTAREL, Contrôleur principal de travaux à la D.D.E. en retraite, inscrit sur la liste d'aptitude du Lot.
- M. Georges BOUE, ancien Chef de service de l'Inspection du travail, de l'Emploi et de la politique sociale agricole, inscrit sur la liste d'aptitude du Tarn et Garonne.

Le président, ou un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront en personne les observations du public dans les conditions suivantes :

- **en mairie de FONTANES :** le vendredi 17 mars de 14 h à 17 h ;
- **en mairie de LALBENQUE :** le samedi 18 mars de 9 h à 12 h ;
- **en mairie de CIEURAC :** le mercredi 29 mars de 14 h à 17 h ;
- **en mairie de LABURGADE :** le vendredi 31 mars de 9 h à 12 h ;
- **en mairie d'AUJOLS :** le lundi 6 mars de 9 h à 12 h ;
- **en mairie de FLAUJAC-POUJOLS :** le vendredi 31 mars de 9 h à 12 h ;
- **en mairie de CAHORS :** le vendredi 31 mars de 14 h à 17 h 30 ;
- **en mairie d'ARCAMBAL :** le mardi 29 février de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- **en mairie de LAMAGDELAINE :** le jeudi 2 mars de 14 h à 18 h ;
- **en mairie de LAROQUE-DES-ARCS :** le lundi 6 mars de 14 h à 17 h ;
- **en mairie de VALROUFIE :** le mercredi 22 mars de 15 h à 19 h ;
- **en mairie de COURS :** le lundi 20 mars de 14 h à 17 h.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant une duré d'un an, dans un délai maximal de 45 jours après la clôture de l'enquête, en Préfecture du Lot et dans chacune des mairies susvisées.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication de ce rapport dans le même délai. Cette demande devra être adressée au Préfet du Lot - Direction des Actions Interministérielles et des Affaires Européennes - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, Cité Bessières, 46000 CAHORS.

Pour le Préfet, le Secrétaire Général
Signé Jean-Christophe BERTRAND.

OSP

RAPPORT La Mission interministérielle de lutte contre les sectes, présidée par Alain Vivien, a rendu son premier rapport, lundi 7 février, au premier ministre, Lionel Jospin. Plutôt qu'une loi spécifique contre les sectes, elle prône des aménagements de la législation actuelle et souhaite que des dissolutions soient parfois prononcées, notamment dans le cas de l'Ordre du Temple solaire et de la Scientologie. ● LA MISSION, structure créée en 1998 pour succéder à l'Observatoire interministériel sur les sectes, tente à son tour d'élaborer une définition des sectes. Il s'agit, selon elle, d'une *« association de structure totalitaire, déclarant ou non des objectifs religieux, dont le comportement porte atteinte aux droits de l'homme et à l'équilibre social »*. ● ALAIN VIVIEN, ancien secrétaire aux affaires étrangères, est un républicain laïque convaincu, décrit comme « très pugnace »

La mission Vivien préconise la dissolution de la Scientologie, secte « absolue »

Dans son premier rapport, la mission interministérielle créée en 1998 se défend de vouloir « interdire les sectes ». Elle estime cependant que des dissolutions sont nécessaires quand il y a « trouble à l'ordre public » et « atteinte à la dignité de la personne humaine »

AU TERME d'une première année d'activité, la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) a remis officiellement, lundi 7 février, son rapport annuel au premier ministre, Lionel Jospin. Ce rapport était d'autant plus attendu que plusieurs rumeurs faisaient état d'un retard apporté à sa publication, en raison des réticences du ministère de l'intérieur et de la chancellerie sur un premier état du texte (*Le Monde* du 22 janvier).

La MILS, créée en octobre 1998, a succédé à l'Observatoire interministériel sur les sectes, mis en place par Alain Juppé et dirigé par un préfet, Antoine Guerrier de Dumast. La création d'un tel organisme faisait partie des recommandations du rapport parlementaire sur les sectes en France – le rapport Gest-Guyard – rendu public en janvier 1996. Très vite, l'Observatoire s'était attiré les critiques de plusieurs de ses membres, parmi lesquels les députés Jean-Pierre Brard (apparenté PCF) et Jacques Guyard (socialiste), qui lui reprochaient d'être trop timide et inefficace. L'Observatoire jugeait en particulier que l'arsenal juridique existant était suffisant, tandis que les parlementaires réclamaient son renforcement. Le premier et unique rapport de l'Observatoire était finalement paru en juin 1998, comportant en annexe les *« recommandations »* de MM. Brard et Guyard, d'Alain Gest et du docteur Jean-Marie Abgrall. En octobre 1998, Lionel Jospin mettait en place la MILS et en confiait la présidence, pour cinq ans, à l'ancien député de Seine-et-Marne Alain Vivien.

Les enseignants « connus (...) pour leur activisme »

En ce qui concerne l'éducation nationale, la Mission interministérielle de lutte contre les sectes soulève *« un point difficile »* : celui des enseignants qui sont *« connus hors de l'école pour leur activisme en faveur d'une secte »* et sont à ce titre *« contestés par des parents d'élèves »*, même s'ils ne manifestent pas en classe leur appartenance. *« Ne doit-on pas envisager une sorte de "principe de précaution" en cette circonstance ? »* ; *« Doit-on aller, comme le souhaitent certains parents, jusqu'à éloigner l'enseignant* [...] *du contact avec les mineurs ? »* s'interroge le rapport, sans répondre de manière définitive.

Le rapport de la MILS établit une typologie des mouvements sectaires. Les plus dangereux seraient les *« sectes absolues »* : elles *« rejettent les normes de la démocratie et propagent une anticulture fondée sur le primat d'une élite formée dans le dessein de dominer le reste de l'humanité »*. La Mission estime que ces groupes doivent être *« rigoureusement dénoncés »* et devraient même pouvoir faire l'objet de mesures de dissolution si la législation le permettait. Viennent ensuite les mouvements *« dont le fondement philosophique ou religieux est incontestable »* mais dont certains comportements *« sont attentatoires aux libertés, aux droits de l'homme ou encore aux principes constitutionnels et aux lois »*. Enfin, certains groupes moins dangereux agissent cependant, selon la MILS, *« en permanence en marge de la légalité »*, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et des psychothérapies. Pour lutter contre ces derniers abus, le rapport souhaiterait la mise en place d'un *« titre protégé »* permettant de valider la qualité de psychothérapeute.

Selon Alain Vivien, la Scientologie entre dans la première catégorie, celle des *« sectes absolues »*. Les Témoins de Jéhovah feraient partie de la deuxième : un dialogue avec eux serait possible, estime M. Vivien, en particulier sur l'usage de la transfusion sanguine pour les mineurs, qui est en principe interdite par leurs croyances. La troisième catégorie regrouperait des courants divers, tels que le New Age. Le rapport souhaite par ailleurs rendre justice à des mouvements non sectaires qui sont victimes d'une *« suspicion »* leur portant préjudice. Alain Vivien cite en exemple le cas des magasins Nature et découvertes, qu'une rumeur persistante accuse à tort d'être la vitrine d'une secte.

La Mission se défend de vouloir *« interdire les sectes »*. Elle reprend à son compte la position exprimée par les différents rapports parlementaires : *« Une législation spécifique ne se justifie pas »*. En revanche, précise le rapport, *« il convient d'adapter nos lois et nos règlements aux problèmes nouvellement posés et, si possible, de prévenir des difficultés ultérieures en travaillant en collaboration étroite avec le législateur »*. Le rapport cite comme modèle de cette action la loi de décembre 1998 tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire.

Pour mettre fin à *« des organisations de nature sectaire troublant par leur agissement l'ordre public et portant atteinte à la dignité de la personne humaine »*, la MILS estime cependant que des mesures de dissolution sont parfois nécessaires. Ce pourrait être le cas pour deux organisations sectaires : l'Ordre du Temple solaire (OTS) et la Scientologie. Pour obtenir cette dissolution, deux voies seraient possibles. La première consisterait à mieux prendre en compte la responsabilité pénale des personnes morales, introduite en 1994 dans le code pénal. Les procédures en cours, dont la plupart concernent des faits antérieurs à 1994, se fondent encore sur l'individualisation des poursuites pénales. Elles conduisent donc, estime le rapport, à *« émietter l'action répressive »* et à sanctionner des exécutants, sans que le *« donneur d'ordre »* soit sanctionné.

> Selon le rapport, « une législation spécifique ne se justifie pas ». En revanche, « il convient d'adapter nos lois et nos règlements aux problèmes nouvellement posés »

La deuxième voie concerne une modification éventuelle de la loi du 10 janvier 1936 contre les ligues, qui permet de dissoudre les *« groupes de combats et milices privées »* par une décision prise en conseil des ministres. Le rapport estime qu'une adaptation de ce texte *« serait souhaitable afin d'englober des activités nouvelles dangereuses pour la sécurité intérieure ou la sécurité économique »*. Il évoque la proposition de loi déposée en ce sens par le sénateur Nicolas About (app. RI) et adoptée par le Sénat le 16 décembre. Elle consiste à inclure dans les groupes concernés par la loi de 1936 des mouvements qui ont fait l'objet de plusieurs condamnations pénales et constituent *« un trouble à l'ordre public ou un péril majeur pour la personne humaine »*. Le député Jean-Pierre Brard s'apprête à son tour à déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi en tous points semblable. Tout en signalant les *« réserves »* que la proposition About appelle, le rapport estime que *« c'est dans un contexte législatif en évolution que doit être examinée la situation des sectes »*. Ce qu'Alain Vivien traduit par la phrase suivante : *« La balle est dans le camp de la chancellerie »*.

Xavier Ternisien

Les passions d'un républicain laïque convaincu

ALAIN VIVIEN affirme volontiers que la lutte contre les sectes n'est *« ni son métier ni sa tasse de thé »*. La première passion de cet ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du gouvernement Cresson est le développement.

PORTRAIT

Ses amis politiques décrivent cet ancien professeur d'histoire comme « un homme de conviction, très pugnace »

De 1981 à 1991 – hors période de cohabitation –, il a été le rapporteur spécial du budget de la coopération. Chargé de suivre l'évolution des DOM-TOM au sein du PS, il aurait pu faire partie du premier gouvernement Mauroy, en 1981, quand la gauche est arrivée au pouvoir. Mais le député Vivien, régulièrement élu dans sa circonscription de Seine-et-Marne de 1973 à 1991, avait contesté la ligne mitterrandienne sur l'outre-mer en 1980. *« Vous avez perdu dix ans »*, lui devait lui dire le président de la République en le nommant, en 1993, en service extraordinaire au Conseil d'Etat. Au PS, l'homme est toujours resté un peu en marge, étiqueté rocardien, bien que ne se reconnaissant dans aucun courant. Il est *« plus socialiste que social-démocrate »* reconnaît-il.

L'intérêt d'Alain Vivien pour les sectes est, selon lui, *« tout à fait fortuit »*, même si sa vocation lui est venue assez tôt. Dès 1978, il s'inquiète à l'Assemblée nationale de la *« prolifération des sectes politico-religieuses »* et réclame des mesures. Il se rend la même année au Guyana après le drame de Jonestown, où 900 adeptes de la secte du Temple du peuple ont trouvé la mort. En 1982, le premier ministre, Pierre Mauroy, charge le député de Seine-et-Marne de rédiger un rapport sur les sectes. Bien que non rendu public, le document fait grand bruit : huit mouvements sectaires tentent d'en interdire la publication par référé tandis que la Scientologie porte plainte en diffamation et demande la levée de l'immunité parlementaire de l'auteur. Hormis la Scientologie, les sectes épinglées par le rapport ne font plus guère parler d'elles aujourd'hui même si elles existent encore pour la plupart : Moon, Krishna, les Enfants de Dieu...

TOUTES LES FAMILLES DE PENSÉE

Après un bref passage aux affaires étrangères en tant que secrétaire d'Etat, dans l'ombre de Roland Dumas, puis au Conseil d'Etat, Alain Vivien renoue avec la question des sectes en prenant, en 1997, la présidence du Centre Roger-Ikor contre les manipulations mentales. Un an plus tard, en 1998, Lionel Jospin le choisit pour présider la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), nouvellement créée.

Ses amis politiques le décrivent comme *« un homme de conviction, très pugnace »*, et le définissent idéologiquement comme *« un républicain laïque convaincu »*. Originaire d'une vieille famille briarde d'agriculteurs et d'instituteurs, ancien professeur d'histoire, il ne fait pas mystère de son attachement à la franc-maçonnerie et de son appartenance au Grand Orient. Mais il insiste sur le fait que le combat contre les sectes rassemble toutes les familles de pensée.

Ce combat lui a valu d'être menacé à plusieurs reprises. Son domicile de Sucy-en-Brie (Seine-et-Marne) est cambriolé en 1998. Depuis, le président de la mission s'est adjoint les services d'un officier de sécurité. Ses adversaires raillent sa *« paranoïa »*. Lui évoque les menaces pesant sur sa famille, les contraintes de sa mission, la cible qu'il est devenu pour certains mouvements sectaires. On lui reproche aussi ses méthodes de travail, qui seraient trop personnelles, sa façon de fonctionner par notes de services, très *« protocolaire »*.

Ce sexagénaire à l'allure élégante passe outre les critiques. Sans mandat électif, *« bénévole »*, il se consacre à temps plein à la présidence de la mission et à celle de l'Association française des volontaires du progrès, un organisme qui envoie des jeunes volontaires en coopération. Deux postes qui résument ses deux passions d'homme public.

X. T.

Une mission créée en 1998

Créée par un décret du 6 octobre 1998, la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) a succédé à l'Observatoire interministériel sur les sectes. Présidée par Alain Vivien, la MILS est composée de sept membres permanents, dont un secrétaire général qui est magistrat, Denis Barthélémy. Au moins deux fois par an, la MILS, rattachée au premier ministre, réunit un conseil d'orientation de dix-neuf membres.

On trouve dans ce conseil plusieurs figures de la lutte contre les sectes, comme le psychiatre Jean-Marie Abgrall, le député Jean-Pierre Brard (app. PC) et le sénateur Nicolas About (app. RI), les universitaires Nathalie Luca et Anne Fournier, plusieurs représentants des administrations, comme Daniel Groscolas pour l'éducation nationale, et deux associations de lutte contre les sectes : l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu et le Centre contre les manipulations mentales. Les statuts précisent que le conseil d'orientation doit être *« consulté »* par la MILS.

Une définition à géométrie variable

TOUS LES EFFORTS visant depuis plusieurs années à lutter contre les phénomènes sectaires se heurtent au même problème : comment définir une secte ? En 1995, la commission parlementaire présidée par Alain Gest s'était refusé à retenir, dans son rapport, une définition précise, se contentant de préciser *« un faisceau d'indices »*. Elle reconnaissait avoir repris les dix critères utilisés par les Renseignements généraux : la déstabilisation mentale, le caractère exorbitant des exigences financières, la rupture avec l'environnement d'origine, les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics, l'embrigadement des enfants, les troubles à l'ordre public, le discours plus ou moins antisocial, les atteintes à l'intégrité physique, l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels et l'importance des démêlés judiciaires.

D'autres spécialistes des sectes, comme le Dr Jean-Marie Abgrall, préfèrent utiliser le terme de *« groupe coercitif sectaire »*, un groupe coercitif étant, pour ce psychiatre, *« celui qui utilise à l'égard d'un individu ou de plusieurs des manœuvres visant à établir un état d'assuétude et de dépendance destiné à l'obtention d'un bénéfice financier ou autre »*. Une définition strictement juridique de la secte est beaucoup plus difficile, puisqu'en droit français, la notion de *« secte »* n'existe pas : elle serait contraire au principe de neutralité de l'Etat, qui n'opère aucune distinction entre les différents cultes.

Dans son rapport, la mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) s'essaie pourtant à une définition de la secte. Une secte serait *« une association de structure totalitaire, déclarant ou non des objectifs religieux, dont le comportement porte atteinte aux droits de l'homme et à l'équilibre social »*. On pourrait, selon la mission, lui opposer des textes fondamentaux comme les différentes déclarations des droits de l'homme et celle des droits de l'enfants, ou des textes plus spécifiquement français tels que le code civil, le code du travail ou encore la législation sur les associations. Pour autant, cette définition n'est pas vraiment satisfaisante. Elle pourrait s'appliquer, par exemple, à un parti politique extrémiste. En outre, comme le fait remarquer Daniel Groscolas, membre du conseil d'orientation de la MILS, toutes les sectes ne sont pas constituées en associations loi de 1901.

CITATIONS TRONQUÉES

La difficulté de la définition tient en définitive au mot lui-même : dans son sens originel, il désigne *« un groupe de contestation de la doctrine et des structures de l'Eglise »* (*Dictionnaire des religions*, PUF), sans avoir la connotation péjorative qu'il a prise aujourd'hui. Les sociologues Max Weber et Ernst Trœltsch ont tenté, dans le passé, de différencier la secte et l'Eglise. Selon leurs théories, l'Eglise serait *« une institution de salut »* privilégiant l'extension de son influence et passant pour cela des compromis avec la société alors que les sectes seraient des groupes religieux radicaux, se situant en retrait par rapport à la société et mettant l'accent sur l'intensité de la vie de leurs membres.

Plusieurs sociologues des religions partent aujourd'hui des travaux de Max Weber et Ernst Trœltsch pour récuser le caractère discriminant du mot *« secte »*. Ils lui préfèrent des formules telles que *« mouvements religieux minoritaires »*, faisant droit à l'expression d'une radicalité religieuse en dehors des Eglises. Leurs travaux, parfois ambigus, sont souvent repris par les mouvements sectaires – au besoin sous forme de citations tronquées – pour appuyer leur combat. En retour, les sociologues se voient dénoncés comme des *« apologistes »* par les mouvements de lutte contre les sectes. Le problème de la définition du mot *« secte »* n'est donc pas seulement une question de vocabulaire. Elle engage toute une vision du phénomène sectaire et même, au-delà, du phénomène religieux.

X. T.

Devant la cour d'assises de Paris, Mamadou Traoré se dit « victime d'un maraboutage »

Il est accusé de plusieurs agressions sexuelles et de deux meurtres

Mamadou Traoré, jeune Français d'origine sénégalaise, comparaît depuis lundi 7 février devant la cour d'assises de Paris pour plusieurs agressions sexuelles et deux meurtres. *« Je ne suis pas responsable de mes actes car, à l'époque, j'avais été victime d'un maraboutage »*, a-t-il déclaré. Il affirme que son père est seul responsable, pour l'avoir emmené, en 1994, chez un marabout au Sénégal, qui lui aurait remis un grigri.

MAMADOU TRAORÉ dit qu'il aurait pu être un grand footballeur si sa vie avait été autre. C'est un solide gaillard de vingt-sept ans, Français d'origine sénégalaise. Ce sont surtout ses mains qui impressionnent : épaisses, musculeuses. C'est avec elles qu'il s'accroche à la barre comme pour se donner une contenance. C'est avec ses mains qu'il a, d'avril à octobre 1996, frappé violemment au visage six femmes. Cinq d'entre elles ont également subi une agression sexuelle ou un viol et deux sont mortes des suites de leurs blessures. Face à la sauvagerie des coups portés, les enquêteurs ont longtemps cru que l'agresseur avait utilisé une batte de base-ball. Il n'en était rien. Mamadou Traoré, qui a reconnu les faits, ne s'était servi que de ses seuls poings.

PROCÈS

Devant la cour d'assises de Paris, où il comparaît depuis lundi 7 février pour répondre de ses crimes, Mamadou Traoré s'adresse d'abord à ses victimes ou à leurs familles. *« Je ne peux que compatir au mal que je leur ai fait, mais je ne l'ai pas fait exprès*, dit-il. *Je ne suis pas responsable de mes actes car, à l'époque, j'avais été victime d'un maraboutage.* » Eclatant en sanglots, il affirme que son père est seul responsable, pour l'avoir emmené, en 1994, chez un marabout au Sénégal. Celui-ci l'aurait envoûté et lui aurait remis un grigri. *« C'est ce grigri qui m'a amené à ces actes. Je n'ai jamais eu de problèmes sexuels avec les femmes*, indique-t-il. *J'ai commis des actes de délinquance, j'ai vendu de la drogue, mais je ne suis pas un psychopathe, je n'ai pas d'antécédents criminologiques.* »

Yves Corneloup, le président de la cour d'assises, veut comprendre pourquoi Mamadou Traoré s'est acharné sur des femmes qu'il ne connaissait pas, et sans mobile plausible. Il devine que la réponse se trouve peut-être dans le passé de l'accusé. Quand il naît en 1973, à Joal, un village sénégalais au sud-ouest de Dakar, Mamadou Traoré est accueilli comme *« l'élu »*. Son grand-père maternel est particulièrement fier : c'est la première fois en sept générations qu'un garçon est l'aîné de la famille. Un événement si important qu'il relègue au second plan les problèmes posés par l'union de sa fille, issue de l'ethnie sérère de religion chrétienne, avec un membre de l'ethnie bambara, de confession musulmane. *« J'ai su très tôt que j'avais un esprit supérieur par rapport aux autres*, reconnaît sans fausse modestie Mamadou Traoré, qui parfois parle de lui à la troisième personne. *J'étais un peu l'enfant sacré, j'étais vu comme une idole. Je faisais le lien entre les deux ethnies.* » Il sait aussi que sa venue au monde a été difficile et qu'il était *« poursuivi par les esprits maléfiques »*. Il aurait subi un envoûtement alors qu'il était encore dans le ventre de sa mère, puis des rites vaudous après sa naissance. Toute sa famille le perçoit comme *« un être à part »*.

Mamadou a trois ans quand il arrive en France, et l'*« enfant chéri »*, celui qu'on qualifiait de *« don de Dieu »*, révèle très vite une certaine violence. Parfois, sa mère dit de lui qu'il est *« l'enfant du diable »*. Sa scolarité est difficile, il redouble le CP et le CE1. A l'en croire, son père, joueur de tiercé invétéré, était absent et souvent violent à l'égard de sa mère. *« N'est-ce pas plutôt votre mère qui faisait preuve d'une certaine violence ? N'a-t-elle pas cassé un bras à votre père ? »*, s'étonne le président Corneloup. *« C'est vrai*, reconnaît l'accusé, *avec un objet d'art africain »*.

« MATRICIDE DÉPLACÉ »

Mamadou Traoré voue malgré tout un véritable culte à sa mère, même si elle quitte le domicile familial en 1986 pour s'installer chez son amant. Selon l'enquêtrice de personnalité, qui a tenté de retracer sa biographie, Mamadou Traoré, *« jaloux maladif »*, aurait très mal vécu la situation. *« Il n'acceptait pas qu'il y ait un autre homme que lui dans ma vie »*, précise sa mère. Il ne supporte pas la vue du sang, mais est impliqué dans des bagarres et commet des vols. Quand, deux ans plus tard, sa mère revient au domicile avec son concubin, Mamadou Traoré fume du haschisch, en fait le commerce. Pour la seule année 1988, il a affaire aux services de police à six reprises pour des vols ou des violences. Il a quinze ans.

En 1989, sa mère le renvoie au Sénégal, où il restera quatre ans. *« Je l'ai vécu comme une trahison*, reconnaît-il. *Là-bas je me suis ressaisi, j'avais le foot, je pouvais m'en sortir. J'ai fait la connaissance d'une fille, je voulais l'épouser, c'est là que mon père est entré dans ma vie pour me bousiller, me faire maraboutter.* » De retour en France en 1994, Mamadou Traoré apprend qu'il est séropositif. Il se vante de *« collectionner »* les conquêtes féminines, se décrit comme *« séduisant »*, mais affirme que sa séropositivité n'a *« rien de sexuel »*. *« Je ne suis pas malade, c'est de la sorcellerie que j'ai dans le sang »*, dit-il. Quand il reprend la drogue, sa mère le met à la porte.

« Il a complètement disjoncté quand il a appris sa séropositivité, affirme l'enquêtrice de personnalité. *Il était animé par un esprit de vengeance. Pour lui, la femme, c'était l'ennemi. » « Je ne vois pas d'autre explication à ses actes que son rapport passionnel et pathologique à sa mère*, assure le docteur Jean Martel, l'un des psychiatres chargés d'examiner l'accusé. *Il a la conviction inébranlable d'avoir été marabouté et il en est devenu serein, car cela l'absout, il devient victime. Il s'est évadé dans un processus délirant.* » Pour le docteur Michel Dubec, qui classe l'accusé dans la catégorie des *« psychopathes pervers »*, les actes qui lui sont reprochés constituent un *« matricide déplacé »*. L'interprétation des faits par l'accusé serait un moyen *« de les reconnaître, de s'en expliquer et ainsi de s'éloigner de la qualité archaïque et pulsionnelle de ses actes. Cela n'a rien de délirant. Il s'agit d'une rationalisation qui a un effet de déculpabilisation psychique »*.

Acacio Pereira

Davantage de bébés, toujours plus tard

La fécondité des femmes de plus de 30 ans augmente, celle des plus jeunes diminue, selon le bilan démographique de l'Insee

LE RECENSEMENT général de la population effectué en 1999 a parlé : au 1er janvier 2000, la France métropolitaine comptait 58,7 millions d'habitants. Avec les départements d'outre-mer, la population française atteint 60,4 millions d'habitants, ajoute l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), dans son bilan démographique 1999 publié mardi 8 février. La France se place ainsi au deuxième rang de l'Union européenne, avec 16 % de la population des Quinze, derrière l'Allemagne (82,2 millions), devant le Royaume-Uni (59,6 millions) et l'Italie (57,7 millions).

La natalité continue de se bien porter. Elle a légèrement augmenté en 1999 par rapport à 1998, ce qui confirme la tendance au redressement amorcée fin 1994 : depuis quatre ans, le nombre de naissances en France dépasse 730 000, alors qu'il avait chuté à 711 000 en 1993 et en 1994. Comme le nombre de femmes d'âge fécond a, lui, tendance à décroître, l'indicateur conjoncturel de fécondité progresse pour atteindre 1,77 enfant par femme en 1999 (contre 1,75 l'année précédente) et retrouver son niveau des années 90. En moyenne, dans l'ensemble de l'Union européenne, cet indicateur avoisine 1,45 enfant par femme. Et seule l'Irlande (1,94 enfant par femme) présente un taux de fécondité plus élevé que le taux français.

RECUL DE LA MORTALITÉ

« Les femmes ont leurs enfants de plus en plus tard », précise l'Insee. Quand la fécondité des femmes de 30 ans ou plus augmente, celle des moins de 30 ans diminue. Tant et si bien que la fécondité des femmes de 40 à 45 ans est désormais supérieure à celle des moins de vingt ans. L'âge moyen à la maternité est de 29,3 ans, soit un an plus tard qu'en 1990.

Le nombre de décès, estimé à 541 600 en 1999, croît très légèrement, mais cette hausse minime masque un recul de la mortalité, compte tenu de l'accroissement et du vieillissement de la population. La mortalité infantile est inférieure à cinq décès d'enfants de moins de 1 an pour mille naissances vivantes. En une année, les Français ont gagné deux mois et demi d'espérance de vie : cette dernière est estimée à 74,9 ans pour les hommes et à 82,3 années pour les femmes. Avec une baisse des taux de mortalité masculine autour de la trentaine et de 55 à 65 ans, ce sont les hommes qui sont les premiers bénéficiaires de cet allongement de la durée de la vie. Aussi l'écart entre l'espérance de vie masculine et féminine tend-il à se réduire, bien que la France se distingue au sein de l'Union européenne par la plus grande inégalité entre les sexes à cet égard.

Avec 744 100 nouveau-nés et 541 600 personnes décédées en métropole en 1999, la population s'est accrue en un an de 202 500 habitants, auxquels s'ajoute un solde migratoire (solde entre les entrées et sorties de résidents étrangers) provisoirement estimé à 50 000 personnes, soit une hausse d'à peine 5 000 personnes par rapport à 1998.

« Le mariage résiste », souligne enfin l'Insee : 285 400 mariages ont été célébrés en 1999, soit 3 300 de plus qu'en 1998. Malgré l'arrivée à l'âge adulte de générations moins nombreuses nées après 1973, la barre des 280 000 est dépassée depuis quatre ans. En 1972, l'on célébrait 416 000 mariages par an, rappelle l'Insee : seul le changement des règles d'imposition des parents non mariés, en 1996, a pu interrompre le mouvement de baisse continu depuis lors. L'âge moyen au premier mariage, comme celui de la maternité, va croissant – au rythme d'un trimestre par an. Les femmes célibataires se marient en moyenne à 27,7 ans, les hommes à 29,8 ans.

Pascale Krémer

Des mères plus âgées

ÂGE MOYEN À LA MATERNITÉ

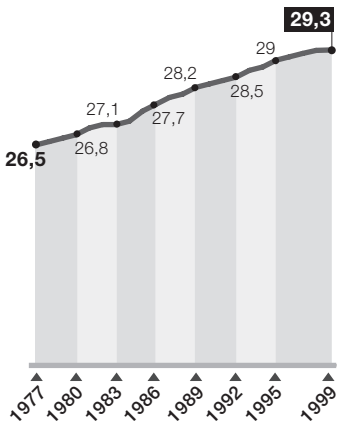

Source : Insee

Les femmes de 40 à 45 ans ont désormais plus d'enfants que les moins de 20 ans.

Greffe des deux mains : derrière l'exploit, la polémique

VINGT-CINQ JOURS après son opération, le premier transplanté des deux mains va bien. Lors d'une conférence de presse à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon, lundi 7 février, Denis Chatelier s'est dit ravi d'avoir été greffé. Il quittera l'hôpital dans la semaine pour un centre de rééducation spécialisé. Selon son bilan médical, la sensibilité commence à apparaître et ses doigts bougent mais il ne peut être question, à ce stade, de motricité volontaire. Le traitement immunosuppresseur destiné à enrayer le rejet de l'organe transplanté est aujourd'hui bien supporté, après avoir été modifié à la suite d'une réaction du malade contre l'un des médicaments.

Derrière l'exploit médical, une polémique s'est fait jour. De nombreux spécialistes critiquent une intervention qui impose l'administration à vie d'un traitement immunosuppresseur alors même que le bénéfice thérapeutique paraît des plus hypothétiques. L'inquiétude des spécialistes tient au caractère très réactif des tissus greffés, en particulier la peau, qui rend indispensable l'administration d'un traitement immunosuppresseur si puissant qu'il multiplie par 100 le risque de survenue d'un cancer.

Le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) avait été saisi, en avril 1999, par François Grateau, directeur général des Hospices civils de Lyon, sur le projet du professeur Jean-Michel Dubernard d'effectuer cinq greffes de mains bilatérales. Dans un avis du 28 juin 1999, le CCNE avait fait part d'*« interrogations trop fortes pour que, dans l'immédiat, une nouvelle expérimentation soit lancée »*.

PAS DE « JUSTIFICATION RÉELLE »

Didier Sicard, président du CCNE, avait précisé, dans une lettre adressée directement à M. Grateau, le 25 juin 1999 : *« D'une part, la récupération fonctionnelle du membre greffé semble encore contraire à l'ensemble des données expérimentales et cliniques.. D'autre part, l'évaluation des risques d'un traitement immunosuppresseur au long cours chez des patients qui ne sont pas en danger vital est encore insuffisante »*. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) fut alors consultée et réunit, le 2 septembre 1999, un groupe d'experts de spécialités différentes pour évaluer la validité médicale et scientifique de la recherche présentée par le professeur Dubernard.

Deux experts parmi une dizaine émirent alors un avis négatif. Le professeur Jean-Paul Soulillou, immunologiste de la transplantation à Nantes, estimait que le protocole sous-évaluait le risque vital. De son côté, le professeur Christophe Oberlin, chef du service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital Bichat à Paris, spécialiste de la chirurgie de la main, écrivait, le 8 septembre 1999, au professeur Jean-Michel Alexandre, directeur de l'évaluation à l'Afssaps : *« Aucun bilan fonctionnel, moteur ou sensitif du greffé de 1998 n'a pu être produit lors de l'audition.* (...) *La précipitation à vouloir poursuivre cette expérimentation est ainsi justifiée* [par le professeur Dubernard] *:* " *je vais cesser mon activité dans deux ans et je veux avoir cinq cas d'ici là* " ; *la justification réelle, qui est l'intérêt fonctionnel des patients, n'a guère été évoquée »*. Christophe Oberlin estimait par ailleurs que que le comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale de Lyon avait été *« gagné par une certaine fébrilité »* pour rendre un avis favorable définitif, le 27 avril 1999, sans même attendre la réponse du CCNE.

Elisabeth Bursaux

Drac : les parents des victimes « choqués » par les déclarations de M. Burgelin

LES PARENTS DES SIX ÉCOLIERS NOYÉS avec une accompagnatrice dans les eaux du Drac (Isère) au cours d'une sortie scolaire en 1995 se sont déclarés *« choqués »*, lundi 7 février, par la volonté du procureur général de la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, de demander la cassation du procès (*Le Monde* du 8 février). Présidente de l'association Drac 95, enfance et prévention, créée par les familles des victimes, Marie Mounier estime que *« ce n'est pas en mettant des affaires dramatiques au civil que l'on va vers un équilibre de société plus responsable »*. De leur côté, M. et Mme Pilinger, qui ont perdu un fils dans la catastrophe, dénoncent la volonté du procureur général de *« faire jouer à la Cour de cassation un rôle de législateur »*. M. Burgelin a estimé, samedi 5 février, que la faute involontaire des condamnés n'était pas suffisamment grave pour être reconnue comme pénale.

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRES : le sénateur communiste de la Réunion, Paul Vergès, soixante-quatorze ans, a été mis en examen** en juillet pour *« faux et usage de faux »* par le juge d'instruction parisien Philippe Courroye, a annoncé, lundi 7 février, l'AFP, citant des sources judiciaires. Président du Parti communiste réunionnais (PCR) et du conseil régional de la Réunion, M. Vergès est soupçonné d'avoir volontairement minoré son patrimoine dans sa déclaration rédigée à l'occasion de son élection à l'Assemblée nationale. Une information judiciaire avait été ouverte par le parquet de Paris à la suite d'une plainte déposée par la Commission de transparence de la vie politique.

■ **JUSTICE : la plainte de Robert De Niro contre le juge d'instruction Frédéric N'Guyen sera instruite à Lille** et non plus à Paris, a décidé la Cour de cassation, dans un arrêt du 6 janvier. L'acteur américain avait déposé plainte pour *« attentat à la liberté »* le 17 mars 1999 contre le magistrat qui l'avait fait interpeller dans un hôtel parisien afin de l'interroger en qualité de témoin dans une affaire de proxénétisme.

■ **ÉDUCATION : le tribunal correctionnel de Rouen a relaxé, lundi 7 février, François Giffard, l'instituteur** poursuivi par la mère d'un élève auquel il avait donné, en octobre 1998, trois coups de pied aux fesses. L'enseignant était poursuivi pour *« violence par personne ayant autorité »* par la mère de l'enfant, qui réclamait 50 000 F de dommages et intérêts. Le 17 décembre, le procureur de la République avait requis la relaxe, estimant que l'instituteur n'avait pas outrepassé le cadre du *« droit normal de correction reconnu par une jurisprudence constante »*.

Formation des enseignants : les négociations s'engagent

PRÉSENTÉ aux recteurs mardi 8 février, le texte de cadrage organisant *« la rénovation du dispositif de formation des enseignants »* devait aussi être diffusé sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale. La concertation qui s'engage avec les syndicats durera une quinzaine de jours ; des décisions seront annoncées en mai, qui entreront en vigueur à la rentrée 2001.

Les propositions vont dans le sens d'un renforcement de la qualification professionnelle des enseignants (*Le Monde* du 1er février). Ainsi, les concours de recrutement, à l'exception notable de l'agrégation, seront marqués par *« un rééquilibrage des coefficients au profit de l'oral et une accentuation de la composante professionnelle des épreuves »*. Au-delà des savoirs disciplinaires des candidats, les épreuves devront prendre en compte leur capacité *« à s'exprimer oralement, à réfléchir sur les enjeux de l'école »* ; pour ce faire, l'architecture de chaque concours sera réexaminée. Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront en janvier, après un premier semestre consacré à la *« consolidation des savoirs universitaires »*. Le second semestre, encore en partie axé sur les contenus disciplinaires, introduit une nouveauté : les 20 000 candidats admissibles suivront un stage de trois à quatre semaines dans un établissement. Les épreuves orales d'admission se tiendront de fin juin à mi-juillet avec un fort coefficient attribué au rapport de stage.

La deuxième année de formation voit un renforcement des périodes de stage (12 semaines au lieu de 8 dans le premier degré, 8 heures par semaine au lieu de 6 dans le secondaire) et, grande première, prévoit un *« bref stage »* dans un niveau d'enseignement différent de celui des stagiaires. Une *« formation d'accompagnement »*, prétexte à l'approche de thèmes hétéroclites (conduite de classe, évaluation des élèves, violence, formation morale, cours dans les quartiers difficiles...), devra améliorer les stages. L'enseignant devra aussi intégrer les nouvelles technologies dans ses pratiques. Régulièrement critiquée, la validation de la formation sera revue et des formations complémentaires imposées en cas de niveau insatisfaisant. Un glissement sémantique transforme la première année d'exercice en *« troisième année de formation en IUFM »* [institut universitaire de formation des maîtres] ; la réduction du temps de service des enseignants débutants est annoncée. Une baisse de trois heures devrait être proposée. Ce sujet va constituer l'un des nœuds de la discussion avec les syndicats. Un enseignant expérimenté sera chargé du tutorat de quatre à six jeunes.

Comme en écho aux déclarations récentes de Claude Allègre fustigeant *« la pédagogo »*, les références à la pédagogie et à la didactique sont quasiment absentes de ce texte. Globalement, le texte s'en tient à des orientations consensuelles, renvoyant à des *« annexes à venir »* sur les sujets qui fâchent : modalités de la *« troisième année »*, architecture des concours ou affectation en 2e et en 3e année. Pour pouvoir poursuivre leur formation dans leur IUFM d'origine, les débutants devraient être affectés dans l'académie où ils ont fait leurs études ; ce qui apparaît d'ores et déjà impossible à l'administration.

Stéphanie Le Bars

Partisans du métro et du tramway s'opposent dans les grandes métropoles

Pour tenter de réduire la place de l'automobile, les villes misent sur le transport en commun. Mais les avis divergent sur le choix de l'équipement. Le débat porte aussi sur la qualité des liaisons entre les périphéries et le centre des agglomérations. Exemples à Lyon, Toulouse et Mulhouse

LYON
de notre envoyé spécial

Première ville à avoir adopté un plan de déplacements urbains (PDU) en 1997, Lyon entend rester à l'avant-garde. En prélude à un colloque consacré aux *« déplacements d'avenir »*, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) a organisé, du 31 janvier au 2 février, trois forums de réflexion pour *« associer les habitants à la mise en place du PDU et anticiper collectivement les évolutions à venir »*, selon Christian Philip, premier adjoint (UDF) au maire de Lyon et président du Sytral.

Au cours de ces réunions, de nombreux intervenants ont manifesté leur ras-le-bol vis-à-vis des travaux du tramway. Rues barrées ou déviées, gymkhanas et bouchons sont devenus le quotidien de galère d'automobilistes au bord de la crise de nerfs. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, la grogne se déplace. Après avoir suscité le courroux des commerçants de la rue de Marseille, dans le 7e arrondissement, qui minimisent aujourd'hui leurs critiques, ces travaux irritent tout particulièrement des habitants de Villeurbanne, riverains de la future ligne.

Rue Henri-Rolland, un comité de quartier est mobilisé depuis plusieurs mois. Il a tenté, dans un premier temps, de faire modifier le tracé de la ligne qui relie Perrache au campus de la Doua, en proposant de déplacer la voie dans une rue adjacente empruntée par les bus. En vain. Des parents d'élèves s'inquiètent du passage répété des rames devant la porte des écoles maternelle et primaire du quartier. La suppression d'un couloir de stationnement est aussi dissuasive pour certains locataires, qui ont décidé de déménager pour *« fuir cet enfer »*.

Relayant ces mouvements d'humeur, l'association Déplacements citoyens réitère ses critiques envers un « plan tramway » qu'elle juge *« inadapté à la taille, à la configuration, aux besoins, à l'urbanisme et aux ambitions d'une agglomération »*, dont les élus devraient, selon elle, s'intéresser au prolongement des lignes de métro, *« renforcer et moderniser le réseau de trolleybus »*.

Conscient des nuisances causées par ces travaux, M. Philip constate néanmoins que la construction de lignes de tramway n'a pas provoqué de *« vrais rejets »* de la population. Le premier adjoint défend la philosophie d'un plan dont l'*« objectif n'est pas de construire la ville autour de la seule voiture, mais de permettre aux Lyonnais de se déplacer différemment »*. Priorité a donc été donnée aux transports collectifs et à la constitution d'un réseau de surface structuré autour de onze lignes « stratégiques ». Après l'ouverture de deux lignes de tramway en décembre 2000, entre Perrache et le campus de la Doua d'une part, entre Perrache et Saint-Priest d'autre part, deux autres lignes devraient relier le quartier Saint-Paul à Vaulx-en-Velin et la Duchère à Vénissieux, les études en cours devant permettre aux élus de se déterminer après les élections municipales de 2001. *« Le métro ne pouvait pas être la seule réponse à cette politique qui vise à mieux partager l'espace »*, répond M. Philip à ses détracteurs. Mais l'adjoint de Raymond Barre ne rejette pas l'option métro pour desservir le sud-ouest lyonnais, Oullins et le futur quartier du Confluent.

Cependant, plaide M. Philip, la création de nouvelles lignes de tramway permet d'infléchir la politique d'urbanisme, d'accélérer le processus de rénovation des espaces publics et de faciliter la revitalisation de certains quartiers traversés, autant de bénéfices qu'un métro n'apporte pas. Pour Bruno Dumontier, architecte associé à la maîtrise d'œuvre voirie et espace public de ce chantier, l'aménagement de ces voies est l'occasion de *« repenser l'ensemble des fonctions d'une rue, de la redynamiser pour non seulement installer un site propre mais aussi élargir les trottoirs »*, et éventuellement matérialiser une bande cyclable. Véritable autoroute urbaine, l'avenue Berthelot sera ainsi recalibrée en un boulevard urbain *« plus humain »*.

Alors que la révision du plan d'occupation des sols (POS) a été engagée sur le territoire de la communauté urbaine sous la houlette d'Henry Chabert (RPR), M. Philip regrette que *« ce projet du POS n'aille pas assez loin dans le domaine du stationnement »* et que ne soit pas envisagé de limiter plus strictement le nombre de places de parking, notamment lors de la construction d'immeubles de bureaux. Favorable également à la multiplication des parcs relais au terminus des lignes de métro et de tramway et au développement d'une tarification attractive pour les résidents dans les parkings du centre-ville, M. Philip prône une *« politique de logement social plus active en cœur de ville »* afin de contrecarrer l'étalement urbain. *« Lyon doit faire un effort supplémentaire dans certains quartiers »*, affirme-t-il, lançant une nouvelle pierre dans le jardin de M. Chabert.

Toujours prêt à *« aider M. Philip à dépasser ses propres hésitations »*, Gilles Buna, maire (Vert) du 1er arrondissement de Lyon, ne manque pas une occasion de rappeler que l'adoption du PDU *« résulte d'une volonté politique plurielle »*, les élus socialistes et écologistes ayant apporté leur soutien à ce projet. *« Nous devons veiller toutefois à une bonne articulation des prochaines lignes de tramway au réseau ferré et mieux utiliser les gares intra-muros encore nombreuses à Lyon »*, plaide M. Buna, qui propose de profiter d'un prochain renouvellement de matériel ferroviaire par le conseil régional pour s'engager dans la voie du tram-train.

« INCITER AU COVOITURAGE »

Enclin à une plus forte implication financière de l'Etat dans les grandes agglomérations, M. Buna milite aussi pour l'augmentation du versement transport, qui plafonne à Lyon à 1,63 % alors qu'il s'élève à 1,75 % à Grenoble et Toulouse, à 1,8 % à Lille ou à 2,5 % à Paris. Une proposition que ne suit pas M. Philip. *« Le versement transport procure déjà 1 milliard de francs de recettes, le quart du budget du Sytral »*, souligne-t-il. Il préfère demander aux entreprises privées et publiques d'autres types d'efforts, d'établir *« en particulier des plans de mobilité pour inciter leur personnel au covoiturage et à l'utilisation des transports collectifs »*. Le président du Sytral souhaite aussi que la prochaine loi sur les déplacements autorise des collectivités à expérimenter de nouveaux systèmes de financement.

V. Ch.

TROIS QUESTIONS À...

GILLES BUNA

1 En tant que maire (Vert) du 1er arrondissement de Lyon, pensez-vous que le Plan de déplacements urbains de Lyon, que vous avez voté, puisse être amendé ?

Le PDU de Lyon est essentiellement urbain. Il n'a pas été pensé à la bonne échelle pour faire face au phénomène d'étalement urbain. L'autorité organisatrice des transports n'intervient que sur la seule agglomération lyonnaise. Il nous faut réfléchir à mieux prendre en compte les flux pendulaires, les déplacements de banlieue à banlieue.

2 Pourquoi avoir favorisé le tramway au détriment du métro ?

C'est une querelle qui n'a pas de sens. Lyon avait pris du retard dans le domaine des transports collectifs. Il fallait le rattraper. Le choix du tramway est justifié également par la crise du financement du transport public. Un kilomètre de tramway coûte environ quatre fois moins cher qu'un kilomètre de métro. Le tramway permet en outre un meilleur partage de l'espace. C'est un contrepoint à l'automobile. Son effet sur la réorganisation des modes de transport est beaucoup plus fondamental que le métro, à condition de modifier parallèlement le plan de circulation. Le tramway développe un autre rapport à la ville, différent de l'approche troglodyte du métro.

3 L'automobile doit-elle être exclue des villes ?

Je ne suis pas un partisan de l'interdiction de la voiture en ville. Plutôt que d'interdire, il s'agit de dissuader et de faire payer l'utilisation de l'automobile à son coût réel, en intégrant notamment le coût des dégradations multiples sur l'environnement et l'espace urbain. Les plans de circulation doivent être conçus en labyrinthe ou en alvéole. Je suggère également, pour atténuer ces aspirateurs à voitures que sont les parkings souterrains en centre-ville, de les transformer en partie en garages pour résidents.

Propos recueillis par Vincent Charbonnier

La CGEA, nouvel exploitant à Saint-Etienne

Le Syndicat intercommunal pour l'organisation des transports de l'agglomération stéphanoise (Siotas) a retenu la CGFTE, filiale de la CGEA (groupe Vivendi), pour exploiter le réseau stéphanois pendant une période de quatre ans et trois mois à partir d'avril 2000. La CGFTE s'est engagée à maintenir l'emploi des 650 salariés de la Société des transports de l'agglomération stéphanoise. Cogestionnaires de la STAS depuis 1996, Transdet et Via GTI, filiales respectives de la Caisse des dépôts et consignations et de la SNCF, ont été écartées du renouvellement de la convention, bien que leurs propositions aient été les moins-disantes. Il leur est reproché d'avoir laissé creuser le déficit d'exploitation de la STAS, qui a progressé de 62 à 101 millions de francs entre 1996 et 1998. Une dégradation que les dirigeants de Transdev expliquent notamment par ce double pilotage imposé par les élus du Siotas et par un contexte démographique défavorable, ayant entraîné une baisse de la fréquentation. – *(Corresp.)*

La banlieue toulousaine se sent exclue du métro

TOULOUSE
de notre correspondant

Alors que le projet de ligne B du métro toulousain est actuellement soumis à enquête publique, les partisans du tramway tentent de faire valoir leurs arguments. Un collectif d'une vingtaine d'associations, constitué en 1999 à l'occasion de la préparation du plan de déplacements urbains (PDU) imposé par la nouvelle loi sur l'air, a peaufiné un contre-projet de transports en commun dans l'agglomération qui fait la part belle au tramway. L'argument de ces irréductibles anti-métro est simple : pour le prix d'une seule ligne de métro, Toulouse pourrait s'offrir plusieurs lignes de tramway.

Le coût de la ligne B du VAL, le métro automatique léger de Matra Transport International, qui circule déjà sur la ligne A depuis 1993, est estimé à 6 milliards de francs pour 15 kilomètres et 20 stations. Les associations soulignent que le même investissement permettrait de construire une soixantaine de kilomètres de lignes de tramway et de desservir ainsi les communes périphériques de l'agglomération. *« Le VAL, c'est le métro de Toulouse, mais pas de l'agglomération »*, dénonce Lucien Buys, porte-parole du collectif et habitant de Tournefeuille, l'une de ces communes qui ont poussé aux portes de la ville.

La critique d'un métro jugé trop toulousain par les élus, majoritairement socialistes, des communes périphériques a été partiellement entendue par la municipalité de Toulouse. Dominique Baudis (UDF), qui avait fait campagne pour le métro lors de sa première élection en 1983, s'est résolu à accepter la prolongation de la ligne B au sud jusqu'à Ramonville, et la ligne A va être étendue jusqu'à Balma, à l'est. Chaque terminus sera ainsi directement branché sur le périphérique qui ceinture la ville. *« Aucun élu de l'agglomération n'est contre le métro »*, se félicite le maire de Toulouse, qui ne tient guère à voir ressurgir le vieux débat politique métro/tramway qui agitait la ville dans les années 80.

M. Baudis ne manque pas de rappeler que les Toulousains plébiscitent le VAL à plus de 90 %, selon un sondage commandé en 1999 par le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération (SMTC). Seuls les Verts ont osé braver le consensus politique dont jouit désormais le métro à Toulouse, donnant un avis défavorable à la ligne B pour dénoncer *« la gabegie du métro »*. Les opposants se tournent vers l'exemple de Bordeaux : Alain Juppé (RPR) n'a-t-il pas renoncé au projet de VAL en arrivant à la mairie pour lancer un réseau de tramway ? Si les partisans du tramway se savent minoritaires à Toulouse, ils se sentent réconfortés par la nouvelle modernité conquise par ce mode de transport dans de nombreuses villes de France et d'Europe.

L'étude comparative entre le métro et le tramway sur le tracé de la ligne B leur donne partiellement raison : le tramway coûterait deux fois moins cher (2,7 milliards de francs) et pourrait être réalisé deux ans plus tôt (2005) que le métro. Mais les auteurs de ce document concluent néanmoins à la continuité de la solution VAL pour la deuxième ligne de métro toulousaine, qui devrait aussi être la dernière. On évoque déjà un « bus guidé » pour une future « ligne E » qui desservirait Blagnac et son aéroport.

Stéphane Thépot

A Mulhouse, en 2005, le premier « tram-train » français

MULHOUSE
de notre correspondant régional

L'agglomération mulhousienne (210 000 habitants) sera la première en France à avoir, en 2005, son réseau de tramway relié au chemin de fer, un concept déjà expérimenté avec succès de l'autre côté du Rhin, à Karlsruhe et à Sarrebruck.

Fin 1999, Jean-Claude Gayssot avait annoncé au maire Jean-Marie Bockel (PS) la « prise en considération » du dossier, ce qui ouvrait la voie aux aides d'Etat pour 30 % des travaux d'infrastructures et d'aménagements. Le projet comporte la construction de deux lignes (nord-sud et est-ouest), longues au total de 19 kilomètres. Le réseau urbain sera relié au chemin de fer qui dessert la vallée de la Thur (ouest de Mulhouse). La connexion s'effectuera en centre-ville, ce qui nécessitera des voitures du même type sur la ligne, longue de 36 kilomètres, reliant Mulhouse à la vingtaine de communes de cette vallée. Chaque jour, 45 % des utilisateurs de voiture particulière originaires de la Thur se rendent à Mulhouse. Le coût global pour le réseau urbain est estimé à 1,9 milliard de francs, celui de l'aménagement du réseau périurbain à 585 millions.

Le retard du réseau de bus de transports urbains dans la cité du sud de l'Alsace a conduit la municipalité socialiste à engager une réflexion dès le début des années 90, tout en prenant en compte l'exemple de Strasbourg : la capitale alsacienne, qui a réussi son tram, paie aujourd'hui le choix d'un dispositif qui n'est pas relayé par le train. Elle a réussi à se débarrasser de son trop-plein d'automobiles, mais a repoussé le problème – y compris dans la journée – aux limites de son agglomération...

CONSENSUS

En 1995, le directeur régional de la SNCF glisse à M. Bockel l'idée d'un « tram-train ». Il fait valoir la densité du réseau ferroviaire, héritage d'un passé industriel. Le maire est séduit. Les premières expertises démontrent que le projet n'est pas utopique. Une étude lourde est lancée. En mai 1998, le Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération mulhousienne (Sitram) décide à l'unanimité de réaliser l'opération.

Avant même l'accord du gouvernement, les autorités mulhousiennes avaient ouvert la procédure d'appel d'offres pour désigner les maîtres d'œuvre de l'ingénierie et de l'aménagement urbain. Robert Thomann, secrétaire général du Sitram, indique que ceux-ci seront choisis début mars. De son côté, M. Bockel a cherché le consensus, avec les autres communes, mais aussi avec le département et la région dirigés par la droite et le centre droit. Hubert Haenel (RPR), sénateur haut-rhinois, premier vice-président de l'assemblée régionale et membre du conseil d'administration de la SNCF, a lui aussi porté le projet. Le caractère *« fédérateur »* de ce dernier, comme se plaît à le qualifier M. Bockel, va permettre au premier magistrat de Mulhouse de s'engager dans la campagne des municipales sans en faire un enjeu électoral. Ce qui avait été le cas, à l'extrême, à Strasbourg pour les élections de 1989, l'opposition tramway contre VAL ayant constitué l'essentiel du clivage droite/gauche.

La municipalité a déjà pris langue avec les commerçants pour limiter au mieux les embarras du chantier et envisager les dédommagements pour ceux qui verraient leur chiffre d'affaires sensiblement baisser. Avec les employeurs également, M. Bockel a joué la carte du consensus. La « prise en considération » permettait à la ville d'augmenter rapidement le taux de « versement transport » (VT) acquitté par les entreprises. Il a convenu avec le patronat mulhousien de repousser la hausse de VT au 1er juillet 2000, donnant ainsi le temps aux entreprises de « digérer » le passage aux 35 heures.

Les travaux devraient débuter en 2002. L'affaire semble tellement bien engagée que Mulhouse songe déjà au développement de son réseau tram-train : au nord-ouest, vers la vallée de Guebwiller ; à l'est, vers Saint-Louis/Bâle ; au sud-ouest, vers Altkirch.

Marcel Scotto

Jean Glavany rend visite aux pêcheurs du Finistère

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE et de la pêche, Jean Glavany, en visite, lundi 7 février, dans les ports d'Audierne, Saint-Guénolé et du Guilvinec (Finistère), n'a pas rassuré les professionnels de la mer, inquiets du doublement du prix du gasoil depuis un an. Si le ministre s'est dit conscient de l'impact de cette hausse sur l'équilibre d'exploitation des navires, en particulier celui des chalutiers, il a expliqué ne pas avoir de marge de manœuvre : *« La détaxation dont bénéficie le gasoil destiné aux pêcheurs et surtout le strict cadre communautaire interdisent toute intervention publique directe ou indirecte pour compenser ce surenchérissement »*, a-t-il assuré. M. Glavany a aussi indiqué qu'un décret d'adaptation était en préparation pour l'application des 35 heures dans ce secteur d'activité. Le dispositif envisagé permettrait le choix entre un système basé sur les 35 heures et une organisation prenant appui sur 217 jours travaillés, pouvant être portés sous certaines conditions à 250 maximum. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **PARIS : Jean Tiberi est satisfait du contrat de plan Etat-région** Ile-de-France (*Le Monde* du 5 février), dans lequel il voit reprises *« deux des idées majeures »* qu'il estime avoir lancées : le tramway en rocade sud et la couverture du boulevard périphérique. Le maire (RPR) de Paris estime cependant que *« les engagements financiers de la région pour la couverture du périphérique ne sont pas à la hauteur des besoins exprimés par la ville »*.

■ **POLLUTION : la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet,** a présenté, lundi 7 février, à Metz, un projet de réforme des redevances des Agences de l'eau pour les rendre *« plus conformes au principe pollueur-payeur »*. Cette réforme des redevances est l'un des deux « piliers » du projet de loi révisant les lois sur l'eau de 1964 et 1992, qui doit être mis au point cette année.

■ **TOURISME : Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme,** présidente du Comité national pour le fleurissement de la France, a remis récemment à Paris les prix du concours des villes et villages fleuris, pour lequel 11 128 communes étaient inscrites. Auxerre (Yonne), Colmar (Haut-Rhin), Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et Vannes (Morbihan) ont obtenu les grands prix du palmarès national. Le trophée du département fleuri revient ex aequo au Nord et à la Moselle.

NOUVELLE ADRESSE
22, RUE QUENTIN BAUCHARD
(angle Champs-Elysées)
club 79
OUVERT TOUS LES JOURS
MÊME AMBIANCE
NOUVEAU DÉCOR
THÉ DANSANT TOUS LES JOURS de 14h30 à 19h
SOIRÉE "DANCE" VENDREDI et SAMEDI de 22h à l'aube
SOIRÉE RÉTRO
Du dimanche au jeudi à 21h30
Tél. 01 47 23 68 75

MIEUX QUE DES SOLDES OU DES REMISES, LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS ● SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

DISPARITION

Roland Marx

Historien des îles Britanniques

L'HISTORIEN Roland Marx est mort à Paris vendredi 4 février d'une affection cardiaque à l'âge de soixante-six ans.

Né à Strasbourg le 26 juin 1933, élève de Robert Boutruche et de Georges Livet, Roland Marx avait été reçu à l'agrégation d'histoire en 1956. Nommé aux lycées d'Oran et de Mulhouse, puis à la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, il soutint, en 1969, une thèse remarquée sur *La Révolution et les classes sociales en Basse-Alsace* (Bibliothèque nationale, 1974), qui utilisait, pour la première fois, les dossiers de vente des biens nationaux.

Nommé en 1970 à l'Institut des pays anglophones de l'université Paris-III, il choisit ensuite de revenir à Strasbourg, où il devint doyen de l'unité de formation et de recherches en langues et civilisations étrangères, avant de reprendre, en 1990, son enseignement à Paris-III sur l'histoire de la Grande-Bretagne.

Auteur de nombreux articles et communications scientifiques, Roland Marx est surtout connu par plus d'une vingtaine d'ouvrages et de manuels sur l'histoire de la monarchie anglaise et sur l'évolution de la société britannique, depuis le XVIe siècle jusqu'à l'ère thatchérienne. Parmi ceux-ci, on citera : *L'Angleterre et les révolutions* (Armand Colin, 1972), *Religions et société en Angleterre, de la Réforme à nos jours* (PUF, 1976), *La Révolution industrielle en Grande-Bretagne* (2e édition, Armand Colin, 1992), *La Vie quotidienne en Angleterre au temps de l'expérience socialiste* (Hachette, 1982), ainsi qu'une monumentale *Histoire de l'Angleterre* (Fayard, 1993), où il montre l'importance des cultures nordiques dans les apports successifs des conquêtes celte, romaine, anglo-saxonne et normande qui formèrent les bases des structures traditionnelles de la société anglaise moderne et contemporaine.

ANGLICISTES ET HISTORIENS

On lui doit aussi des biographies sur *Eamon de Valera* (Beauchesne, 1990), *Churchill, enfant et adolescent* (Autrement) et *Victoria et son temps* (Fayard) – qui viennent de paraître –, un essai incisif sur l'IRA, *Mort d'un amiral* (Calmann-Lévy, 1985) et une étude sur les bas-fonds de Londres à l'époque de Jack l'Eventreur (1979). Analyste attentif, et quelquefois sans indulgence excessive, de la politique anglaise et des expériences socio-économiques travaillistes ou conservatrices, Roland Marx fut aussi un pionnier de l'interdisciplinarité, en établissant une liaison féconde entre les anglicistes et les historiens, jusqu'alors isolés par des problématiques divergentes.

Expert du Conseil de l'Europe pour les problèmes d'éducation, président de la Maison des sciences de l'homme de Strasbourg, enfin directeur, ces dernières années, du Collège franco-britannique de la Cité internationale universitaire, Roland Marx a contribué, par ses travaux, ses conférences et son enseignement, à établir des relations confiantes entre les chercheurs et les intellectuels britanniques et européens, malgré les successions récentes de turbulences politiques quelquefois orageuses.

Georges Weill

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 5 février sont publiés :

● **Pacs :** un décret portant application de la loi du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité en matière de prestations sociales et de sécurité sociale ;

un décret étendant aux partenaires d'un pacte civil de solidarité les dispositions applicables aux concubins en matière d'allocation de logement familiale et d'allocation aux adultes handicapés.

● **AOC :** un décret relatif aux appellations d'origine contrôlée « Volaille de Bresse » ou « Poulet de Bresse », « Poularde de Bresse », « Chapon de Bresse ».

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Didier MALLEVILLE
et
Nadine PADOL
ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Edwige, Hortense, Claire,

le 29 janvier 2000, à 21 h 04.

1, rue Monge,
92800 Puteaux.

Danielle et **Frédéric,**
Les familles **CIEUX** et **VACHON,**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Laure,

le 5 février 2000, à Mont-Saint-Aignan.

Marie-Anne TOLEDANO
et
Henri BERESTYCKI
partagent avec

Julien, Nathanaël et Clara

la joie d'annoncer la naissance de

Noémie,

le 9 janvier 2000.

3, rue de l'Estrapade,
75005 Paris.

François
est heureux d'annoncer la naissance de sa petite sœur,

Siane,

le 28 janvier 2000, chez
Laetitia et **Samuel**

BOUTILLIER du RETAIL.

Anniversaire de naissance

TOCCATAS et **FUGUES**

De M. au Philosophe de la note pointée, ce point d'orgue de lumière et d'espace.

Du quintette, du quatuor, de la soliste, ce chant à mi-voix.

Soixante ans, Fleuve de la vie.

Décès

– Michel et Nicole Adam,
Didier et Jacqueline Adam,
Véronique Royet,
Sabine et Ken Church,
Brigitte et Bertrand Fournel,
ses enfants,
Marie Adam et Philippe Portenseigne,
Cécile Adam,
Patricia et Michel Palisson,
Serge et Alice Adam,
Nathalie et Justin Beynon,
Etienne, Florence et Sibille Royet,
Timothée, Amélie, Grégoire
et Agnès Church,
Guillaume, Pierre et Claire Fournel,
ses petits-enfants,
Alice et Laura, Licinia et Yanis, Matt et Amy,
ses arrière-petits-enfants,
Louise Poublan,
Jeanne Le Tourneau
et Lucie Lagarde,
ses sœurs,
ont la tristesse d'annoncer le décès, à Paris, le 6 février 2000, à quatre-vingt-sept ans, de

Françoise ADAM,

née **LAGARDE**

et rappellent le souvenir de son époux,
André ADAM,

décédé en 1991.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, à Paris-7e, suivie de l'inhumation dans l'intimité familiale à Veulettes-sur-Mer (Seine-Maritime).

Famille Adam,
15, rue Cler,
75007 Paris.

– Le président Youri,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques,
ont la tristesse de faire part de la disparition de leur sociétaire,

Claude AUTANT-LARA.

Ils adressent à sa famille et à ses proches l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

(Le Monde du 8 février).

– La famille Braibant
a la profonde douleur de faire part du décès de

Jacques BRAIBANT,
HEC,

survenu le 4 février 2000, à Paris, à l'âge de soixante-huit ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 10 février, à 14 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 15, rue Ampère, Paris-17e.

– Mme Michel Casalis,
M. et Mme Alexandre de Bibikoff,
M. et Mme Arnaud Casalis,
Sabine, Armelle, Henri, Mathilde,
M. et Mme Vincent Casalis,
font part du décès de

M. Michel CASALIS,
éditeur,

survenu le 5 février 2000, dans sa quatre-vingt-sixième année.

75, avenue de Breteuil,
75015 Paris.

– Le général et Mme Jacques Degas,
François et Armel Degas,
Jérôme et Françoise Degas,
Catherine Degas,
Véronique et François Degas Piérard,
ses enfants,
Thomas, Antoine, Léopoldine, Renaud et Isabelle, Sophie, Raphaëlle, Caroline et Joséphine,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claude DEGAS LEMERLE,
chevalier des Arts et Lettres

survenu à Malueby, le lundi 31 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale, le 3 février.

Selon ses désirs, ses cendres reposent dans son mas de Malueby.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Malueby,
83440 Fayence.

– François Deltour,
son fils, et Stéphanie Stein,
Louis Samuel et Gabrièle,
ses petits-enfants,
M. et Mme Gérard-André Bianchi,
Marie-Pierre Arnihac,
Vincent, son fils, et Bart Wartena,
Yeti, Jacques, Ginette et Gaby,
ses amis de toujours,
Les familles Bonfante, Pernot, Recoules, Stein, Pohier et Ouchen,
ses parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hélène DELTOUR,
née **BIANCHI,**

survenu le 6 février 2000, à l'âge de soixante-douze ans.

L'enterrement aura lieu le jeudi 10 février, à 11 heures, au cimetière du Père-Lachaise (94e division), à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, avenue Bertie-Albrecht,
75008 Paris.

– M. et Mme Laporte Cassagne,
née Françoise Faure,
M. Gilles Faure et Monique,
M. et Mme Alain Faure,
M. et Mme Joël Faure,
M. et Mme Christian Nival, née Anne Faure,
ses enfants,
Valérie, Antoine et Géraldine, Frédéric, Peggy et Robbie, Olivier, Virginie, Mathieu, François, Caroline,
ses petits-enfants,
Camille, Théa, Julie, Léo,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Croizier, Berthome, Leroux, Huguet, Leymonie,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger FAURE,
née **Marguerite LE ROUX DE BRETAGNE,**

survenu le 3 février 2000, à Martignas-sur-Jalle, dans sa quatre-vingt-huitième année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 7 février, à Royan.

200 *ter*, rue de Blanzat,
63100 Clermont-Ferrand.

M. Bernard GOSSET,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ancien directeur adjoint
de la Météorologie nationale,

est décédé le vendredi 4 février 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 10 février, à 10 h 30, à Sainte-Bernadette.

7, rue A.-Perdreaux,
92370 Chaville.

S p é c i a l

SAINT VALENTIN

dans Le Monde
dâté du 14 février

tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80
01.42.17.21.36 (fax)

CARNET DU MONDE

Téléphones :
01-42-17-39-80 **01-42-17-38-42**
01-42-17-29-96
Fax : **01-42-17-21-36 – e-mail: carnet@mondepub.fr.**

– Le directeur de l'Institut universitaire de technologie,
Le chef de département, les enseignants et les étudiants du département gestion des entreprises et des administrations,
Les enseignants et l'ensemble du personnel de l'IUT d'Angers,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gérard GUICHARD,
maître de conférences
en langue et littérature françaises,
responsable du diplôme d'université
en gestion et développement
des ressources humaines,
ancien chef de département.

Ils transmettent à son épouse, à ses enfants et ses petits-enfants, leurs sincères condoléances.

– La présidente et le conseil d'administration de l'Association psychanalytique de France,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Wladimir GRANOFF.

Il a tenu une place très importante dans la psychanalyse française et dans la vie de notre association depuis ses origines.

Nous adressons à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

(Le Monde du 5 février).

– Lomé. Paris. Genève.

– Flore Johnson Ferrier,
son épouse,
Sorel, Marie-Flore, Franciane, Jean, Romance et Dominique,
ses enfants,
Ses petis-enfants,
Le docteur et Mme Raymond Johnson,
et tous les parents
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 31 janvier 2000, du

docteur Francis JOHNSON ROMUALD,
docteur d'Etat
ès sciences pharmaceutiques
de l'université René-Descartes, Paris,
ancien interne des Hôpitaux de Paris,
lauréat de la Faculté,
créateur de Togopharma,
ancien expert consultant de l'OMS,
commandeur de l'ordre du Mono (Togo),
commandeur de l'ordre
du Mérite (France).

Les obsèques auront lieu le 10 février, à Lomé.

41, rue Guy-Moquet,
75017 Paris.

– Marianne Larroux,
son épouse,
Claire et Joseph,
ses enfants,
Mme Emmanuel Larroux,
sa mère,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Georges LARROUX,

survenu le 2 février 2000.

Les obsèques ont eu lieu à Gaillac (Tarn).

Une messe sera célébrée à sa mémoire le mardi 22 février, à 18 h 15, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e.

Château Donat,
80600 Gaillac.
39, avenue Pierre-Grenier,
92100 Boulogne-Billancourt.

– Le docteur Jean Lipnitzki,
Marianne, Pascale et Catherine,
leurs filles,
Alice et Cécile Driay,
leurs petites-filles,
Jean-Pierre Driay,
Frédérick Ronce,
Mme Denise Savagian,
Simone et Bernard Mora,
Annie et François Lequime,
ont la douleur d'annoncer la disparition de

Dominique LIPNITZKI,
née **SOKOLSKI**

décédée le 4 février 2000, à Meung-sur-Loire.

Les obsèques se dérouleront dans l'intimité.

– Le président de l'université Marc Bloch (Strasbourg-II),
Le doyen de l'UFR des langues vivantes,
Le directeur du département d'études anglaises et nord-américaines,
Le directeur de l'équipe d'accueil « recherches sur le monde anglophone »,
Les personnels enseignants et administratifs,
Ses anciens étudiants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Roland MARX,
professeur
de civilisation britannique
à la Sorbonne-Nouvelle,
ancien doyen
de la Faculté des langues étrangères
et directeur de l'Institut d'anglais
(USHS).

Chercheur de réputation internationale, il a beaucoup contribué à la reconnaissance des études de civilisation. Enseignant unanimement apprécié, administrateur à l'inlassable dévouement, ami loyal et généreux, il s'est dépensé sans compter pour l'institution, qui lui doit beaucoup. Son souvenir et ses travaux auront marqué à jamais nos activités d'enseignement et de recherche.

(Lire ci-contre.)

– Besançon. Metz. Paris. Voray. Washington.

Geneviève Maubert,
son épouse,
Pascal et Catherine Maubert,
Mireille et Philippe Loeffel,
Véronique Maubert,
Vincent et Florence Maubert,
Didier Maubert et Véronique Narbey,
ses enfants,
Marie, Olivier, Anaïs, Benjamin, Michel, Marguerite et Arthur,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès soudain, le 24 janvier 2000, de

Maurice MAUBERT,

dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 28 janvier, à Voray-sur-l'Ognon (Haute-Saône).

Le soir venu, Jésus dit :
"Passons sur l'autre rive."
(Marc IV, 35)

M. et Mme Jean Missal-Giroulle,
M. et Mme Roger Provost-Missal,
ses enfants,
Mlle Isabelle Missal,
M. et Mme Carlo Van Acker-Missal,
et Camille,
M. et Mme Jean-François Missal-van Doormaal,
M. Alexandre Missal,
M. et Mme Samuel Boutillier du Retail-Provost, François et Siane,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa belle-sœur,
Ses cousins et cousines,
Ses neveux et nièces,
font part avec une infinie tristesse du décès de

Mme François MISSAL,
née **Palmyre COLLAERT,**

à Hoegaarden, le 9 février 1916, et pieusement décédée à Anvers, le 28 janvier 2000.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, a eu lieu le mercredi 2 février, à Tirlemont (Belgique).

2610 Wilrijk,
Pastoor De Coninckaan, 38,
Belgique.
13, rue de Tourville,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Joseph et Robi Morder,
ses enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Hela MORDER-FRYSZMAN.

Ceux qui ont connu et aimé « La Reine de Trinidad » se sont rassemblés, le mardi 8 février 2000, au cimetière parisien de Bagneux.

– M. et Mme Pierre Vallé,
M. et Mme Jérôme Vallé,
Et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Baptiste Vallé,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Thérèse SALVADOR,
administrateur civil
au ministère des finances

survenu le 6 février 2000, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue Jules-Simon,
75015 Paris.

– Mme Jougla,
présidente générale,
Les membres du conseil d'administration,
L'ensemble des militants et le personnel de la Mutuelle générale des PTT,
ont la grande peine de devoir annoncer la disparition de

M. Jacques VATTIER,
président général honoraire
de la MGPTT,
ancien membre
du Conseil économique et social,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,

décédé à Montpellier, le 4 février 2000, à la veille de ses soixante-seize ans.

Selon sa volonté, il sera incinéré, le 8 février, dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Mutuelle générale des PTT,
6, rue Vandrezanne,
75634 Paris Cedex 13.

– Mme Renate Venard,
Ses enfants et sa petite-fille,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude VENARD,

survenu en son domicile à Sanary-sur-Mer, le 30 décembre 1999, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Condoléances

Catherine, Marie, Michel, Florent et Sergio se joignent à la tristesse de Chantal Duchene et lui manifestent leur amitié, lors du décès de son père,

Marcel MATHELIN.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 6 février 1999,

Brigitte CHEVALLIER

décédait brutalement.

Ses collègues du service de la correction du *Monde* ne l'oublient pas, et, particulièrement en ce triste anniversaire, pensent à elle avec émotion.

– Il y a vingt ans, disparaissait

Israël EPELBOIN.

Ceux qui l'ont connu et estimé se souviennent.

– Le 9 février 1998,

Thongsouk SAYSANGKHI
(né en 1941)
mourait, par manque de soins, au camp de Sop-Hao 07 au Laos.

Le groupe 109 d'Amnesty International vous demande de vous associer au souvenir de ce prisonnier d'opinion.

Signatures

– Dédicace à **LA LIBRAIRIE :**

Françoise Flieder
et Christine Capderou
dédicaceront leur ouvrage

Sauvegarde des collections du Patrimoine
La lutte contre les détériorations biologiques,

en présence de **Michel Duchein**

jeudi 10 février 2000
18 heures - 20 heures.

Conservateurs et restaurateurs du patrimoine français, particuliers collectionneurs sont quotidiennement confrontés à la dégradation de leurs collections par les bactéries, les champignons et les insectes.

Le livre de Françoise Flieder et Christine Capderou se présente comme un manuel pratique qui recense et commente les principales causes d'infestation d'objets aussi divers que tapisseries, mobilier, livres, peintures, et indique les principaux traitements.

Rendez-vous à
LA LIBRAIRIE DE CNRS ÉDITIONS,
151 *bis*, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.
Tél. : 01-53-10-05-05.

ADONIS
A L'INSTITUT DU MONDE ARABE

L'Institut du monde arabe et l'Unesco organisent une présentation et une signature du portfolio ***Le Livre des villes*** du poète Adonis et du graveur Ziad Dalloul, le mercredi 9 février 2000, de 18 h 30 à 20 heures.

Institut du monde arabe,
Salle d'actualité,
1, rue des Fossés-Saint-Bernard,
75005 Paris.

Débats

– A l'occasion de l'exposition de Michael Snow, actuellement présentée au CNP, **Rencontre avec Raymond Bellour** sur le thème *L'entre-images : entre trois œuvres de Michael Snow* , mercredi 9 février, à 19 h 30, Centre national de la photographie, 11, rue Berryer, Paris-8e. Entrée libre.

Soutenances de thèses

– **Judith Ducau** soutiendra sa thèse : **« Modulation de la variabilité génétique chez la drosophile »,** le jeudi 10 février 2000, à 14 heures, faculté des sciences de Luminy, pour obtenir le grade de Docteur de l'université de la Méditerranée.

– Le 31 janvier 2000, **M. David Wajsbrot dit David Lescot** a soutenu sa thèse de doctorat : **« Dramaturgies de la guerre, de Heinrich von Kleist à Edward Bond »,** à l'université Paris-III, Sorbonne-Nouvelle.

Le jury était composé de M. Jean-Pierre Sarrazac, professeur à l'université Paris-III (directeur de thèse), M. Christian Biet, professeur à l'université de Paris-VI (président du jury), M. Jean-Louis Besson, professeur à l'université Paris-X, M. Jean Jourdheuil, maître de conférences à l'université Paris-X, M. Jean-Pierre Ryngaert, professeur à l'université Paris-III.

Il lui a été décerné le grade de docteur en études théâtrales de l'université Paris-III avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury à l'unanimité.

– Le 31 janvier 2000, **M. Michel Rivet** a soutenu une thèse de doctorat de science politique sur : **« Jean Lecanuet, itinéraire d'un démocrate-chrétien »,** à l'université Paris-II.

Le jury, composé de M. Hugues Portelli, professeur à l'université Paris-II, président, de Mme Colette Ysmal, directeur de recherche au CNRS et de M. Jean-Marie Cotteret, professeur à l'université Paris-I, lui a décerné le titre de docteur en science politique avec la mention Très Honorable et ses félicitations.

Cours

– L'APREP : c'est 1 000 professeurs sélectionnés qui assurent des cours particuliers à domicile, toutes classes, toutes disciplines, tous niveaux. Réduction d'impôt : 50 % sur le prix de l'heure.

Paris - IDF : 01-45-04-81-81.
Lyon (Rhône-Alpes) : 04-78-72-42-42.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue St-Claude, Paris-3e, jeudi 10 février, à 20 h 30 : **« La T.V. juive existera-t-elle ? ».** Débat avec son président G. Allon. Tél. : 01-42-71-68-19.

ENQUÊTE

Le malaise Emmanuelli

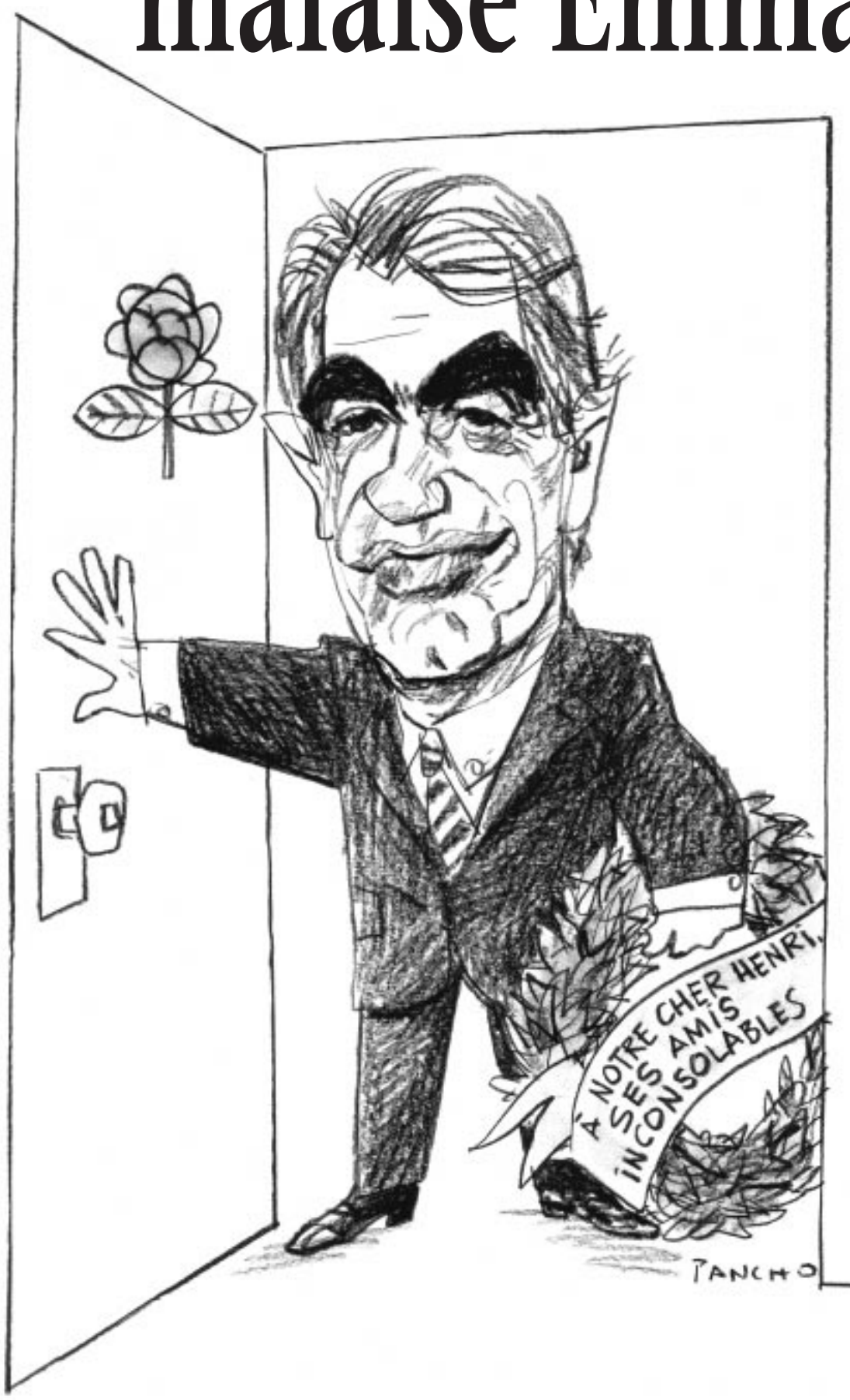

Après deux années de privation de ses droits civiques, le député des Landes a retrouvé ses mandats électifs. Un retour politique qui soulage la mauvaise conscience de certains socialistes, même si le revenant veut continuer à faire entendre sa petite musique personnelle

IL s'en est fallu de 118 voix pour que, dès le 30 janvier, il lave l'affront de la justice en étant réélu député de la troisième circonscription des Landes dès le premier tour. Après deux années de privation de ses droits civiques, à la suite de sa condamnation dans l'affaire Urba relative au financement occulte du Parti socialiste, Henri Emmanuelli, cinquante-quatre ans, est redevenu, dimanche 6 février, député des Landes. Tout va donc rentrer dans l'ordre : réélu, au premier tour, le 30 janvier, conseiller général du canton de Mugron, il a retrouvé, le 7 février, la présidence du conseil général des Landes, que lui abandonne son ami Robert Cabé.

Le 29 février, il va reconquérir sans mal la présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale que lui céda aussi naturellement son ami Augustin Bonrepaux. *« Si nous n'avons pas pu corriger le cours injuste de la justice, nous pouvons rétablir la justice quand il revient »*, explique le député de l'Ariège. *« Déterminé et l'esprit tranquille »*, Henri Emmanuelli referme une parenthèse douloureuse, laissant à ses amis le soin de s'arranger avec une mauvaise conscience explicite ou inavouée.

Mauvaise conscience ? Laurent Fabius ne veut pas s'appesantir sur cet aspect. Il se souvient du 11 juillet 1992. Ce jour-là, alors qu'Henri Emmanuelli présidait, comme premier secrétaire, un congrès extraordinaire du PS à Bordeaux, *Le Monde* avait annoncé sa prochaine inculpation. *« C'est inculper tout un parti, son présent, son passé, ses dirigeants et militants »*, s'était exclamé, encouragé par les ovations de ses camarades, celui qui se trouvait mis en cause comme trésorier du parti dans la collecte de fonds par Urba, créée en 1978, à une époque où aucune loi ne réglementait le financement des partis politiques.

Mauvaise conscience ? Lionel Jospin, dont Henri Emmanuelli a été le complice politique, l'ami avant de se poser en rival pour une primaire présidentielle perdue en 1995, ne s'en émeut pas davantage. Mieux, il se réjouit des bonnes conditions de retour de l'ancien premier secrétaire du PS. Le 13 mars 1996, quand la cour d'appel de Rennes avait alourdi la condamnation du tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, en rajoutant notamment deux ans de privation de droits civiques, Lionel Jospin, alors premier secrétaire, n'avait, lui aussi, pas lésiné avec la solidarité : *« C'est attenter à son honneur que de vouloir le priver de ses droits civiques. »*

Oubliés les crocs-en-jambe, les manquements à une loyauté dont le député des Landes aime à dire que *« c'est comme l'oxygène, plus on descend, moins il y en a »*. Tous les socialistes communient aujourd'hui dans l'harmonie autour du grand blessé. N'a-t-il pas été, à leurs yeux, le seul trésorier de parti politique *« traîné devant les tribunaux et condamné »*, alors qu'il ne s'est pas enrichi personnellement, qu'il a liquidé Urba et publié, le premier, le budget du PS ? Il n'empêche. La mauvaise conscience rôde encore. *« J'ai eu peur il y a deux ans*, raconte Véronique Neiertz. *Je me suis demandé s'il tiendrait le coup. Or il a tenu le coup et il revient avec les honneurs de la guerre. » « Il n'a rien à se reprocher et il a beaucoup souffert »*, estime la députée de la Seine-Saint-Denis, qui l'a accompagné, à chacune de ses étapes judiciaires, en se demandant s'il pourrait y avoir une vraie réparation. *« J'aurais aimé que le soutien du parti soit plus unanime, plus évident, que la solidarité soit plus totale*, lâchet-elle. *Il a été bien seul. »*

> « On sait qu'il a morflé pour nous tous. Rien d'étonnant s'il nous a fait la gueule, s'il nous en a voulu »
>
> **Un ancien trésorier**

« Il a été bien seul », répète en écho Raymond Forni, député du Territoire de Belfort, étiqueté emmanuelliste au bureau national, qui l'a soutenu *« aussi par amitié ». « On sait qu'il a morflé pour nous tous*, expose plus crûment un ancien trésorier, qui préfère rester anonyme. *Rien d'étonnant s'il nous a fait la gueule, s'il nous en a voulu. »* L'épisode lui paraît révélateur du caractère impitoyable du monde politique : *« C'est en politique que les relations humaines sont les plus factices, les plus dures. On n'a que des camaraderies de caserne. »* Ayant encore en tête le jugement de François Mitterrand sur son ancien secrétaire d'Etat – *« Il est d'un acier trempé dont on fait les glaives »* –, Marie-Noëlle Lienemann affirme : *« C'est la moindre des choses que celui qui a payé pour tout le monde récupère ses fonctions. »*

« On a tous en tête qu'il a payé pour nous, assure Alain Vidalies, député des Landes, chef de file des anciens poperénistes. *Il y a un sentiment de culpabilité partagée qui perdure, mais cela relève du non-dit, du non-avoué. » « Que certains se soient facilement habitués à son absence, c'est une réalité »*, diagnostique l'ami landais, prompt à fustiger *« les réserves des spécialistes du "lave plus blanc que blanc" »*, ceux qui, tapis dans l'ombre, jugent – anonymement – pas moral qu'Henri Emmanuelli ait *« l'obsession »* de se retrouver poste pour poste là où il était il y a deux ans. Même Arnaud Montebourg, député de Saône-et-Loire, qui s'était publiquement démarqué de la solidarité générale, garde aujourd'hui le silence. *« Il veut revenir dans la situation où il était il y a deux ans,* plaide Alain Vidalies, *mais cela n'interdit pas les évolutions par la suite. »*

« Silence radio » pour ceux qui, visiblement minoritaires, ont des états d'âme. Un élu de la jeune garde de 1997 justifie son mutisme par les règles d'un parti qui *« impose la pensée unique ». « Emmanuelli incarne tout ce que je désapprouve mais, comme le parti est sévère avec ses dissidents, je préfère me taire »*, avance-t-il. Députée européenne, Adeline Hazan refuse, comme Christophe Caresche, député de Paris, ou Marisol Touraine, députée d'Indre-et-Loire, l'argument d'Henri Emmanuelli opposant la légitimité des électeurs à celle des juges, mais elle se retranche, elle aussi, derrière le *« sentiment de culpabilité collective ». « Il a payé lourd*, souligne-t-elle. *Cela me paraît normal qu'il récupère ses fonctions antérieures. »* Curieux de découvrir un président qui avait quitté la commission des finances quand il y était lui-même entré, Eric Besson, jeune député de la Drôme, justifie également par *« cette culpabilité collective »* le traitement réservé au retour de l'ancien trésorier.

« Il n'y a pas de mauvaise conscience sur le fait qu'on se serait mal comporté », se défend François Hollande. Tout nouveau premier secrétaire du PS lorsque, le 16 décembre 1997, la chambre criminelle de la Cour de cassation avait rejeté le pourvoi d'Henri Emmanuelli contre l'arrêt de la cour d'appel de Rennes, il avait commis son premier faux pas en demandant hâtivement une audience à Jacques Chirac, qui était apparue, malgré ses dénégations, comme une demande de recours en grâce.

L'ancien premier secrétaire l'avait sauvé *in extremis* en démissionnant, dès le 17 décembre, de tous ses mandats. *« Je préfère commettre une bourde pour mon parti,* avait confié au *Monde* François Hollande, *si tant est que cela en soit une, plutôt que de donner l'image d'un parti qui ne s'occupe-rait que de sa propre protection. »* Aujourd'hui, le patron du PS ne revient pas sur la responsabilité collective, mais redit que *« tout le monde a été correct à son endroit, collectivement »*. Une situation qu'Alain Claeys, chargé de la trésorerie et de la coordination au secrétariat national du PS, résume joliment en notant qu'*« il s'est retrouvé seul..., avec le soutien de ses amis ». « C'est le plus honnête des hommes, et nous avons été nombreux à le soutenir »*, vient confirmer Louis Mermaz.

> « J'aurais aimé que le soutien du parti soit plus unanime, plus évident, que la solidarité soit totale. Il a été bien seul. »
>
> **Véronique Neiertz**

Face à Henri Emmanuelli, la direction du PS a le sentiment d'avoir manqué le coche, en 1996, quand elle avait lancé une pétition nationale pour *« demander justice »*. A défaut du million de signatures attendues, elle n'en avait recueilli que 70 000, malgré la création d'un comité de soutien avec Danielle Mitterrand, Elisabeth Badinter, Bernard Kouchner, Serge Moati et Catherine Ribeiro. *« Le PS ne bouge pas assez* (...) *pour aider l'un des siens »*, avait remarqué amèrement Philippe Labeyrie, sénateur des Landes. *« La pétition de 1996 a été un échec*, concède Alain Claeys, déjà trésorier du PS. *Il aurait fallu faire des campagnes d'explication sur le financement des partis, et on a donné l'impression de faire campagne contre la justice. Si on avait assumé, le discrédit de la politique n'en serait pas là. »*

En 1997, le PS s'est rattrapé : les honoraires des avocats d'Henri Emmanuelli ont été intégralement pris en charge par le parti. Pour l'aider à conserver une activité politique, le PS a été jusqu'à en faire, dès la fin de 1997, un de ses salariés, ce qui n'est le cas d'aucun secrétaire national. Lorsqu'il a lancé, en novembre 1998, son éphémère *Quotidien de la République*, qui n'a tenu que onze numéros, il a bénéficié d'un prêt d'honneur du PS de 3 millions de francs, non remboursable avant dix ans.

AUTANT de signes de solidarité qui libèrent aujourd'hui la conscience de nombreux socialistes. La mauvaise conscience affichée cache peut-être une bonne conscience réelle : à travers Henri Emmanuelli, le PS aurait payé sa dette morale vis-à-vis de l'opinion. *« Il a subi un traumatisme pour l'ensemble de la collectivité socialiste, mais je ne vois pas pourquoi il y aurait une culpabilisation individuelle »*, se tranquillise un ministre jospiniste. *« Je ne vois pas pourquoi on se sentirait coupables »*, confesse Henri Weber, sénateur de la Seine-Maritime, proche de Laurent Fabius, qui observe cependant *« une rancœur rentrée du parti par rapport aux magistrats ». « Je ne sens pas la culpabilité collective suinter dans les réunions socialistes »*, enchaîne Alain Bergounioux, ex-rocardien chargé de la communication au secrétariat national, tout en y voyant une explication du retour au *statu quo ante*.

Béatrice Marre, députée de l'Oise, tranche : *« Les choses sont rétablies ». « J'espère qu'il a dépassé le stade de la victimisation »*, relève Christophe Caresche, qui, au diapason de tous ses camarades, confie son *« respect »* pour celui qu'Henri Weber qualifie de *« loup solitaire très talentueux ». « Il revient par la grande porte, qui est celle du suffrage universel »*, solennise Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, convaincu qu'*« il ne sera pas dans une optique revancharde »*.

La conclusion s'impose naturellement à travers ce consensus étrange autour d'un homme qui répugne aux grand-messes consensuelles. *« Le PS n'a pas de raison d'avoir mauvaise conscience »*, proclame Yves Colmou, directeur du cabinet de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. *« Sur la solidarité, personne n'a été en reste »*, renchérit Jean-Pierre Bel, sénateur de l'Ariège, un temps proche d'Henri Emmanuelli avant de rejoindre Lionel Jospin. Derrière *« le bouc émissaire »*, Vincent Peillon, jeune député de la Somme, qui fut le collaborateur de l'ancien président de l'Assemblée nationale avant d'être son opposant et de rejoindre la Jospinie, se félicite du retour de *« ce sacré bonhomme »*.

Sur la justice – à propos de laquelle il avait claironné que, s'il avait été député et que le Parlement avait été réuni en Congrès, il aurait voté contre la réforme du Conseil supérieur de la magistrature –, le cumul des mandats, l'épargne salariale, la fiscalité et la redistribution ou encore les retraites, le futur président de la commission des finances, pour qui *« la musique du socialisme, c'est l'égalité »*, se différenciera du chœur socialiste.

SON retour politique semble avoir été aussi « bordé » que son retour fonctionnel. Loin de s'orienter vers une fédération des gauches du PS, Henri Emmanuelli, encouragé par François Hollande à *« parler de l'avenir et non plus du passé »*, aura à cœur de se faire entendre à l'Assemblée nationale et au bureau national du PS, qu'il n'a jamais vraiment quitté. Les hasards du calendrier faisant bien les choses, son vieux complice et ami Jean Glavany a porté sur les fonts baptismaux, le 19 janvier, son club Socialiste aujourd'hui qui, se défendant d'être un nouveau courant, veut porter des valeurs de gauche au service de Lionel Jospin et de François Hollande.

Certains y ont vu « un porte-avions » sur mesure pour le député des Landes. Mais la présence, aux côtés du ministre de l'agriculture et de jospinistes pur sucre, comme Jean-Pierre Bel ou Bertrand Delanoë, de deux des trois autres emmanuellistes du bureau national – Raymond Forni et Didier Guillaume – a plutôt fait croire à la mise en place d'un *« cordon sanitaire »*.

« L'hypothèse d'un club préventif est absurde, tempête Raymond Forni. *Dans ce cas, je n'y serais pas allé. »* Ami fidèle de l'ancien premier secrétaire, dont il a été le lieutenant, Jean Glavany balaie ces supputations : *« Je ne fais pas ça pour le compte d'Emmanuelli et je ne fais pas ça davantage contre lui. »* Personne n'a pressé Henri Emmanuelli de rejoindre ce club, mais la porte lui reste ouverte. L'ancien trésorier, toujours en examen dans l'affaire Destrade – l'ancien député des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Pierre Destrade, mis en cause dans un réseau de trafic d'influence –, peut vouloir jouer sa petite musique en dehors des vieux schémas. Comme pour faire de son retour un nouveau départ.

Michel Noblecourt

Dessin : Pancho

Le haidérisme, c'est la haine de l'Autriche

par Jacques Le Rider

L'INGRÉDIENT principal de la maladie haidérienne qui est en train de ronger la société autrichienne est le refus de l'identité nationale autrichienne. Cette forme paradoxale de national-populisme renoue avec le parti national-allemand qui, à l'époque de François-Joseph Ier et de la modernité viennoise, rêvait de refonder un Reich allemand dont l'Autriche ne serait pas tenue à l'écart. La monarchie habsbourgeoise apparaissait comme une prison du peuple allemand réduit au statut de minorité dans un empire dominé par les peuples slaves et les Magyars. Les nationaux-allemands et autres pangermanistes exécraient la culture catholique contre-réformée et les juifs considérés comme le plus solide soutien du pouvoir habsbourgeois.

Le traité de Saint-Germain (1919) avait démantelé l'ancienne Autriche sans créer les bases d'un nouvel équilibre de la Mitteleuropa. Ce n'était pas seulement le territoire du petit Etat successeur de l'empire danubien que la gauche, comme la droite, considéraient comme non viable : l'idée même d'un Etat autrichien réduit à une capitale surdimensionnée et à quelques provinces alpines paraissait chimérique et inacceptable à long terme.

Alors qu'elle avait été imposée par le traité de Saint-Germain, l'Autriche de 1945 et du traité d'Etat de 1955 pouvait s'appuyer sur la volonté du peuple autrichien de rompre avec sa fatalité allemande. Seuls les nostalgiques du IIIe Reich considéreraient la IIe République comme *« une fausse couche idéologique »*. Dans le camp des catholiques, comme dans celui des communistes et des sociaux-démocrates, l'aspiration à une Autriche indépendante et à une culture politique rénovée était désormais solidement ancrée.

La IIe République était – hélas ! – fondée sur quelques mensonges fondateurs. Pays occupé par le IIIe Reich, victime du nazisme et libéré par les Alliés, l'Autriche n'admettait qu'une coresponsabilité limitée dans les crimes contre l'humanité qui venaient d'être commis au nom du *Volk* allemand. Il était humain, trop humain d'oublier que l'Autriche avait plébiscité *« l'envahisseur »* nazi, que 600 000 Autrichiens avaient adhéré au NSDAP, que le nombre des Autrichiens dans l'appareil policier, concentrationnaire et génocidaire nazi, au plus haut niveau de responsabilité, avait été exceptionnellement élevé. Il était tentant d'oublier l'intensité et l'ancienneté de l'antisémitisme viennois et autrichien.

Le sabotage presque systématique du retour des exilés, après 1945, allait de pair avec le maintien de quelques nazis notoires dans les universités, les tribunaux, les administrations, sans parler de l'économie. Le romancier Hermann Broch ou l'historien Robert Kann, pour ne citer que ces deux noms, renoncèrent à rentrer en Autriche : la place était prise. Sur beaucoup de cas individuels, la vérité ne commença à être publiée qu'après 1968.

Mais pourquoi tancer le mauvais élève autrichien de la classe européenne ? La France et l'Allemagne n'ont-elles pas été conduites par une série de mythes fondateurs et conflits idéologiques de l'après-guerre à remettre l'élaboration du traumatisme de la deuxième guerre mondiale à l'après-coup des années post-68, aux années 80 et 90 ? Je me garderai bien de crier haro sur le baudet autrichien ! La déclaration que M. Klestil a fait signer aux responsables de la nouvelle coalition noir-bleu est rédigée dans les termes les plus nobles. Mais le refoulé historique produit ses effets sans se soucier des leçons de morale. De tels serments de bonne conduite prêtés sous la pression de l'opinion internationale risquent de provoquer les ricanements des haidériens et non leur résipiscence.

Dans l'après-guerre, la plupart des discours politiques ou savants souffraient d'une faiblesse conceptuelle évidente, parlant de *« fascisme »* ou de *« totalitarisme »* pour éviter d'appeler un chat un chat et de poser les problèmes gênants. Seul l'anticommunisme était *« politiquement correct »*.

En petit cercle, les jugements indécrottablement positifs sur le IIIe Reich – efficace, intégrateur, social, industriel – revenaient dans l'euphorie des tavernes à bière et des guinguettes à vin nouveau. C'est là, puis dans ce parti du *« troisième camp »* qui s'appelait à présent Fédération des indépendants, regroupant les anciens NSDAP qui n'avaient voulu s'intégrer ni au SPÖ ni à l'ÖVP, que le parti FPÖ de Jörg Haider trouve une de ses origines. Le tour de force de cet habile homme politique aura consisté à sortir ce parti de sa marginalité en lui donnant le dynamisme d'un parti populiste protestataire et le « look » de l'ultra-libéralisme opposé à la sclérose bureaucratique de l'Etat-providence.

Tous ces mensonges fondateurs de la culture politique de l'Autriche d'après-guerre expliquent l'impact de pièces comme *Heldenplatz* de Thomas Bernhard ou les développements de l'affaire Waldheim.

Depuis 1955, l'Autriche a mis en place un Etat culturel très paradoxal : peu de pays ont élaboré un système aussi généreux de subventions aux arts, à la littérature et aux intellectuels. Mais cette sphère culturelle soutenue par l'Etat est coupée de la société autrichienne. Elle ne peut accéder à la notoriété que dans le champ artistique et littéraire allemand. Elle ne peut s'appuyer sur aucune industrie culturelle autrichienne, ni sur aucun marché intérieur. En réalité, cette politique de *« l'Etat culturel »* n'a pas obtenu l'adhésion de ses bénéficiaires eux-mêmes... Les meilleurs artistes, écrivains et intellectuels autrichiens ne vivent-ils pas en situation d'exil à l'intérieur ou à l'étranger ? Cette sphère culturelle subventionnée est aussi très vulnérable : il suffirait qu'un ministre des finances fasse quelques coupes budgétaires pour que le ministère en charge de la culture soit déstabilisé.

> Cette Autriche-là, qui souhaite se démarquer de la Mitteleuropa, rejoint sans s'en apercevoir l'Europe centrale, qu'elle regarde de haut, la Croatie, la Slovaquie, ces sociétés dont la culture politique est si profondément malade

Trois faits importants ont bouleversé en profondeur l'identité nationale autrichienne : la réunification allemande, l'émancipation des Républiques du centre de l'Europe, les déceptions rapides causées par l'adhésion à l'Union européenne.

En réalité, l'Autriche qui applaudit aux succès de M. Haider est, je crois, une Autriche qui n'aime pas l'Autriche et dont le patriotisme s'est réfugié dans le national-régionalisme, qui se nourrit de la peur de la mondialisation. Cette Autriche-là, qui souhaite se démarquer de la Mitteleuropa, rejoint sans s'en apercevoir l'Europe centrale qu'elle regarde de haut, la Croatie, la Slovaquie, ces sociétés dont la culture politique est si profondément malade. Car l'identité nationale de l'Autriche depuis 1945 et 1955 était liée au choix d'une culture politique. Mettre en cause cette culture politique, c'est mettre en question la légitimité même de l'Etat autrichien refondé en 1955.

On ne peut pas aimer l'Autriche de M. Haider. Je soupçonne que lui-même n'aime pas l'Autriche à qui le monde avait accordé son estime, l'Autriche à qui l'Europe avait accordé sa confiance. J'affirme que le haidérisme, c'est la haine de l'Autriche. C'est même la négation de l'Autriche.

Voilà pourquoi j'estime que M. Haider est le pire ennemi de l'Autriche. Dans ses géniales hallucinations, Thomas Bernhard nous présentait l'Autriche comme « haidérisée » à 100 %. Si par malheur la réalité se rapprochait un jour des véridiques exagérations de Thomas Bernhard, c'est que l'idée d'Autriche aurait, comme entre 1938 et 1945, cessé d'exister.

Jacques Le Rider *est directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (IVe section, Sciences historiques et philologiques).*

Delanoë, Séguin et Ben Ali

par Gilles Perrault

MÊME pour ceux qui n'appartiennent pas à sa paroisse, Philippe Séguin possède des attraits si évidents qu'il serait superflu de les énumérer. Le moindre n'est pas cette épice de fantaisie dont il pimente une vie politique devenue bien fade. Rassemble-t-il les suffrages nécessaires pour accéder à telle fonction que personne, y compris lui-même, ne peut prévoir s'il exercera son mandat, et combien de temps. On imagine mal un Eisenhower décidant, le jour J à midi, de tout plaquer pour une partie de golf ou un enseignement au Québec, mais M. Séguin, avec ces fureurs intimes qui brutalisent son grand corps placide, nous a habitués à des foucades de même espèce, sinon de même conséquence.

Sera-t-il candidat à la mairie de Paris ? Elu maire, le resterait-il un mois ou un an ? Tout pronostic serait hasardeux. La rumeur en fait pourtant le probable candidat de la droite à la succession de M. Tiberi. Paris risque donc d'avoir à sa tête le suppôt le plus décidé et le plus impudent de la crasseuse dictature établie à Tunis par le général-président Ben Ali.

C'est un mystère. Comment un démocrate peut-il s'aveugler au point de soutenir un régime tortionnaire condamné par l'ensemble des organisations humanitaires et fustigé, tout récemment encore, par la Commission nationale consultative des droits de l'homme auprès de notre premier ministre, présidée par un magistrat aussi éminent et pondéré que Pierre Truche ? Comment un homme intelligent et cultivé peut-il apporter dans son soutien une outrance telle qu'on ne saurait décider ce qui l'emporte dans sa démarche, de l'odieux ou du grotesque ?

Il paraît qu'il faut mettre ces déportements sur le compte de l'enfance tunisienne de M. Séguin. On observera qu'un dictateur fait une madeleine proustienne bien singulière. Aucune nostalgie ne justifiera jamais des propos aussi déplacés que ceux de M. Séguin assurant, à Tunis, les membres du Rassemblement démocratique constitutionnel, socle de la dictature, qu'il les donnera en exemple à ces compagnons du RPR qui se veulent les héritiers d'un homme dont le nom fut toujours synonyme du combat pour la liberté.

Rien ne peut faire admettre la lamentable apparition de M. Séguin à la télévision tunisienne, au soir d'une farce électorale qui voyait le dictateur l'emporter avec plus de 99 % des suffrages, pour vanter avec indécence les vertus démocratiques de l'exercice. Tout cela ne serait accablant que pour M. Séguin, et donc sans importance, si tant de Tunisiens et de Tunisiennes injustement détenus, éventuellement torturés, harcelés quotidiennement par la police et sans cesse brimés, ne s'en trouvaient eux aussi accablés.

> Paris n'a vraiment pas de chance...

Bertrand Delanoë deviendrait-il le candidat de son parti, le PS, à Paris ? Hélas, en cas de victoire, ce serait encore un partisan de Ben Ali qui s'assiérait dans le fauteuil de maire (voir *Notre ami Ben Ali*, par Nicolas Beau et Jean-Pierre Tuquoi, La Découverte). Les socialistes comptent pourtant fort peu de sympathisants de la dictature, et le parti en tant que tel a pris les distances convenables avec Tunis, mais un hasard malheureux veut que celui des leurs qui aspire pour l'instant à succéder à M. Tiberi appartienne à la petite cohorte des zélateurs d'un pouvoir oppresseur.

Paris n'a vraiment pas de chance, M. Delanoë se fait depuis des années le rigoureux procureur de M. Tiberi. Peut-être devrait-il songer que les turpitudes qu'il lui impute ne sont que peccadilles auprès du soutien apporté à un régime liberticide.

Si les circonstances les font s'affronter, MM. Séguin et Delanoë trouveront au moins un terrain d'entente : leur dilection partagée pour leur ami Ben Ali. En revanche, nul doute qu'il y aura des Parisiens pour leur parler de la Tunisie.

Gilles Perrault *est écrivain.*

Etrange psychodrame

par Denis Collin

SI j'en crois la presse, les commentateurs autorisés, la gauche et la droite plurielles, l'Autriche est à la veille de 1933. Les troupes d'assaut de Jörg Haider attaquent les meetings du SPÖ, assassinent les dirigeants et militants ouvriers, voire simplement libéraux... Et Wolfgang Schüssel est le nouveau Hindenburg.

Tous ceux qui n'avaient pas dit un mot lors de l'accession au pouvoir de la coalition Forza Italia de Silvio Berlusconi, allié aux ex-MSI de Gianfranco Fini et à la Ligue lombarde, y vont maintenant de leurs discours indignés, de leurs mises en garde solennelles. Droite « démocratique » et « gauche libérale » font assaut d'antifascisme et d'antinazisme. Lionel Jospin en profite pour rendre hommage à Jacques Chirac et à la droite parlementaire : il n'y a pas de petits profits.

L'histoire se répète toujours deux fois, mais la deuxième fois, c'est une farce. La farce qui se joue autour de l'accession au gouvernement du FPÖ donne l'occasion d'un vaste déploiement où la stupidité se mêle aux coups habiles de la propagande. Essayons de dissiper ces écrans de fumée.

En commençant par le commencement. Sauf à sombrer dans le délire, il est absurde de parler de danger fasciste ou néonazi en Autriche aujourd'hui. Le FPÖ est un parti bourgeois réactionnaire classique, appuyé sur les classes moyennes. Il est la version autrichienne de formations qui se retrouvent dans tout l'arc alpin – en Suisse, en Italie du Nord avec la Ligue lombarde, en Allemagne avec la CSU bavaroise. Comme phénomène politique, l'ascension du FPÖ peut aussi être comparée à celle de Berlusconi et Forza Italia – démagogie + effet télé.

L'idéologie du FPÖ fait plus penser aux anciens « indépendants et paysans » (CNIP) français : mélange d'affairisme libéral et de pétainisme intellectuel. Bref, dans tout cela, rien de nouveau et en tout cas, pas de nazisme.

D'où vient cette poussée à droite de l'Autriche ? On peut multiplier les analyses. Invoquer les fondements anthropologiques : catholicisme réactionnel en terre de famille souche, pour reprendre les analyses d'Emmanuel Todd (*L'Invention de l'Europe,* Points Seuil). On peut aussi faire sa part au problème d'identité de l'Autriche, réduite à un territoire sur lequel elle n'a plus d'histoire nationale à se raconter. Sauf les souvenirs de la *« Cacanie »,* cet empire délicieusement moribond d'avant 1914 – celui qu'ont si bien analysé, chacun à sa manière, Joseph Roth dans *La Marche de Radetzky* et Robert Musil dans *L'Homme sans qualités.*

Mais on doit d'abord rechercher les causes politiques. Je crois qu'elles sont assez claires : trente ans de coalition droite-gauche, la décomposition morale et politique d'un SPÖ qui perd sa base ouvrière au fur et à mesure qu'il se transforme en pur et simple parti bourgeois composé d'hommes politiques et de leaders syndicaux prébendiers. Un SPÖ qui a fait à Haider de larges sourires – il a commencé sa carrière avec la bénédiction de Bruno Kreisky – et était prêt à gouverner avec sa neutralité bienveillante. Un SPÖ, surtout, qui, depuis la fin de la guerre, s'est reconstruit sur de lourdes ambiguïtés : des nationalisations massives et une politique keynésienne très appuyée mais aussi la protection de l'Autriche contre toute « dénazification ». Kreisky, entre autres, s'y entendit fort bien au recyclage des anciens nazis.

> Que les Autrichiens, n'ayant plus le choix en matière de politique, élisent un skieur souriant et bronzé plutôt que les vieux crabes du SPÖ, il n'y a rien d'étonnant à cela

Après tout, le prédécesseur de Haider à la tête de la Carinthie était un ancien nazi devenu dirigeant du SPÖ... Enfin, depuis quelques années, le SPÖ est engagé dans la course avec le FPÖ pour savoir qui sera le plus à droite : que ce soit en matière de libéralisme économique ou de politique de l'immigration.

Que les Autrichiens, n'ayant plus le choix en matière de politique, choisissent un skieur souriant et bronzé plutôt que les vieux crabes du SPÖ, il n'y a rien d'étonnant à cela. En Autriche comme ailleurs, la droite la plus réactionnaire se développe sur la pourriture socialiste.

Que faire ? Justement rien ! Et en tout cas, rien de ce déchaînement médiatique absurde. Enfin, pas si absurde. On assène depuis quelques jours deux messages pas innocents du tout :

– Vous voyez bien que l'Union européenne n'est pas simplement l'affaire du business et qu'elle a aussi des valeurs fermes.

– C'en est fini du temps où chaque nation peut décider librement. Désormais, c'est le Conseil et la Commission européens qui vous diront pour qui vous avez le droit de voter.

Bref, les politiciens roués déguisés en protestants rigoristes ont bien compris quel profit ils pouvaient tirer de l'affaire autrichienne comme moyen de propagande pour l'Europe supranationale, d'autant que tout le monde le sait – et ils le savaient tous dès le début – il ne se passera rien et les amis de Haider prendront leur place dans les réunions à Luxembourg et à Bruxelles.

Mais un coup politique aura été joué, dans lequel tous les niais de l'antiracisme professionnel se sont jetés une fois de plus. C'est tellement plus facile de dénoncer le danger raciste à Vienne que de s'occuper de ce que sont devenus les sans-papiers que la gauche devait régulariser, qu'elle a rejetés, ou régularisés pour un an et doivent recommencer le parcours du combattant.

Pendant ce temps-là, Grozny est tombée aux mains des troupes russes. Les producteurs industriels de moralisme se taisent.

Denis Collin *est professeur de philosophie au lycée Aristide-Briand d'Evreux.*

Où est Andreï Babitski ?

Suite de la première page

Parmi les admirateurs, même officiels, du président tchékiste, certains doutent de l'authenticité de cette lettre. La deuxième lettre serait écrite de la main d'Andreï Babitski (dans quelles circonstances pénibles ?). Il dirait accepter le marché pour épargner la vie de soldats russes et démentirait fermement toute culpabilité comme toute participation aux combats. Le 3 février, selon les sources officielles, l'« échange » aurait eu lieu. La presse ne l'a appris que le lendemain. Pas un coup de fil à la femme de M. Babitski. M. Iastrjembski a transmis aux médias quelques images vidéo de cet échange. La partie tchétchène est représentée par des personnes encagoulées, non identifiables. Rien n'indique qu'il s'agisse de Tchétchènes, dont le commandement a par ailleurs dénoncé l'opération. Depuis, Andreï Babitski est porté disparu. Pas de nouvelles. Si M. Poutine, comme il le dit, a pris le « contrôle » de l'affaire, il ne peut ignorer cet ignoble « échange » : un citoyen de Russie, journaliste respecté, est livré par les autorités de son pays à des inconnus masqués, sur un territoire constamment bombardé !

Il est trop tôt pour pleurer Andreï Babitski. On espère que son immense expérience des dangers et la chance l'aideront à survivre. Il n'est pas trop tard pour marquer notre stupéfaction devant la flatterie mal venue du patron de la diplomatie française, qui encense le « patriote » quand le numéro un russe, cynique et cruel, joue avec la vie d'un journaliste héroïque. Seul en permanence à Grozny, Andreï Babitski, jour après jour, racontait le carnage. A Moscou restent Rébecca, sa fille de trois ans, et Ludmila, son épouse, réfugiée russe de Tchétchénie.

André Glucksmann et Alexandre Guinzbourg

AU COURRIER DU « MONDE »

SERPENT DE MER

« Qu'il s'agisse d'emplois, d'effectifs, de rémunérations, de mode de gestion des personnels, ce qui prévaut actuellement dans la fonction publique française, c'est la diversité, l'opacité, la complexité, la distorsion permanente entre les textes et la pratique », écrivait Pierre Joxe (*Le Monde* du 7 janvier). Puis a suivi (*Le Monde* du 8 janvier) un rapport de l'IGAS sur la gestion des caisses de retraite complémentaires.

Pour ce qui concerne le ministère des finances, il y a au moins quarante ans que ce « serpent de mer » (frère de celui du loch Ness) remonte périodiquement à la surface avant de redisparaître dans les profondeurs. (...) Je m'étonne que le président de la Cour des comptes ait attendu aussi longtemps pour se préoccuper de *« la distorsion entre les textes et la pratique »* qu'il avait, très certainement, *« occultée »* lorsque lui furent confiées – naguère – les fonctions de trésorier du Parti socialiste...

De surcroît, les rémunérations des membres du gouvernement et du premier ministre sont-elles vraiment transparentes ? Certes, ils perçoivent un salaire officiel, celui que les uns et les autres mentionnent pour établir leurs déclarations au titre de l'impôt sur le revenu. Mais *quid* des allocations, qui échappent totalement au fisc ?

Les membres du gouvernement de la France ne devraient-ils pas, les tout premiers, donner l'exemple en la matière ? (...)

Paul Nambride
Paris

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

De Vienne à Grozny

A raison, l'Union européenne (UE) s'indigne : un de ses membres, l'Autriche, confie d'énormes responsabilités gouvernementales à un parti d'extrême droite ouvertement xénophobe. A juste titre, l'UE refuse que puissent être ainsi banalisés les propos et la philosophie d'un Jörg Haider, le chef de ce parti : elle prend contre l'Autriche des sanctions politiques, au moins symboliques. On s'est ému aussi à Washington. Il s'agit de tirer une ligne rouge, de tracer une frontière, de dire, sans hypocrisie, qu'on ne peut pas ne pas manifester un minimum d'inquiétude quand prend place dans un gouvernement de l'Union un parti dont le chef a eu des mots pour le moins complaisants pour les nazis.

Quand, cette même semaine, les troupes russes font la chasse aux derniers civils tchétchènes pour les abattre comme des chiens dans les rues de Grozny, pas un mot de condamnation, pas un geste de réprobation, pas l'esquisse d'une sanction. On dira que la Russie n'est pas membre de l'UE. Mais elle est membre à part entière du Conseil de l'Europe, organisation censée promouvoir les droits de l'homme. Mais elle est membre, et même membre éminent, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, cette OSCE chargée du règlement pacifique des différends sur le continent. Mais elle aspire à faire à nouveau partie du concert des nations qui comptent et que l'on respecte. Or ce pays-là vient d'écraser sous les bombes une ville entière, Grozny, « dresderisée » par quatre mois et demi de bombardements aériens, où bombes à billes et bombes à effet de souffle se sont chargées de pulvériser ce qui restait de malades, de mourants, de vieillards et d'enfants terrés dans les caves de la capitale tchétchène.

Et, pour le cas où quelques blessés ou miraculeux rescapés se trouveraient encore dans les décombres de ce lieu dévasté – comme aucune ville ne l'a été en Europe depuis 1945 – les Russes interdisent tout secours médical : pas une délégation de la Croix-Rouge, pas une seule équipe d'ONG autorisée à se rendre sur place. L'armée russe se venge. Loin de tout regard, avec le silence complice des Occidentaux. Elle a fait interner des milliers, peut-être des dizaines de milliers d'hommes de Tchétchénie – de dix à soixante ans – dans de sinistres *« camps de filtration »*, d'où assurément aucune information n'a *« filtré »*, puisque, là encore, aucun observateur indépendant n'a pu les visiter. La guerre a tué des milliers de civils tchétchènes et chassé de leur pays des centaines de milliers d'autres. C'est de l'épuration ethnique comme en aurait rêvé Slobodan Milosevic ; du crime de guerre massif, quels qu'aient pu être les torts de groupes tchétchènes mafieux, islamistes, ou les deux à la fois.

Face à cela, les Occidentaux n'auront donc rien dit, rien fait. La complaisance des Etats-Unis est totale, celle des Européens presque égale. Vienne, Grozny : tant d'inégalité de traitement, tant de différence dans l'indignation, décrédibilisent totalement le discours occidental sur les droits de l'homme ou, pis, le réduisent à une formidable manifestation d'hypocrisie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Il y a 50 ans, dans Le Monde

Clichés indiscrets

NOS INSATIABLES chasseurs d'images n'y vont pas par quatre chemins quand ils veulent saisir dans leur orbite les nouvelles constellations de ce monde que sont les vedettes de cinéma. Un reporter photographe américain n'a pas hésité à bivouaquer un mois durant dans le jardin d'une villa romaine afin de fixer pour la postérité les traits – la ligne plus exactement – de la célèbre Ingrid Bergman.

Hier d'autres corsaires de la plaque sensible ont arraisonné le cortège nuptial de la star Martine Carol sur la route de Magnanosc. Déjà le mois dernier une stratégie obsidionale articulée sur le Léman avait veillé les couches de Rita Hayworth... Voici les *cameramen* en passe de se spécialiser dans la mission civique de « curateurs de ventre » !

Cette poursuite de clichés indiscrets certes est peu galante. On conçoit qu'elle exaspère les biches ou les lionnes traquées. Mais au fond à qui la faute ? Qui à l'origine de la carrière a provoqué la réclame, convoqué la presse, invoqué la notoriété ?

L'incognito ne joue plus présentement pour le peuple de Hollywood, dont les noms s'affichent en lettres d'or sur les génériques de films. C'est la rançon de leur popularité qui contraint les stars à tant de prises de vues sollicitées peu ou prou. Le mur de la vie privée pour elles sera toujours un écran, et un écran sonore.

Mais rien ne dit qu'un jour le plus obscur, le moins photogénique d'entre nous ne sera pas lui-même pourchassé, « fusillé », pour de mystérieuses raisons d'actualité !

Olivier Merlin
(9 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-33. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Shoah : le temps des témoins et celui des historiens

EN 1963, Fernand Braudel cosigne un manuel d'histoire qui paraît sous le titre *Le Monde actuel, histoire et civilisation*. La seconde guerre mondiale vient de faire son apparition dans les programmes scolaires. Dans la partie de l'ouvrage consacrée au conflit, le génocide des juifs occupe en tout et pour tout une demi-ligne, dans la phrase suivante : *« Le nombre de tués, militaires ou civils, est très élevé, surtout en Europe centrale et spécialement parmi les groupes ethniques pourchassés par les nazis : juifs, Gitans... »* Le régime de Vichy est évoqué en quelques paragraphes, mais aucune mention n'est faite du statut des juifs adopté par l'Etat français.

Pendant les quarante ans qui ont suivi la seconde guerre mondiale, les juifs déportés ont été les *« victimes invisibles »* du conflit, pour reprendre une formule de Marc Ferro. Comment expliquer cette amnésie collective ? Dès la fin de la guerre, une affiche publiée par le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) donnait le ton : elle représentait un travailleur requis par le STO, un prisonnier de guerre et un déporté. Et la légende précisait : *« Ils sont unis. Ne les divisez pas. »* La France de la reconstruction n'a pas voulu dissocier l'extermination des juifs des souffrances endurées par les autres victimes du nazisme. Cette attitude a contribué à occulter la spécificité du génocide. Et les rescapés des camps de la mort (2 500 pour 75 000 juifs déportés), incapables de parler ou de se faire entendre, n'ont pas eu la possibilité de rompre cette conspiration du silence.

Il est un autre silence qui a pesé beaucoup plus lourd. C'est celui de l'Université française. A cet égard, les lacunes des manuels scolaires n'étaient qu'un symptôme. Comme l'explique aujourd'hui Dominique Borne, doyen de l'inspection générale d'histoire-géographie, *« on ne peut reprocher aux manuels d'histoire et aux professeurs de ne pas aborder un thème que la recherche historique n'a pas encore étudié »*. De fait, l'historiographie française s'est intéressée tardivement au génocide des juifs et au régime de Vichy. Les premiers ouvrages de référence ont été rédigés par des chercheurs étrangers (à l'exception notable de *Bréviaire de la haine* de Léon Poliakov, publié en 1951). Les travaux de l'Américain Robert Paxton (*La France de Vichy*, publié au Seuil en 1973, et *Vichy et les juifs*, avec Michaël Marrus chez Calmann-Lévy en 1981) ont fait date, mettant en évidence les responsabilités de l'Etat français dans la persécution et la déportation des juifs. Les travaux de la mission Mattéoli sur la spoliation des juifs de France, qui devraient être rendus publics dans un mois, pourraient donner encore une nouvelle impulsion à l'historiographie française sur cette période.

Pour l'historienne Annette Wieviorka, c'est le procès Eichman, en 1961, qui a joué un rôle de déclencheur, en permettant un déblocage de la mémoire collective et en ouvrant la voie à la publication de toute une série de témoignages sur la Shoah. En 1978, Serge Klarsfeld édite son *Mémorial de la déportation des juifs de France*. La même année, la polémique éclate autour des thèses négationnistes de Robert Faurisson et des déclarations de Louis Darquier, ancien commissaire aux questions juives de Vichy, dans *L'Express* : *« A Auschwitz, on n'a gazé que les poux. »* Depuis cette date, le rappel de la Shoah n'a pas cessé en France.

Selon Serge Klarsfeld, le premier manuel du secondaire à traiter véritablement de la législation antisémite de Vichy et de sa responsabilité dans les déportations est publié chez Bordas en 1980. Un passage sur *« l'extermination des juifs »* figure dans les programmes officiels à partir de la fin des années 80 (le mot *« Shoah »* n'a pas été retenu par les textes). Aujourd'hui, la seconde guerre mondiale est étudiée en troisième et en terminale. L'enseignement est souvent appuyé par des visites de musées, par des témoignages d'anciens déportés. L'éducation nationale et le Fonds social juif unifié remettent chaque année le prix Corrin, qui récompense un projet pédagogique portant sur l'enseignement de la Shoah.

OUVERTURE DES ARCHIVES

Le Forum international sur l'enseignement, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, qui s'est tenu à Stockholm du 26 au 28 janvier (*Le Monde* des 27 et 29 janvier), a mis en évidence l'écart existant entre des pays tels que la France ou l'Allemagne, qui ont accompli – non sans mal – ce retour sur les heures sombres de leur passé, et d'autres, tels que la Pologne, qui n'en sont encore qu'aux prémices de cette démarche. Les premiers sont à la recherche d'un nouveau souffle, d'une culture de la mémoire qui permette de passer le flambeau aux jeunes générations, sans faire peser sur elles le poids de la culpabilité. Le chancelier Schröder a ainsi plaidé pour un enseignement qui prenne en compte non seulement *« l'horreur de l'Holocauste »*, mais aussi le courage de quelques figures ayant résisté aux nazis : *« Personne ne peut ni ne veut tenir la jeunesse allemande pour coupable d'actes dans lesquels elle ne porte aucune responsabilité. Mais nous devons lui présenter les crimes du passé et lui désigner des exemples de résistance à l'injustice. »*

L'enseignement de la Shoah repose aujourd'hui sur deux types de discours, dont le Forum de Stockholm a permis d'entendre tout à la fois les différences et la complémentarité : la parole des témoins et le travail des historiens. Devant un auditoire bouleversé, un survivant a lancé un appel déchirant : *« Si, dans dix ans, une autre conférence se tient sur le même sujet, la plupart d'entre nous ne seront plus de ce monde. Ne nous oubliez pas ! Vous ne devez jamais oublier ce qui arrive quand le nazisme prend racine ! »*

Confronté au cri des survivants, le travail universitaire risque de paraître froid, cynique et désacralisateur. Dans un atelier du Forum, un historien s'est trouvé déstabilisé de devoir intervenir au milieu de l'émoi presque palpable qu'avaient soulevé les témoignages de trois survivants. Pourtant, le Canadien Michaël Marrus a rappelé que l'historien se devait d'utiliser, pour aborder la Shoah, *« les mêmes méthodes qu'on applique à la Renaissance, à la Révolution française ou à la première guerre mondiale »*, que la mémoire des survivants ne pouvait se substituer *« à une démarche historique, objective, professionnelle, scientifique »*. Dominique Borne ne disait pas autre chose quand il cadrait l'enseignement de la Shoah à l'école, dans un entretien au mensuel *L'Histoire* : *« La démarche doit être celle de l'histoire, de la connaissance avant d'être celle de la compassion.* [...] *Quand d'anciens déportés viennent dans les classes – c'est une pratique que nous encourageons –, c'est en témoins qu'ils doivent apparaître et non en historiens. »*

A Stockholm, il semblait évident qu'une ère allait bientôt s'achever, celle des témoins. Il apparaissait aussi que le travail des historiens ne faisait que commencer, à mesure que s'ouvraient les archives. Ce qui, pour la mémoire, est une assez bonne garantie d'être transmise aux générations futures.

Xavier Ternisien

Les « Fables » de La Fontaine *par Lionel Koechlin*

Police à l'école : nouveau discours, vieille réalité

LA POLICE à l'école ! Depuis l'annonce de la phase 2 du plan de lutte contre la violence scolaire, présenté à la presse jeudi 27 janvier (*Le Monde* du 28 janvier), telle semble être la mesure-phare prise par Claude Allègre. *« Le gouvernement va faire ce que la majorité précédente a refusé de faire, c'est-à-dire, dans les établissements difficiles, permettre à la police d'intervenir et de faire en sorte que la violence soit réprimée* [au moment où elle se produit] », avait affirmé le ministre de l'éducation, le 26 janvier, devant les députés. S'adressant ainsi, comme il l'a déjà fait par le passé, davantage à l'opinion qu'à ses troupes, le ministre a focalisé l'attention sur une fausse nouveauté. Allait-on, comme la rumeur qui courait depuis quelques mois dans des établissements difficiles le laissait craindre, expérimenter la présence d'une antenne de commissariat dans les établissements, ou y installer des « school officers » à l'anglo-saxonne ? Non.

La police à l'école ? *« Rien de neuf »*, ont donc aussitôt réagi les chefs d'établissement, sans parvenir à faire entendre leur voix. Alors qu'une autre mesure du plan – la création de 2000 emplois-jeunes ouvriers fort éloignés des « nouveaux services » de Martine Aubry – soulève de réels problèmes, le plan n'est jugé qu'à l'aune de son caractère *« répressif »* : les uns saluent le supposé coup de bâton anti-sauvageons, les autres dénonçent, dans un concert tout aussi attendu, ses carences en matière de prévention.

UN SIMPLE COUP DE FIL

Rien de neuf, car, depuis le décret du 30 août 1985, qui définit le statut des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), les principaux de collèges et les proviseurs de lycées sont tenus de faire respecter l'ordre dans leur murs. *« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'EPLE, le chef d'établissement prend toutes les dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens* (...), dit le texte. *Il est responsable de l'ordre dans l'établissement* (...). *Il engage les actions disciplinaires et intente les poursuites devant les juridictions compétentes* (...). *En cas de difficultés graves* (...), *le chef d'établissement peut prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service public. »* Aussi, depuis quinze ans, la réglementation donne explicitement aux chefs d'établissement le pouvoir de recourir à la police. Ce qu'ils font pour rétablir l'ordre. De formalités, point : un simple coup de téléphone au commissariat du quartier suffit.

Rien de très nouveau non plus dans le partenariat engagé avec le ministère de l'intérieur dans la lutte contre la violence. Le plan Allègre annonce qu'une *« circulaire générale de cadrage du partenariat entre l'éducation nationale et la police »* sera adressée début février aux préfets et aux recteurs, et apportera *« les précisions et les références nécessaires pour renforcer une coopération déjà bien engagée depuis deux ans »*. Dans les faits, 75 établissements cibles bénéficieront d'un dispositif de sécurité renforcé : un correspondant îlotier assurera la surveillance des abords des établissements et les entrées et sorties des élèves, tandis qu'une liaison d'urgence avec la police sera, plus systématiquement que par le passé, instaurée. Un dispositif du même type, mis en place avec la gendarmerie *« pour permettre un suivi par un correspondant jeunesse »*, concernera 150 établissements d'ici à la fin de l'année scolaire.

Ce partenariat prolonge un travail engagé le 27 mai 1992 par Jack Lang, alors ministre de l'éducation nationale, et Paul Quilès, son homologue d'alors à l'intérieur. La circulaire sur *« les conditions de sécurité dans les établissements scolaires »* insistait alors sur la surveillance des établissements et de leurs abords – elle devait déjà *« être l'affaire de l'ensemble des services de l'Etat »* –, mettait en place des correspondants *« uniques et permanents »* des établissements (policiers et magistrats notamment), et prévoyait d'accélérer leur *« rapidité d'intervention en cas de conflits à proximité ou dans les établissements »*.

Ce texte a été complété en 1996 dans une nouvelle circulaire (datée du 14 mai) *« de cooopération interministérielle pour la prévention de la violence en milieu scolaire »* paraphé par François Bayrou. Puis intervient l'ère Allègre et la circulaire du 2 octobre 1998 relative *« au renforcement des partenariats »*. Ce texte rappelle : *« Lorsqu'une situation de danger ou une infraction commise l'impose, le chef d'établissement doit faire appel aux services de police ou de gendarmerie ainsi qu'à l'autorité judiciaire suivant les modalités pratiques figurant dans* [des] *conventions. »* De même, *« face à des situations de troubles à l'ordre public ou de risques, le préfet peut requérir les services de police ou de gendarmerie pour qu'ils renforcent la surveillance aux abords des établissements scolaires »*. La pédagogie, avait-on trop vite oublié, c'est la répétition.

Nathalie Guibert

STRATÉGIE Après avoir déjà perdu 1 milliard de dollars dans la production de PC en 1998, IBM a de nouveau enregistré l'an dernier des pertes de 250 millions de dollars dans ce secteur. ● LES ANALYSTES n'excluent pas qu'à plus ou moins long terme IBM se contente de *« coller son logo sur des ordinateurs fabriqués par d'autres »*. ● LE PREMIER groupe informatique mondial a commandité, en ce début d'année 2000, une enquête stratégique internationale sur la localisation de ses centres de production. Les résultats de cette étude sont attendus avec inquiétude dans les usines françaises. ● POUR SON PRÉSIDENT, Louis Gerstner, IBM est une entreprise de services et de technologies. ● INVENTEUR DU CONCEPT d'*« e-business »*, IBM est convaincu que son expertise technologique sera de plus en plus utile pour gérer l'explosion des besoins informatiques et de la puissance des serveurs.

De la fabrication de PC à la prestation de services, IBM poursuit sa mue

A nouveau déficitaire, en 1999, dans l'activité de production de PC, IBM cherche à s'imposer comme société de services et de technologies. Le groupe se propose d'offrir à ses clients des solutions informatiques globales, intégrant notamment les réseaux Intranet et Internet

PRÈS DE VINGT ANS après son entrée sur ce marché, IBM va-t-il devoir arrêter la production de PC ? Après avoir perdu 1 milliard de dollars dans cette activité en 1998, IBM a encore enregistré, l'an dernier, des pertes de 250 millions de dollars. Et les marges brutes de cette activité ont baissé à 26,6 %, contre 34,2 % un an auparavant. Pour l'ensemble du groupe, les résultats financiers ne sont pas encore à la hauteur des ambitions du PDG, Louis Gerstner, qui se propose depuis sept ans de transformer l'entreprise. En 1999, IBM a enregistré une modeste progression de son chiffre d'affaires de 7 %, à 87,5 milliards de dollars (89,2 milliards d'euros), une performance insuffisante dans ce secteur de l'économie, habitué à une croissance à deux chiffres. Quant aux résultats, qui ont atteint 7,7 milliards de dollars, ils ont souffert d'un dernier trimestre perturbé par le passage à l'an 2000.

Après avoir décidé, en 1999, d'arrêter de vendre ses ordinateurs dans la distribution de détail américaine et britannique, notamment au profit d'Internet, le premier groupe informatique mondial a commandité, en ce début d'année 2000, une enquête stratégique internationale sur la localisation de ses centres de production. *« La décision de faire nous-mêmes ou d'acheter à des tiers doit se poser dans tous les cas »*, admet Bernard Dufau, PDG d'IBM France. Il estime cependant qu'*« il serait difficile d'être une société de systèmes d'information sans avoir dans notre portefeuille les produits PC qui ont une forte image »*. Les analystes financiers n'ont pas ces états d'âmes. Steve Milunovitch, du courtier américain Merrill Lynch, est convaincu qu'*« IBM pourra se contenter de coller son logo sur des machines fabriquées par d'autres »*. Actuellement, le groupe ne sous-traite que 15 % de sa production, un chiffre qui a plutôt tendance à diminuer.

Qu'importe le temps qu'il faudra encore à IBM pour briser quelques tabous. Appelé aux commandes de l'entreprise dans les années noires, M. Gerstner a clairement indiqué le chemin : IBM est une entreprise de services et de technologies. Le groupe veut offrir à ses clients des solutions globales, intégrant l'informatique d'entreprise, les réseaux Intranet et Internet, l'infrastructure pour gérer les relations avec les fournisseurs et les clients. L'an dernier, la filiale française a ainsi signé un contrat de 7 milliards de francs avec les Galeries Lafayette pour leur fournir un service informatique global pendant quinze ans. C'est un système clés en mains que voulait ce client, par ailleurs indifférent au type ou à la marque des machines qui allaient être déployées. *« Dans cinq ans, plus de la moitié du chiffre d'affaires d'IBM sera réalisée de cette manière »*, affirme M. Dufau.

Avec l'explosion du trafic sur le réseau Internet et la mise en réseau de tous les flux d'informations des entreprises (relations avec les fournisseurs, les clients, etc.), IBM est convaincu que sa capacité à gérer des très gros systèmes lui donne, à nouveau, un avantage par rapport à ses concurrents. *« Les besoins en capacités informatiques se développent à un rythme exponentiel compte tenu de l'explosion du trafic : 800 millions de courriers électroniques sont envoyés chaque jour aux Etats-Unis et, bientôt, des milliards de machines connectées, des PC aux téléphones portables en passant par les assistants numériques »*, explique Elisabeth Kimmerlin, directrice des solutions « e-business », terme inventé par le groupe pour désigner son dernier cheval de bataille : la transformation de l'entreprise par son ouverture sur le réseau mondial Internet.

REVANCHE

L'inventeur de « Deep Blue », l'ordinateur qui a vaincu le joueur d'échecs Gary Kasparov, est bien décidé à prendre sa revanche après avoir perdu la manche de l'informatique décentralisée dans la première moitié des années 90, où les acteurs du PC (Intel, Microsoft, à qui IBM avait malencontreusement sous-traité au début des années 80 la fabrication des microprocesseurs et des systèmes d'exploitation de ses ordinateurs) étaient devenus plus importants que les concepteurs des gros systèmes et des architectures de réseau. IBM avait alors enregistré de colossaux déficits et perdu près du tiers de ses salariés. Ses effectifs s'élèvent aujourd'hui à 307 000 personnes.

Première entreprise du secteur à avoir lancé le concept d'« e-business », IBM est convaincu que son expertise technologique sera de plus en plus utile pour gérer l'explosion des besoins informatiques et de la puissance des serveurs. Pour se différencier des sociétés de conseil informatique et d'intégration de systèmes (SSII), IBM continuera à *« conserver une avance technologique en investissant massivement sur des éléments stratégiques »*, explique Gérard Duwat, directeur général d'IBM France.

Afin de pouvoir amortir les coûts de recherche et développement de son activité industrielle, IBM est contraint de vendre ses composants à ses concurrents. L'activité de fabrication pour des tiers représente ainsi près de 15 % de son chiffre d'affaires, avec des contrats pluriannuels gigantesques avec Dell ou Acer, ses plus féroces concurrents. Mais contrairement à Intel ou Microsoft, IBM ne bénéficie plus d'une avance technologique quasi monopolistique qui lui garantisse des marges confortables. Soit IBM réussit à creuser l'écart avec ses concurrents, qui se contenteront alors du métier d'assembleur. Soit il se résout à abandonner définitivement ses prétentions industrielles pour devenir la première SSII (société de services en ingénierie informatique) mondiale.

Christophe Jakubyszyn

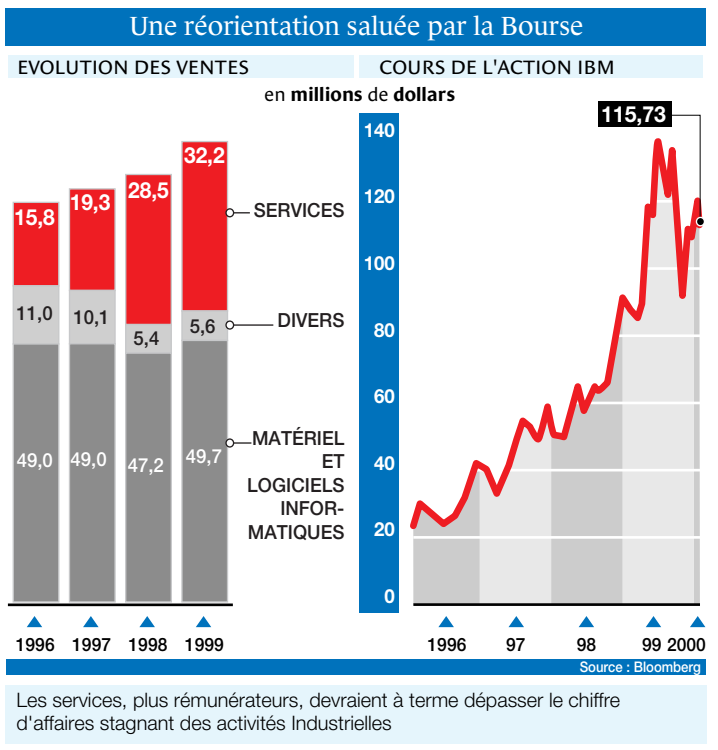

Les services, plus rémunérateurs, devraient à terme dépasser le chiffre d'affaires stagnant des activités Industrielles

Hewlett-Packard mise sur la France

Contrairement à IBM, qui réduit progressivement ses capacités industrielles en France, Hewlett-Packard (5 500 personnes en France) a décidé d'agrandir de 60 000 mètres carrés ses deux sites industriels isérois de Grenoble et L'Isle-d'Abeau, spécialisés dans la fabrication de PC et de serveurs Netserver. Les deux sites français (déjà 37 % des effectifs industriels européens) ont remporté une mise en concurrence avec les sites irlandais et allemands de HP. *« Certains industriels n'arrivent pas à gagner de l'argent sur certaines lignes de produits, HP gagne de l'argent partout »*, affirme Yves Couillard, directeur général pour la France.

Récemment nommée PDG du groupe américain, Carly Fiorina a besoin de nouvelles capacités industrielles pour ramener le groupe sur le chemin d'une *« croissance forte à deux chiffres »*. Les réductions de coût de 1 milliard de dollars attendues sur trois ans seront obtenues en supprimant les services intermédiaires et les différents niveaux hiérarchiques et en réaffectant les effectifs au contact direct de la clientèle.

Un concentré de l'informatique mondiale

● **Services** (37 % du chiffre d'affaires [CA]). Inventeur du concept d'« e-business », IBM mise beaucoup sur son activité de services qui lui permet d'accompagner les entreprises dans leur transformation en entreprises de la « nouvelle économie ». En concurrence directe avec les cabinets de stratégie et de conseil, les « big five », IBM réalise désormais plus de 30 % de son chiffre d'affaires dans ce domaine. Pour l'année écoulée, M. Gerstner s'est félicité de la *« croissance extraordinaire »* des activités d'IBM dans le domaine du commerce électronique (e-business), avec une hausse de 60 % du chiffre d'affaires.

● **Technologies** (15 % du CA). IBM tient absolument à conserver une forte base industrielle qui lui permet de maîtriser certains de ses composants électroniques et d'être, si possible, à l'origine des évolution techniques. Pour amortir les énormes coûts de recherche et de développement nécessaires, IBM a progressivement accepté de les fabriquer pour ses concurrents. Il a ainsi signé, en 1999, un contrat de 16 milliards de dollars (16,32 milliards d'euros) avec Dell pour la fourniture de composants stratégiques pendant sept ans. Au total, IBM a signé pour 30 milliards de dollars de contrats de ce type en 1999 avec Dell, Cisco, EMC, Acer, et Nintendo.

● **Logiciels** (15 % du CA). Dans l'ombre du numéro un mondial Microsoft, IBM tient son rang de numéro deux, avec des logiciels bureautiques comme Lotus Notes ou Tivoli, mais surtout avec les redevances que lui versent les entreprises pour utiliser les logiciels utilisés sur ses gros systèmes. Champion des logiciels « propriétaires », IBM a également effectué dans ce domaine une reconversion vers les environnements standards. Il est ainsi devenu le premier développeur de Java, le langage informatique universel utilisé sur Internet.

● **Serveurs** (10 % du CA). Les très gros systèmes, utilisant des microprocesseurs et les systèmes d'exploitation propres à IBM, ont longtemps constitué la force de l'entreprise. Depuis deux ans, IBM s'est lancé dans la fabrication de serveurs standardisés fonctionnant sous microprocesseurs Intel et systèmes d'exploitation Windows, avec sa gamme Netfinity. Cette arrivée tardive sur un segment du marché en fort développement, *« moteur de l'e-business »* (il croît de plus de 100 milliards de francs par an), a coûté à IBM des parts de marché, au profit de Dell et de Compaq. Récemment, IBM semble avoir réussi son retour, avec une croissance de 60 % de cette activité.

● **Postes de travail (PC) professionnels** (15 % du CA). Cette activité traditionnelle d'IBM a subi de plein fouet la concurrence de nouveaux venus qui ont révolutionné le système de production du secteur. Le texan Dell, adepte de la vente directe par téléphone et Internet, n'a pas de réseau de distribution (soit des coûts réduits de 15 %) et assemble ses ordinateurs à la demande, éliminant ses stocks. L'absence de stock a un impact considérable dans cette industrie, le prix des composants achetés par les fabricants d'ordinateurs baissant de 1 % par semaine en moyenne. IBM qui avait des délais de production de huit semaines avait donc des coûts supplémentaires de 10 %. Le groupe a, depuis, ramené ce délai à quatorze jours, contre sept jours pour Dell. Dans le domaine des ordinateurs portables, IBM, bien implanté dans le milieu et le haut de gamme, va lancer des machines « entrée de gamme » dès cette année.

● **Informatique grand public** (2,5 % du CA). Ce segment du marché n'a jamais été la force d'IBM mais il est important en termes d'image. Le groupe a décidé de se retirer du marché de détail aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En France et en Europe, IBM va proposer *« plusieurs moyens d'acheter un ordinateur, en grande distribution, sur le Web, via les fournisseurs d'accès à Internet »*, explique Philippe Davy, directeur de la branche PC.

C. Ja.

La CFDT s'inquiète d'un éventuel transfert de la production française en Irlande

LES SALARIÉS d'IBM en France s'inquiètent de l'enquête internationale stratégique menée actuellement par le groupe sur la localisation de ses centres de production. Les syndicats français ont appris qu'IBM avait commandité une enquête mondiale pour repositionner l'ensemble de ses sites industriels. Elle devait être achevée fin janvier et faire l'objet d'une décision de la direction au cours du mois de février. Curieusement, les annonces mondiales ne seraient faites qu'au mois de juin.

L'usine de Montpellier, spécialisée dans la fabrication des gros serveurs utilisant des technologies dites « propriétaires », c'est-à-dire propres à IBM, pourrait être une nouvelle fois touchée par une rationalisation dans ce secteur d'activité, qui progresse moins vite que la nouvelle activité dans les serveurs standards (à base de processeurs Intel). Les deux sites italiens ont déjà été victimes des difficultés dans le segment des systèmes intermédiaires, avec la filialisation d'une des usines (1 500 salariés) et la fermeture du second site, dont l'activité a été transférée à Dublin.

L'Irlande bénéficie d'une fiscalité plus avantageuse (le taux de l'impôt sur les sociétés y est de 10 % et la taxe professionnelle est avantageuse) et d'un droit du travail moins contraignant (absence de convention collective et pas de contrats à durée indéterminée). Michel Perraud, représentant de la CFDT, a pu constater sur place que les bâtiments récemment construits sont susceptibles d'accueillir *« 2 500 salariés et de reprendre la capacité de production de l'ensemble des unités européennes »*.

« DISPENSÉS D'ACTIVITÉ »

Avant même la conclusion de cette enquête mondiale, le groupe a demandé une réduction des effectifs de 10 % à l'ensemble de ses filiales de production, américaines et européennes. Le comité d'entreprise de Montpellier a donc déjà dû examiner, le 7 décembre, un nouveau plan de suppression d'effectifs de 50 emplois, sur les 586 emplois de production qui subsistent sur ce site. Cette implantation industrielle avait déjà vu ses effectifs ramenés de 3 000 à 1 000 en 1993. A Corbeil, dans l'Essonne, la filialisation de l'activité semi-conducteurs en 1999 a entraîné le transfert de 1 100 salariés au sein d'Altis, société conjointe entre IBM et Infineon (ex-Siemens). Reste 1 600 salariés IBM, dont 450 employés *« dispensés d'activité »*.

IBM a, en effet, choisi depuis plusieurs années d'offrir à ses salariés de financer des départs à 49 ans pour les cadres et 50 ans pour les non-cadres, en versant 70 % puis 65 % de leur dernier salaire jusqu'à l'âge de la retraite. 3 500 salariés d'IBM France, sur un total de 20 000, sont ainsi concernés par cette mesure mise en œuvre selon des modalités diverses dans l'ensemble des usines européennes du groupe.

Les syndicats français comptent sur la solidarité de leurs homologues américains, largement remobilisés depuis quelques mois, estime la CFDT. L'été dernier, le groupe a en effet décidé de modifier le régime de retraite et d'assurance-maladie en vigueur dans les sites américains. Les salariés de l'entreprise ont ainsi vu brutalement les cotisations de l'employeur diminuer, pour ne plus toucher (hors fonds de pension investi) que 14 % du dernier salaire touché et non plus 38 %. Ils perdent en outre le bénéfice du régime d'assurance-maladie de l'entreprise à la fin de la troisième année de retraite, pour retomber dans le droit commun américain. Enfin, leurs dépenses maladie ont été plafonnées à 7 000 dollars par an (environ 45 000 francs).

C. Ja.

Le Monde M INTERACTIF

http://www.lemonde.fr

Billetterie : toutes les sorties en France (théâtre, concert, sport...). Avec la fnac

Les nouveaux mastodontes de la pharmacie laissent sceptiques les marchés financiers

Pfizer et Warner-Lambert ont officialisé leur fusion

Les fusions étaient, jusqu'ici, appréciées des marchés financiers qui voyaient dans les économies d'échelle une source de création de valeurs pour les actionnaires. Mais, dans la pharmacie, cette analyse semble révolue. Astra-Zeneca, Sanofi-Synthelabo, Glaxo-Wellcome et Smithkline Beecham ont eu des parcours en Bourse décevants. L'industrie du médicament arrive maturité et ces alliances sont perçues comme défensives.

LE GROUPE pharmaceutique américain Pfizer a annoncé officiellement, lundi 7 février, avoir remporté Warner-Lambert, à l'issue d'une longue lutte qui l'a opposé à American Home Products (*Le Monde* du 8 février). Malgré ce succès, la Bourse est pourtant restée pratiquement pas réagi. Le cours du vainqueur, mondialement connu pour être l'inventeur du Viagra, a enregistré environ 2 % de hausse. A 37 dollars, il reste très loin de sa meilleure cotation : 50 dollars au 12 avril 1999. *« Pfizer vient de nous annoncer un bénéfice par action avec Warner-Lambert de 1,56 dollar d'ici 2002, quand il nous promettait 1,50 dollar seul*, commente Philippe Cottet, analyste financier du Crédit lyonnais Securities Europe. *C'est 5 % de mieux. Quand on connaît les risques que représentent les fusions, on reste sceptique ».* Sceptique ? Ce sont tous les investisseurs en Bourse qui semblent l'être devenus. Après quatre années de renchérissement continu, de 1994 à 1998, les valeurs pharmaceutiques n'ont soudain plus la cote. Le secteur aura fini l'année 1999 avec une sous-performance de 25 % par rapport aux indices boursiers américains et européens.

« C'est à n'y rien comprendre. Ces laboratoires ont délivré des résultats annuels supérieurs à ce qu'ils avaient annoncé. Les fusions viennent en plus conforter leurs positions. Et pourtant la Bourse les sanctionne ! », s'étonne Eric Le Berrigaud, de Natexis Capital. Les analystes interrogés sont unanimes : les valeurs high-tech – du commerce sur Internet, des télécoms et du multimédia – exercent une concurrence déloyale. *« C'est un peu comme si les gens ne se contentaient plus de 15 % par an de croissance. Ils ont envie de gagner dix ou vingt fois la mise. Ces profits inouïs, parfois fantasmés, ils les trouvent dans des sociétés qui font des pertes aujourd'hui, dont le nom se termine par ".com" »*, souligne M. Cottet.

EXPIRATION DE BREVETS

Les fusions, pourtant demandées par les marchés, ne suffisent plus à conquérir les foules. Sanofi-Synthélabo, qui affichait 37 euros après le rapprochement des deux laboratoires français, en vaut péniblement 39 un an après. Astra-Zeneca, la fusion anglo-suédoise, n'a pas amélioré sa valorisation boursière. Le comble de la déception revient au britannique Glaxo-Beecham, né officiellement le 17 janvier. Le nouveau géant issu de l'union de Glaxo-Wellcome et SmithKline Beecham, futur numéro un mondial incontesté de la pharmacie, avec 7 % de part de marché mondial, fait moins bien que Glaxo seul ! *« La Bourse anticipe sur les rumeurs. Elle achète avant et vend après l'annonce officielle, pour peu que les plans de rationalisation ne soient pas à la hauteur ou bien les risques jugés trop importants »*, explique un analyste.

Les perspectives à long terme du secteur pharmaceutique sont également moins bonnes. Un nombre sans précédent de brevets, couvrant des médicaments majeurs, arrivent à expiration. Le cabinet Boston Consulting Group, dans une étude prospective publiée en 1999, montre qu'au cours des cinq prochaines années les acteurs du secteur céderont jusqu'à 35 % de leur chiffre d'affaires de 1995 au profit des médicaments génériques. *« Un leader comme l'américain Merck va perdre trois de ses dix premiers produits d'ici deux ans. Et l'exemple de Glaxo-Wellcome est parlant : il a perdu en deux ans, 1996 et 1997, deux tiers de ses ventes de son antiulcéreux Zantac. »*, souligne-t-on chez Natexis Capital.

D'autres signes aussi peu encourageants viennent des Etats-Unis, l'Eldorado de cette industrie. Sur le premier marché au monde, le plus important en volume et aux marges les plus élevées, une réforme du système de soins pour couvrir les 5 millions d'Américains qui en sont dépourvus a été débattue tout au long de l'année 1999. *« Les laboratoires seront mis à contribution un jour ou l'autre. Même s'ils récupèrent en volume ce qu'ils perdent en prix, cela enlève de la visibilité... »*, estime M. Le Berrigaud.

FORCE DE VENTE INÉGALÉE

L'industrie pharmaceutique, pour certains, serait ainsi entrée dans sa phase de maturité. Le plus souvent perçues comme défensives, les fusions ne seraient plus, alors, la panacée. D'autres mesures additionnelles pour augmenter la profitabilité doivent être, aux yeux des experts, mises en œuvre : comme d'allouer les économies de coûts vers les nouveaux outils de la recherche, le développement clinique et le marketing. L'exigence de fusions « qui ont du sens » amène les financiers à beaucoup plus de circonspection. Ainsi, Aventis, sanctionné au départ pour la longueur de sa gestation, gagne-t-il peu à peu la confiance. Le franco-allemand est passé, petit à petit, d'une valorisation de 40 euros avant la fusion à 55-60 euros. A l'inverse, les nouveaux mastodontes seront jugés sur pièces. *« Avant, nous avions des groupes de taille moyenne, qui tentaient de recoller au peleton de tête et faisait le bénéfice d'un électrochoc en interne. Désormais, on crée des mastodontes, tels Glaxo-SmithKline ou le nouveau Pfizer. Mais comment vont-il gérer l'innovation ? »*, s'interroge M. Cottet. Le nouveau Pfizer dispose d'une force de vente inégalée, de l'ordre de 10 000 visiteurs médicaux. *« Mais aura-t-il de quoi alimenter en produits son rouleau compresseur ? C'est le serpent qui se mord la queue ! »*, renchérit M. Le Berrigaud.

La pharmacie, déjà définie comme appartenant *à « l'ancienne économie »*, ne sera-t-elle bientôt plus qu'une valeur refuge ? *« La Bourse reflète un peu toutes ces interrogations, surtout dans un univers où la high-tech propose l'innovation et l'augmentation du chiffre d'affaires du futur »*, analyse le Crédit lyonnais Securities Europe.

Véronique Lorelle

Une opération juteuse pour les banquiers d'affaires

La fusion des groupes pharmaceutiques américains Pfizer et Warner-Lambert fera au moins des heureux parmi les banquiers d'affaires. Les établissements Goldman Sachs, Bear Stearns, Lazard Freres et Merrill Lynch devraient ainsi se partager, selon l'agence Bloomberg, un pactole de 50 millions de dollars de commissions pour avoir conseillé Pfizer dans sa transaction de 91,4 milliards de dollars sur Warner-Lambert.

La transaction avait démarré, il y a trois mois, comme la plus importante offre hostile jamais lancée dans l'industrie pharmaceutique. Du coup, elle a mobilisé de nombreux négociateurs.

TROIS QUESTIONS À...

YANN DUCHESNE

1 Vous êtes directeur général de McKinsey en France. Comment expliquez-vous que les dernières fusions pharmaceutiques aient connu un accueil boursier mitigé ?

Les marchés sont efficaces et voient souvent juste. S'ils ne décèlent pas de synergie immédiate, cela ne marche pas. Si, par exemple, deux entreprises pharmaceutiques possèdent, en phase de recherche, des molécules moyennement intéressantes, la fusion de ces deux sociétés n'augmente pas pour autant l'intérêt de ces molécules. Le marché évalue également la capacité des managers à gérer une fusion. Des entreprises comme General Electric, Ahold, ou même Sanofi, en France, ont montré un véritable savoir-faire en la matière. On peut sans doute voir, dans les réactions mitigées des marchés, un scepticisme sur les capacités des managers à bien mener ces opérations.

2 Les investisseurs doutent-ils, désormais, que ces fusions puissent créer une valeur supplémentaire pour l'actionnaire ?

Pour les grandes fusions, les leviers de création de valeur tiennent principalement dans la réduction des coûts, alors qu'actuellement les marchés valorisent plutôt le potentiel de croissance de l'activité, donc du chiffre d'affaires. Lorsqu'une fusion ne présente pas de synergie commerciale importante, pouvant générer une forte croissance de l'ensemble formé, alors elle ne suscite pas d'enthousiasme.

Il existe en Bourse des phénomènes de mode. Actuellement, si l'entreprise n'est pas une valeur de haute technologie ou de télécoms, elle n'est pas attrayante. Cependant, comme toutes les tendances, celle-ci aura une fin. Les investisseurs vont se rendre compte qu'il est ridicule de payer cinquante à cent fois le chiffre d'affaires d'une entreprise pour un retour moyen.

3 Comment les entreprises « traditionnelles » peuvent-elles s'adapter à cette attente des marchés ?

Le défi est de se transformer, ce que j'appelle se « digitaliser » : aux Etats-Unis, cette transformation a déjà une expression. On dit que les entreprises « brique et béton » doivent devenir « clic – comme le clic de la souris – et béton ». Elles doivent prouver leur capacité à intégrer dans leur activité des éléments de cette e-economie. Par exemple en mettant en place des relations avec les fournisseurs ou les clients à travers Internet. Aujourd'hui, il faut que les grandes entreprises dites traditionnelles développent un discours fort et crédible vis-à-vis d'Internet et de la « e-economy » pour séduire les marchés.

Propos recueillis par Laure Belot

Schneider Electric fait grève contre les 35 heures

Les salariés postés se plaignent de discrimination

GRENOBLE
de notre corespondante

Depuis vingt jours, les salariés grenoblois de Schneider Electric font grève en raison des conditions de mise en place des 35 heures. En dépit de l'intervention d'un médiateur désigné par la justice, la situation était toujours dans l'impasse, mardi 8 février. Quatre sites sur cinq étaient bloqués et le taux des grévistes atteignait 90 % chez les 450 salariés concernés, selon l'intersyndicale (CFDT, CGT, CFTC, UNSA). Contactée par *Le Monde*, la direction situait, pour sa part, la proportion des grévistes à moins de la moitié des effectifs. Alors qu'une nouvelle audience était fixée devant le juge des référés, mercredi 9 février, l'intersyndicale appelait à manifester, mardi, devant la mairie de Grenoble, où une délégation devait être reçue par le maire (PS) Michel Destot.

REPORTAGE

Les syndicats reprochent à l'accord d'accentuer les inégalités

A l'origine du mouvement parti au sein du personnel posté – celui qui travaille en équipe – se trouve l'accord-cadre, applicable aux 13 000 salariés de l'entreprise (dont 5 800 environ à Grenoble). Ce dernier prévoit une réduction du temps de travail (RTT) d'une demi-heure par semaine ainsi que de onze jours pour les salariés travaillant la journée,les journaliers. Signé en décembre par les syndicats FO, CAT (autonomes) et CGC, il a été refusé par les autres organisations, dont la CFDT (majoritaire à Grenoble), qui le qualifient d'*« accord au rabais »*.

Le véritable point d'achoppement du conflit se situe dans la définition du temps de travail effectif qui conduit à la mise en œuvre d'une RTT *« inégale »* entre journaliers et équipiers, dénonce l'intersyndicale. Le médiateur, François Fouquart, décrypte la situation : *« Les salariés postés travaillent 38 h 30, dont 30 minutes de pauses quotidiennes payées. La direction estime donc que leur temps de travail effectif est de 36 heures. Elle prévoyait donc de leur accorder six jours de congés supplémentaires pour passer aux 35 heures, soit moins qu'aux journaliers qui, eux, travaillent 38 h 30, sans compter 45 minutes de pauses non payées. »* Selon les calculs de l'intersyndicale, les équipiers se verront octroyer entre deux et cinq jours de RTT selon le nombre de samedis travaillés, contre onze jours pour les journaliers. La direction, elle, dit proposer désormais entre dix et treize jours.

« Ce sont les salariés qui ont les conditions de travail et de vie les plus dures qui ont une réduction du temps de travail la moins importante », proteste Denis Vial, délégué CGT, tandis que Jean-François Pelissier, délégué CFDT, défend le maintien des *« pauses casse-croûte ». « Il ne s'agit pas d'un temps où le salarié peut vaquer à ses occupations, au sens où l'entend la loi, mais au contraire un temps où il est tenu de rester dans l'entreprise, susceptible d'être appelé à intervenir en cas de panne »*, martèle-t-il.

250 MILLIONS DE FRANCS

« La loi Aubry a tué la négociation en légiférant sur des choses aussi imprécises que le temps de travail effectif, le temps d'habillage ou de déshabillage, qui n'existaient pas et qu'aujourd'hui la direction utilise », estime pour sa part Jean-Pierre Montaner, secrétaire de la section syndicale FO de Grenoble, tout en continuant de penser que l'accord signé préserve *« l'intérêt des salariés de Schneider ». « Ensuite, il fallait laisser le temps aux négociations locales de s'ouvrir »*, reproche-t-il, en parlant de *« coup d'épée dans l'eau »* et de *« manipulation ». « La loi Aubry est une loi de mise en place des 35 heures, pas une loi de réduction uniforme du temps de travail »*, argumente de son côté Daniel Thiere le directeur des ressources humaines, qui rappelle que, sur la quinzaine de sites français, *« il existe entre cent et cent cinquante horaires différents »*.

L'opposition manifestée à Grenoble, alors que des accords seraient en passe d'aboutir dans d'autres établissements, tiendrait selon lui à *« une réactivité particulière »*, à *« une culture différente »* du site qui a vu naître Merlin Gerin. Reste que, faute de l'accord des organisations majoritaires, l'entreprise n'a pas pu bénéficier des aides de l'Etat au titre de la RTT, et doit en assumer le coût, évalué à 250 millions de francs.

Nicole Cabret

Le groupe Amaury intéressé par le Futuroscope

LE GROUPE DE PRESSE Amaury, éditeur du *Parisien* et de *L'Equipe*, serait en pourparlers avancés avec le conseil général de la Vienne pour reprendre le parc du Futuroscope à Poitiers, selon des informations de *La Lettre de l'Expansion* et de *La Tribune*. Huit mois après la décision de René Monory de mettre en vente la société d'exploitation du parc de loisirs qu'il a créé, les candidats ne se bousculent pas. Des négociations ont successivement échoué avec LVMH (groupe Arnault), le spécialiste américain Premier Park et le groupe Accor.

Le site du Futuroscope sera le lieu de départ du Tour de France cycliste 2000, organisé par Amaury Sport Organisation (ASO), une filiale du groupe Amaury spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs. La course y a déjà fait étape à plusieurs reprises depuis 1987, date de l'ouverture du parc.

Les pétroliers américains Chevron et Phillips fusionnent leur chimie

LES GROUPES PÉTROLIERS AMÉRICAINS Chevron et Phillips Petroleum ont annoncé, lundi 7 février, la mise en commun de leur chimie dans le monde. *« Nos deux activités pétrochimiques forment une bonne combinaison »*, a indiqué Dave O'Reilly, PDG de Chevron. *« Nous escomptons que les synergies permettront une économie de 150 millions et amélioreront l'efficacité des investissements. »*

Le rapprochement de ces deux acteurs de taille moyenne donnera un ensemble d'une valeur de 6 milliards de dollars (6,12 milliards d'euros) qui se classera parmi les cinq premiers pétrochimistes mondiaux selon les produits (éthylène, polyéthylène, paraxylène). 10 % des effectifs seront supprimés, soit environ 600 emplois sur les 6 000 postes actuels combinés par les activités chimie des deux groupes.

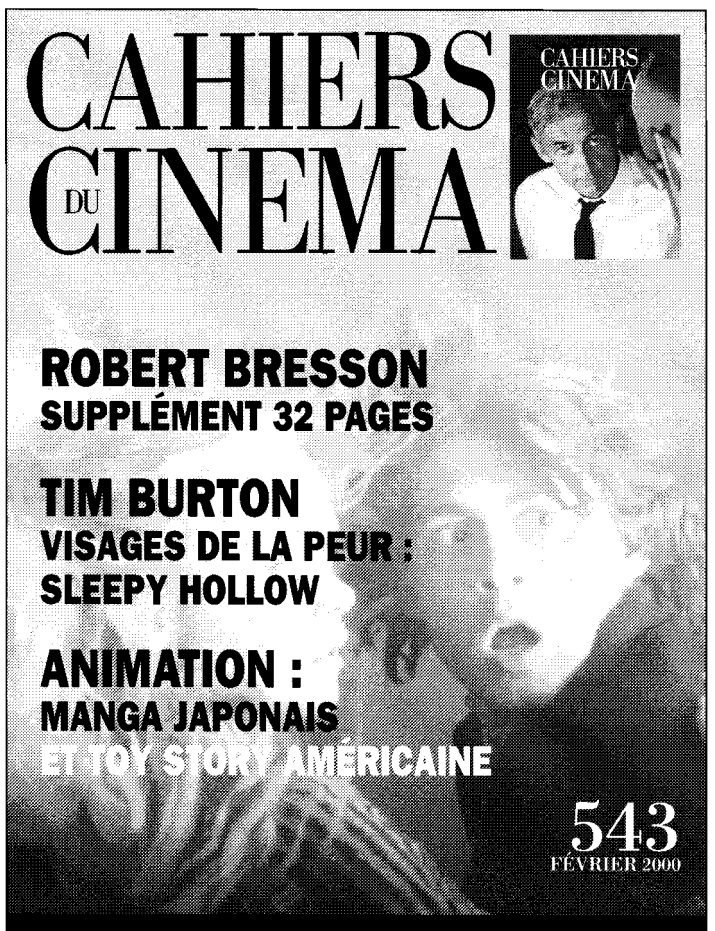

Abonnement découverte
6 numéros, 99 F*
Offre réservée aux lecteurs du *Monde* non abonnés aux *Cahiers du cinéma*.

NOM
Prénom
Adresse
Commune
Code postal
Bureau distributeur

RÈGLEMENT :
❑ Chèque bancaire ❑ C C P
❑ CB
Date d'expiration.....
Signature : .....

Bulletin à retourner aux :
CAHIERS DU CINÉMA - SERVICE ABONNEMENT
24, avenue du Général Leclerc - 60646 Chantilly cedex

MQ02/00

*Offre strictement réservée aux nouveaux abonnés et limitée à la France métropolitaine. Etranger : 150 F. Valable jusqu'au 30/06/2000

Les quotidiens gratuits du métro font recette

Lancé en Suède il y a cinq ans, le concept d'un journal d'informations générales distribué gratuitement dans les transports en commun s'est implanté avec succès dans huit pays, à l'exception de la France pour l'instant

STOCKHOLM
de notre correspondant

L'intérieur d'une rame de métro filmée en noir et blanc, avec pour seule couleur le vert gazon du titre et des bandeaux de la « une » du journal que tous les passagers lisent en silence. Cinq ans après sa diffusion à la télévision suédoise pour le lancement du quotidien gratuit *Metro* à Stockholm, cette publicité n'est pas devenue réalité, mais elle s'en approche certains matins de semaine.

En dépit d'un petit côté « pensée unique », le message se voulait clair et bien intentionné : donner à tous les usagers du réseau métropolitain l'accès à l'information, sous une forme concise et plaisante. Une recette vite couronnée de succès et qui se révèle bien voyager hors des frontières du royaume. Outre les trois villes suédoises où il est désormais disponible, *Metro* s'est implanté dans huit autres pays, tant en Europe que sur le continent américain.

Les composants de la réussite ? Une structure légère, un contenu varié et susceptible d'attirer ceux qui n'ont pas l'habitude de lire des journaux, et la conclusion d'accords avec les sociétés de transports en commun, résume Sakari Pitkanen, rédacteur en chef de *Metro* Stockholm. *« Aujourd'hui, beaucoup de gens n'ont pas l'argent pour s'abonner à un quotidien traditionnel, ni le temps de le lire,* estime cet ancien d'*Aftonbladet,* le journal le plus vendu de Suède. *Il est souvent plus important de se payer un abonnement à Internet ou un deuxième téléphone mobile. »*

DÉPÊCHES D'AGENCES

Installée dans un local sans prétention, la rédaction stockholmoise compte vingt-cinq membres, la plupart très jeunes. Le gros du travail consiste à sélectionner, à racourcir et à mettre en page sur ordinateur des dépêches d'agences de presse, ainsi que les articles des nombreux pigistes. Epais de 24 à 52 pages selon les jours, *Metro* ne compte que trois reporters maison. En une vingtaine de minutes, le temps de son déplacement à bord du métro, le lecteur doit pouvoir se faire une idée de l'actualité locale, nationale et internationale. Il y trouve aussi des informations culturelles et pratiques, le tout assorti d'infographies et de photographies en couleurs. Mais celui qui cherchera la ligne politique de la publication ne la trouvera pas : elle se veut apolitique.

Pour 252 000 exemplaires distribués six jours sur sept à Stockholm, le journal compte quelque 630 000 lecteurs. Seul *Aftonbladet* fait mieux. A Göteborg, la deuxième ville du pays, *Metro,* que l'on trouve dans les bus et le tramway, figure aussi en deuxième place (plus de 175 000 lecteurs), deux ans après son lancement. Et, depuis septembre 1999, le quotidien est lu par près de 100 000 personnes dans la région de Malmö.

« Avant la création de Metro*, on nous disait* "Ça ne marchera jamais"*. La situation est complètement différente aujourd'hui, et les autres journaux nous considèrent avec respect »,* déclarait récemment l'un des fondateurs du journal, Robert Braunerhielm. Avec respect sans doute, mais aussi avec une pointe d'inquiétude. *« On ne nous aime pas, même si, jusqu'à présent, les quotidiens traditionnels n'ont pas enregistré une baisse de leur tirage,* note M. Pitkanen. *Il apparaît plutôt que nous avons créé un nouveau lectorat, chez les jeunes, les immigrés et les femmes. »* Le chiffre d'affaires des trois éditions suédoises du journal, financé à 100 % par la publicité, a augmenté de 23 %, à 280 millions de couronnes (32,5 millions d'euros) pour les trois premiers trimestres de 1999. Désormais complètement absorbé par Modern Times Group – filiale multimédia de la compagnie suédoise Kinnevik, dirigée par Jan Stenbeck –, *Metro* a pu bénéficier d'une structure suffisamment solide pour attaquer le marché étranger. Rapidement, le gratuit s'est imposé comme l'un des journaux les plus lus de Prague (240 000 lecteurs) et de Budapest (430 000). Ses versions néerlandaise et finlandaise sont rodées. Et, en janvier, *Metro* a été lancé dans pas moins de quatre villes : Santiago du Chili (120 000), Philadelphie (150 000), Newcastle (100 000) et Zurich (400 000). *« Nous gardons à chaque fois le même concept et la même maquette qu'à Stockholm »,* insiste Jens Torpe, le PDG de Metro International, depuis son siège londonien.

Souvent, les projets de MTG doivent faire face aux recours juridiques des journaux locaux – à Santiago, la Cour suprême du Chili, un mois après le lancement de *Metro,* vient d'en interdire la distribution à l'intérieur des stations (*Le Monde* du 26 janvier). Mais il leur arrive aussi d'être confrontés à une forme de concurrence. A Zurich, par exemple, *Metro* doit affronter un autre gratuit, *20 Minutes,* distribué à la main dans le métro par le groupe norvégien Schibsted, qui tente aussi de s'imposer dans la ville allemande de Cologne.

UN SEUL ÉCHEC

A Londres, les rumeurs d'implantation d'un journal du métro par MTG ont conduit le groupe Associated Newspapers, qui édite le *Daily Mail* et l'*Evening Standard*, à lancer son propre gratuit, *Metro London,* le 15 mars 1999. Moins d'un an après la signature d'un accord d'exclusivité de dix ans avec London Transport, le journal diffuse 350 000 exemplaires, et Associated Newspapers songe désormais à exporter lui aussi son concept.

Cet épisode explique pourquoi Jens Torpe, le patron danois du groupe suédois, préfère rester discret sur les villes qu'il a en tête pour d'autres développements. Seul échec à ce jour : le projet d'un *Metro* en anglais, qui suivrait la présidence de l'Union européenne dans chacune des capitales des Quinze. Après six mois d'essai à Helsinki, en 1999, l'expérience n'a pas été retentée à Lisbonne, l'actuelle présidente. *« Cela sortait un peu du concept original,* explique M. Torpe, *mais nous pourrions y revenir un jour. »*

Antoine Jacob

Succès de « A nous Paris »

Neuf mois après son lancement, l'hebdomadaire gratuit du métro parisien *A nous Paris* se porte bien. Les 400 000 exemplaires mis en place chaque lundi dans les stations s'arrachent : *« Nous sommes très satisfaits de l'accueil du public et économiquement nous sommes en avance sur notre plan de marche »*, déclare Gérard Unger, président de Métrobus, une filiale de Publicis, régisseur publicitaire exclusif de la RATP, qui détient 55 % de la société éditrice du journal.

Egalement régisseur du réseau de Marseille (RTM), Métrobus a étudié un concept régional équivalent et observe de loin le projet de Lyon. *« Si le Sytral ou la RTM veulent créer un hebdomadaire du métro, nous serons candidats,* explique M. Unger. *Mais nous ne croyons pas à un quotidien ; ceux qui se lanceront dans un projet de ce type en France vont au devant de déboires économiques ».* Sollicitée en 1998 par le suédois MTG pour implanter un quotidien gratuit sur son réseau, la RATP avait finalement renoncé au profit de l'hebdomadaire.

« Le Progrès » freine le projet lyonnais

LE PROJET d'un quotidien gratuit dans le métro de Lyon n'est pas encore sur une voie de garage, mais il reste à quai malgré les diverses annonces de départ imminent. La question du lancement d'un appel d'offres européen a été retirée de l'ordre du jour de la réunion du Syndicat mixte des transports en commun du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (Sytral) qui devait avoir lieu mardi 8 février. C'est la deuxième « reculade » depuis que l'organisme de tutelle de la société des Transports en commun lyonnais (TCL) a fait connaître son intention d'autoriser la diffusion d'un journal gratuit sur son réseau.

Déjà, le 7 décembre 1999, quelques heures avant un précédent conseil syndical, les élus de tous bords qui siègent au Sytral avaient demandé un délai de réflexion à leur président, Christian Philip, par ailleurs premier adjoint au maire de Lyon (UDF). Ils venaient tous de recevoir un courrier de leur « collègue » Xavier Ellie, à la fois conseiller municipal de Lyon et PDG du *Progrès*. Le message, repris dans les colonnes du quotidien le matin même, était simple : *« Au moment où la presse quotidienne régionale connaît d'importantes difficultés économiques et sociales (...)la démarche du Sytral paraît inopportune. Nous ne doutons pas que les membres du comité sauront prendre leurs responsabilités à ce sujet »*. Sous la menace à peine voilée, la plupart ont souhaité temporiser : comment se mettre à dos le quotidien local alors que s'ouvre la campagne pour les élections municipales ?

ÉCHÉANCE ÉLECTORALE

« Je n'ai pas compris cette réaction, s'offusque Christian Philip. *M. Ellie feint de croire que nous avons eu l'initiative du projet. Or, le Sytral ne fait que répondre à la demande de groupes étrangers. »* Le suédois Modern Times Group (MTG) avait été le premier à solliciter une autorisation de distribution, bientôt suivi par le britannique Associated Newspapers et le norvégien Schibsted. Au lieu d'accorder une autorisation à l'un des trois postulants, le Sytral a opté pour le lancement d'un appel d'offres ouvert : *« Cela pourrait permettre à un groupe français – pourquoi pas* Le Progrès *? – d'y répondre »,* affirme M. Philip.

Mais le patron du *Progrès* ne souhaite pas entrer dans cette logique et s'en tient aux principes du droit : *« Peut-on mettre aux enchères une liberté – celle de la presse – sur un espace public ? »,* demande M. Ellie. Evoquant *« le principe de spécialité du service public, la notion de liberté de la presse et le droit de la concurrence »,* il dénonce l'exclusivité de cinq ans que pourrait obtenir l'opérateur choisi comme *« une grave dérive juridique »*. Certes, les 150 000 à 200 000 exemplaires que pourrait diffuser le concessionnaire dans les stations de métro, voire dans les bus et le (futur) tramway (environ 600 000 trajets quotidiens) ne peuvent qu'effrayer *Le Progrès,* dont la diffusion sur Lyon surface a diminué de moitié en vingt ans. Mais, objecte Xavier Ellie, *« je crains surtout la concurrence de l'illégalité »*.

L'éventuel recours aux tribunaux inquiète moins les élus locaux que l'échéance électorale. Candidat à l'investiture UDF pour la succession de Raymond Barre, Christian Philip a choisi de *« hâter lentement »* la gestion de ce dossier brûlant. Le consensus s'est rapidement fait sur *« l'automne 2001 »* pour le lancement d'un *Lyon Métro*. En attendant, le Sytral a mandaté son président pour porter le débat au-delà du microcosme lyonnais : *« On m'a demandé de prendre contact avec les autres villes sollicitées, Lille et Marseille, ainsi qu'avec le Groupement des autorités responsables de transport (GART) pour voir s'il est possible d'adopter une position unique ou d'étudier un cahier des charges commun »,* explique M. Philip. Il ajoute : *« Cela nous donnerait une certaine indépendance par rapport aux pressions »*.

Jean-Jacques Bozonnet

Le conflit se prolonge à « La Voix du Nord »

POUR la troisième fois, mardi 8 février, *La Voix du Nord* est paru sous une forme très réduite, après la reconduction, lundi en assemblée générale, d'une grève illimitée qui touche plus de la moitié des journalistes. Employés et cadres se sont joints au mouvement sous forme de débrayage de deux heures et demie en fin de service. Le conflit porte sur la mise en place des 35 heures, les propositions de la direction étant loin des 21 jours de congé supplémentaires et des 30 embauches que réclame l'intersyndicale.

La direction trouve *« suicidaire de céder à la tentation d'un financement de la réduction du temps de travail »* tant que *« n'a pas été stoppée définitivement l'érosion des ventes, mal endémique de la presse en France »*. Elle demande que soient pris en compte des éléments comme la clause de cession qui peuvent peser sur la vie future de l'entreprise. Jusqu'à présent, les journalistes n'avaient pu faire mettre en place cette clause qu'ils revendiquaient depuis l'entrée majoritaire du belge Rossel dans le capital de *La Voix du Nord.*– (*Corresp. rég.*)

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : les journalistes de *France-Soir*** n'ont finalement pas fait grève, lundi 7 février, après avoir obtenu satisfaction sur l'horaire de bouclage du quotidien. Mardi, le journal est paru, mais un accord définitif reste à trouver avec les rotativistes.

■ **Le quotidien départemental *Centre Presse,* à Rodez,** appartenant au groupe Midi Libre, adoptera à partir du 15 février une nouvelle formule de format tabloïd et en quadrichromie. L'objectif est d'augmenter de 2 % les ventes (23 648 exemplaires en 1998-1999).

Dossier :
ZEP, ghetto ou tremplin

En février
- Dossier : Zoom sur les ZEP : un bilan en demi-teinte. Reportages : ZEP des villes, ZEP des champs. Interview de Ségolène Royal : « Vers des zones d'excellence ».
- Entretien avec David Lodge.
- Les rapports parents-profs.
- Sortir de l'horreur mathématique.
- Allemagne : le mur tient bon.
- Débat : peut-on échapper aux classes ethniques ?
- Génétique : le retard français.

LE MAGAZINE RÉSOLUMENT ENSEIGNANT
Le Monde de l'éducation
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SAINT LOUIS : l'homme d'affaires belge Albert Frère négocie avec la famille Agnelli,** premier actionnaire de Worms et Cie, son entrée dans le capital du groupe agroalimentaire Saint Louis, deuxième sucrier français derrière Eridania - Béghin-Say.

● **PERNOD-RICARD : le groupe de spiritueux a été débouté en appel,** lundi 7 février, par la cour d'appel de New York. Celle-ci a autorisé la société Bacardi à commercialiser aux Etats-Unis le rhum Havana Club, bien que cette marque soit distribuée par Ricard dans le monde. Ricard envisage de porter l'affaire devant la Cour suprême américaine.

● **BAE SYSTEMS (ex-British Aerospace) : le groupe britannique de défense et d'aéronautique** s'est dit, lundi, *« intéressé par l'étude »* des activités de systèmes électroniques et aéronautiques mises en vente par l'américain Lockheed Martin. Thomson-CSF et DaimlerChrysler Aerospace seraient également intéressés.

SERVICES

● **YAHOO ! : le célèbre portail américain a été victime, lundi, d'une attaque extérieure** qui a entraîné l'interruption pendand trois heures de son service. Yahoo ! est visité par plus de 120 millions d'internautes chaque jour.

● **AOL EUROPE/NOKIA/ERICSSON : le fournisseur d'accès à Internet AOL Europe a annoncé lundi une alliance** avec le finlandais Nokia et avec le suédois Ericsson AB pour développer un partenariat dans les technologies WAP (Wireless Application Protocole), standard qui permet d'adapter le monde de l'Internet au format du téléphone portable.

● **LUCENT : l'équipementier téléphonique américain a annoncé, lundi, l'acquisition d'Ortel,** une jeune société spécialisée dans les composants optiques, pour 3 milliards de dollars (3 milliards d'euros). Grâce à cette opération, Lucent comble son retard dans l'optique, un défaut qui avait fait chuté le titre il y a un mois.

● **CAP GEMINI : la société de services informatiques française a annoncé, lundi, une alliance** avec l'américain Bid.com, spécialisé dans le commerce électronique, notamment pour accélérer le développement des enchères en ligne en France.

● **CÂBLE : la fusion entre le câblo-opérateur Rogers Communications et le groupe québecois Vidéotron,** annoncée lundi, donnera naissance à un géant du câble au Canada au capital de 25 milliards de dollars canadiens (18 milliards d'euros). La nouvelle entreprise sera en position de force face à Bell Canada, la filiale du plus grand groupe canadien de télécommunications, BCE.

● **DEUTSCHE POST-AIR EXPRESS INTERNATIONAL : la Commission européenne a donné son feu vert à l'acquisition par la poste allemande,** Deutsche Post, du groupe américain de fret et de logistique aériens Air Express International. Avec cette acquisition, Deutsche Post estime devenir le numéro un mondial du fret aérien.

● **STARDUST : le tribunal de commerce de Paris a confié au britannique Sunsail la reprise de Stardust,** numéro un de la location de bateaux de plaisance, en dépôt de bilan.

FINANCE

● **AFB : Bernard Maurel, président de la banque familiale Martin-Maurel, devait être élu** mardi 8 février président de l'Association française des banques (AFB) en remplacement de Michel Freyche. L'AFB regroupe toutes les banques non coopératives, soit aujourd'hui 54 % du nombre de comptes à vue bancaire.

● **CRÉDIT SUISSE : la banque serait sur le point d'acheter l'activité de courtage sur actions de la banque britannique Schroders,** qui vient de passer sous le contrôle du groupe américain Citigroup-Salomon Smith Barney.

RÉSULTATS

■ **COMMERZBANK : la quatrième banque privée allemande a annoncé lundi un bénéfice imposable** estimé de 1,5 milliard d'euros en 1999, soit une hausse de 20 % comparé à 1998.

■ **SCHERING : le groupe pharmaceutique allemand a annoncé, mardi, un bénéfice net** estimé de 272 millions d'euros pour 1999, en hausse de 11 %. Son chiffre d'affaires a progressé de 12 %, à 3,674 milliards d'euros.

EUROPE

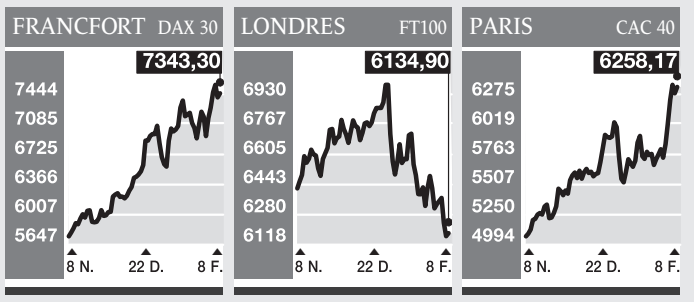

Europe 9 h 57 ▶	Indices sélection	cours 08/02	Var. % 07/02	Var. % 31/12
EUROPE	**EURO STOXX 50**	**5068,08**	0,54	3,34
EUROPE	STOXX 50	**4757,83**	0,58	0,32
EUROPE	EURO STOXX 324	**430,74**	0,62	3,49
EUROPE	**STOXX 653**	**376,49**	0,61	– 0,79
PARIS	CAC 40	**6258,17**	0,88	5,03
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	**4232,95**	0,72	4,45
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	**657,81**	0,83	– 2,03
BRUXELLES	BEL 20	**2907,84**	0,56	– 12,95
FRANCFORT	DAX 30	**7343,30**	0,64	5,54
LONDRES	FTSE 100	**6134,90**	0,27	– 11,48
MADRID	STOCK EXCHANGE	**11538,50**	0,28	– 0,88
MILAN	MIBTEL 30	**44812,00**	0,71	4,24
ZURICH	SPI	**7188,20**	0,80	– 5,04

AMÉRIQUES

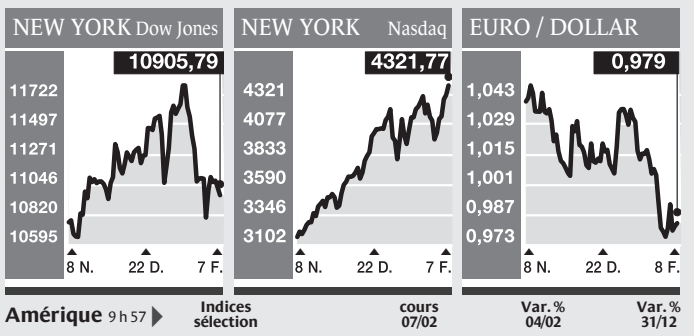

Amérique 9 h 57 ▶	Indices sélection	cours 07/02	Var. % 04/02	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	**10905,79**	– 0,53	– 5,14
ÉTATS-UNIS	S&P 500	**1424,24**	– 0,01	– 3,06
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	**4321,77**	1,83	6,20
TORONTO	TSE INDEX	**9155,95**	– 0,58	8,82
SAO PAULO	BOVESPA	**18125,60**	1,08	6,05
MEXICO	BOLSA	**411,96**	4,72	2,58
BUENOS AIRES	MERVAL	**605,56**	1,07	....
SANTIAGO	IPSA GENERAL	**107,86**	– 0,03	– 24,57
CARACAS	CAPITAL GENERAL	**5452,31**	0,94	0,63

ASIE - PACIFIQUE

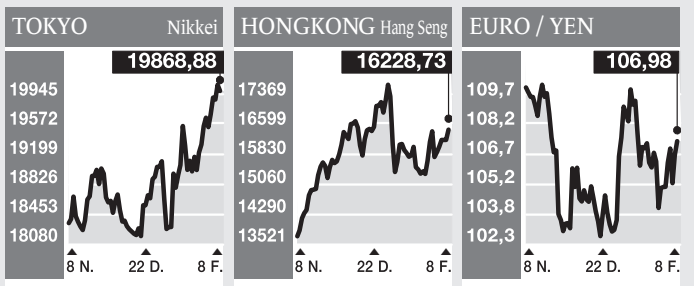

Zone Asie 9 h 57 ▶	Indices sélection	cours 08/02	Var. % 07/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	**19868,88**	– 0,38	4,94
HONGKONG	HANG SENG	**16228,73**	1,63	– 4,32
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	**2247,03**	– 0,53	– 9,38
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	**120,79**	– 1,06	– 7,10
SYDNEY	ALL ORDINARIES	**3124**	– 0,20	– 0,90
BANGKOK	SET	**33,51**	– 1,15	– 3,54
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	**5611,15**	2,51	12,09
WELLINGTON	NZSE-40	**2022,23**	– 0,88	– 8,36

ÉCONOMIE

Poursuite de la remontée du cours de l'or

LE MÉTAL JAUNE a poursuivi sa hausse, lundi 7 février à Londres, après l'annonce par les producteurs d'or canadiens Placer Dome et Barrick de limiter leurs activités de vente à terme. L'once valait 315,90 dollars contre 295,50 dollars vendredi 4 février en clôture. Barrick Gold, premier producteur canadien et quatrième mondial, a annoncé lundi une réduction de 32 % de ses ventes d'or par contrats à terme. Cette technique de couverture permet à une société de vendre sa production future à un prix fixé à l'avance, afin de se préserver des variations brutales des cours. En suspendant ses ventes à terme, le groupe canadien affiche sa confiance dans la hausse de l'or.
Ces décisions s'ajoutent à l'engagement pris, fin septembre 1999, par les banques centrales européennes de ne pas vendre d'or sur le marché pendant cinq ans, en dehors des transactions déjà prévues.

■ **ÉTATS-UNIS : la Maison Blanche table sur une croissance du produit intérieur brut** (PIB) de 2,9 % en 2000, de 2,6 % en 2001 et de 2,5 % en 2002, selon l'hypothèse retenue dans le budget 2001 qui court d'octobre 2000 à septembre 2001. L'administration américaine prévoit une hausse des prix à la consommation de 2,3 % en 2000, de 2,5 % en 2001 et de 2,6 % en 2002. L'exercice budgétaire 2001 sera excédentaire de 184 milliards de dollars. Pour l'exercice en cours, l'administration prévoit un excédent de 167 milliards de dollars. Sur dix ans, l'excédent budgétaire devrait être de 2 519 milliards, selon les hypothèses *(lire page 5)*.

■ **Les républicains, majoritaires au Congrès, ont tiré à boulets rouges sur le projet de budget 2001,** présenté lundi par le président Bill Clinton, dénonçant son caractère *« électoraliste »*. Le speaker de la Chambre des représentants, Dennis Hastert, a estimé que *« le budget du président est un paradoxe. Comment pouvons-nous réduire la dette avec un budget qui augmente de manière substantielle la taille et l'étendue du gouvernement fédéral ? »*, s'est-il demandé. M. Clinton a envoyé lundi un projet de budget comprenant une enveloppe de dépenses de 1 835 milliards de dollars, et a prévu de se servir des excédents budgétaires pour payer la dette des Etats-Unis.

■ **Les crédits à la consommation aux Etats-Unis ont augmenté en décembre 1999** de 11,2 milliards de dollars pour se monter à 1 399 milliards de dollars, a annoncé la Réserve fédérale lundi. Cette hausse est plus faible que celle de novembre, où les crédits à la consommation avaient augmenté de 15,8 milliards de dollars, la hausse la plus importante depuis 1995. Toutefois elle est plus forte que celle prévue par les analystes qui misaient sur une progression de 8,04 milliards.

■ **ASIE DE L'EST : la croissance économique devrait se poursuivre** en moyenne à 5 % en 2000 et les exportations continuer de croître, indique un rapport trimestriel de la Banque mondiale publié lundi. Le PIB de cette région, gravement touchée par la crise financière de 1997, a renoué avec la croissance en 1999, affichant une moyenne de 5 %. La Corée, la Chine et la Malaisie ont respectivement progressé de 10,2 %, 7,1 % et 4,9 % en 1999, selon la Banque mondiale.

■ **ZONE EURO : les économies des onze pays devraient connaître une croissance relativement forte,** a estimé lundi le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, à l'issue de la réunion mensuelle des gouverneurs des banques centrales du G 10 à Bâle. La croissance actuelle de ces pays donne à la monnaie européenne *« une marge d'appréciation »*, a souligné M. George. Les risques d'inflation dans la zone euro sont actuellement en hausse, mais ils ne sont *« pas énormes »*, et sont en partie liés au prix élevé du pétrole, a-t-il ajouté.

■ **ALLEMAGNE : la réforme fiscale pour les entreprises,** concoctée par le ministre allemand des finances, Hans Eichel, ne sera vraisemblablement pas adoptée dans sa forme actuelle, écrit le quotidien économique *Handelsblatt* mardi.

■ **OMC : le conseil général de l'Organisation mondiale du commerce a décidé, lundi à Genève, que des négociations** s'ouvriraient sur la poursuite de la libéralisation des services et de l'agriculture, a annoncé son directeur général, Mike Moore. Le conseil général, qui regroupe les ambassadeurs des 135 Etats-membres, s'est mis d'accord par consensus sur une première session de négociations sur les services dans la quatrième semaine de février, et d'une première session sur l'agriculture dans la semaine commençant le 20 mars.

VALEUR DU JOUR

Business Objects, prophète en son pays

LUNDI 7 FÉVRIER, l'action Business Objects a grimpé de 3,39 %, à 109,9 euros, après l'annonce de l'intégration de la valeur dans l'indice SBF 120, à compter du 7 mars. C'est une consécration pour le groupe français qui n'est coté à Paris que depuis novembre 1999, alors qu'il a été, en 1994, le premier français à être coté au Nasdaq américain. L'entreprise, qui se présente comme la spécialiste de la *« business intelligence »*, ou aide à la décision, qui consiste à classer, analyser et tirer partie de la masse d'informations disponible sur les bases de données, a connu une histoire très mouvementée. Aujourd'hui, elle est encensée. Le *New York Times* l'a classée parmi les dix valeurs technologiques gagnantes en 1999 avec une progression du cours de Bourse de 284,6 % sur un an. Une hausse qui ne s'est pas ralentie puisque, depuis le début de l'année, l'action a encore grimpé de 60,43 %.
Mais l'entreprise a connu des heures sombres. Créée en 1990 par Bernard Liautaud et Denis Payre, Business Objects a été le prototype des start-up. Mais en 1996, la *« success story »* a tourné court. Le groupe a sorti une version de son logiciel adaptée à Windows 1995, alors que la majorité des entreprises clientes n'avait pas encore adopté ce système d'exploitation. Les ventes de logiciels ont chuté et le cours de Bourse s'est effondré pour atteindre son étiage en octobre 1998, à 4 dollars. Pour enrayer la chute, M. Liautaud a décidé de

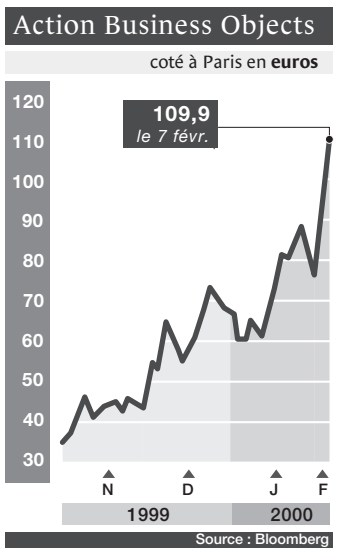

s'installer en Californie, où le groupe dispose de la moitié de ses effectifs (le reste étant réparti entre la France et quelques pays européens), de refondre la direction et de lancer une nouvelle gamme de produits baptisée « e-business intelligence ». Cette solution logiciel permet de valoriser les données disponibles non seulement dans les bases de données propres aux entreprises mais également toutes celles disponibles sur le Web.
Cette nouvelle gamme a entraîné un redressement spectaculaire des ventes, + 46 % en 1998 et + 45 % en 1999, à 246 millions d'euros. Le résultat net a amplifié ce rebond avec un quasi-quadruplement du profit en 1998 et encore une progression de 131 % en 1999, à 24 millions d'euros.

Enguérand Renault

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a commencé la séance du mardi 8 février sur une hausse de 0,77 %, à 6 251,51 points. L'indice CAC 40 avait fini la veille en repli de 1,15 %, à 6 203,58 points, après avoir atteint en milieu d'après-midi un nouveau plus haut historique en séance de 6 336,68 points.

FRANCFORT

MARDI 8 FÉVRIER, la Bourse de Francfort a débuté la séance quasi inchangée, l'indice Dax affichant une légère baisse de 0,01 % dans les tout premiers échanges pour s'établir à 7 295,61 points. Lundi, Francfort avait terminé en baisse de 1,99 %, repassant au-dessous de la barre des 7 300 points, après les forts gains enregistrés la semaine passée.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a ouvert mardi en légère hausse, l'indice Footsie des cent principales valeurs gagnant 0,06 %, à 6 122,5 points. Lundi, il avait clôturé à 6 118,6 points, en baisse de 1,07 %.

TOKYO

MALGRÉ le record enregistré lundi par les valeurs technologiques aux Etats-Unis, la Bourse japonaise a perdu du terrain, mardi 8 février, sous le coup d'une proposition controversée visant à imposer une nouvelle taxe sur les établissements bancaires. L'indice Nikkei a terminé en repli de 0,38%, à 19 868,88 points.

NEW YORK

LES INVESTISSEURS ont délaissé les valeurs vedettes de Wall Street au cours de la séance de Bourse du lundi 7 février, privilégiant celles issues du secteur des hautes technologies. L'indice Dow Jones a perdu 0,53 %, à 10 905,79 points, et l'indice S&P 500 a reculé de 0,01 %, à 1 424,18 points. L'indice composite du Nasdaq a inscrit son deuxième record consécutif en gagnant 1,82 %, à 4 321,43 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens reculaient en début de séance, mardi 8 février, entraînant mécaniquement une remontée du rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans à 5,67 %. Edgar Meister, membre du conseil de la Bundesbank, a estimé que la Banque centrale européenne avait pris la bonne décision au bon moment en relevant d'un quart de point ses taux d'intérêt, jeudi 3 février, et que, par conséquent, un nouveau durcissement pourrait ne pas être nécessaire.

MONNAIES

LE DOLLAR s'appréciait face au yen dans les premiers échanges mardi, atteignant 109,45 yens. Le ministre japonais des finances, Kiichi Miyazawa, a estimé qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter pour l'évolution du PIB aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice courant. L'euro était stable face à la devise américaine, à 0,9820 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre ▶	07/02
COURONNE DANOISE	7,4432
COUR. NORVÉGIENNE	8,0590
COUR. SUÉDOISE	8,4630
COURONNE TCHÈQUE	35,7070
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5261
DOLLAR CANADIEN	1,4045
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9741
DRACHME GRECQUE	332,6000
FLORINT HONGROIS	255,5800
ZLOTY POLONAIS	4,0948

Cours de change croisés

08/02 9 h 57 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,91525	0,97950	0,14933	1,60165	0,60972
YEN	109,26000	.....	106,98500	16,31500	175,02000	66,61500
EURO	1,02093	0,93471	.....	0,15245	1,63555	0,62235
FRANC	6,69650	6,12925	6,55957	.....	10,72845	4,08325
LIVRE	0,62436	0,57135	0,61145	0,09320	.....	0,38050
FRANC SUISSE	1,64010	1,50110	1,60585	0,24490	2,62800	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 07/02 ▶	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,26	3,38	5,67	6,01
ALLEMAGNE	3,24	3,50	5,54	5,94
GDE-BRETAG.	5,25	5,99	5,67	4,59
ITALIE	3,24	3,43	5,78	6,19
JAPON	0,06	0,05	1,85	2,50
ÉTATS-UNIS	5,75	5,69	6,62	6,32
SUISSE	1,75	2,15	3,58	4,26
PAYS-BAS	3,19	3,43	5,70	6,05

Matif

Cours 9 h 57 ▶	Volume 08/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2000	11851	84,45	83,82
Euribor 3 mois			
FÉVRIER 2000	NC	NC	NC

Matières premières

En dollars ▶	Cours 07/02	Var. % 04/02
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1818	– 0,66
ALUMINIUM 3 MOIS	1673,50	– 0,71
PLOMB 3 MOIS	468	– 0,64
ETAIN 3 MOIS	5670	– 0,53
ZINC 3 MOIS	1106	– 0,54
NICKEL 3 MOIS	9190	– 0,65
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,25	– 1,59
PLATINE A TERME	123079,31	+ 3,14
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	259	+ 0,10
MAüS (CHICAGO)	220,50	– 0,45
SOJA TOURTEAU (CHG.)	161,40	– 0,43
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	783	+ 2,35
CAFÉ (LONDRES)	1650	– 4,35
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Pétrole

En dollars ▶	Cours 07/02	Var. % 04/02
BRENT (LONDRES)	26,88	....
WTI (NEW YORK)	28,40	– 0,18
LIGHT SWEET CRUDE	28,40	– 0,47

Or

En euros ▶	Cours 07/02	Var % 04/02
OR FIN KILO BARRE	10200	+ 6,25
OR FIN LINGOT	10390	+ 11
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	58	+ 8,82
PIÈCE SUISSE 20 F	57,50	+ 5,12
PIÈCE UNION LAT. 20	58	+ 8,21
PIÈCE 10 DOLLARS US	205	+ 1,99
PIÈCE 20 DOLLARS US	389	+ 1,04
PIÈCE 50 PESOS MEX	378	+ 9,88

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre **Adidas-Salomon** s'est envolé de 7,49 %, lundi 7 février. Le fabricant d'articles de sport a annoncé une hausse de 11 % de son bénéfice net 1999.

● L'action **British Airways** a chuté, lundi, de 4,2 %, à 296 pence, malgré l'annonce par la compagnie d'une réduction de ses pertes au troisième trimestre de son exercice.

● Le titre **British Telecom**, qui avait fortement reculé la semaine dernière, s'est repris, lundi, de 0,49 %, après des informations parues au cours du week-end sur des projets de restructuration.

● L'action **Porsche** a perdu, lundi, 2,48 %, à 3 150 euros. Le constructeur automobile a confirmé avoir demandé à la Commission européenne de s'opposer au versement, par le gouvernement britannique, d'une aide à BMW pour sa filiale Rover.

● Le titre **Siemens** a été dopé, lundi, par la perspective de l'introduction en Bourse de sa filiale de semi-conducteurs Infineon Technologies, mais a limité ses gains à 0,93 % en clôture.

● L'action **Vodafone Airtouch,** plus grosse capitalisation de la Bourse de Londres a reculé, lundi, de 3,46 %, à 334,5 pence. Après la victoire de l'opérateur de téléphonie mobile dans la bataille pour la reprise de Mannesmann. A Francfort, l'action **Mannesmann** a chuté de 2,03 %, à 315,5 euros.

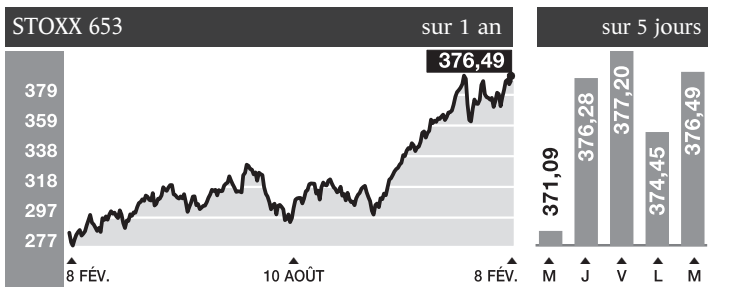

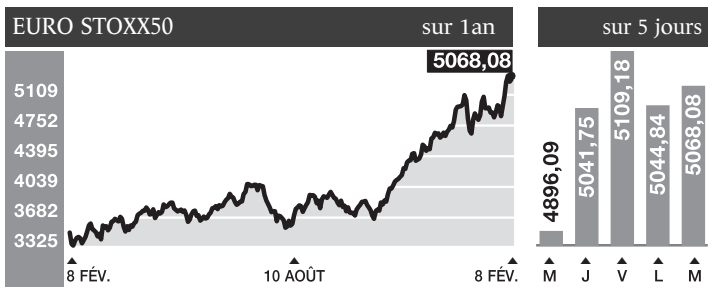

08/02 9 h 56 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 07/02
AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	28,71	− 0,21
BASF AG	BE ⋆	42,20	+ 1,20
BMW	DE ⋆	24,70	− 2,37
CONTINENTAL AG	DE ⋆	16,60	+ 1,84
DAIMLERCHRYSLER	DE ⋆	67,35	+ 0,67
FIAT	IT ⋆	30,65	+ 0,16
FIAT PRIV.	IT ⋆	14,90	+ 2,48
MICHELIN /RM	FR ⋆	36,35	− 0,95
PEUGEOT	FR ⋆	223,10	− 1,28
PIRELLI	IT ⋆	2,76	+ 3,37
RENAULT	FR ⋆	48,50	+ 3,32
VALEO /RM	FR ⋆	63,25	....
VOLKSWAGEN	DE ⋆	46,50	+ 0,32
VOLVO -A-	SE	25,23	....
VOLVO -B-	SE	26,05	+ 1,15
▶ DJ E STOXX AUTO P		235,18	+ 0,23
BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	11,20	+ 2,54
ABN AMRO HOLDIN	NL ⋆	21,39	− 0,05
ALL & LEICS	GB	6,83	− 7,91
ALLIED IRISH BA	GB	14,46	....
ALPHA CREDIT BA	GR	78,17	− 0,38
ARGENTARIA R	ES ⋆	21,97	....
B PINTO MAYOR R	PT ⋆	24,02	....
BANK AUSTRIA AG	AT ⋆	42,42	+ 0,93
BANK OF IRELAND	GB	10,43	....
BANK OF PIRAEUS	GR	22,55	+ 1,63
BK OF SCOTLAND	GB	10,22	+ 6,45
BANKINTER R	ES ⋆	63,85	+ 0,39
BARCLAYS PLC	GB	23,15	− 0,14
BAYR.HYPO-U.VER	DE ⋆	60	+ 0,84
BCA AG.MANTOVAN	IT ⋆	8,05	− 1,11
BCA FIDEURAM	IT ⋆	10,18	− 1,07
BCA INTESA	IT ⋆	3,32	+ 0,91
BCA LOMBARDA	IT ⋆	9,85	− 1,40
MONTE PASCHI SI	IT ⋆	3,28	− 1,20
BCA P.BERG.-C.V	IT ⋆	20,05	+ 1,06
BCA P.MILANO	IT ⋆	7,40	+ 2,92
B.P.VERONA E S.	IT ⋆	10,96	+ 0,46
BCA ROMA	IT ⋆	1,11	....
BBVA R	ES ⋆	12,91	− 1,07
ESPIRITO SANTO	PT ⋆	28,06	....
BCO POPULAR ESP	ES ⋆	59,30	− 0,84
BCO PORT ATLANT	PT ⋆	4,40	....
BCP R	PT ⋆	5,65	....
BIPOP CARIRE	IT ⋆	90	+ 2,86
BNL	IT ⋆	3,35	− 1,18
BNP /RM	FR ⋆	77,95	+ 0,32
BSCH R	ES ⋆	10,65	− 0,84
CCF /RM	FR ⋆	118,50	− 0,50
CHRISTIANIA BK	NO	4,89	....
COMIT	IT ⋆	4,20	− 0,24
COMM.BANK OF GR	GR	72,94	− 5,12
COMMERZBANK	DE ⋆	32,25	− 0,15
CREDIT LYONNAIS	FR ⋆	39,25	− 0,88
DEN DANSKE BK	DK	98,75	....
DEN NORSKE BANK	NO	....	....
DEUTSCHE BANK N	DE ⋆	82,15	+ 0,49
DEXIA	BE ⋆	140,10	− 0,57
DRESDNER BANK N	DE ⋆	49,80	+ 0,61
EFG EUROBANK	GR	37,63	− 8,72
ERGO BANK	GR	90,53	− 0,95
ERSTE BANK	AT ⋆	43	+ 1,18
FOERENINGSSB A	SE	14,18	....
HALIFAX GROUP	GB	7,92	+ 2,75
HSBC HLDG	GB	11,56	+ 1,29
IONIAN BK REG.S	GR	48,38	− 2,69
KBC BANCASSURAN	BE ⋆	44,30	+ 0,05
LLOYDS TSB	GB	10,21	+ 1,79
MERITA	FI ⋆	5,83	....
NAT BANK GREECE	GR	70,96	....
NATEXIS BQ POP.	FR ⋆	65,50	− 1,65
NATL WESTM BK	GB	18,10	+ 0,82
NORDIC BALTIC H	SE	5,85	− 0,20
ROLO BANCA 1473	IT ⋆	15,50	− 0,06
ROYAL BK SCOTL	GB	16,64	+ 3,87
SAN PAOLO IMI	IT ⋆	11,80	+ 0,94
S-E-BANKEN -A-	SE	9,28	− 0,63
STANDARD CHARTE	GB	13,04	+ 7,82
STE GENERAL-A-/	FR ⋆	201,50	+ 1,10
SV HANDBK -A-	SE	12,05	− 0,49
SWEDISH MATCH	SE	3,62	....
UBS REG	CH	257,39	+ 0,85
UNICREDITO ITAL	IT ⋆	3,85	....
UNIDANMARK -A-	DK	60,19	+ 1,13
XIOSBANK	GR	21,65	− 0,35
▶ DJ E STOXX BANK P		286,75	− 0,12
PRODUITS DE BASE			
ACERINOX R	ES ⋆	38,76	− 0,87
ALUSUISSE LON G	CH	724,56	− 0,51
ALUMINIUM GREEC	GR	46,87	+ 2,70
ARJO WIGGINS AP	GB	2,98	+ 3,39
ASSIDOMAEN AB	SE	17,13	....
BEKAERT	BE ⋆	49	+ 0,41
BILLITON	GB	5,05	− 1,59
BOEHLER-UDDEHOL	AT ⋆	41,25	+ 0,34
BUHRMANN NV	NL ⋆	22,99	− 0,04
BUNZL PLC	GB	4,70	− 0,35
CORUS GROUP	GB	1,74	− 2,73
ELVAL	GR	12,06	− 0,87
ISPAT INTERNATI	NL ⋆	16,25	+ 2,52
JOHNSON MATTHEY	GB	12,39	− 1,17
MAYR-MELNHOF KA	AT ⋆	50	....
METSAE-SERLA -B	FI ⋆	11,30	+ 2,73
MODO -B-	SE	37,58	....
OUTOKUMPU OY -A	FI ⋆	13,95	....
PECHINEY-A-	FR ⋆	68,45	− 2,63
RAUTARUUKKI K	FI ⋆	6,19	− 0,16
RIO TINTO	GB	19,17	− 0,08
SIDENOR	GR	16,39	+ 0,55
SILVER & BARYTE	GR	43,11	− 0,07
SMURFIT JEFFERS	GB	2,72	....
STORA ENSO -A-	FI ⋆	15,49	....
STORA ENSO -R-	FI ⋆	15,40	− 0,32
SVENSKA CELLULO	SE	27,89	+ 0,21
THYSSEN KRUPP	DE ⋆	26,80	− 2,01
UNION MINIERE	BE ⋆	36,90	+ 0,54
UPM-KYMMENE COR	FI ⋆	37,20	....
USINOR	FR ⋆	16,05	− 3,60
VIOHALCO	GR	32,58	+ 0,70
VOEST-ALPINE ST	AT ⋆	31,94	+ 1,08
▶ DJ E STOXX BASI P		233,64	− 0,80
CHIMIE			
AIR LIQUIDE /RM	FR ⋆	156,90	+ 0,45
AKZO NOBEL NV	NL ⋆	42,85	+ 2,51
BASF AG	DE ⋆	42,20	+ 1,20
BAYER AG	DE ⋆	41	+ 0,24
BOC GROUP PLC	GB	21,80	+ 0,91
CELANESE N	DE ⋆	23,45	+ 1,96
CIBA SPEC CHEM	CH	69,25	+ 0,68
CLARIANT N	CH	421,41	+ 1,65
DEGUSSA-HUELS	DE ⋆	34,50	+ 1,77
DSM	NL ⋆	31,50	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4450,67	+ 0,70
ICI	GB	7,96	− 1,81
KEMIRA	FI ⋆	6,40	....
LAPORTE	GB	8,18	....
LONZA GRP N	CH	606,91	+ 0,72
RHODIA	FR ⋆	20,20	+ 0,50
SOLVAY	BE ⋆	72,30	+ 1,26
TESSENDERLO CHE	BE ⋆	45	− 1,96
▶ DJ E STOXX CHEM P		346,79	+ 1,13
CONGLOMÉRATS			
CGIP /RM	FR ⋆	70,10	....
CHRISTIAN DIOR	FR ⋆	245,20	....
D'IETEREN SA	BE ⋆	312,10	− 1,39
GAZ ET EAUX /RM	FR ⋆	57	− 0,87
GBL	BE ⋆	228,30	− 0,09
GEVAERT	BE ⋆	40,15	− 0,50
HAGEMEYER NV	NL ⋆	19	....
INCHCAPE	GB	4,42	+ 3,83
INVESTOR -A-	SE	15,36	....
INVESTOR -B-	SE	15,48	....
MYTILINEOS HOLD	GR	16,24	+ 9,31
NORSK HYDRO	NO	40,70	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	232,49	− 0,40
ORKLA -A-	NO	17,25	....
SONAE SGPS	PT ⋆	58,10	....
TOMKINS	GB	2,93	− 2,70
VEBA AG	DE ⋆	41,60	+ 0,48
▶ DJ E STOXX CONG P		310,46	+ 0,26
TÉLÉCOMMUNICATIONS			
EIRCOM	IR ⋆	4,40	....
BRITISH TELECOM	GB	17,28	+ 0,47
CABLE & WIRELES	GB	20,43	− 1,34
DEUTSCHE TELEKO	DE ⋆	83,10	+ 3,87
ENERGIS	GB	57,94	− 2,01
EQUANT NV	DE ⋆	127	− 0,78
EUROPOLITAN HLD	SE	22,33	....
FRANCE TELECOM	FR ⋆	154,40	+ 1,51
HELLENIC TELE (	GR	26,49	+ 1,26
KONINKLIJKE KPN	NL ⋆	120,60	+ 0,92
MANNESMANN N	DE ⋆	307,60	− 0,49
PANAFON HELLENI	GR	15,03	+ 0,60
PORTUGAL TELECO	PT ⋆	13,82	....
SONERA	FI ⋆	83	+ 0,48
SWISSCOM N	CH	387,18	+ 1,80
TELE DANMARK -B	DK	84,64	+ 0,64
TELECEL	PT ⋆	22,15	....
TELECOM ITALIA	IT ⋆	19,16	+ 2,68
TELECOM ITALIA	IT ⋆	7,87	+ 4,93
TELEFONICA	ES ⋆	29	+ 1,36
TIM	IT ⋆	11,93	+ 1,36
VODAFONE AIRTOU	GB	5,33	− 0,91
▶ DJ E STOXX TCOM P		1403,37	+ 1,38
CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES ⋆	48,18	+ 0,58
AKTOR SA	GR	23,75	+ 1,28
UPONOR -A-	FI ⋆	16,83	....
AUMAR R	ES ⋆	16,80	− 0,59
ACESA R	ES ⋆	8,90	+ 0,34
BLUE CIRCLE IND	GB	7,12	+ 0,46
BOUYGUES /RM	FR ⋆	802	+ 0,25
BPB	GB	5,67	....
BUZZI UNICEM	IT ⋆	9,70	....
CIMPOR R	PT ⋆	15,79	....
COLAS /RM	FR ⋆	195	+ 1,56
GRUPO DRAGADOS	ES ⋆	8,75	+ 0,57
FCC	ES ⋆	18,70	− 0,90
GROUPE GTM	FR ⋆	95,20	+ 0,95
HANSON PLC	GB	6,85	+ 0,24
HEIDELBERGER ZE	DE ⋆	62,50	+ 4,17
HELL.TECHNODO.R	GR	31,57	− 7,08
HERACLES GENL R	GR	32,77	− 0,09
HOCHTIEF ESSEN	DE ⋆	26	+ 3,79
HOLDERBANK FINA	CH	1325,86	+ 0,05
IMERYS /RM	FR ⋆	142	+ 2,53
ITALCEMENTI	IT ⋆	10,40	....
LAFARGE /RM	FR ⋆	88,30	− 1,62
MICHANIKI REG.	GR	17,27	+ 3,51
TARMAC	GB	9,18	....
PILKINGTON PLC	GB	1,24	− 1,30
RMC GROUP PLC	GB	13,14	+ 3,20
SAINT GOBAIN /R	FR ⋆	150,90	+ 0,73
SKANSKA -B-	SE	36,28	+ 1,66
SUPERFOS	DK	21,50	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,09	....
TECHNIP /RM	FR ⋆	106,90	− 0,37
TITAN CEMENT RE	GR	53,52	− 0,73
WIENERB BAUSTOF	AT ⋆	19,10	+ 1,06
WILLIAMS	GB	4,45	+ 1,49
▶ DJ E STOXX CNST P		234,12	+ 0,17
CONSOMMATION CYCLIQUE			
ACCOR /RM	FR ⋆	39,73	+ 2,40
ADIDAS-SALOMON	DE ⋆	63,30	+ 1,77
AIR FCE	FR ⋆	16,75	− 0,30
AIRTOURS PLC	GB	4,83	− 3,90
ALITALIA	IT ⋆	1,90	− 5,94
AUSTRIAN AIRLIN	AT ⋆	17,15	+ 0,94
AUTOGRILL	IT ⋆	11,80	+ 0,68
BANG & OLUFSEN	DK	38,29	− 0,32
BENETTON GROUP	IT ⋆	2,06	+ 1,48
BRITISH AIRWAYS	GB	4,79	− 1,34
BULGARI	IT ⋆	9,71	− 0,92
CLUB MED. /RM	FR ⋆	111,50	+ 0,81
COMPASS GRP	GB	12,18	+ 1,08
DT.LUFTHANSA N	DE ⋆	20,45	+ 5,96
ELECTROLUX -B-	SE	24,40	+ 0,73
EMI GROUP	GB	12,15	+ 0,40
EURO DISNEY /RM	FR ⋆	0,88	+ 1,15
GRANADA GROUP	GB	9,46	+ 1,58
HERMES INTL	FR ⋆	140,10	− 1,68
HPI	IT ⋆	1,45	....
KLM	NL ⋆	23,25	....
HILTON GROUP	GB	2,76	+ 0,60
LVMH / RM	FR ⋆	436,20	− 0,30
MOULINEX /RM	FR ⋆	6,90	+ 0,73
PERSIMMON PLC	GB	3,11	+ 0,53
PREUSSAG AG	DE ⋆	48,20	+ 0,10
RANK GROUP	GB	2,48	− 0,65
SAIRGROUP N	CH	198,57	+ 0,63
SAS DANMARK A/S	DK	9,81	....
SEB /RM	FR ⋆	72,10	− 3,22
SODEXHO ALLIANC	FR ⋆	149	− 0,67
THE SWATCH GRP	CH	1030,19	+ 0,73
THE SWATCH GRP	CH	212,89	+ 0,59
WW/WW UK UNITS	IR ⋆	0,92	....
WILSON BOWDEN	GB	8,04	− 1,99
WOLFORD AG	AT ⋆	35,50	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		182,86	+ 1,56
PHARMACIE			
ASTRAZENECA	GB	35,95	+ 0,64
AVENTIS /RM	FR ⋆	57,35	− 0,35
GLAXO WELLCOME	GB	24,58	+ 0,53
NOVARTIS N	CH	1317,77	+ 1,39
NOVO NORDISK B	DK	136,37	+ 0,59
ORION B	FI ⋆	26,60	+ 0,76
ROCHE HOLDING	CH	13305,32	− 0,12
ROCHE HOLDING G	CH	11886,09	+ 1,22
SANOFI SYNTHELA	FR ⋆	38,81	− 0,49
SCHERING AG	DE ⋆	119,50	+ 2,40
SMITHKLINE BEEC	GB	11,04	+ 0,15
UCB	BE ⋆	39,15	+ 1,37
▶ DJ E STOXX PHAR P		375,63	+ 0,07
ÉNERGIE			
BG	GB	5,46	....
BP AMOCO	GB	8,04	− 1
BURMAH CASTROL	GB	15,57	− 0,52
CEPSA	ES ⋆	9,15	− 0,54
DORDTSCHE PETRO	NL ⋆	51,45	+ 0,39
ENI	IT ⋆	5,12	+ 0,59
ENTERPRISE OIL	GB	6,42	− 1,50
LASMO	GB	1,70	+ 5,05
OMV AG	AT ⋆	95,50	+ 0,84
PETROLEUM GEO-S	NO	15,26	....
REPSOL	ES ⋆	19,96	+ 0,45
ROYAL DUTCH CO	NL ⋆	55,55	+ 1,17
SAIPEM	IT ⋆	3,37	+ 0,60
SHELL TRANSP	GB	7,11	+ 0,69
TOTAL FINA /RM	FR ⋆	138,40	+ 2,37
▶ DJ E STOXX ENGY P		300,34	+ 1,37
SERVICES FINANCIERS			
3I	GB	16,95	+ 3,17
ALMANIJ	BE ⋆	44,20	....
UNILEVER	GB	5,64	....
WHITBREAD	GB	7,81	+ 3,01
COCA-COLA BEVER	GB	2,25	+ 4,55
DAILY MAIL & GE	GB	76,92	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		192,88	− 0,03
BIENS D'ÉQUIPEMENT			
ABB N	CH	130,10	+ 1,70
ADECCO N	CH	779,33	+ 0,16
ALSTOM	FR ⋆	28,80	− 0,17
ASSA ABLOY-B-	SE	15,83	+ 0,75
ASSOC BR PORTS	GB	3,72	....
ATLAS COPCO -A-	SE	26,70	− 0,88
ATLAS COPCO -B-	SE	26,23	− 0,67
ATTICA ENTR SA	GR	18,33	− 0,08
BAA	GB	6,33	− 1,02
BBA GROUP PLC	GB	6,52	....
BRISA AUTO-ESTR	PT ⋆	8,50	....
CAPITA GRP	GB	16,17	− 0,20
CMG	GB	91,46	− 0,14
COOKSON GROUP P	GB	3,46	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10479,36	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11016,77	+ 1,86
DAMSKIBS SVEND	DK	15517,52	+ 1,32
ELECTROCOMPONEN	GB	11,69	....
EUROTUNNEL /RM	FR ⋆	1,21	....
FINNLINES	FI ⋆	30,16	− 2,68
FKI	GB	4,08	+ 0,81
FLS IND.B	DK	20,82	+ 1,31
FLUGHAFEN WIEN	AT ⋆	36,12	− 1,42
GKN	GB	11,82	− 3,07
HALKOR	GR	8,87	− 1,99
HAYS	GB	7,06	− 3,13
HEIDELBERGER DR	DE ⋆	56	− 0,88
HUHTAMAEKI VAN	FI ⋆	33	....
IFIL	IT ⋆	8,56	+ 2,76
IMI PLC	GB	3,67	+ 0,45
IND.VAERDEN -A-	SE	26,47	− 0,67
ISS INTL SERV-B	DK	73,89	+ 1,10
KOEBENHAVN LUFT	DK	75,24	....
KONE B	FI ⋆	60	....
LEGRAND /RM	FR ⋆	214,50	− 0,19
LINDE AG	DE ⋆	46,85	+ 0,75
MAN AG	DE ⋆	34	+ 0,29
METALLGESELLSCH	DE ⋆	19,90	+ 0,35
METRA A	FI ⋆	18	− 1,64
METSO	FI ⋆	15	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,72	− 0,87
NETCOM -B-	SE	80,11	....
NFC	GB	4,37	− 0,74
NKT HOLDING	DK	73,89	+ 2,42
OCEAN GROUP	GB	16,55	....

(Publicité)

www.lemonde.fr

FINANCE

Toute l'actualité financière

ALPHA FINANCE	GR	65,84	....
AMVESCAP	GB	11,66	....
BPI R	PT ⋆	4,02	....
BRITISH LAND CO	GB	5,74	− 0,56
CANARY WHARF GR	GB	5,77	− 0,56
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,40	− 1,78
CLOSE BROS GRP	GB	17,95	− 1,70
COBEPA	BE ⋆	56,70	+ 0,53
COMPART	IT ⋆	1,22	....
CONSORS DISC-BR	DE ⋆	80,20	− 0,12
CORP FIN ALBA	ES ⋆	31	+ 0,45
CS GROUP N	CH	187,68	+ 0,67
EURAFRANCE /RM	FR ⋆	524	− 0,10
FORTIS (B)	BE ⋆	29,30	+ 0,51
FORTIS (NL)	NL ⋆	29,59	....
GECINA /RM	FR ⋆	104,10	− 0,86
HAMMERSON	GB	5,22	....
ING GROEP	NL ⋆	54,65	+ 0,16
KAPITAL HOLDING	DK	39,63	− 0,67
LAND SECURITIES	GB	10,96	− 0,30
LIBERTY INTL	GB	7,01	− 0,92
MEDIOBANCA	IT ⋆	8,95	− 1,65
MEPC PLC	GB	6,11	+ 2,18
METROVACESA	ES ⋆	15,30	....
PROVIDENT FIN	GB	9,05	+ 0,18
RODAMCO CONT. E	NL ⋆	40,75	....
RODAMCO NORTH A	NL ⋆	37,90	....
SCHRODERS PLC	GB	20,44	− 8,80
SIMCO N /RM	FR ⋆	78	+ 0,39
SLOUGH ESTATES	GB	4,76	....
UNIBAIL /RM	FR ⋆	139,50	− 0,92
VALLEHERMOSO	ES ⋆	6,08	− 0,49
WCM BETEILIGUNG	DE ⋆	36,20	− 0,28
WOOLWICH PLC	GB	4,58	+ 4,07
▶ DJ E STOXX FINS P		243,80	+ 0,09
ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECQ	GB	4,45	+ 1,87
ASSOCIAT BRIT F	GB	4,97	....
BASS	GB	9,80	+ 1,52
BBAG OE BRAU-BE	AT ⋆	37,50	+ 1,08
BRAU-UNION	AT ⋆	42,80	....
CADBURY SCHWEPP	GB	5,43	....
CARLSBERG -B-	DK	32,24	+ 0,35
CARLSBERG AS -A	DK	30,77	....
DANISCO	DK	35,60	+ 2,94
DANONE /RM	FR ⋆	218,90	+ 1,34
DELTA DAIRY	GR	32,92	+ 0,50
DIAGEO	GB	7,60	+ 1,53
ELAIS OLEAGINOU	GR	38,79	− 0,08
ERID.BEGH.SAY /	FR ⋆	97,70	− 0,31
HEINEKEN HOLD.N	NL ⋆	34,05	....
HELLENIC BOTTLI	GR	23,99	+ 3,03
HELLENIC SUGAR	GR	26,04	+ 1,52
KERRY GRP-A-	GB	19,07	....
MONTEDISON	IT ⋆	1,76	....
NESTLE N	CH	1670,71	+ 0,71
KONINKLIJKE NUM	NL ⋆	33,90	....
PARMALAT	IT ⋆	1,18	− 0,84
PERNOD RICARD /	FR ⋆	55	....
RAISIO GRP -V-	FI ⋆	2,85	+ 0,35
SCOTT & NEWCAST	GB	6,05	+ 0,82
SOUTH AFRICAN B	GB	9,31	....
TATE & LYLE	GB	4,68	− 1,71
UNIGATE PLC	GB	4,81	+ 6,12
UNILEVER	NL ⋆	43,50	− 2,14
PARTEK	FI ⋆	14	....
PENINS.ORIENT.S	GB	14,10	− 1,59
PREMIER FARNELL	GB	7,63	....
RAILTRACK	GB	11,62	+ 0,28
RANDSTAD HOLDIN	NL ⋆	38,10	....
RATIN -A-	DK	113,53	+ 0,36
RATIN -B-	DK	118,90	+ 1,14
RENTOKIL INITIA	GB	3,85	....
REXAM	GB	3,37	+ 1,97
REXEL /RM	FR ⋆	79,25	....
RHI AG	AT ⋆	27,60	− 0,54
RIETER HLDG N	CH	677,87	+ 0,09
SANDVIK -A-	SE	29,60	− 0,60
SANDVIK -B-	SE	30,96	+ 1,16
SAURER ARBON N	CH	579,52	− 0,96
SCHNEIDER ELECT	FR ⋆	74	....
SEAT-PAGINE GIA	IT ⋆	2,34	....
SECURICOR	GB	2,72	− 0,60
SECURITAS -B-	SE	21,33	+ 2,56
SHANKS GROUP	GB	2,93	....
SIDEL /RM	FR ⋆	86	....
INVENSYS	GB	4,66	− 1,04
SKF -B-	SE	23,40	+ 1,54
SOPHUS BEREND -	DK	24,85	+ 0,54
SULZER FRAT.SA1	CH	679,74	+ 0,83
T.I.GROUP PLC	GB	5,28	− 4,99
TOMRA SYSTEMS	NO	15,70	....
VA TECHNOLOGIE	AT ⋆	66,89	....
VEDIOR NV	NL ⋆	9,05	....
▶ DJ E STOXX IND GO P		553,55	+ 0,37
ASSURANCES			
AEGON NV	NL ⋆	77,50	+ 0,26
AEGIS GROUP	GB	3,10	....
AGF /RM	FR ⋆	51,35	....
ALLEANZA ASS	IT ⋆	10,25	− 2,10
ALLIANZ AG	DE ⋆	337	− 1,52
ALLIED ZURICH	GB	9,93	− 0,16
ASR VERZEKERING	NL ⋆	55,55	− 0,80
AXA /RM	FR ⋆	133,50	− 2,05
BALOISE HLDG N	CH	810,46	− 0,23
BRITANNIC	GB	13,25	− 0,25
CGU	GB	12,88	− 2,35
CNP ASSURANCES	FR ⋆	31,10	− 1,89
CORP MAPFRE R	ES ⋆	15,09	− 0,07
ERGO VERSICHERU	DE ⋆	106,50	+ 1,14
ETHNIKI GEN INS	GR	41,13	− 0,51
CODAN	DK	88,67	− 0,75
FORTIS (B)	BE ⋆	29,30	+ 0,51
GENERALI ASS	IT ⋆	29,60	+ 0,51
GENERALI HLD VI	AT ⋆	149	+ 1,36
INTERAM HELLEN	GR	32,08	− 0,28
IRISH LIFE & PE	GB	8,31	....
FONDIARIA ASS	IT ⋆	4,87	− 0,20
LEGAL & GENERAL	GB	2,25	+ 2,22
MEDIOLANUM	IT ⋆	12,50	+ 1,63
MUENCH RUECKVER	DE ⋆	271,50	− 1,99
NORWICH UNION	GB	5,79	+ 0,85
POHJOLA YHTYMAE	FI ⋆	57,20	....
PRUDENTIAL	GB	16,50	+ 1,61
RAS	IT ⋆	8,96	− 0,33
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,28	+ 2,12
SAMPO -A-	FI ⋆	35	− 1,41
SWISS RE N	CH	1752,26	− 0,18
SEGUROS MUNDIAL	PT ⋆	54,75	....
SKANDIA INSURAN	SE	29,54	....
STOREBRAND	NO	6,64	....
SUN LF & PROV H	GB	5,25	− 7,20
SWISS LIFE REG	CH	522,88	+ 1,57
TOPDANMARK	DK	19,31	+ 6,48
ZURICH ALLIED N	CH	489,88	+ 0,38
▶ DJ E STOXX INSU P		364,47	− 0,74
MEDIAS			
B SKY B GROUP	GB	23,13	− 3,34
CANAL PLUS /RM	FR ⋆	253,20	− 1,86
CARLTON COMMUNI	GB	11,75	− 1,77
ELSEVIER	NL ⋆	12	+ 0,25
EM.TV & MERCHAN	DE ⋆	92,80	+ 3,16
EMAP PLC	GB	21,37	....
GRUPPO L'ESPRES	IT ⋆	16,70	+ 7,40
HAVAS ADVERTISI	FR ⋆	545	+ 0,93
INDP NEWS AND M	IR ⋆	9,50	....
LAGARDERE SCA N	FR ⋆	88,70	− 0,34
MEDIASET	IT ⋆	19,48	+ 1,30
PEARSON	GB	35	....
REED INTERNATIO	GB	8,04	....
REUTERS GROUP	GB	16,74	+ 1,88
TELEWEST COMM.	GB	6,91	+ 1,19
TF1	FR ⋆	593,50	+ 3,76
UNITED NEWS & M	GB	12,93	....
UNITED PAN-EURO	NL ⋆	179	+ 5,23
VNU	NL ⋆	58,25	....
WOLTERS KLUWER	NL ⋆	35,20	....
WPP GROUP	GB	17,74	− 0,37
▶ DJ E STOXX MEDIA P		658,90	+ 1,43
BIENS DE CONSOMMATION			
AHOLD	NL ⋆	23,75	+ 0,81
ALTADIS -A-	ES ⋆	12,66	+ 0,72
ATHENS MEDICAL	GR	22,01	− 56,40
AVIS EUROPE	GB	2,87	− 2,22
AUSTRIA TABAK A	AT ⋆	47,30	− 1,36
BEIERSDORF AG	DE ⋆	67,50	+ 0,60
BIC /RM	FR ⋆	43,65	+ 0,46
BRIT A

VALEURS FRANÇAISES

● Le groupe français **Dassault Systèmes,** spécialiste des logiciels de conception et de fabrication assistées par ordinateur, bondissait en Bourse de 9,32 %, à 82,1 euros, en début de matinée mardi 8 février, après la publication de son bénéfice en croissance de 16,6 % en 1999.

● L'action **Renault** gagnait 1,41 %, à 47,6 euros, mardi matin. Le constructeur japonais Nissan Motor s'est dit *« confiant »* dans ses chances d'un retour à la rentabilité dès l'exercice 2000, après l'abaissement lundi de sa notation au statut de *« junk bond »* par Standard and Poor's.

● Le cours de Bourse d'**Axa** reculait de 2,49 %, à 132,9 euros, mardi matin. L'assureur va émettre des obligations convertibles subordonnées à dix-sept ans pour un montant de 1,1 milliard d'euros.

● Le titre **Usinor** cédait 4,74 %, à 15,86 euros, après l'annonce, avant l'ouverture de la séance mardi, d'une émission pour un montant *« de l'ordre de 500 millions d'euros »* d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, également appelées Oceanes.

● Le groupe français d'électronique grand public **Thomson Multimédia** grimpait de 11,12 %, à 109,9 euros, dans la matinée de mardi à la Bourse de Paris, après l'annonce d'une progression de 18,9 % de son chiffre d'affaires en 1999.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 8 FÉVRIER — **Cours relevés à 9 h 57**

Liquidation : 22 février

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	144,50	....	....	....	5,25
CR.LYONNAIS(TP) L	140	....	....	....	5,22
RENAULT (T.P.)	321,50	321	2105,62	− 0,16	16,10
SAINT GOBAIN(T.P.	166,10	166,10	1089,54	....	8,24
THOMSON S.A (T.P)	147	149,40	980	+ 1,63	4,99
ACCOR	38,80	39,57	259,56	+ 1,98	4
AEROSPATIALE MATR	20,71	20,71	135,85	....	....
AGF	51,35	51,30	336,51	− 0,10	1,14
AIR FRANCE GPE NO	16,80	16,69	109,48	− 0,65	2,74
AIR LIQUIDE	156,20	156,60	1027,23	+ 0,26	2,40
ALCATEL	267,50	271,50	1780,92	+ 1,50	2
ALSTOM	28,85	28,70	188,26	− 0,52	0,50
ALTRAN TECHNO. #	228,90	224,60	1473,28	− 1,88	0,69
ATOS CA	159	158	1036,41	− 0,63	....
AVENTIS	57,55	57,80	379,14	+ 0,43	0,61
AXA	136,30	133,30	874,39	− 2,20	1,70
BAIL INVESTIS	128,30	129,20	847,50	+ 0,70	9,45
BAZAR HOT. VILLE	110	109,30	716,96	− 0,64	2,75
BIC	43,45	43,99	288,56	+ 1,24	0,50
BIS	85	85	557,56	....	1,22
B.N.P.	77,70	77,60	509,02	− 0,13	1,50
BOLLORE	194	194	1272,56	....	4,12
BONGRAIN	287	288	1889,16	+ 0,35	9,76
BOUYGUES	800	803	5267,33	+ 0,38	2,59
BOUYGUES OFFS	43,20	42,45	278,45	− 1,74	0,90
BULL#	8,50	8,54	56,02	+ 0,47	....
BUSINESS OBJECTS	109,90	119,70	785,18	+ 8,92	....
CANAL +	258	254,50	1669,41	− 1,36	3,20
CAP GEMINI	235,50	245,50	1610,37	+ 4,25	0,84
CARBONE LORRAINE	40,30	40,75	267,30	+ 1,12	0,88
CARREFOUR	164	163,80	1074,46	− 0,12	4,90
CASINO GUICHARD	105,50	105	688,75	− 0,47	1,27
CASINO GUICH.ADP	72,20	70,50	462,45	− 2,35	1,31
CASTORAMA DUB.(LI	227,50	227,70	1493,61	+ 0,09	1,90
C.C.F.	119,10	119,90	786,49	+ 0,67	1,40
CEGID (LY)	193,90	189	1239,76	− 2,53	3,81
CERUS	9,66	9,51	62,38	− 1,55	0,15
CGIP	70,10	70,25	460,81	+ 0,21	0,80
CHARGEURS	57,15	56,35	369,63	− 1,40	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	55,70	54,35	356,51	− 2,42	0,76
CHRISTIAN DIOR	245,20	246	1613,65	+ 0,33	1
CIC -ACTIONS A	96	96	629,72	....	....
CIMENTS FRANCAIS	60	60,15	394,56	+ 0,25	1,15
CLARINS	112,10	112	734,67	− 0,09	1
CLUB MEDITERRANEE	110,60	111,50	731,39	+ 0,81	0,69
CNP ASSURANCES	31,70	31,02	203,48	− 2,15	0,64
COFACE	104,20	103,40	678,26	− 0,77	....
COFLEXIP	80	82	537,88	+ 2,50	1,16
COLAS	192	194,70	1277,15	+ 1,41	4,88
CDE PROV. REGPT	37,03	37,18	243,88	+ 0,41	....
CPR	46,30	45,80	300,43	− 1,08	1
CRED.FON.FRANCE	16,05	16,20	106,27	+ 0,93	....
CFF.RECYCLING	44,45	44	288,62	− 1,01	0,57
CREDIT LYONNAIS	39,60	39,72	260,55	+ 0,30	....
CS SIGNAUX(CSEE)	58,80	58	380,46	− 1,36	0,84
DAMART	77,20	76,30	500,50	− 1,17	2,90
DANONE	216	218	1429,99	+ 0,93	3
DASSAULT-AVIATION	196	195,50	1282,40	− 0,26	6
DASSAULT SYSTEMES	75,10	76,30	500,50	+ 1,60	0,22
DE DIETRICH	52	52	341,10	....	1,20
DEVEAUX(LY)#	72,25	72	472,29	− 0,35	4,95
DEV.R.N-P.CAL LI	14,45	....	....	....	0,20
DMC (DOLLFUS MI)	5,14	5,01	32,86	− 2,53	0,61
DYNACTION	26	26	170,55	....	0,50
EIFFAGE	62,30	63,25	414,89	+ 1,52	1,54
ERAMET	52,60	53	347,66	+ 0,76	1,14
ERIDANIA BEGHIN	98	97,50	639,56	− 0,51	5,34
ESSILOR INTL	274	271,80	1782,89	− 0,80	3,20
ESSILOR INTL.ADP	320,50	329	2158,10	+ 2,65	3,32
ESSO	69,50	69	452,61	− 0,72	2,29
EURAFRANCE	524,50	524	3437,21	− 0,10	8,54
EURO DISNEY	0,87	0,87	5,71	....	....
EUROTUNNEL	1,21	1,23	8,07	+ 1,65	....
FACOM SA	71,55	72,95	478,52	+ 1,96	1,50
FAURECIA	47,95	47,90	314,20	− 0,10	0,61
FIMALAC SA	150	156	1023,29	+ 4	2,75
FIVES-LILLE	81,60	81,20	532,64	− 0,49	1,10
FONC.LYON.#	118	118	774,03	....	3
FRANCE TELECOM	152,10	155	1016,73	+ 1,91	1
FROMAGERIES BEL	690	700	4591,70	+ 1,45	9,15
GALERIES LAFAYETT	194,40	195,40	1281,74	+ 0,51	2
GAUMONT #	82	82,40	540,51	+ 0,49	0,57
GAZ ET EAUX	57,50	56,95	373,57	− 0,96	0,84
GECINA	105	104	682,20	− 0,95	3,06
GEOPHYSIQUE	58,95	58,95	386,69	....	1,22
GFI INFORMATIQUE	160	160	1049,53	....	0,61
GRANDVISION	26,50	26,63	174,68	+ 0,49	0,20
GROUPE ANDRE S.A.	170,90	174	1141,37	+ 1,81	0,99
GASCOGNE	75,30	75,40	494,59	+ 0,13	2,50
GR.ZANNIER (LY) #	38,99	38,60	253,20	− 1	0,50
GROUPE GTM	94,30	95,10	623,82	+ 0,85	1,50
GROUPE PARTOUCHE	71,90	72	472,29	+ 0,14	1,52
GUILBERT	131,50	126,80	831,75	− 3,57	2,52
GUYENNE GASCOGNE	434,10	432	2833,73	− 0,48	5,50
HACHETTE FILI.MED	79,90	80	524,77	+ 0,13	2,52
HAVAS ADVERTISING	540	540	3542,17	....	2,60
IMERYS(EX.IMETAL)	138,50	141,90	930,80	+ 2,45	2,82
IMMEUBLES DE FCE	17,90	17,90	117,42	....	0,27
INFOGRAMES ENTER.	38,50	39,35	258,12	+ 2,21	....
INGENICO	82	85,20	558,88	+ 3,90	0,16
ISIS	63,50	63,50	416,53	....	2,16
KAUFMAN ET BROAD	22	24	157,43	+ 9,09	....
KLEPIERRE COMP.FI	93,50	94	616,60	+ 0,53	2,29
LABINAL	93	93,10	610,70	+ 0,11	4,70
LAFARGE	89,75	87,20	571,99	− 2,84	1,83
LAGARDERE	89	88,80	582,49	− 0,22	0,78
LAPEYRE	59,40	59,20	388,33	− 0,34	0,96
LEBON (CIE)	48,80	....	....	....	1,22
LEGRAND	214,90	216	1416,87	+ 0,51	0,78
LEGRAND ADP	120,50	122,50	803,55	+ 1,66	1,24
LEGRIS INDUST.	42,05	42	275,50	− 0,12	1
LOCINDUS	111	110,10	722,21	− 0,81	7,50
L'OREAL	711	709	4650,74	− 0,28	2,82
LVMH MOET HEN.	437,50	436,80	2865,22	− 0,16	1
MARINE WENDEL	109	109,50	718,27	+ 0,46	3,60
METALEUROP	7,20	7,50	49,20	+ 4,17	0,61
MICHELIN	36,70	36,44	239,03	− 0,71	0,64
MONTUPET SA	32,95	32,95	216,14	....	0,46
MOULINEX	6,85	6,85	44,93	....	0,61
NATEXIS BQ POP.	66,60	65,50	429,65	− 1,65	1,68
NEOPOST	37,08	37,09	243,29	+ 0,03	....
NORBERT DENTRES.#	18,35	19,20	125,94	+ 4,63	0,36
NORD-EST	26,61	27	177,11	+ 1,47	0,84
NORDON (NY)	66,90	65,10	427,03	− 2,69	....
NRJ #	674	675,50	4430,99	+ 0,22	1,27
OLIPAR	8,80	8,80	57,72	....	....
PECHINEY ACT ORD	70,30	68,45	449	− 2,63	0,80
PENAUILLE POLY.CB	600	605	3968,54	+ 0,83	1,45
PERNOD-RICARD	55	54,95	360,45	− 0,09	0,75
PEUGEOT	226	225	1475,90	− 0,44	1,50
PINAULT-PRINT.RED	208	206,50	1354,55	− 0,72	1,44
PLASTIC OMN.(LY)	117	117	767,47	....	1,52
PROMODES	971	977	6408,70	+ 0,62	3
PUBLICIS #	575	568,50	3729,12	− 1,13	1,22
REMY COINTREAU	21,10	21,50	141,03	+ 1,90	0,70
RENAULT	46,94	48,45	317,81	+ 3,22	0,76
REXEL	79,25	79,70	522,80	+ 0,57	1,14
RHODIA	20,10	19,93	130,73	− 0,85	0,20
ROCHETTE (LA)	6,43	6,49	42,57	+ 0,93	0,18
ROYAL CANIN	81,85	79	518,21	− 3,48	0,66
RUE IMPERIALE (LY	2130	....	....	....	20,28
SADE (NY)	37,35	37,99	249,20	+ 1,71	1,91
SAGEM S.A.	964	955	6264,39	− 0,93	....
SAINT-GOBAIN	149,80	150,80	989,18	+ 0,67	3,20
SALVEPAR (NY)	73,50	74	485,41	+ 0,68	2,82
SANOFI SYNTHELABO	39	38,80	254,51	− 0,51	....
SAUPIQUET (NS)	97	95	623,16	− 2,06	1,52
SCHNEIDER ELECTRI	74	....	....	....	1,15
SCOR	53	51,40	337,16	− 3,02	1,70
S.E.B.	74,50	72,10	472,94	− 3,22	1,90
SEITA	43,10	43,11	282,78	+ 0,02	5
SELECTIBANQUE	13,88	13,27	87,05	− 4,39	0,91
SGE	46,90	46,10	302,40	− 1,71	1,40
SIDEL	86	86	564,12	....	0,92
SILIC CA	154	154	1010,17	....	6
SIMCO	77,70	77,90	510,99	+ 0,26	2,36
SKIS ROSSIGNOL	15,70	15,60	102,33	− 0,64	0,15
SOCIETE GENERALE	199,30	202,70	1329,62	+ 1,71	....
SODEXHO ALLIANCE	150	148,80	976,06	− 0,80	1,34
SOGEPARC (FIN)	79,85	79	518,21	− 1,06	2,60
SOMMER-ALLIBERT	26,47	26	170,55	− 1,78	0,70
SOPHIA (EX.SFI)	24,90	24,90	163,33	....	2,61
SOPRA #	109,60	....	....	....	0,53
SPIR COMMUNIC. #	126	127	833,07	+ 0,79	2,60
SR TELEPERFORMANC	314	300	1967,87	− 4,46	0,88
SUEZ LYON.DES EAU	172,80	168,60	1105,94	− 2,43	....
TF1	572	575	3771,75	+ 0,52	3,35
TECHNIP	107,30	107	701,87	− 0,28	2,45
THOMSON-CSF	51	51,95	340,77	+ 1,86	0,55
THOMSON MULTIMEDI	98,90	105,70	693,35	+ 6,88	....
TOTAL FINA SA	135,20	138,80	910,47	+ 2,66	2
TRANSICIEL #	138	139,80	917,03	+ 1,30	0,91
UBI SOFT ENTERTAI	55,25	61	400,13	+ 10,41	....
UNIBAIL	140,80	139,70	916,37	− 0,78	4,73
UNILOG	133	137	898,66	+ 3,01	2,20
UNION ASSUR.FDAL	108	106	695,31	− 1,85	3,35
USINOR	16,65	15,91	104,36	− 4,44	0,48
VALEO	63,25	63,15	414,24	− 0,16	1
VALLOUREC	44,20	44,50	291,90	+ 0,68	1,14
VIA BANQUE	26,15	26,10	171,20	− 0,19	0,61
VIVENDI	119	122	800,27	+ 2,52	2,75
WORMS (EX.SOMEAL)	15,30	15,70	102,99	+ 2,61	0,40
ZODIAC	190	195	1279,12	+ 2,63	2,60
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....
	....	....	....	....	....

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	164,80	163	1069,21	− 1,09	0,19
A.T.T. #	52,45	52	341,10	− 0,86	0,18
BARRICK GOLD #	19,59	18,29	119,97	− 6,64	0,07
CROWN CORK ORD. #	20,61	20,61	135,19	....	0,21
DE BEERS #	28,86	28,55	187,28	− 1,07	0,11
DU PONT NEMOURS #	61,75	....	....	....	0,29
ERICSSON #	88,45	87,30	572,65	− 1,30	0,16
FORD MOTOR #	49	....	....	....	0,42
GENERAL ELECTR. #	141	139,70	916,37	− 0,92	0,35
GENERAL MOTORS #	82,80	81,50	534,60	− 1,57	0,41
HITACHI #	15,50	15,25	100,03	− 1,61	0,02
I.B.M.	119,40	116,60	764,85	− 2,35	0,10
ITO YOKADO #	91,50	91,90	602,82	+ 0,44	0,09
MATSUSHITA	29,90	29,10	190,88	− 2,68	0,03
MC DONALD'S	36,45	36,35	238,44	− 0,27	0,04
MERK AND CO	76	76,05	498,86	+ 0,07	0,24
MITSUBISHI CORP.#	8,05	8,08	53	+ 0,37	0,02
MORGAN J.P.#	119,50	119	780,59	− 0,42	0,85
NIPP. MEATPACKER#	11,20	....	....	....	0,09
PHILIP MORRIS#	21,30	21,49	140,97	+ 0,89	0,40
PROCTER GAMBLE	96,30	96	629,72	− 0,31	0,27
SEGA ENTERPRISES	36,85	38,20	250,58	+ 3,66	0,08
SCHLUMBERGER#	62	61,15	401,12	− 1,37	0,19
SONY CORP.#RGA	280,20	276,20	1811,75	− 1,43	0,13
SUMITOMO BANK #	13	12,80	83,96	− 1,54	0,02

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 7 FÉVRIER — **Cours relevés à 17 h 35**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	33	216,47	+ 36,31
AB SOFT	15	98,39	+ 20
ACCESS COMME	75,10	492,62	+ 2,46
ALGORIEL#	40	262,38	....
ALPHAMEDIA	13	85,27	+ 8,79
ALPHA MOS #	9,90	64,94	....
ALTAMIR & CI	484	3174,83	+ 30,81
ALTAMIR BS 9 ♦	11,05	72,48	....
ALDETA	5,19	34,04	+ 3,80
ALTI #	114,50	751,07	+ 16,84
A NOVO	202,50	1328,31	+ 7,14
ARTPRICE COM	48	314,86	....
ASTRA	1,67	10,95	+ 1,21
ATN	4	26,24	− 40,39
AUTOMA TECH	43	282,06	+ 43,33
AVENIR TELEC	281	1843,24	+ 11,51
BARBARA BUI	7,80	51,16	....
BELVEDERE	69,95	458,84	− 2,03
BIODOME #	24,40	160,05	+ 2,09
BOURSE DIREC	22	144,31	− 4,35
BRIME TECHNO	63,30	415,22	+ 11,05
BVRP EX DT S	110	721,55	− 5,34
CAC SYSTEMES	8,70	57,07	+ 0,12
CAST	27	177,11	....
CEREP	37,40	245,33	....
CEREP ACT.NO ♦	15	98,39	....
CHEMUNEX #	1,38	9,05	+ 6,15
COHERIS ATIX	370	2427,04	+ 0,27
CMT MEDICAL	11,65	76,42	− 2,92
COIL	45	295,18	− 1,10
CONSODATA #	64	419,81	+ 7,74
CROSS SYSTEM	423	2774,70	+ 5,75
CRYO INTERAC	72,30	474,26	+ 13,86
CYBER PRES.P	52,20	342,41	− 10
CYRANO #	9,23	60,54	− 9,95
DESK #	10,50	68,88	+ 2,94
DESK BS 98	0,54	3,54	....
DEVOTEAM #	107	701,87	+ 2,88
DIOSOS	40	262,38	....
DMS #	8,90	58,38	− 1,11
DURAND ALLIZ	5,44	35,68	....
DURAN DUBOI	141,40	927,52	− 0,42
DURAN DUBOIS ...♦	157	1029,85	....
EFFIK #	25,90	169,89	+ 17,73
EGIDE #	95	623,16	− 4,04
ESKER	46,50	305,02	+ 1,53
EUROFINS SCI	124	813,39	− 6,77
EURO.CARGO S	10,50	68,88	+ 0,10
EUROPSTAT #	937	6146,32	+ 9,72
FABMASTER #♦	17	111,51	....
FI SYSTEM #	120	787,15	+ 2,56
FLOREANE MED	8,95	58,71	− 0,56
GENERIX #	110	721,55	+ 17,02
GENESYS #	52	341,10	+ 0,78
GENSET	85,65	561,83	+ 1,96
GL TRADE #	30	196,79	− 6,54
GROUPE D #	118	774,03	+ 3,51
GUILLEMOT #	95,05	623,49	+ 9,32
GUYANOR ACTI	0,42	2,76	+ 7,69
HF COMPANY	106,50	698,59	− 3,62
HIGH CO.	80,60	528,70	− 0,49
HOLOGRAM IND	114	747,79	+ 4,59
IDP	10	65,60	+ 10,50
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	17,99	118,01	− 0,06
ILOG #	51,10	335,19	− 1,73
IMECOM GROUP	10,67	69,99	− 3,87
INFOSOURCES	98,90	648,74	+ 0,41
INFOSOURCE B ...♦	32,80	215,15	....
INFOTEL #	136,50	895,38	+ 9,20
INTEGRA NET	242	1587,42	+ 10
INTERCALL #	55	360,78	+ 14,58

(Publicité)

IPSOS #	108	708,43	− 4,42
IT LINK	50	327,98	+ 16,28
KALISTO ENTE	147,90	970,16	+ 7,17
LEXIBOOK #	22,49	147,52	+ 2,23
JOLIEZ-REGOL	4,26	27,94	− 18,08
JOLIEZ-REGOL	0,19	1,25	....
LACIE GROUP	7,30	47,88	+ 1,39
MEDIDEP #	30,90	202,69	+ 4,04
METROLOGIC G	200	1311,91	− 11,11
MILLE AMIS #	7,50	49,20	− 5,66
MILLE AMIS B ♦	0,68	4,46	....
MONDIAL PECH	7	45,92	− 1,41
NATUREX	12,96	85,01	+ 21,12
NETVALUE	67	439,49	− 6,16
NICOX	44,10	289,28	+ 0,68
OLITEC	55,20	362,09	− 1,43
OXIS INTL RG	2,75	18,04	− 8,03
PERFECT TECH	148	970,82	+ 21,31
PHONE SYS.NE	17	111,51	− 5,56
PICOGIGA	45,20	296,49	− 1,53
PROSODIE #	280	1836,68	+ 1,82
PROLOGUE SOF	176	1154,48	+ 19,73
PROXIDIS	2,27	14,89	+ 0,89
QUANTEL	7,80	51,16	+ 27,87
APPLIGENE ON	8	52,48	....
R2I SANTE	49	321,42	....
RECIF #	35	229,58	+ 6,06
REPONSE #	44,90	294,52	+ 12,25
REGINA RUBEN	9,48	62,18	+ 0,85
RIGIFLEX INT	37,50	245,98	− 6,02
SAVEURS DE F	16,85	110,53	− 0,47
GUILLEMOT BS ♦	16,80	110,20	....
SILICOMP #	63	413,25	+ 40
SERP RECYCLA	14,30	93,80	− 70,82
SOI TEC SILI	193	1266	+ 4,89
STACI #	104,50	685,48	+ 30,63
STELAX	1,19	7,81	− 0,83
SYNELEC #	24,50	160,71	+ 2,08
SYSTAR NOM	280,10	1837,34	+ 13,40
TEL.RES.SERV	52	341,10	+ 15,30
TETE DS LES	2,59	16,99	+ 3,60
THERMATECH I	43	282,06	− 2,27
TITUS INTERA	55,45	363,73	+ 4,62
TITUS INTER. ♦	32,40	212,53	....
TITUS INTER. ♦	43,50	285,34	....
TITUS INTER.	15,85	103,97	+ 1,60
TRANSGENE #	41,40	271,57	− 5,91
UNION TECHNO	0,73	4,79	+ 4,29
VALTECH	218	1429,99	+ 1,40
V CON TELEC	25,68	168,45	+ 33,06
VISIODENT #	69	452,61	− 8,12
WAVECOM #	129,10	846,84	+ 11,39
WESTERN TELE	8,50	55,76	− 5,56
	....	....	....
	....	....	....
	....	....	....

SPORTS En déployant, lors d'un match de football au stade olympique de Rome, une banderole en l'honneur d'Arkan, le criminel de guerre serbe, la fraction extrémiste des supporteurs du club de la Lazio a suscité une vague de réprobation. ● DES CROIX CELTIQUES et un portrait stylisé de Benito Mussolini ont été brandis lors de cette même rencontre. ● LA PETITE-FILLE DU DUCE, Alessandra Mussolini, s'est félicitée du rapprochement entre son grand-père et Arkan avant de défendre les ultras, *« la partie la plus pure »* du football italien. ● LE GOUVERNEMENT ITALIEN envisage d'interrompre les rencontres pour faire enlever les bannières en cas de nouveaux dérapages pour faire enlever les bannières. Si les ultras persistent dans leurs manifestations, leur équipe pourrait être déclarée perdante. ● EN ESPAGNE, la préfecture de Catalogne a demandé aux deux clubs de Barcelone de s'associer à la campagne menée en Italie.

L'Italie tente d'éradiquer les dérives fascistes dans les stades

La présence lors d'une rencontre de football à Rome d'une banderole à la gloire d'Arkan, le criminel de guerre serbe, a révolté la Péninsule. Le gouvernement propose de suspendre les matches en cas de nouveaux dérapages

ROME
de notre correspondant

Le président de la Fédération italienne de football (FIGC), Luciano Nizzola, a eu ce mot, jeudi 3 février, à l'issue d'une importante réunion : *« C'est comme si une équipe choisissait un joueur qui ne devrait pas être sur le terrain. »* A la différence que le joueur en question n'est pas vraiment sur la pelouse mais plutôt dans les tribunes. Ou plus exactement dans les virages peuplés de tifosi souvent remuants et que ce joueur en question a un nom : ultra. Cet ultra ou plutôt ces ultras en question brandissent des pancartes racistes, antisémites, violentes. Dimanche 30 janvier, lors du match opposant la Lazio à l'équipe de Bari au stade olympique de Rome, les supporteurs du Lazio se sont mis hors jeu en déployant une énorme banderole *« Honneur au tigre Arkan »*. A proximité de ce slogan en faveur du criminel de guerre serbe que les caméras ont montré dans toute l'Italie, il y avait le portrait stylisé de Benito Mussolini ainsi que des croix celtiques.

Cette fois, c'était allé trop loin. Voilà ce que Luciano Nizzola appelle « le joueur de trop ». Une escalade dans la provocation qui a révolté la Péninsule. L'indignation a été presque unanime, même si ce n'est pas la première fois que ces tifosi un peu particuliers s'exercent à la glorification du nazisme ou du fascisme en arborant svatiskas ou croix de guerre. Ces « nazillons » amateurs ont, de temps à autre, poussé leur goût du défi jusqu'à l'antisémitisme agressif : *« Auschwitz, votre patrie ; les fourneaux, vos maisons »* ou encore *« Go home to Auschwitz »*. Des écriteaux avec les initiales d'Adolf Hitler ont été brandis ou encore les chiffres un et huit correspondant aux initiales du Führer. Cette fois, les honneurs rendus à Arkan, le bourreau de Bosnie – assassiné le 15 janvier dans un hôtel de Belgrade – ont été la provocation de trop.

A.P.
Pour éviter les fouilles, les lettres des banderoles ont été passées une à une.

AFFAIRE NATIONALE

Ces débordements sont bien évidemment le fait de marginaux. Mais cette énorme caisse de résonance qu'est le calcio a transformé ce délire laudateur en affaire nationale. Et cela d'autant plus que deux joueurs serbes exercent leurs talents à la Lazio. Si Dejan Stankovic s'est bien gardé de faire des commentaires, Sinisa Mihajlovic s'était, en revanche, dirigé vers les supporteurs et avait applaudi. Ce défenseur, spécialiste des coups francs, avait eu beau expliquer par la suite qu'il ne s'agissait que d'une manifestation de communion avec les tifosi, il n'avait pas, pour autant, renié son *« amitié »* pour *« le tueur serbe au visage d'ange »* auquel il avait rendu hommage dans un quotidien de Belgrade après sa mort.

De partout, des voix se sont élevées pour qu'il soit mis fin à ces manifestations de *« propagande politique »* qui, comme on l'a souligné à la Lazio, *« n'ont plus rien à voir avec le sport en général et le calcio en particulier »*. Le gouvernement a donc immédiatement réagi. Giovanna Melandri, ministre des biens et des activités culturelles – ce qui comprend les sports – et Enzo Bianco, ministre de l'intérieur, ont proposé de suspendre purement et simplement les parties de football en cas de nouveaux dérapages, afin de donner un brusque coup d'arrêt à de tels débordements.

« Le stade ne peut pas devenir le théâtre d'apologie du crime », a fait remarquer Giovanna Melandri en souhaitant qu'il ne soit pas nécessaire d'arriver à une telle extrémité. Mais puisque les amendes infligées aux clubs en cas de comportements racistes, violents ou fascistes de ses fans ne semblent pas suffisantes, il a été décidé de franchir un pas supplémentaire. Comme tout ce qui touche au football en Italie est une matière sensible, cette décision a subitement entraîné l'adhésion ou le rejet pur et simple et un flot de commentaires. Mais finalement, alors que des réticences étaient attendues du côté de la fédération, celle-ci a décidé de suivre la voie gouvernementale.

Dorénavant, si l'intervenant indésirable dont a parlé le président Nizzola se manifeste, la partie pourra être suspendue jusqu'à ce que les bannières et banderoles disparaissent. Si tel n'est pas le cas et si le déploiement dure quarante-cinq minutes, la partie sera considérée comme perdue par 2-0 par le club dont les supporteurs ont enfreint les règles d'un comportement civilisé. Ce sera à un fonctionnaire de police de décider de la nature de la violation, de l'arrêt de la partie et de sa reprise. Les arbitres n'auront qu'à obéir et les joueurs à s'exécuter. Désormais, le calcio sera placé sous surveillance policière, et il ne s'agit donc pas seulement d'un renfort des effectifs.

Evidemment, l'annonce de ces mesures a fait surgir une foule de questions. Où s'arrête et où commence l'apologie de la violence et de la haine raciale ? La police pourra-t-elle intervenir dans les rangs des tifosi pour faire disparaître l'objet de la suspension ? N'y a-t-il pas un risque d'utilisation de ces slogans par les supporteurs en cas de difficultés de l'équipe pour influer sur le cours du match ? La liste des interrogations n'est pas exhaustive. Les débats deviennent passionnés avec, bien entendu, les pour et les contre.

La petite-fille du Duce, Alessandra Mussolini, s'est mise de la partie. Elle ne s'est pas déclarée gênée par le rapprochement entre son grand-père et Arkan. *« Au contraire*, a-t-elle souligné, *cela m'a fait plaisir »* avant de défendre les ultras qui, selon ce député d'Alliance nationale (post-fasciste), sont *« la partie la plus pure du calcio »*.

Et puis il y a tous ceux qui estiment que les contrôles à l'entrée des stades devraient être beaucoup plus serrés, et que de telles mesures devraient suffire. Les porteurs de la banderole à la gloire d'Arkan ont franchi tous les contrôles de sécurité en dissimulant chacun une lettre du message dans leurs vêtements, à l'exception, toutefois, du patronyme qui a attiré l'attention des forces de l'ordre. *« C'est le nom d'un joueur serbe »*, ont répliqué les zélateurs du criminel de guerre. Les policiers de faction, peu au fait de l'actualité, l'ont cru et ont laissé passer... Pour leur défense, les thuriféraires d'Arkan ont assuré qu'ils rendaient hommage au président du club de football Obilic, et non pas au chef de guerre, qui ne les intéressait pas...

CE SERAIT L'ÉMEUTE

S'il n'est pas toujours possible de pratiquer une fouille à corps sur plusieurs dizaines de milliers de tifosi – ce serait l'émeute –, une surveillance plus serrée peut cependant se révéler efficace. L'illustration en a été fournie, dimanche 6 février, pour la vingtième journée du championnat. Les mesures de prévention ont empêché tout dérapage.

Une croix gammée sur laquelle avait été tracé un sens interdit a été jugée comme un « contre-slogan » d'un goût douteux et a donc été retirée par la police au stade olympique de Rome. A Milan, deux écharpes de tifosi de Bari sur lesquelles figuraient des croix celtiques ont été saisies. Rien de bien sérieux, donc, pour un dimanche placé sous haute surveillance policière. Devra-t-il en être ainsi pour chaque partie au risque de voir de nouveau surgir l'intolérable ?

Michel Bôle-Richard

Staline, Mao, Pinochet...

Où s'arrêtent et où commencent la discrimination raciale et l'apologie de la violence ? C'est au représentant de la police de décider. La loi Mancino de 1993 contre la discrimination raciale, ethnique et religieuse peut fournir un bon élément d'appréciation. Tout contrevenant encourt une peine de trois ans d'emprisonnement. C'est d'ailleurs ce que risque le jeune garçon identifié grâce aux caméras du stade olympique de Rome et qui aurait pris une part active dans l'élaboration de la banderole en faveur d'Arkan, car saluer la mémoire d'un criminel de guerre tombe sous le coup de la loi. Plus délicates sont les questions posées par l'apologie de certaines autres figures. Faut-il interdire les slogans à la gloire de Staline, Mao, Pinochet, Haider, Kadhafi, Castro... ? Il ne fait pas de doute, en revanche, que les insultes antisémites contre l'attaquant israélien Ronnie Rosenthal, en 1989, ou les slogans racistes envers certains joueurs noirs auraient pu être sanctionnés. Les Français Lilian Thuram (Parme) et Marcel Desailly (lorsqu'il évoluait au Milan AC) peuvent en témoigner.

Le FC Barcelone et l'Espanyol rappelés à l'ordre

La préfecture régionale de Catalogne a demandé, vendredi 4 février, au FC Barcelone et à l'Espanyol Barcelone, de s'associer à la campagne menée en Italie visant à interdire les inscriptions racistes ou violentes dans les stades. Dans une lettre envoyée aux deux clubs, le préfet, Julia Garcia-Valdecasas, réclame aux deux présidents leur *« collaboration dans la prévention de ces attitudes intolérantes »*. Elle précise que l'article 66 de la loi espagnole sur le sport *« interdit les pancartes, symboles et inscriptions qui incitent à la violence »*, tout en rappelant qu'il appartient aux organisateurs *« de les retirer immédiatement »*, sous peine d'amende et d'interdiction d'organiser d'autres manifestations. Au FC Barcelone, où il n'est pas rare de voir des symboles néonazis exhibés par certains supporteurs extrémistes, on affirme ne pas encore avoir reçu la missive de la préfecture. *« En tout cas, nous sommes contre tout type de racisme et d'incitation à la violence »*, a déclaré Dominic Garcia, le responsable des relations avec la presse. *« Par principe, nous interdisions déjà ces inscriptions et il n'y en a pas à Barcelone. Et, si nous en voyons, les gens du club les font disparaître aussitôt »*.

La reprise du FC Nantes traîne en longueur

NANTES
de notre correspondant

Fin décembre, l'homme d'affaires Michel Reybier pouvait espérer avoir quasiment bouclé le rachat du Football Club de Nantes Atlantique (FCNA). Négocié discrètement avec Kléber Bobin, président du directoire de la Société anonyme à objet sportif (SAOS) qui assure la gestion de l'équipe professionnelle, le projet avait obtenu l'assentiment de deux des trois autres responsables juridiques du club nantais : le président du conseil de surveillance de la SAOS et celui du directoire de l'association FCNA, dont la SAOS est filiale à 92 %.

Michel Reybier gère une confortable fortune depuis qu'il a vendu, en 1996, le groupe Aoste (Justin Bridou, Cochonou...) fondé par lui vingt ans plus tôt et réalisant, à l'époque, 4,5 milliards de francs de chiffre d'affaires. Résidant en Suisse, il est réputé proche de Jean-Michel Aulas, le président de l'Olympique lyonnais, des Auxerrois Guy Roux et Gérard Bourgoin et s'intéresse au marché du sport *via* sa société Occade.

Michel Reybier a proposé aux dirigeants du FCNA d'investir immédiatement 75 millions de francs dans le club, dont une vingtaine pour acheter les actions de la SAOS, et 75 millions de francs dans les quatre ans. Il ne restait qu'à obtenir l'accord du quatrième président du FCNA, celui du conseil de surveillance de l'association, l'expert-comptable Bernard Amossé, et l'acceptation par la ville de Nantes de conditions suspensives liées à l'utilisation du stade de la Beaujoire. Conseillé par la banque d'affaires CCF Charterhouse, Bernard Amossé a jugé prudent d'attendre. Dans son offre, Michel Reybier souhaite en effet englober le centre de formation, propriété de l'association et figure de proue de l'identité du club. Or, la cession de ce pan de patrimoine ne figure pas explicitement au cahier des charges, l'association n'ayant jamais clairement défini ce qu'elle est réellement prête à vendre.

DROIT EXCLUSIF

L'incident révèle bien l'impréparation du dossier et l'erreur commise par Michel Reybier : c'est avec la maison mère, fût-elle associative, qu'il fallait négocier dès le départ et non pas avec le président de la filiale professionnelle. Et au sein de l'association, mieux valait prendre langue avec le conseil de surveillance, à qui reviennent les décisions stratégiques, d'autant que deux représentants de la municipalité y siègent.

L'autre volet délicat du dossier implique ainsi la ville de Nantes, propriétaire du stade de la Beaujoire, pour l'utilisation duquel Michel Reybier a demandé un droit exclusif de trente ans assorti d'une interdiction dans son périmètre de commerçants ambulants. Le candidat à la reprise a justifié cette exigence par les nouvelles activités sportives et extra-sportives qu'il entend développer.

Sachant que toute offre de reprise du FCNA susciterait ce type de question, Jean-Marc Ayrault, le maire de Nantes (PS), a lui aussi décidé de clarifier sa position. Aliéner par un bail de très longue durée la propriété d'un équipement public au profit d'un entrepreneur privé reviendrait à le laisser développer un nouveau pôle d'activités commerciales au cœur de l'agglomération. La ville de Nantes cherche donc à résoudre la quadrature du cercle : permettre à un repreneur d'utiliser largement le stade pour rentabiliser son investissement sur le club, sans perdre le contrôle du site.

Une situation proche, finalement, de celle du FCNA qui rêve de changer d'époque sans renier les valeurs collectives et altruistes qui ont fondé son identité depuis son accession en première division en 1964. Cela suppose au préalable d'y rester. Les Canaris sont actuellement quinzièmes au classement, à une place de la relégation.

Dominique Luneau

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : la Tunisie et le Nigeria se sont qualifiés pour les demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations**, lundi 7 février. A Kano (Nigeria), les Tunisiens se sont imposés (1-0) face au tenant du titre, l'Egypte, alors qu'à Lagos les Nigérians ont dû attendre la prolongation pour battre (2-1) le Sénégal. Les demi-finales, Nigeria-Afrique du Sud et Cameroun-Tunisie, auront lieu jeudi 10 février à Lagos et à Accra. Par ailleurs, l'entraîneur français du Maroc, Henri Michel, a annoncé sa démission après l'élimination de son équipe au premier tour de la compétition.

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : les Français Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis** ont perdu toute chance de devenir champions d'Europe de couple. Lundi 7 février, à Vienne, ils ont terminé cinquièmes du programme court, remporté par les tenants du titre, les Russes Maria Petrova et Alexeï Tikhonov.

Le Monde www.lemonde.fr — France inter

GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE

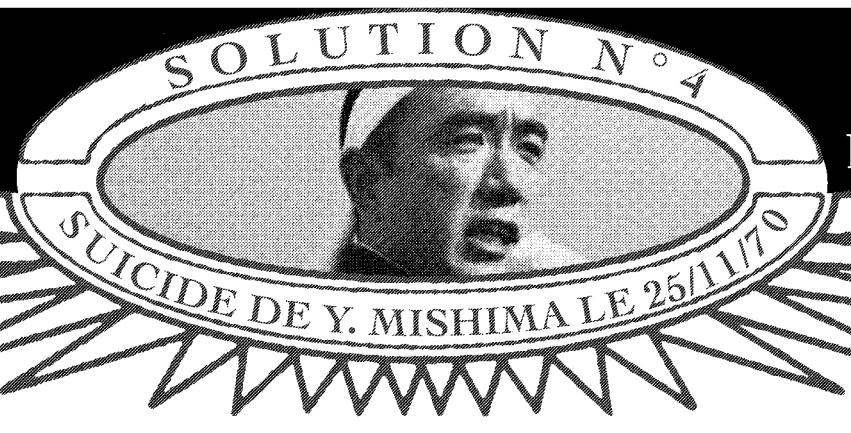

Retrouvez la liste des gagnants de la 4e semaine et du Grand Prix Spécial dans *Le Monde* daté du 13-14 / 02 / 2000

Bravo à tous nos lecteurs qui ont participé au concours ! Retrouvez l'explication de l'énigme et des indices sur le site www.lemonde.fr

La neige passée aux rayons X pour prévenir les avalanches

Les chercheurs de Météo France utilisent le rayonnement synchrotron pour étudier les métamorphoses des cristaux de neige. Ils espèrent ainsi améliorer leurs modèles de prévision des risques

Des coulées de neige ont déjà fait huit victimes dans les massifs français, depuis le début de la saison hivernale. Le redoux actuel fait craindre, dans les jours qui viennent, des avalanches dites de fonte. Les chercheurs du Centre d'études de la neige de Météo France analysent, à Grenoble, la structure et la dynamique du manteau neigeux. Pour mieux connaître ses métamorphoses, ils ont imaginé de radiographier des échantillons de neige à l'aide du rayonnement émis par un synchrotron. Les images tridimensionnelles obtenues, révélant de façon fine l'organisation interne des cristaux et leur degré de cohésion, devraient aider à affiner les modèles de prévision du risque d'avalanche. Des stages sont organisés par les professionnels de la montagne à l'intention des adeptes du ski ou du surf hors-piste, particulièrement menacés par les avalanches.

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

« *Nous connaissons encore très mal le mécanisme de déclenchement des avalanches* ». Les chercheurs grenoblois du Centre d'études de la neige (CEN) de Météo France ont appris à faire preuve d'humilité, devant la montagne et ses emportements meurtriers. Le comportement du manteau neigeux et ses brusques ruptures continuent de leur poser, avouent-ils, de redoutables énigmes. Pour essayer de les résoudre, ils ont imaginé de recourir aux lumières du rayonnement synchrotron.

C'est que la neige est un matériau extraordinairement complexe, mélange composite d'air et d'eau qui peut y être présente à l'état solide (glace), gazeux (vapeur) ou liquide (neige fondue). Cet agrégat ne cesse de se transformer, en fonction de la température, de l'humidité, du vent, de l'exposition, de l'altitude ou du relief sur lequel se déposent les flocons. Quelques jours, quelques heures dans certaines conditions suffisent pour que le cristal de neige formé dans les nuages se mue, une fois au sol, en un grain susceptible de revêtir une infinie variété de formes : l'Organisation météorologique mondiale en dénombre dix grands types (de l'étoile à l'aiguille en passant par le bâtonnet, la colonne ou le « bouton de manchette »), qui peuvent prendre plusieurs centaines de visages différents.

SOUS-COUCHE INSTABLE

« *La structure des cristaux, considérés de façon isolée, est assez bien connue. Mais nous savons mal comment ces grains sont agencés entre eux. Or ce sont leurs liaisons qui déterminent le comportement mécanique de la neige* », explique Eric Martin, directeur du CEN. Lorsqu'elles se déposent au sol, les particules de neige sont unies par une cohésion de « *feutrage* », assurée par l'enchevêtrement de leurs branches, appelées dendrites. Bientôt, elle est remplacée par une cohésion de « *frittage* », donnée par les ponts de glace qui se forment au contact des grains, sous l'effet de la condensation de la vapeur d'eau. La température joue un rôle essentiel dans ce processus. Lorsqu'elle est uniforme au sein du manteau neigeux, elle favorise une métamorphose homogène des cristaux, qui se soudent entre eux de façon relativement stable. En revanche, un fort gradient thermique (écart de température entre le bas de la couche, plus chaud en raison du pouvoir isolant de la neige, et la surface) entraîne la formation de « gobelets » (gros grains creux) qui constituent une sous-couche instable, à l'origine de nombreuses avalanches.

Or, les méthodes classiques d'analyse des cristaux – examinés tout simplement à la loupe – ne donnent qu'une image très grossière de ces phénomènes. Et les observations effectuées sur le terrain, avec des instruments de mesure de la résistance au cisaillement d'une couche de neige, font apparaître « *une très grande variabilité de comportement* ». Aussi les chercheurs du CEN ont-ils entrepris de passer des échantillons de neige aux rayons X, pour en visualiser la structure intime, en trois dimensions.

La technique, dite de microtomographie, a été mise au point l'hiver dernier en collaboration avec l'Installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF) de Grenoble et le Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement du CNRS. Elle va être appliquée, cette saison, à plusieurs dizaines d'échantillons, indique Jean-Bruno Brzoska, responsable du projet. Des carottes prélevées dans différents types de neige et conservées en chambre froide sont ensuite découpées en cubes de 1 cm³. Ceux-ci sont placés à l'intérieur d'un cryostat spécialement conçu pour l'expérience, dans l'axe d'un faisceau de rayons X émis par le synchrotron. Un mouvement de rotation permet alors de les radiographier sous tous les angles : en moins d'une heure, un millier d'images sont enregistrées par une caméra ultrasensible (elle distingue 16 000 nuances de gris) et numérisées. Un algorithme de reconstruction, développé par l'ESRF, permet enfin de reconstituer une image tridimensionnelle, avec une résolution de 10 microns (millième de millimètre).

Les premières images obtenues avec des échantillons de neige humide, de « plaque » ou croûtée, révèlent, loin d'un ordonnancement rigoureux, « *des structures irrégulières, avec des ponts de glace entre les grains aux cheminements tortueux* ». D'où la nécessité de réunir une collection de radiographies suffisamment large pour être représentative des mille et un états de la neige : taille et forme des grains, nombre et disposition des liaisons, répartition de la glace et de l'air...

ÉCHELLE EUROPÉENNE

Toutes ces données viendront nourrir la chaîne de modèles numériques mis au point par Météo France pour les Jeux olympiques d'Albertville de 1992 et qui, exportés depuis peu en Islande, sont aussi en passe d'être transférés à l'Espagne et à la Pologne. Un premier logiciel, Safran, adapte les conditions météorologiques générales aux caractéristiques (altitudes, expositions et pentes) de chaque massif. Le deuxième, Crocus, simule, à partir de ces paramètres, l'évolution interne du manteau neigeux. Enfin, le troisième, Mepra, croise ces éléments avec des données statistiques pour estimer la stabilité de la couverture de neige et donc le risque d'avalanche, classé de 1 à 5 sur une échelle européenne.

« *Dans un premier temps, l'imagerie X en trois dimensions va nous permettre de mieux comprendre, à un niveau fondamental, les phénomènes physiques qui se produisent à l'intérieur du manteau neigeux,* espère Eric Martin. *Dans une deuxième étape, nous pourrons affiner notre système expert et mieux déterminer, par exemple, les tranches d'altitude et les orientations les plus propices au départ d'une avalanche.* »

D'autres recherches – comme l'étude de la formation des dangereuses « plaques à vent » par un laboratoire de haute montagne perché dans le massif de l'Oisans (*Le Monde* du 13 janvier 1999) – contribuent, elles aussi, à enrichir les modèles des prévisionnistes de Météo France. Mais jamais, sans doute, la prévention des avalanches ne deviendra une science exacte.

Pierre Le Hir

La neige dans tous ses états

VION/MEDIAP

Avalanche de poudreuse

Les images tridimensionnelles d'échantillons de neige mettent en évidence des structures internes très diverses, expliquant la plus ou moins grande instabilité du manteau neigeux

La neige humide (pluie ou fonte) est formée de grains ronds dont la cohésion disparaît lorsqu'ils sont très mouillés. Les avalanches de neige humide se produisent surtout lors des périodes de redoux, sur les pentes bien ensoleillées.

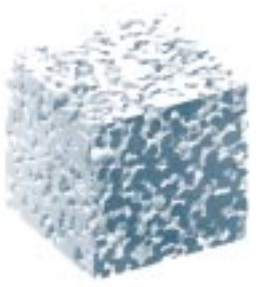

La neige de plaque est au contraire constituée de grains fins tassés par le vent et très fortement soudés entre eux. Mais cette strate n'adhère pas aux couches inférieures, ce qui est à l'origine des accidents les plus meurtriers.

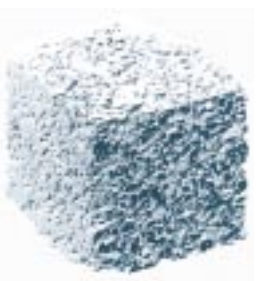

Infographie : Le Monde • *Source :* Centre d'études de la Neige

Les dangers du hors-piste

Avec 44 morts par avalanche dans les massifs français, dont 34 dans les Alpes du Nord, l'hiver 1998-1999 a été le plus meurtrier depuis dix ans. Le bilan excède largement la moyenne annuelle de 31 décès enregistrés au cours des trois dernières décennies. Ce pic s'explique principalement par la tragédie survenue le 9 février dans la vallée de Chamonix, où une gigantesque coulée de poudreuse avait balayé 17 chalets, ensevelissant douze personnes. L'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (Anena) relève que le nombre de décès en hors-piste n'avait jamais été aussi élevé : onze des victimes pratiquaient le ski et dix autres le surf en dehors d'un domaine sécurisé, neuf faisaient de la randonnée (quatre à skis, quatre à surf et une à raquettes), une seule skiant sur une piste balisée. Cette saison, des coulées de neige ont déjà fait huit victimes en France.

Course de vitesse pour chercher les victimes

MASSIF DE LA MEIJE (Hautes-Alpes)
de notre envoyé spécial

BIP-BIP... Bip-Bip... Un signal angoissant et obstiné traverse la brume ouatée. Sur les flancs de la Meije, quatre skieurs et surfeurs sillonnent un champ de neige pentu et chaotique, leur appareil de recherche de victime d'avalanche (ARVA) à la main. Trois traces de skis conduisent à l'éboulis glacé, mais aucune n'en ressort... Il faut faire vite, tendre l'oreille pour progresser vers l'endroit où le signal est le plus fort. Quand l'appareil sature, affiner la recherche, tracer une croix au ras de la neige. C'est là, au centre, qu'il faut creuser, avec ardeur, pour repêcher un sac à dos où avait été caché l'ARVA, en position émetteur. « *Vous auriez mis vingt minutes pour retrouver les trois victimes* », note François Sivardière, de l'Association nationale d'étude de la neige et des avalanches (Anena), qui supervisait l'exercice. Pas si mal, mais, en situation réelle, il faudrait être plus performant.

Le matin même, face à des stagiaires attentifs, des *freeriders* soucieux de le rester longtemps encore, ce spécialiste qui forme aussi des artificiers et des maîtres-chiens d'avalanche expliquait qu'en cas d'avalanche un quart des victimes sont tuées sur le coup. Si les chances de survie sont de 93 % dans le premier quart d'heure qui suit une coulée, les statistiques montrent qu'elles chutent à 25 % au bout de seulement 45 minutes passées sous la neige. Elles indiquent aussi que les secours extérieurs n'arrivent jamais sur place durant le premier quart d'heure, et qu'ils n'accèdent au site avant 45 minutes que dans 14 % des cas. Conclusion : « *Les compagnons rescapés doivent impérativement intervenir.* »

POUR SAVOIR QUOI FAIRE

Dans ce cas, et même si le prix de la sécurité peut sembler élevé, il vaut mieux disposer de l'équipement adéquat : l'ARVA (1 600 francs, 245 euros environ), cet émetteur-récepteur électromagnétique qui permet de localiser à quelques dizaines de centimètres près la zone où est « coffrée » la victime ; la sonde (300 francs, 46 euros), tige métallique grâce à laquelle on peut préciser la profondeur d'enfouissement ; la pelle (300 francs environ, 46 euros), sans laquelle on perd un temps précieux. Il faut toujours vérifier la bonne santé des piles alcalines, et s'assurer que la portée de réception de l'ARVA n'est pas trop réduite. Certains laissent également traîner derrière eux une cordelette ou un ruban colorés, et d'autres emportent des sacs à dos équipés de ballons gonflables qui permettent de surnager dans la coulée, un équipement encore cher et encombrant.

Tout ce barda n'est pas une garantie de survie. « *Il faut faire des tests avant chaque course en montagne* , insiste François Sivardière, *et s'entraîner.* » C'est tout l'objet du stage organisé par l'Anena et les glisseurs de Snowlegend (à La Grave, mais aussi de ceux proposés par le Club alpin français et la Fédération française de la montagne et de l'escalade).

« *Je fais régulièrement du hors-piste avec des potes*, explique Pascal, un ingénieur parisien adepte du snowboard, qui s'est inscrit au stage pour en faire profiter ses amis. *Il me semblait utile que l'un d'entre nous sache quoi faire en cas d'avalanche.* » Même souci chez les autres stagiaires, qu'ils surfent ou skient. Des notions de météorologie, de nivologie et de cristallographie sont aussi au programme, afin de mieux prévoir où et quand une avalanche peut survenir.

Le phénomène reste cependant largement insaisissable, note François Sivardière, qui livre de nombreux cas où des guides pourtant expérimentés ont laissé la vie « *pratiquement dans leur jardin* ». « *En montagne, le risque zéro n'existe pas.* »

Hervé Morin

★ Des stages de formation aux risques en montagne sont proposés par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (02-43-59-29-61, 3615 FFME ou www.ffme.fr) et par le Club alpin français (01-53-72-87-04). La météo des avalanches : 08-36-68-10–20 ou www.meteo.fr

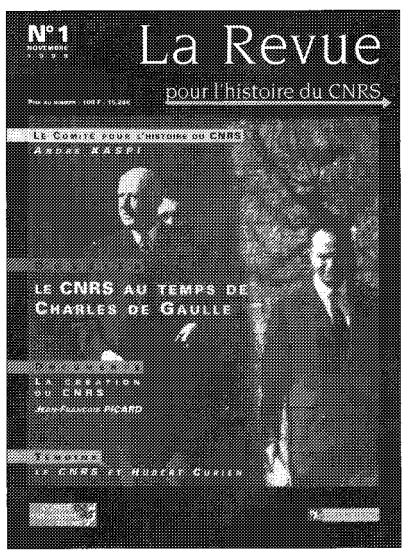

Le Centre National de la Recherche Scientifique se penche sur son histoire et celle de la recherche. Pour vous raconter comment il est impliqué dans toutes les évolutions de la société, ce qu'il a déjà fait et ce qu'il continue de faire, il vient de créer

La Revue pour l'histoire du CNRS

Pour découvrir la passionnante aventure de la science et de ses acteurs, abonnez-vous à :

La Revue pour l'histoire du CNRS
2 numéros par an 160 FF *au lieu de* 200 FF
et en cadeau de bienvenue, un livre à choisir !

CNRS ÉDITIONS - 15, rue Malebranche - 75005 PARIS
Tél. : 01 53 10 27 20

CNRS EDITIONS

Station spatiale : les Russes rappelés à l'ordre par les Américains

LA NASA est prête, si nécessaire, à lancer un module de substitution américain vers la station spatiale internationale (ISS) si les Russes ne respectent pas rapidement leur engagement. Leur module Zvezda, qui doit servir de troisième élément à l'embryon – deux éléments – de station déjà en orbite, ne cesse de prendre du retard. Prévu initialement pour avril 1998, son lancement est désormais fixé à l'été prochain. Mais selon l'administrateur de l'agence américaine, Daniel Goldin, la NASA pourrait lancer en décembre un module de secours, baptisé module intérimaire de contrôle (ICM, *Interim Control Module*) en cas de nouveau report. Sans avoir la capacité d'abriter un équipage permanent, ce module de 200 millions de dollars (201 millions d'euros), possède certaines des fonctions du module russe, en particulier des moteurs de propulsion permettant d'assurer le maintien en orbite de l'ISS à 400 kilomètres d'altitude.

Aujourd'hui, les Américains se déclarent furieux de l'attitude russe et s'inquiètent de la réactivation récente de la station russe Mir dont l'exploitation, disent-ils, « *ne doit en aucun cas* (...) *peser sur leur engagement vis-à-vis de l'ISS* ».

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉCOMMUNICATIONS : le Kazakhstan vient de lever l'interdiction de lancement**, depuis le cosmodrome de Baïkonour, des fusées russes Proton. Les tirs avaient en effet été suspendus après les deux échecs subis en 1999 par ce lanceur, dont les débris et les ergols s'étaient éparpillés et répandus sur les terres avoisinantes. Une mesure qui gênait les Russes, engagés avec ce lanceur dans une série de missions à caractère commercial mise en œuvre par les Américains. Le prochain tir d'un Proton porteur d'un satellite indonésien est prévu samedi 12 février. La Russie prévoit de 12 à 14 missions de ce type d'ici à la fin de l'année.

■ **TÉLESCOPE : le miroir du futur plus grand télescope européen de 10 mètres, le Gran Telescopio Canarias (GTC),** prévu pour être installé aux Canaries, sera réalisé par la Reosc (groupe Sagem), firme connue pour avoir notamment poli les quatre miroirs géants du VLT, l'observatoire de l'ESO construit par les Européens au Chili. Contrairement à ces disques de 8 mètres de diamètre faits d'une seule pièce, ce miroir de 10 mètres sera formé d'une mosaïque de 36 segments hexagonaux analogues à ceux des deux télescopes américains Keck de10 mètres, installés à Hawaï au sommet du Mauna Kea.

Le satellite européen ISO ouvre la voie de l'astro-minéralogie

DES CRISTAUX de silicates viennent d'être observés en quantités importantes dans l'environnement de certaines anciennes étoiles, ainsi que dans des disques de matière protoplanétaires. Pour l'astronome néerlandais Rens Waters (université d'Amsterdam), cette découverte, révélée par le satellite de l'Agence spatiale européenne ISO (Infra-Red Space Observatory), a permis de montrer que, contrairement à ce que l'on pensait, les silicates, qui sont aussi parmi les principaux composants des poussières cosmiques, ont une structure ordonnée, ce qui permet de les différencier. C'est d'autant plus important, explique Rens Waters, que « *les modèles prévoient que, dans dix à cent millions d'années, ils formeront des planètes* ».

La raison pour laquelle on n'avait pas encore détecté l'existence de ces silicates cristallins tient au fait qu'ils ont des températures assez basses. Si basses (– 170 degrés) qu'ils ne sont observables que dans l'infrarouge.

Millefeuillesque

Debout et toujours prêt à céder, un gâteau cher au cœur des Français

TOUT RÉCEMMENT, il avait fait semblant de le soustraire de la carte, son fameux mille-feuille, Senderens. En loucedé, sans penser à mal. Trop de succès depuis trop longtemps ; que l'on n'aille pas lui reprocher de ne rien inventer d'un peu neuf ; les gens sont si médisants. C'était un coup d'audace pour pas cher, une blague pour faire jeune. En effet.

Tohu-bohu immédiat chez les bons élèves, les clients qui arrivaient de si loin, les habitués si fidèles, les autres, venus tout exprès. De quoi ! La douceur suprême retirée prématurément à l'affection des siens ! Pas contents les sucrés. Au Lucas-Carton, on ne tarda pas à revenir à de meilleures dispositions. Les temps étaient suffisamment durs pour éviter de céder à des caprices de rénovation. Dare-dare, réinstallation de la vedette.

Il faut dire aussi que les Français ont une affection toute particulière pour ce gâteau monté en étages et toujours difficile à dévorer, mais qui tient l'affiche dans leur mémoire depuis la nuit des temps et que l'on voit mal un jour pouvoir être détrôné. Il est à la fois langoureux et rude, debout et toujours prêt à céder. Il convient de l'attaquer avec remords et de le détruire avec conviction ; sa robustesse l'autorise. Le mille-feuille, une morale de l'apaisement ; l'édredon posé sur l'excès.

Un pas commode cependant. Les mitrons s'en souviennent comme d'une épreuve exemplaire sur le long chemin de leur apprentissage en dosages et cuissons perfectibles. Ils ont tous blêmi devant cet intraitable quand venait l'heure de le charpenter, quand arrivait le moment de l'accastiller. Tous révérencieux devant ce seigneur de la pâte feuilletée et de la crème pâtissière. Le diplôme était au bout de l'exploit. Etonnons-nous qu'il nous plaise encore.

Bon marché et de vocation plutôt populaire, il sait aussi flatter le bourgeois et remplir son office, quand, après la messe, les notables viennent en conquérir de vastes territoires pour aller le partager en famille dans des œuvres de gourmandise auxquelles l'autorité cléricale – elle-même depuis toujours très attachée à cette gourmandise – accorde immédiatement son pardon. Chose sainte et rédimée d'avance, à condition, bien sûr, qu'elle soit préparée du matin et fourbie d'un beurre de qualité. Son Eminence, le mille-feuille.

Pour être exact, il faudrait ajouter qu'aujourd'hui il y en a deux : celui que nous connaisssons tous, et l'autre, le confidentiel, le plus léger que l'air. Le premier, au cuir épais, est façonné de manière à résister le plus durablement possible aux charges des amateurs qui viennent s'en saisir durant la journée ; l'autre, celui des « chefs », conçu et imaginé à la minute, à la seconde, n'offrant au goûteur que l'espace d'une impression fugace et définitive, irréelle et rêveusement millefeuillesque.

POÈTES CARAMÉLISÉS

Lutte inégale mais qui, naturellement – la farine n'ayant jamais été une arme de guerre très sérieuse –, n'aura fait de tort ni à l'une ni à l'autre des deux formules. Combat entre guerriers de poudre et d'esprit ; entre poètes caramélisés de poésie.

Pâtissier du futur, membre de l'intersidérale du parfumage saisi dans toutes ses émotions, Philippe Conticini se souvient. Du mille-feuille blindé, que lui enseignaient ses maîtres, jusqu'aux recettes des aventuriers de la feuilletée servie à peine refroidie, il aura connu l'essentiel des vocations successives du gâteau magique, lui-même mettant la main à la pâte pour en parfaire le générique et tenter de le soustraire aux contraintes des pesanteurs terrestres. A La Table d'Anvers, il en servait un de sa façon, léger comme un conte de nuit d'été, mousseux comme on sait faire mousser des propos amoureux servis encore frais. Fort travail, gros succès.

On aura compris. D'un côté, des restaurateurs à la page, qui consacrent du temps et beaucoup d'efforts à la célébration d'un chérubin à la musculature désormais maîtrisée ; de l'autre, la chaîne artisanale, continuant avec confiance à donner de la gouge et du ciseau à froid pour rester dans la ligne classique. Nous sommes justement chez l'un de ces boulangers-pâtissiers, forçats du petit matin et des nuits inquiètes, gardiens du fournil comme d'autres l'étaient des phares. Héros sans jamais assez de médailles.

SERMENT DE FIDÉLITÉ

Celui-ci a été l'élève de Pierre Hermé, autre redoutable découvreur de terres pâtissières encore vierges. De lui, il a tout appris et tout admis des grands mystères qui régissent cette science occulte aux mathématiques si particulières. Depuis quelques mois, le voilà dans sa boutique, chez lui, à son compte, fidèlement aidé de sa boulangère. Et de son mille-feuille, vieux compagnon de route, qu'il assure, chaque jour que Dieu fait, de son serment de fidélité. Une équipe très sûre.

Jean-Pierre Quélin

★ **Boulangerie-pâtisserie Vandermeersch, 278, avenue Daumesnil 75012 Paris, tél. : 01-43-47-21-66. Ouvert de 7 heures à 20 h 30. Fermeture le mardi.**

DESSINS DESCLOZEAUX

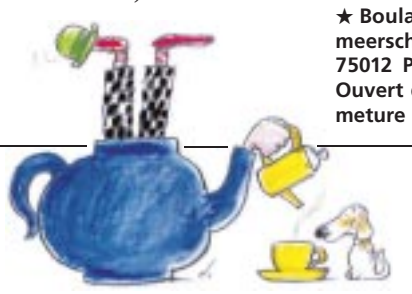

La tisane

Démodée la tisane ? Pas le moins du monde. De ces plantes hachées menu, il s'est vendu 2 715 tonnes en 1999, ce qui n'est pas mal lorsque l'on sait qu'un sachet ne jauge en moyenne que 1,5 gramme. Toutefois, toutes les infusions ne sont pas égales devant ce fameux ensachage. Pour libérer leurs arômes, on les emprisonne en plus ou moins grand nombre. Un sachet de tilleul pèse généralement 1,6 gramme alors que le même format rempli d'églantier affiche environ 2 grammes sur la balance. Un poids nécessaire pour apporter une quelconque saveur à l'eau chaude.

En matière de goût et de plantes, l'Europe de l'infusion n'est pas près de se faire. Les Allemands, qui sont les plus gros consommateurs de ce produit, ne jurent que par l'églantier, les Italiens sont fous de la camomille, quant à nous autres Français, c'est la verveine que nous préférons à tout. A tout, sauf bien sûr à ce que l'on désignait autrefois sous le sobriquet de *« tisane à Richelieu »* et qui n'est rien d'autre que le vin de Bordeaux.

Parmi les infusions nature (celles qui ne contiennent pas d'arômes de fruits et qui sont donc les plus classiques), quatre variétés dominent dans notre pays : verveine, verveine-menthe, tilleul et tilleul-menthe. La maison Eléphant, leader de ce marché avec plus du tiers des ventes, conditionne-t-elle dans son usine de Gémenos (Bouches-du-Rhône) des plantes en provenance de France ? *« Beaucoup trop cher,* répond Françoise Mathon, la responsable des achats. *Nous faisons comme la concurrence, nous achetons massivement à l'étranger. Notre tilleul, par exemple, vient de Bulgarie, notre verveine du Maroc. »*

La matière première est acheminée dans des gros sacs de 40 kg vers l'Allemagne. C'est là, dans un atelier spécialisé, qu'elle est triée et nettoyée au moyen de diverses souffleries, passée dans des broyeurs à couteaux, tamisée, puis réexpédiée vers le sud de la France pour être conditionnée, et éventuellement assemblée dans divers mélanges.

Depuis les années 80, ces plantes sont de plus en plus souvent aromatisées. Sous l'impulsion de marques comme Saveurs du soir puis La Tisanière, ont débarqué des infusions caramel-vanille, cassis-fraise, abricot-pamplemousse ou ananas-noix de coco. La tante de Marcel Proust peut continuer à tremper ses madeleines dans du tilleul, mais il n'y a plus que dans *Du côté de chez Swann* qu'on ait des goûts aussi simples : aujourd'hui, près de la moitié des Français boivent des tisanes aromatisées.

Tout cela même si sous ces noms de fruits que l'on met en avant se cachent le plus souvent dans le sachet 80 % de plantes ultra-classiques. Si le yaourt au tilleul lancé il y a quelques années a fait un flop, certains croient toujours aux bienfaits des infusions. Anne Lavédrine, qui vient de publier *Les Vertus des tisanes* (éditions Michel Lafon, 304 p., 105 F, 16,01 €), raconte dans son livre qu'une chaîne hôtelière internationale dispose dans ses chambres un sachet de tisane *« anti-jet-lag »* à l'intention de ses voyageurs. *« Un mélange de sept plantes, calmantes, tonifiantes et dépuratives, pour aider l'organisme à s'acclimater plus vite à l'heure locale. »*

Guillaume Crouzet

★ **Boîte de 25 infusions Elephant à la verveine 9,80 F, 1,49 € environ. Boîte de 20 infusions La Tisanière à la poire-vanille 9,20 F, 1,40 € environ.**

BOUTEILLE

Vin de pays de la Vienne

Cuvée « S » Ampelidae

■ De la racine grecque « ampelos », qui désigne la vigne, et d'une terminaison latine au génitif, les héritiers Brochet tirent un joyeux barbarisme pour nous alerter sur leur passion des vins du Poitou. Aussi habiles dans la vinification de la cuvée baptisée « S » que dans la manière d'en parler : *« Fond de toile vanillé, premier plan de circonstance sauvignonné, bois de buis, pointe d'asperge. Mûr, décloisonné ».* Une précision, il s'agit du sauvignon 1998, un simple vin de pays « décloisonné », c'est-à-dire parfaitement équilibré. *« Du gnac. Double balance, trame duveteuse, juteux. Tout le panache du cépage sauvage. Et du silex, on allait oublier le silex. »* Cette cuvée – confidentielle avec 6 000 bouteilles – est une réussite. Pur sauvignon issu de vignes de trente ans, macération et élevage en bois français et russe d'un et deux ans, c'est un vin de passion et de plaisir qui peut éclairer un sandre au beurre blanc ou bien le chabichou, fromage du pays. Seul le prix de cette merveille retient d'en faire son grand ordinaire.

★ Le « S » 1998, vin de pays de la Vienne : 70 F, 10,67 € TTC la bouteille, départ cave. Ampelidae. Manoir de Lavauguyot, 86380 Marigny-Brizay, tél. : 05-49-88-18-18.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'ESCALE CARAÏBE

■ La table créole est une métaphore de la cuisine du paradis. Y sont conviés la nostalgie africaine, les plantes du Nouveau Monde, la magie des épices de l'Inde et le savoir-faire français. Colombos – de cabri, porc ou poulet –, lambis (gros coquillages), chatrou (pieuvre) ouassous (écrevisses d'eau douce), ignames et gombos composent une palette de saveurs nuancées que le chef, natif de Sainte-Anne en Guadeloupe, apprête avec délicatesse pour ménager les palais métropolitains. Le féroce, purée d'avocat pimentée, se fait docile, comme le crabe de terre accommodé aux trois parfums. Décor soigné dans un cadre des plus modestes, voici une image des Antilles dans une rue vouée à la cuisine des îles. Escale étudiants : 70 F, 10,67 €. A la carte, compter 160 F, 24,39 €.

★ 46, rue Daguerre 75014 Paris, tél. : 01-43-20-45-75. Fermé dimanche et lundi midi.

LES ROUTIERS

■ L'automobiliste moderne dans sa Delahaye, en 1934, et le chauffeur au volant de son Berliet découvrent ensemble les petites auberges, endroits sans importance qui allaient acquérir un renom. Le patron est souvent un ancien chauffeur. Il donnera de l'honnête, du substantiel, du nourrissant. Car les conditions de travail étaient rudes. Elles ne le sont guère moins. Le *Guide des Relais routiers 2000* vient de paraître. Il offre près de 2 000 adresses, hôtels et restaurants, titulaires du célèbre panonceau. Le contrôle est fait par les usagers, corroboré par celui des inspecteurs. Lettres et rapports défendent le principe d'un repas copieux et chaud, servi dans une atmosphère conviviale, et parfois avec le réel souci d'une gastronomie régionale. A Montreuil, depuis quarante-cinq ans, Mme Sol-Puech est la doyenne des « routiers ». Carte journalière, tout y est : les harengs, les escargots, la salade de gésiers ; le pigeon aux petits pois frais (en saison) ou la tête et langue de veau. Clafoutis, mousse au chocolat et Paris-Brest. Les prix, comme la cuisine, sont devenus « bourgeois ». A la carte, compter 170 F, 25,92 €.

★ 70 rue de Lagny 93100 Montreuil-sous-Bois, tél. : 01-48-51-54-41. Fermé le dimanche.

Gastronomie

LE MAXENCE

■ David Van Laer a tiré les leçons de la crise alimentaire et des avatars de l'un de ses célèbres collègues. Il annonce la couleur et s'engage sur les produits. La truffe, *Tuber melanosporum* exclusivement, servie en crème de topinambours, avec une effeuillée de saint-jacques ou bien en garniture d'une pintade fermière de Challans. Le porc fermier est en provenance de la Sarthe. On présente ses oreilles confites et son pied désossé. Le veau de lait, élevé sous la mère, est corrézien. Ris en salade, côte au beurre de raifort ; tête, langue et cervelle ravigotée, une merveille. Agneau labellisé « Elovel », saumon label rouge d'Ecosse, tous ces produits – y compris la pêche des petits bateaux des côtes françaises – sont répertoriés sur une carte affranchie des nomenclatures habituelles. Une démarche comparable à celle déjà en vigueur pour les vins, où l'on ne se contente plus – du moins dans les bonnes maisons – de mentions vagues et génériques. Formule au déjeuner : 150 F, 22,87 €. Menu : 190 F, 28,97 €. Dégustation : 350 F, 53,36 €. A la carte, compter 300 F, 45,73 €.

★ 9 *bis* boulevard du Montparnasse 75006 Paris, tél. : 01-45-67-24-88. Fermé le samedi midi et le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 5e
SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le TEXAS NACHOS
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

PARIS 8e
CHEZ VONG CHAMPS-ELYSEES et LES HALLES
HAUTE GASTRONOMIE CHINOISE
Spécialités vietnam et vapeur
• 27, rue du Colisée (8e) 01.43.59.77.12 - Voiturier
• 10, rue de la Gde Truanderie (1er) 01.40.39.99.89 - Park. Forum Sud
Salles climatisées - Ouvert T.L.J.

PARIS 8e
FLORA DANICA COPENHAGUE MENU 175 F
salle climatisée
MENU 250 F (boisson comprise)
HARENG, SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.
142, avenue des Ch.-Elysées - 01.44.13.86.26

PARIS 14e
AU MOULIN VERT
À 5 minutes de la Porte de Versailles, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, ...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, ...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale. En semaine menu "express-midi" à 109 F. Salle climatisée.
Ouvert tous les jours - Métro ALÉSIA
34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 15e
A TIPAZA
COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

PARIS 16e
RESTAURANT JAPONAIS GRILL
OKAGAWA
SPECIALITES YAKITORIS & SUSHIS
1, rue Pergolèse - 01.40.67.10.67
Menu Brochettes 96 F, Assortiment Sushis 128 F - Fer. Dim.

PARIS 4e
UN ESPACE DE VIE CUBAIN
DEPUIS 1942
LA BODEGUITA DEL MEDIO
Restaurant Historique - Rhumerie Bar
Cigares Club - Son Quartette Live
Concerts Exceptionnels
Soirées Evénementielles
De 17h à 20h : Fiesta mojito 25 F (orchestre Live)
10, rue des Lombards
Tél. 01.44.59.66.90 - Fax 01.44.59.66.91

PARIS 6e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

PARIS 7e
LA TERRASSE
Face à l'Ecole Militaire, qualité et tradition, au 1er étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin compris).
Menu prestige à 225 F avec homard.
- Banc d'huitres -
2 pl. de l'École Militaire - 01.45.51.62.60

PARIS 13e
LES DÉCORS
Vous avez dit "MELTING-POT" ?
Dans ce sympathique restaurant de quartier (Menu 98/150 Frs), Carte env. 200/250 Frs, officie Christine SONNEFRAUD "20 ans de piano" dont douze en Suisse.
SA CUISINE : un "Melting-Pot" de cuisine de France et d'Europe.
SES PRODUITS "CLÉS" : Perches du Léman, Foie gras frais ou cuit, Morilles, Girolles, Truffes, Viandes sélectionnées à Rungis et Desserts maison.
L'AMBIANCE : Le soir, dîner aux chandelles dans un cadre cosy. (Jusqu'à 22h30. SF Dim. et Lundi).
18, rue Vulpian - M° Glacière.
Tél. : 01.45.87.37.00

PARIS 14e
Bistrot Montsouris
Week-end St Valentin (Vend. 11 et Sam. 12)
Suggestions du marché à l'ardoise : Coquilles St Jacques, Escargots de Bourgogne maison, Jambonneau de cuisse de canard au St Amour,... Carte env. 200 F - Formule 108 F
27, av. Reille - 01.45.89.17.05 - Fermé Dim./Lundi

PARIS 14e
MONIAGE GUILLAUME
Cheminée, Spécialités de Poissons et Bouillabaisse, Homards du Vivier.
Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU SPECIAL St VALENTIN
88, rue de la Tombe-Issoire. Tél. 01.43.22.96.15

Le Bistrot de Paris
Eric Corailler
33, rue de Lille - 75007 Paris
Tél. 01 42 61 16 83 - 01 42 61 15 84
Fax 01 49 27 06 09
www.le-bistrot-de-paris.fr e.mail : info@le-bistrot-de-paris.fr
Salons privés (10 à 60 personnes) - Petits déjeuner d'affaires
Ouvert tous les jours

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements :
01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

Plus de soleil, moins de douceur

MERCREDI. Entre deux perturbations atlantiques, une forte hausse du champ de pression va favoriser le retour des éclaircies, notamment par l'ouest et le sud. L'amélioration est plus tardive dans le Nord-Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Belles périodes ensoleillées. En matinée, petites averses en Basse-Normandie. Le vent se calme et ne dépasse pas 50 km/h en bord de Manche. Températures comprises entre 9 et 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des Flandres aux Ardennes, quelques averses, devenant plus rares l'après-midi. De la Picardie au Centre, averses matinales possibles entre des épisodes ensoleillés. Températures en légère baisse, 8 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Soleil et nuages alternent en Bourgogne. Les nuages l'emportent ailleurs. La limite pluie/neige s'abaisse à 800 mètres. Le vent d'ouest peut atteindre 80 km/h en début de journée puis s'atténue. Températures de 6 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Quelques cumulus n'empêchent pas le soleil de briller. Attention à des bancs de brouillard dans les plaines du Sud-Ouest au petit matin. La fraîcheur se dissipe mais températures moins généreuses que les jours précédents, de 10 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Amélioration rapide en Limousin, se faisant désirer ailleurs. Le massif alpin conserve un ciel chargé et des petites chutes de neige à partir de 800 mètres, une grande partie de la journée. Il fait de 6 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Mistral et tramontane poussent des pointes à 90 km/h puis faiblissent. Soleil sur le continent, quelques nuages d'averse en Corse. 12 à 15 degrés aux thermomètres.

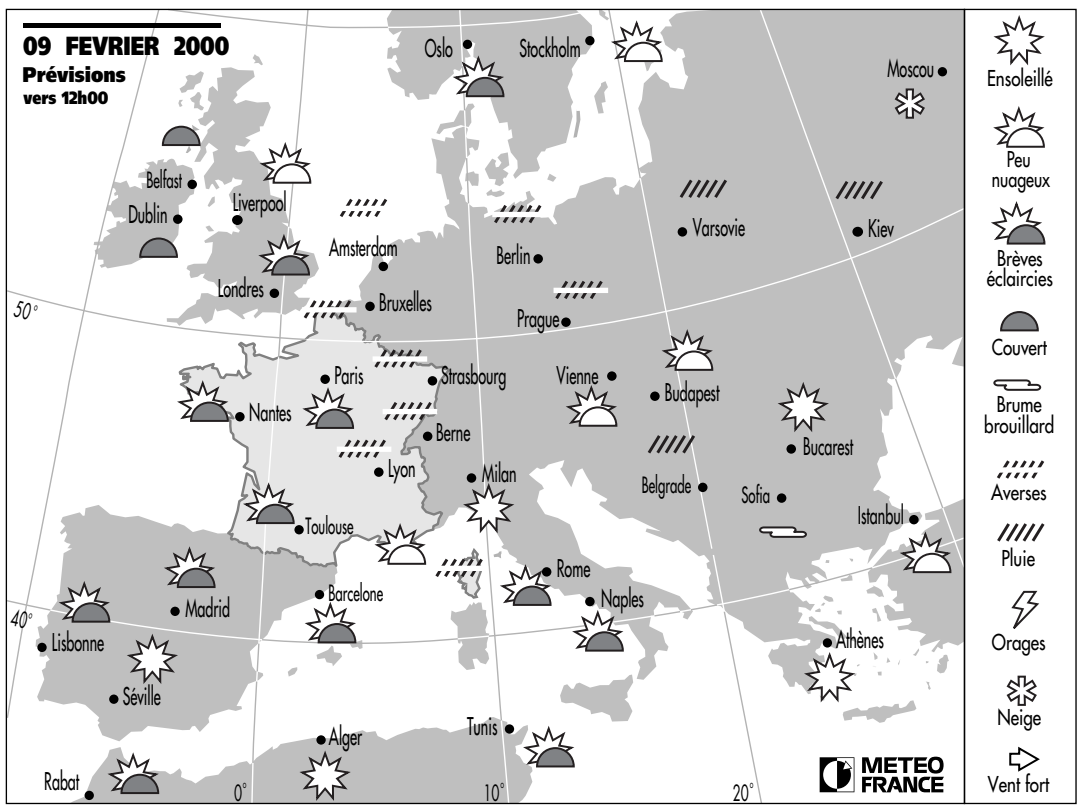

(Publicité)

PRÉVISIONS POUR LE 09 FEVRIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	3/7	P	PAPEETE	25/30	P	KIEV	1/4	P
AJACCIO	9/16	P	NANTES	4/11	S	POINTE-A-PIT.	21/28	S	LISBONNE	12/17	N
BIARRITZ	5/11	S	NICE	8/15	S	ST-DENIS-RÉ.	25/29	P	LIVERPOOL	4/10	S
BORDEAUX	2/11	S	PARIS	4/9	S	**EUROPE**			LONDRES	4/12	N
BOURGES	3/9	S	PAU	4/12	S	AMSTERDAM	6/8	P	LUXEMBOURG	1/4	P
BREST	6/10	S	PERPIGNAN	9/12	S	ATHENES	10/15	S	MADRID	4/15	N
CAEN	6/9	S	RENNES	5/11	S	BARCELONE	8/14	N	MILAN	5/13	S
CHERBOURG	6/10	S	ST-ETIENNE	3/8	P	BELFAST	2/9	C	MOSCOU	0/1	*
CLERMONT-F.	2/9	S	STRASBOURG	4/8	P	BELGRADE	0/9	P	MUNICH	1/5	*
DIJON	2/7	P	TOULOUSE	3/9	S	BERLIN	4/6	P	NAPLES	8/16	N
GRENOBLE	-1/5	S	TOURS	3/9	S	BERNE	-1/5	*	OSLO	-7/-2	N
LILLE	4/8	P	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	5/8	P	PALMA DE M.	5/17	S
LIMOGES	2/8	S	CAYENNE	24/27	S	BUCAREST	0/8	S	PRAGUE	2/6	P
LYON	3/8	P	FORT-DE-FR.	23/27	S	BUDAPEST	2/10	S	ROME	5/15	N
MARSEILLE	7/12	S	NOUMEA	25/27	P	COPENHAGUE	2/6	P	SEVILLE	6/20	S
						DUBLIN	3/10	C	SOFIA	2/7	C
						FRANCFORT	3/7	P	ST-PETERSB.	1/2	C
						GENEVE	0/8	N	STOCKHOLM	-4/1	S
						HELSINKI	-3/2	N	TENERIFE	11/15	S
						ISTANBUL	7/13	S	VARSOVIE	3/7	P
						KINSHASA	21/30	S	TOKYO	4/9	S
						VENISE	4/7	N	LE CAIRE	9/17	S
						VIENNE	3/9	S	NAIROBI	17/28	S
						AMÉRIQUES			PRETORIA	19/25	C
						BRASILIA	20/27	C	RABAT	10/17	N
						BUENOS AIR.	25/28	P	TUNIS	11/18	N
						CARACAS	22/27	S	**ASIE-OCÉANIE**		
						CHICAGO	-4/0	S	BANGKOK	20/33	S
						LIMA	20/24	P	BEYROUTH	9/16	S
						LOS ANGELES	14/17	S	BOMBAY	18/30	S
						MEXICO	2/21	C	DJAKARTA	26/28	P
						MONTREAL	-9/-3	S	DUBAI	13/21	S
						NEW YORK	-4/5	S	HANOI	12/20	S
						SAN FRANCIS.	12/14	P	HONGKONG	13/19	C
						SANTIAGO/CHI	13/29	S	JERUSALEM	9/17	S
						TORONTO	-7/-2	C	NEW DEHLI	8/21	S
						WASHINGTON	-2/6	S	PEKIN	-10/3	S
						AFRIQUE			SEOUL	-10/-3	S
						ALGER	5/18	S	SINGAPOUR	25/29	C
						DAKAR	21/26	C	SYDNEY	21/30	S

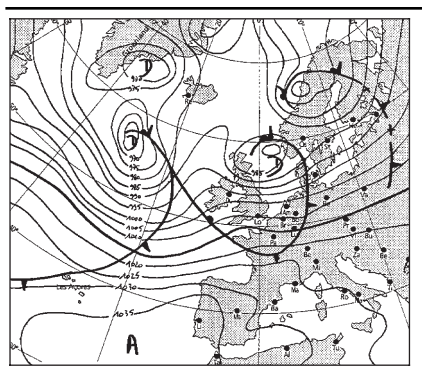

Situation le 8 février à 0 heure TU

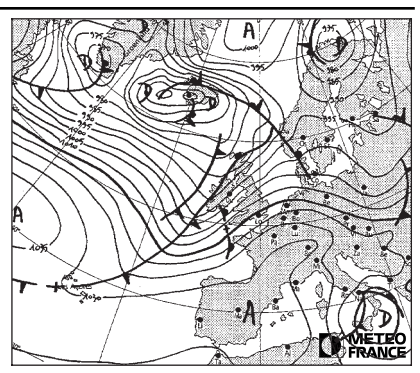

Prévisions pour le 10 février à 0 heure TU

PRATIQUE

Pour les 7-14 ans, une presse haute en couleur

*« **POURQUOI** ? Comment ? Il y a longtemps ? C'est vrai ? Raconte ! »* : pour répondre aux curiosités enfantines et accompagner les plus jeunes (6-10 ans) vers une lecture autonome, plusieurs mensuels se présentent comme de véritables petits livres, comportant aussi des jeux et bandes dessinées. Histoires fertiles en rebondissements, chapitres courts, textes imprimés en gros caractères, et nombreuses illustrations en couleurs : tout est conçu dans *Je lis déjà*, *Moi je lis* et *J'aime lire* pour mettre les enfants en confiance et en appétit.

Ce type de périodiques, à la charnière de la presse et du livre, se diversifient avec l'avancée en âge des lecteurs. Ainsi, les 9-14 ans, amateurs de frissons et de mystères, peuvent trouver leur bonheur dans les romans que publient, chaque mois, *Maximum* et *Les Aventuriers*. Complétés d'une copieuse partie magazine, essentiellement constituée de jeux, bandes dessinées et informations insolites, ces deux titres ciblent plus ou moins ouvertement un public de garçons qui y côtoient d'intrépides héros de leur âge.

Alors que les filles acceptent de se plonger dans des histoires dépourvues d'héroïnes, *« les garçons refusent de s'identifier à des modèles féminins »*, souligne Béatrice Guthart, directrice de la rédaction du mensuel *Je lis des histoires vraies*, regrettant de ne pouvoir mettre plus de femmes en vedette dans sa publication. Destinée aux 8-12 ans et également dotée d'une importante partie ludique, celle-ci propose le récit, largement illustré, de destinées d'exception. Aussi captivants que des fictions, ces textes racontent Pasteur, Soliman le Magnifique ou Walt Disney, et sont enrichis d'un dossier documentaire qui confirme l'authenticité du propos.

Les fillettes de 8-12 ans tirent, en revanche, la couverture à elles dans *Les P'tites Sorcières*. Outre un roman d'initiation où des héroïnes à leur image ont le beau rôle, les lectrices de ce mensuel y trouvent également de nombreuses rubriques de jeux, de bricolage et d'échanges entre copines. Un autre mensuel, *Minnie Mag*, troque la littérature contre de longues BD du fonds Disney, dont le caractère vieillot tranche avec le contenu nettement plus fringant du reste du journal. Plate-forme d'échanges entre lectrices de 8-13 ans, ce magazine joue également la carte de la différenciation sexuelle, et est truffé d'idées susceptibles d'aider les toutes jeunes filles à affirmer leur personnalité.

« Vive les filles de 8 à 12 ans », proclame aussi *Julie*, sur son papier glacé. Entreprenantes et délurées, les lectrices de cette revue généraliste font, chaque mois, d'ambitieux projets d'avenir, en se préparant de pantagruéliques goûters. Et si elles aiment prendre soin de leur petite personne, ce n'est pas au détriment de l'intérêt qu'elles portent, également, aux grandes questions de société.

Aussi bien destinés aux curieuses qu'aux curieux de 7 à 12 ans, pourvu qu'ils soient surtout friands de sciences et de nature, les mensuels *Hibou*, *Wapiti* et *Images Doc*, à l'iconographie très attrayante, permettent de multiplier découvertes et occasions de s'étonner. C'est aussi le cas avec l'encyclopédique *Mobiclic*, unique mensuel « publié » sous la forme d'un CD-ROM, qui peut, de ce fait, associer aux images les ressources du son et du mouvement.

Sollicitant les mains comme les méninges, les espiègles *P'tit Loup* (mensuel) et *Astrapi* (bimensuel) ouvrent pour les 7-12 ans des fenêtres sur le monde, qui est aussi, avec *Astrapi*, celui de l'actualité politique et surtout culturelle. Cette dernière est au cœur de *L'Hebdo des juniors* qui décrypte, pour les 9-14 ans, quelques événements marquants. Outre la publication d'une semaine de programmes TV, cet hebdomadaire incite également ses lecteurs à devenir des téléspectateurs vigilants.

> Ces périodiques, à la charnière de la presse et du livre, se diversifient avec l'avancée en âge des lecteurs

Développer l'esprit critique des 10-15 ans est aussi l'ambition du bimensuel *Okapi*, qui dispose d'un confortable espace rédactionnel lui permettant de jouer sur le visuel sans sacrifier la richesse de l'information. Multipliant thèmes et approches, sur un ton et un rythme enlevés, le magazine colle aux multiples préoccupations de la génération collège, et élargit ses horizons.

Egalement dédié aux 10-15 ans, le domaine de *Je bouquine* est, en revanche, circonscrit à la littérature. Littérature d'aujourd'hui avec un roman complet d'un écrivain contemporain, mais aussi littérature de toujours avec un extrait, en bande dessinée, d'une œuvre célèbre, complété par une *« rencontre »* avec l'auteur. Il est également question de films, disques et jeux vidéo dans ce mensuel, mais justement, point trop n'en faut, estime la jeune Clémence, *« car* Je bouquine *est un magazine aux deux tiers littéraire, et c'est ce qui plaît aux lecteurs »*. Comme elle, les inconditionnels de ces publications sont exigeants et n'hésitent pas à faire connaître leurs sentiments aux rédactions, avec qui ils entretiennent des liens très forts.

Caroline Helfter

En kiosque ou chez les éditeurs

Pour toute précision sur les titres cités, qui ne constituent qu'une sélection de la presse des 7-14 ans, on peut contacter :

● **Bayard Jeunesse** : *J'aime lire, Maximum, Images Doc, Astrapi, Okapi* et *Je bouquine*. Bayard Jeunesse, 3-5, rue Bayard, 75393 Paris Cedex 08, tél. : 01-44-35-60-60.

● **Milan Presse** : *Moi je lis, Les Aventuriers, Julie, Wapiti* et *Mobiclic*. Milan Presse, 300, rue Léon-Joulin, 31101 Toulouse Cedex 1, tél. : 05-61-76-64-64.

● **Fleurus Presse** : *Je lis déjà, Je lis des histoires vraies, Les P'tites Sorcières, Hibou* et *L'Hebdo des juniors* (coédité avec *Télérama*). Fleurus Presse, 129, boulevard Malesherbes, 75812 Paris Cedex 17, tél. : 01-56-79-36-36.

● **Disney Hachette Presse** : *Minnie Mag* et *P'tit Loup*. Disney Hachette Presse, 10, rue Thierry-Le Luron, 92592 Levallois Cedex, tél. : 01-55-63-41-09.

MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 00 - 034

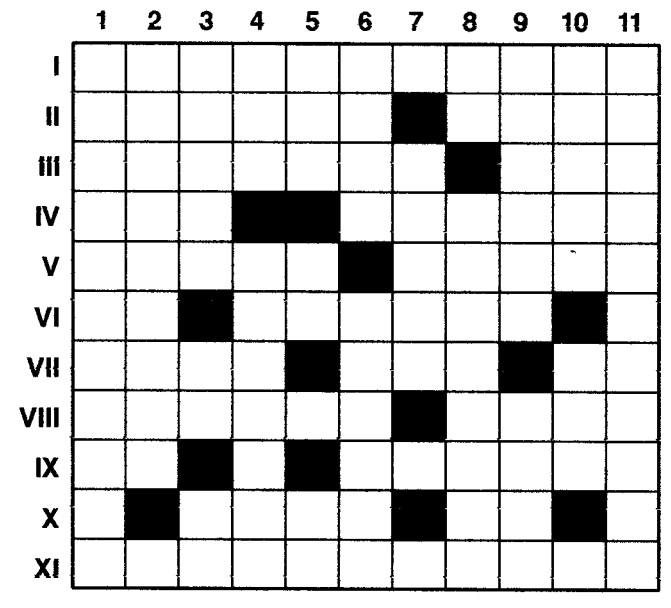

HORIZONTALEMENT

I. Verte, ferme et acidulée. – II. Retrouve la scène. Toujours en mesure chez les Anglo-Saxons. – III. Malheureusement pour lui, on aime sa fourrure. Test projectif. – IV. Menue monnaie. Tissu végétal. – V. Fait joli dans le tableau. Exercer sa force. – VI. Travaille en usine. Problème au moment de l'expulsion. – VII. En bas du carton. Aide au tirage. Prises au fond. – VIII. Transmet à distance. Lac italien. – IX. Préposition. Souvent associé à un système. – X. Fit preuve d'originalité. Pour un départ en fanfare. – XI. Ont toujours quelque chose à dire.

VERTICALEMENT

1. Poids lourd dans les airs. – 2. Nouvelles sorties sur le terrain. – 3. Modifie l'original. En ville. Démonstratif. – 4. Possessif. Plus intéressés qu'intéressants dans leurs démarches. – 5. Sans effets. Problème. Points en opposition. – 6. Jamais seuls sur la face. Ouvre-boîte. – 7. Construction de l'esprit. – 8. Possessif. Parcelles métalliques. – 9. Vous transforme en citron. Matériel de plage polluée ou non. – 10. Le fond du problème. Compagnon de jeu dangereux. – 11. S'écartent des chemins habituels.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 033

HORIZONTALEMENT

I. Chausse-pied. – II. Lettrine. Ré. – III. Art. Lotion. – IV. Noirceur. St. – V. Dire. Néon. – VI. ENA. Ocelots. – VII. Sénile. Ilet. – VIII. Tel. Séide. – IX. If. Déverser. – X. Noue. Ur. Eui. – XI. Sus. Réformé.

VERTICALEMENT

1. Clandestins. – 2. Héroïne. Fou. – 3. Attirant. Us. – 4. Ut. Ré. Iéde (idée). – 5. Sr. Ollé. – 6. Silence. Vue. – 7. Enouée. Serf. – 8. Pétrolier. – 9. Noliser. – 10. Eros. Te deum. – 11. Dentisterie.

SCRABBLE® — PROBLÈME N° 160

Cotisation impayée

1. Suite des noms en –IE que l'on peut compléter par un Z : CABLERIE(Z) CALOMNIE(Z) CAUSERIE(Z) COTERIE(Z) CREPERIE(Z).

2. Tirage : C E E I O S T.

a) Trouvez et placez l'anagramme de COTISEE, qui, lui, est implaçable.

b) Avec ce même tirage, trouvez sept mots de huit lettres en le complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille. Un de ces mots est un nonuple.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

3. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A E I Q T T U : trouvez deux sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 16 février.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 2 février.

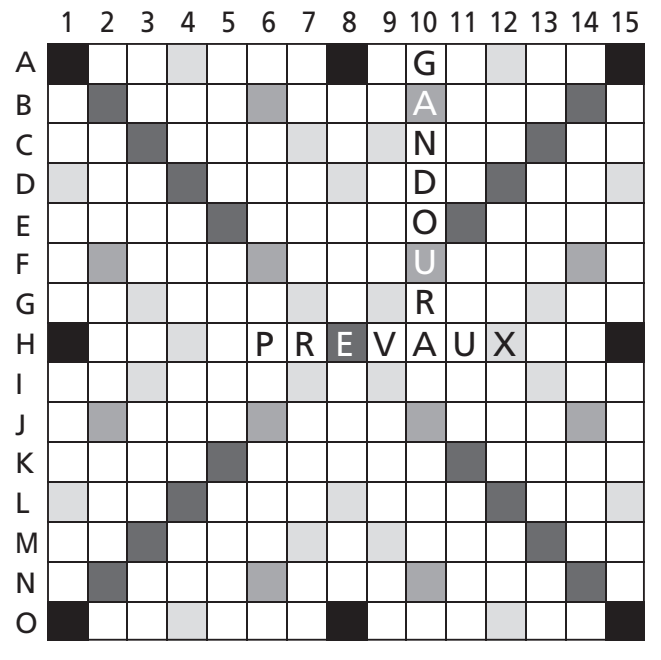

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) DEY, A 6, 39, faisant DU et EX.

b) YODLERAI, B 4, 74 – DRAYOIRE, *couteau pour amincir le cuir*, E 1, 86 – MERDOYAI, 6 H, 73 – VERDOYAI, 9 H, 82 – OXYDERAI, 12 G, 104.

c) GOURMAND-RIGAUDON, *danse ancienne.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA

Comparées à la somptueuse bousculade des très grands films qui aura marqué la fin de l'année 1999 dans le sillage de Cannes et Venise, les semaines cinématographiques de ce début 2000 n'ont pas de quoi faire tourner la tête. Autant profiter de celle-ci pour se jeter avidement sur *Sleepy Hollow*, le nouveau film de Tim Burton, un des derniers génies de la grande enfance américaine. Les concurrents potentiels se font rares. C'est donc aux antipodes du film d'horreur qu'on trouvera la réponse la plus enrichissante à la virtuosité burtonienne, dans le documentaire français de Jean-Michel Carré, *Charbons ardents*, qui s'est intéressé, au plus près du réel et du labeur des hommes, à une expérience unique d'autogestion ouvrière dans une mine du pays de Galles. Enfin, pour ne rien changer à la donne du siècle finissant, la vingt-neuvième édition du Festival international du film de Rotterdam a de nouveau démontré l'extraordinaire vitalité du cinéma asiatique, partagé entre la découverte de nouveaux jeunes cinéastes de Chine continentale et l'impressionnant panorama consacré à l'inépuisable vivier japonais.

Magie noire pour salles obscures

COMEDIA INFANTIL. Film mozambicain de Solveig Nordlund, avec Sergio Titos. (1 h 32.)

Comment montrer la magie à l'écran ? Abolissant dès son invention la plupart des contraintes du temps et de l'espace, le cinéma a reçu le don de magie. Mais la rançon est élevée : ce qui sort de l'ordre naturel est attribué aux pouvoirs extraordinaires de la caméra et de la salle de montage, sans que jamais on croie aux dons surnaturels des êtres ou des choses qui sont à l'écran.

Petit film – par son budget, par son esthétique – *Comedia Infantil* défie cette malédiction. On suit un enfant, Nélio, enlevé de son village du Mozambique par une rébellion terroriste – la Renamo, jamais nommée, pas plus que le pays. Après des épreuves d'une horreur inimaginable (et pourtant montrées, sans imagination justement, mais aussi sans pathos), il rejoint les enfants des rues de Maputo qui survivent en vendant des coton-tiges à la pièce ou en mendiant. Cette trajectoire de la misère – qui se reproduit chaque jour à des milliers d'exemplaires au sud du Sahara – trouve sa singularité dans les pouvoirs magiques que Nélio se découvre à chaque étape de son infernal voyage. Sorcier protégé par une femme-lézard qui apparaît simplement dans le champ, sans effets spéciaux, l'enfant se nourrit de ses épreuves pour devenir un guérisseur renommé dans les bidonvilles.

ZOOM

Tant que le film reste au plus près des enfants, il est d'une justesse impeccable

Réalisatrice suédoise établie au Portugal, Solveig Nordlund a adapté le roman d'un compatriote, Henning Mankell, qui vit, lui, à Maputo. Il est toujours délicat de vouloir faire la part de la couleur de la peau et des yeux ou de la religion : on mettra quand même au débit d'une éducation chrétienne et européenne les références évangéliques qui finissent par envahir le film et le neutraliser dans son ultime conclusion. Mais tant que le film reste au plus près des enfants, de Nélio, surtout, il est d'une justesse impeccable. Cette rigueur doit beaucoup au regard de l'enfant qui joue Nélio (Sergio Titos), sage et triste bien plus qu'on ne l'est à son âge. C'est ce regard qui fait exister la magie. Ce qui vient en plus et en trop est pardonné par la grâce de cette intensité presque insupportable. On ne comprend pas la magie africaine – qui régit les vies dans les villes comme dans les villages – grâce à Nélio, mais on en approche le mystère, qui fait guérir des malades et mourir des méchants en dépit de la raison et de la logique, simplement parce que le regard du sorcier a su faire voir l'impossible au commun des mortels.

Pour faire du cinéma avec cette matière, il faut être un grand sorcier de cinéma soi-même, comme Souleymane Cissé avec *Yeelen,* ou un artisan d'une grande modestie qui s'efface devant son sujet. C'est le cas de Solveig Nordlund. Mais cette humilité devant le sujet – maintenue presque tout au long du film, donne à *Comedia Infantil* des pouvoirs d'envoûtement bien plus puissants que ceux de films bien plus grands.

Thomas Sotinel

RENCONTRE

Sylvie Astric, montreuse de littérature

« Responsable du programme avec lequel la Bibliothèque publique d'information reprend ses activités cinéma au Centre Pompidou, vous avez composé un ensemble "Portraits d'écrivains". Comment l'avez-vous conçu ?

– Pour montrer le plus large éventail de dispositifs employés par des cinéastes pour décrire le travail littéraire. Les films de Marc Allégret sur André Gide et de Roger Leenhardt sur Paul Valéry présentent la manière classique d'évoquer un écrivain, manière devenue plus complexe avec la version de 1952 de *Ceux de chez nous*, où Sacha Guitry commente les images d'Anatole France, Octave Mirbeau, Edmond Rostand (mais aussi Monet, Rodin, Renoir, Sarah Bernhardt...) enregistrées en 1914. *La Guerre d'un seul homme*, d'Edgardo Cozarinsky (sur Jünger), et *Louis-René des Forêts*, de Benoît Jacquot, sont exemplaires de deux méthodes-types, le montage d'archives et l'interview – avec cet avertissement de Louis-René des Forêts, qui vaut pour toutes les projections : n'oubliez pas que tout est mis en scène.

– D'autres films montrent davantage cette mise en scène.

– Trois œuvres mettent en évidence le rapport de grands cinéastes avec la littérature : Oliveira avec *Le Jour du désespoir*, Straub avec *Fortini/Cani,* Pollet avec *Dieu sait quoi.* En revanche, dans *Luca : comment s'en sortir sans sortir* et *Wanted Female : séances publiques d'improvisation de Pierre Guyotat*, le cinéma semble s'effacer pour laisser le plus de place possible à la relation entre le corps de l'écrivain et son texte.

– Ce panorama est complété par *Film*, l'unique réalisation de Samuel Beckett, avec Buster Keaton.

– C'est un objet unique, une sorte d'autoportrait projeté qui, à mon sens, illustre la citation de Paulhan placée en exergue du programme et où il dit notamment, contre la superstition réaliste : « *Les photos exactes, les portraits fidèles, peuvent être puissants, subtils, beaux ou laids. Ils ont un trait qui passe de loin ceux-là : ils ne sont pas ressemblants.* »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

★ Du 9 février au 5 avril, tous les mercredis à 12 heures et 20 heures au Cinéma 2, Centre Pompidou. Tél. : 01-44-78-46-25. 20 F.

Un fait divers mâtiné de merveilleux par le cinéaste américain Tim Burton

Sleepy Hollow, la légende du cavalier sans tête. Johnny Depp, Christina Ricci, Christopher Walken habitent le conte du réalisateur de « Mars attaque ! »

Film américain de Tim Burton. Avec Johnny Depp, Christina Ricci, Christopher Walken, Lisa Marie, Miranda Richardson. (1 h 45.)

Après le très étrange *Ed Wood* et la demi-réussite qu'était *Mars attaque !*, deux films qui ont bien montré le malentendu entre l'univers de Tim Burton, d'inspiration gothique et expressionniste, et les attentes du public, le réalisateur américain retourne, en adaptant *La Légende de Sleepy Hollow,* une nouvelle de Washington Irving, à son genre de prédilection : le conte de fées.

Sans doute le film de Tim Burton dont l'inspiration littéraire est la plus évidente, *Sleepy Hollow* fait preuve d'une harmonie et d'une pureté visuelle à couper le souffle. Tout fonctionne à la perfection dans ce conte d'Halloween régi par une mécanique de haute précision qui doit tout à un réalisateur au sommet de sa forme. Bien que filmé avec des acteurs en chair et en os, *Sleepy Hollow* est aussi stylisé que *The Adventures of Ichabod Crane and Mr. Toad*, le film d'animation de Walt Disney qui, en 1949, donnait un frisson comique – renforcé par la narration de Bing Crosby – au même récit horrifique de Washington Irving. Tim Burton dirige ses comédiens comme s'ils faisaient partie d'un théâtre de marionnettes, silhouettes comparables à celles de *L'Etrange Noël de Monsieur Jack,* à la fois humains et mécaniques, sensibles et inaltérables, « burtoniens » en somme.

Sleepy Hollow s'ouvre, en 1799, sur un New York fin de siècle, obscur, enveloppé par la brume, puis se déplace rapidement vers un somptueux village de la vallée de l'Hudson baigné par une lumière automnale. Le personnage de l'instituteur maladroit du récit de Washington Irving, interprété par Johnny Depp, s'est transformé en inspecteur de police tout aussi gauche, aux méthodes d'investigation d'avant-garde. Il est envoyé à Sleepy Hollow, petite ville de la Nouvelle-Angleterre, pour enquêter sur une série de décapitations mystérieuses.

CITROUILLES D'HALLOWEEN

Andrew Kevin Walker, le scénariste de *Seven* et de *8 mn*, a transformé la nouvelle de Washington Irving en histoire de *serial killer.* Le cavalier – un leurre chez Washington Irving comme dans le dessin animé de Disney – est ici on ne peut plus vrai : il prend les traits d'un mercenaire allemand sanguinaire, autrefois à la solde des troupes anglaises pour massacrer les révolutionnaires américains. Il cherche à récupérer sa tête tranchée durant les combats. L'inquiétant Christopher Walken a les dents de scie des citrouilles d'Halloween comme dans *L'Etrange Noël de Monsieur Jack* et se retrouve coiffé de la perruque de Sid Vicious (ex-bassiste des Sex Pistols)...

Bien que la principale attraction de *Sleepy Hollow* tienne à ses décors somptueux, inspirés en partie de ceux du *Chien des Baskerville* de Terence Fisher, on ne peut négliger les efforts de Tim Burton et d'Andrew Kevin Walker pour créer un univers d'inspiration gothique, mêlant la peur originelle des forêts avec la culpabilité qui allait bientôt naître de la guerre d'indépendance. Le cavalier sans tête apparaît d'abord comme un reste, mutilé mais encore doué de puissance, de la révolution américaine. C'est comme si la statue du roi George III, que les New-Yorkais, pressés d'en finir avec la présence anglaise, déboulonnèrent, se matérialisait et, telle la statue du Commandeur, revenait se venger.

CLIVE COOTE

La plastique de Johnny Depp, son visage sans âge n'ont jamais été aussi bien mis en valeur que dans le film de Tim Burton.

Le film se place aussi sous le signe du meurtre symbolique. Ce cavalier décapité est encore une figure de Walt Disney dont Tim Burton aurait décidé d'entreprendre la psychanalyse pour faire ressurgir la part maudite du créateur de Mickey. Disneyland est revisité dans *Sleepy Hollow* comme un grand guignol, un train fantôme maléfique qui secouerait les consciences et dérangerait le sommeil des hommes et des enfants de bonne famille.

Sensible et distingué, le Ichabod Crane de *Sleepy Hollow* est, en digne précurseur de Sherlock Holmes, le concepteur de plusieurs appareils de détection. Artiste manqué et scientifique rationnel, il ne croit qu'en ce qu'il voit, et tourne de l'œil dès que le cavalier sans tête commence à trancher celles des autres. Il y a un côté bon élève à la fois naïf et perspicace, un peu trop appuyé dans l'interprétation de Johnny Depp. Mais, comme dans *Edward aux mains d'argent* et *Ed Wood,* l'acteur sait s'effacer derrière la mise en scène très spectaculaire de Tim Burton. La plastique de Depp, son visage sans âge n'ont d'ailleurs jamais été aussi bien mis en valeur que dans ce film. Ichabod est un jeune homme traumatisé durant son enfance. Ses mains sont mystérieusement striées, mais on sait que les héros de Tim Burton – Edward dans *Edward aux mains d'argent,* le pingouin dans *Batman 2, le défi* – ont souvent une empreinte singulière. Ichabod retrouve régulièrement sa mère, tuée par un mari puritain qui la prenait pour une sorcière, dans ses rêves. Celle-ci, interprétée par Lisa Marie, compagne de Tim Burton dans la vie, régale le jeune Ichabod d'un jouet optique, ancêtre du cinématographe baptisé « Traumatrope », dont les motifs, une fois actionnés, donnent l'illusion du mouvement.

INNOCENTE SORCIÈRE

En montrant son Traumatrope à Katrina Van Tassel (Christina Ricci), la plus innocente et la plus charmante des sorcières qui peuplent le film, Ichabod lui explique que la « *vérité ne réside pas toujours dans les apparences* ». Personne n'a attendu Tim Burton pour s'accommoder d'un tel axiome – encore que chacune des apparitions du cavalier sans tête, surgi des entrailles sanguinolentes d'un arbre millénaire, soit d'un tel réalisme qu'il faille presque se frotter les yeux pour y croire – mais une telle assertion prend, dans son cinéma, une signification particulière. Les films de Tim Buron remontent toujours plus loin dans l'histoire du cinéma. *Pee Wee* était un hommage aux films de *bikers* des années 50 ; *Batman 2, le défi* s'inscrivait dans le cinéma expressionniste allemand des années 20 ; *Sleepy Hollow* se situe, lui, au point zéro, à l'origine du cinéma, lorsque la rotation d'un disque en carton tendu entre deux fils suffit à provoquer un mouvement.

La temporalité du conte et l'intention du cinématographe se rejoignent et deviennent, par un tour de passe-passe, contemporains. Tim Burton a poussé son projet à son point le plus extrême, faisant de *Sleepy Hollow* l'un de ses plus beaux films, et certainement le plus étrange. Ses contes ne sont plus des allégories, mais tout simplement des faits divers mâtinés de merveilleux que le réalisateur a décidé de prendre au pied de la lettre.

S. Bd

Tim Burton, réalisateur

« La spécificité du cinéma consiste à produire une image qui vous hante »

« Dans quelles circonstances vous a-t-on proposé de réaliser *Sleepy Hollow* ?

– Lorsqu'on m'a envoyé le scénario, j'avais l'impression d'avoir perdu la tête. Je me sentais complètement largué à cette époque. Je dois remercier le destin de m'avoir renvoyé une image aussi fidèle de moi. Je venais de travailler un an sur une adaptation de *Superman* baptisée *Superman Reborn.* J'ai d'ailleurs tellement travaillé sur ce film qu'il doit maintenant exister dans une autre dimension. Les repérages étaient faits, des bouts d'essais tournés, mais la Warner a annulé le projet. Je voulais savoir ce qui se passait dans la tête de Superman qui est le moins crédible des super-héros. Ce type vient d'une autre planète et n'ose dire à personne qu'il est Superman. Cela doit forcément vous taper sur la tête.

– Quand avez-vous lu pour la première fois la nouvelle de Washington Irving dont *Sleepy Hollow* est adapté ?

– Cette nouvelle fait partie de ces textes que l'on a l'impression d'avoir parcourus, en général à l'école, mais que personne n'a en fait jamais lus. Cette histoire du cavalier sans tête est tellement ancrée dans la conscience américaine que tous les enfants croient la connaître. C'est ce qui m'a poussé à l'adapter car il y a forcément quelque chose de très fort dans une histoire dont tout le monde possède sa version.

– Avez-vous découvert les contes de fées par l'intermédiaire du cinéma ou de la littérature ?

– Je n'ai jamais lu, enfant, les contes classiques, comme ceux des frères Grimm. Les contes de fées procèdent d'une vision imaginaire dont les termes sont pourtant réalistes. Il y a aujourd'hui tellement de films où l'on vous dévoile tout... Le conte de fées fonctionne au contraire en permanence sur l'allusion. C'est pour cela que je crois que le cinéma est la version moderne des contes de fées. il en a pris le relais. Je ne voulais d'ailleurs pas faire un film entièrement ancré dans son époque. Si vous regardez bien les costumes des personnages, vous verrez qu'il est difficile de déterminer quand se déroule *Sleepy Hollow.*

– Quelles consignes avez-vous données à vos comédiens, Johnny Depp en tête, dont le jeu, très hiératique, semble inspiré des comédiens du muet ?

– L'image d'un cavalier sans tête est si forte qu'il suffit à un réalisateur de lui faire confiance. J'ai du coup tourné *Sleepy Hollow* comme s'il s'agissait d'un film muet où la plastique de mes acteurs importeraient plus que d'habitude. J'ai choisi Christina Ricci car je suis sûr qu'elle est la fille de Bette Davis et de Peter Lorre. Johnny Depp est un grand admirateur de Buster Keaton et s'est inspiré de lui pour interpréter Ichabod. Il s'agissait de donner une élégance viscérale à son mouvement.

– L'esthétique de *Sleepy Hollow* est marquée par les films d'horreur anglais des années 60 de la Hammer. Quand les avez-vous découverts ?

– Enfant. Je ne crois pas avoir vu avant l'âge de vingt ans un film récompensé par un Oscar. Les films Hammer me semblaient les plus beaux films du monde car j'avais l'impression qu'ils m'étaient directement destinés. *Sleepy Hollow* est le premier film où j'arrive à retrouver, de manière aussi pure, l'imagerie des films Hammer. La présence de Michael Gough et de Christopher Lee dans le film, deux acteurs vedettes des productions Hammer, va d'ailleurs dans ce sens. Ce qui me frappe dans les films Hammer, c'est la cohabitation de grands moments avec des scènes plus faibles. Le spectateur faisait par exemple très bien la différence entre les scènes tournées en studio, souvent très fortes, et celles tournées en extérieurs, en général plus faibles. J'ai d'ailleurs demandé à mon directeur de la photo que les scènes de *Sleepy Hollow* tournées en studio aient l'air le plus réalistes possible, et que celles tournées en extérieurs donnent l'impression d'avoir été fabriquées, afin de procurer une sensation d'étrangeté. Les films Hammer semblaient s'adresser directement à ma psyché. Je ne me souviens pas, par exemple, de l'histoire du *Chien des Baskerville* de Terence Fisher, mais certaines de ses images semblent imprimées dans mon cerveau car elles sont belles. La spécificité du cinéma en tant qu'art consiste à produire une image qui vous hante. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Wim Wenders, ou l'éternel retour

LE NOUVEAU FILM de Wim Wenders, *The Million Dollar Hotel,* devait faire l'ouverture du cinquantième Festival de Berlin le 9 février. Qu'un grand cinéaste allemand ouvre une grande manifestation cinématographique en Allemagne paraît naturel. Il n'en est rien. Pour Wenders, c'est un retour, un de plus, d'autant plus significatif qu'il se fera dans un lieu qui a autant changé que lui : le festival s'installe sur la Potsdamerplatz, au cœur même de ce qui fut le centre vide – évidé par l'Histoire – de l'Allemagne, que Wenders a filmé exactement, tendrement dans *Les Ailes du désir*, à la veille de la chute du mur.

PORTRAIT

Son problème n'est pas de voyager, mais de s'arrêter, de se construire une maison

L'histoire de Wim Wenders ressemble à l'impossible histoire du cinéma allemand depuis l'avènement du nazisme, qui détruisit ce qui fut l'une des plus grandes, sinon la plus grande cinématographie de l'après-première guerre mondiale. C'est cette absence que n'a cessé de filmer Wenders. Dès *Summer in the City* (1971) et avec *L'Angoisse du gardien de but au moment du penalty* (1971), *Faux mouvement* (1974), *Au fil du temps* (1975), il arpente le temps vide, le passé refoulé, l'espace déserté de l'Allemagne contemporaine, avec comme horizon ce qui est la ligne de référence de son pays – la RFA, pas l'Allemagne. L'Amérique est cet horizon, comme le redisent *La Lettre écarlate* (1972), *Alice dans les villes* (1973), *L'Ami américain* (1977), *Nick's Movie* (1980), *L'Etat des choses* (1982), *Hammet* (1982), jusqu'à la consécration de *Paris, Texas* en 1984.

POSTURE INTENABLE

Triomphe qui consacre, outre la beauté du film et le talent du cinéaste, une « posture » exemplaire, celle de l'auteur européen ayant pris en compte le poids réel et imaginaire de l'Amérique dans la fin du siècle. Symboliquement, cette consécration se produit aussitôt après l'anéantissement de « l'autre cinéaste allemand » d'après-guerre, Rainer Werner Fassbinder, mort en 1982 après avoir concentré toute l'énergie de son génie sur la tentative de reprendre à bras le corps une Histoire qu'une société tout entière refuse d'affronter. Face à la solitude de Fassbinder, Wenders semble alors très entouré. C'est une illusion. La suite montre bientôt que la posture conquise avec *Paris, Texas* est également intenable.

Wim Wenders aura pourtant essayé. Comme personnalité : il accepte postes honorifiques ou officiels, se fait ambassadeur du cinéma allemand, européen, d'auteur, toutes les justes causes... épuisant tonneau des Danaïdes culturelles. Comme cinéaste : il va partout, *Jusqu'au bout du monde*, comme un de ses titres l'indique en 1991, revenant sur ses pas avec *Si loin, si proche* (1994), plongeant dans la baie de Los Angeles et une méditation très politiquement correcte avec *La Fin de la violence* (1998). La lourdeur caractérise ces projets, d'autres voyages bénéficient de leur légèreté : au Japon (*Tokyo-Ga*, 1985), sur des routes de campagne (*Arisha*, 1994), au Portugal, (*Lisbonne Story*, 1995), à Cuba (*Buena Vista Social Club*, 1999). La légèreté est plus plaisante, mais aussi un leurre, pour un cinéaste qu'on crut honorer en le faisant pape du road-movie – phénomène auquel il contribua même en donnant ce nom à sa société de production. Son problème n'est pas de voyager, mais de s'arrêter, de se construire une maison, un territoire, une collectivité d'appartenance unie par des codes communs. Sous l'œil de l'inspecteur Mel Gibson, et d'après une histoire inventée par son ami Bono, c'est à nouveau l'enjeu de *Million Dollar Hotel*. Qu'il en fasse à Berlin la première présentation est une manière, pas du tout facile pour lui, d'aller poser sa question à l'endroit même où elle fait problème.

J. -M. F.

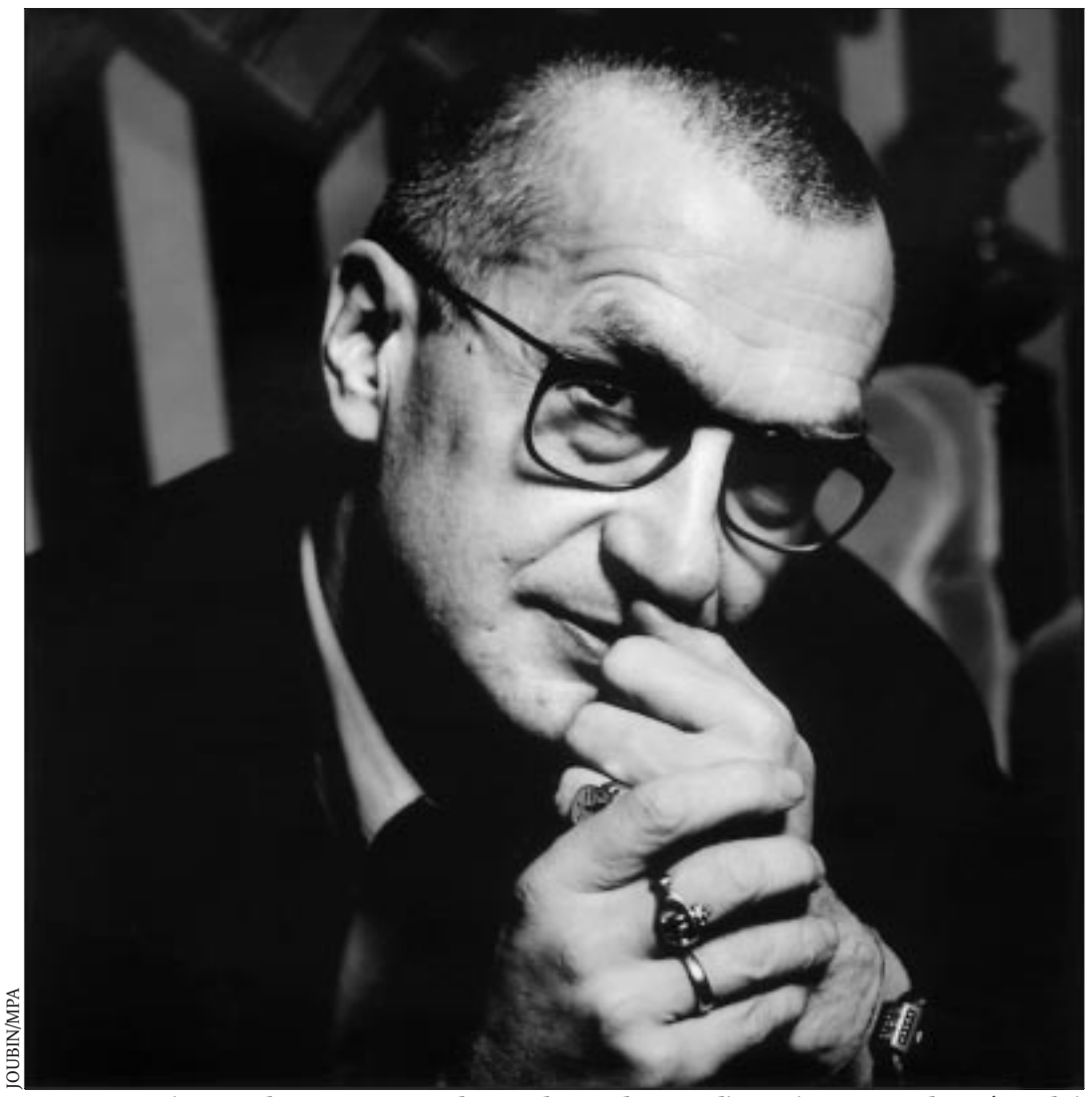

JOUBIN/MPA

Wim Wenders retourne sur la Potsdamerplatz, un lieu qui a autant changé que lui.

L'eau, l'air et la terre à l'épreuve de la mort

La 29e édition du Festival international du film de Rotterdam a été plus dépaysante que jamais

ROTTERDAM
de notre envoyé spécial

Curiosité, diversité et quantité demeurent les atouts majeurs de Rotterdam, contribuant à entretenir son originalité dans le paysage ultra-concurrentiel des festivals de cinéma. Fort de cette politique d'ouverture, trois cent vingt mille spectateurs ont fréquenté les salles cette année du 26 janvier au 6 février, deux mille professionnels s'y sont donné rendez-vous, cinq mille rencontres ont été organisées dans le cadre d'un marché d'aide à la production (Cinémart) qui rassemblait quarante et un projets de films, et plus de cinq cents longs et courts métrages ont été projetés, nombre d'entre eux venant de genres (cinéma expérimental, documentaire, essai...), de contrées (Singapour, Thaïlande, Indonésie...), ou de confins (télévision, Internet...) rarement explorés. A quoi l'on peut ajouter une programmation entièrement dévolue au cinéma japonais, qui fut, avec plusieurs rétrospectives d'auteurs et de nombreux inédits, l'une des plus riches jamais organisées en Europe *(lire ci-dessous).*

Que peut, devant cette pléthore de tentations, un homme seul ? Comment cet animal censément doué d'intelligence se fraie-t-il un chemin dans un dédale de propositions souvent inconnues (Rotterdam privilégie les premières œuvres), où, toutes sections confondues, les déceptions et les pièges côtoient les perles rares ? Nul ne saurait prétendre, dans ces conditions, livrer un bilan exhaustif du festival, qui doit autant au hasard qu'à l'expertise. Quand cette combinaison est heureuse, quand elle suscite des rapprochements cohérents entre quelques œuvres admirables, il arrive qu'on puisse revenir de Rotterdam avec une histoire forte et singulière à raconter.

Cette histoire, d'évidence, s'écrit cette année en trois films de style et de genre très différents – *Suzhou River*, de Lou Ye (Chine), *Zhi*, de Ding Jian-cheng (Chine), *Vacances prolongées*, de Johan Van der Keuken (Pays-Bas) – qui constituent trois variations autour du thème de la mort, chacune d'entre elles privilégiant, avec une intense et paradoxale sensualité, un élément fondamental de la matière vivante.

Coproduit par l'Allemagne et réalisé sans le visa de censure chinois par un cinéaste né à Shangaï en 1965, *Suzhou River* est ainsi placé sous le signe ambigu et mythologique de l'eau. C'est dans ce fleuve pollué qui traverse cette ville que la jeune Moudan se jette par dépit amoureux. Rongé par le remords au point de refuser l'hypothèse de la mort de sa fiancée, Marmad rencontre quelques années plus tard Meimei (interprétée par la même actrice), une sirupeuse sirène de bar de nuit à perruque blonde qui semble en être la réincarnation. Partiellement narrée en caméra subjective par le petit ami vidéaste de Meimei, cette histoire moderne de fantôme chinois, dont le fleuve est le héros, conjugue la puissance documentaire des jeunes cinéastes « illégaux » du continent avec les méandres narratifs de leurs contemporains insulaires, taïwanais ou hongkongais.

PANTHÉISME LYRIQUE

Appartenant à la même génération et partageant la révolte esthétique, politique et morale de Lou Ye, Dong Jian-cheng présente *Zhi* (« Papier »). Tourné en 16 millimètres avec des bouts de ficelle, ce film appartient à un genre inédit en Chine continentale. Dans une veine plus proche des contemplatifs occidentaux (Alexandre Sokourov, Sharunas Bartas, Pedro Costa...), Dong signe avec ce premier long métrage une œuvre quasiment expérimentale, mariant le noir et blanc et la couleur dans une sorte de panthéisme lyrique qui se passe aisément de dialogues. Adapté d'un proverbe chinois – « La vie est fragile comme un morceau de papier » – *Zhi* met en scène la relation étrange entre un jeune homme solitaire et un vieillard qui fabrique des cocottes en papier à partir de dazibaos communistes pour qu'elle soient brûlées pendant ses funérailles (une ancienne tradition chinoise, interdite par le régime). La disparition du vieillard, la réapparition onirique de sa fille tuée d'une balle, la dilapidation du temps et de l'espace composent le tableau d'un monde aussi évanescent que l'air. Le cinéma aurait pour mission, par le raccord poétique des sons et des images, d'en révéler la précaire beauté.

Ni l'eau, à la surface de laquelle se termine et se trouble en un mouvement élégiaque *Vacances prolongées*, ni le ciel, vers lequel la caméra DV ne cesse de panoramiquer selon l'axe vertical de l'interrogation, ne sont absents du nouveau film de Johan Van der Keuken. Mais c'est bien à la terre, dans sa lumière, sa diversité et son mystère, que le cinéaste rend hommage, tout au long d'un voyage entrepris suite à l'annonce soudaine d'une mort programmée. Ouvrant son film par la révélation du diagnostic fatal d'un cancer de la prostate, le documentariste néerlandais s'en va refaire le tour du monde, cherchant dans chaque souffle du vent, dans chaque visage d'enfant affamé qui lui sourit, dans chaque brindille crissant sous ses pas, l'épreuve d'une ultime et hasardeuse étreinte avec la matière vivante, entre la promesse du néant et le miracle d'un possible sursis.

Jacques Mandelbaum

Palmarès

● **Jury officiel.** Abderrahmane Sissoko (Mauritanie), Ann Hui (Hongkong), Rineke Dijkstra (Pays-Bas), Bingham Ray (Etats-Unis), Michel Reilhac (France).
● **Tigres.** *Suzhou River,* de Lou Ye (Chine) ; *Mundo Grua*, de Pablo Trapero (Argentine) ; *Bye Bye Blue Bird,* de Katrin Ottarsdottir (Danemark).
● **Prix du public.** *Shower,* de Zhang Yang (Chine).
● **Prix de la critique internationale.** *Mundo Grua*, de Pablo Trapero (Argentine).
● **Prix de la critique néerlandaise.** *Audition*, **de Miike Takashi (Japon).**
● **Prix de l'Association pour la promotion du cinéma asiatique.** *Nang Nac,* **de Nonze Nimibutr (Thaïlande) ; mention spéciale à** *Zhi,* **de Ding Jiancheng (Chine).**
● **Prix de la jeunesse.** *Fucking Amal,* **de Lukas Moodysson (Suède).**

Le cinéma japonais comme coqueluche

ROTTERDAM
de notre envoyé spécial

Il devient de plus en plus difficile de compter sans le Japon sur la planète cinéma. Avec la multiplication des rétrospectives organisées à travers le monde, la hausse du nombre de films distribués à l'étranger (dix-huit films japonais sont sortis en France en 1999), la consécration internationale du génial Takeshi Kitano, le succès des mangas (*Princesse Mononoké,* après avoir battu le record de fréquentation au Japon, a attiré plus de deux cent mille spectateurs en France) et l'incessante découverte de nouveaux auteurs dans les festivals, il ne s'agit pas d'un phénomène de mode, mais du signe bien réel de la vitalité retrouvée de cette cinématographie, éclose comme une fleur miraculeuse sur les ruines industrielles des grands studios. Deux cent quarante-neuf films ont été produits en 1998 au Japon, dont soixante-cinq par les majors et cent quatre vingt quatre par des sociétés indépendantes.

On en aura eu de nouveau la preuve cette année au Festival de Rotterdam qui aura fait feu de tout bois en multipliant films inédits et auteurs méconnus. Fidèle à sa politique, le festival a brassé très large, en présentant à la fois des œuvres expérimentales, des films de genre, du cinéma d'auteur, de l'animation et une prospective dédiée aux nouvelles technologies. Deux jeunes auteurs – Hiroshi Okuhara (*Timeless Melody*) et Nobuhiro Yamashita (*Hazy Life*) – étaient ainsi présents parmi les quatorze sélectionnés de la compétition officielle. D'intéressantes rétrospectives ont de surcroît été consacrées à l'œuvre animée de Mamoru Ishii, l'auteur de *Ghost in the Shell* (1995), ainsi qu'à celle du vétéran Kinji Fukasaku, dont quinze films ont été présentés, depuis *Greed in broad daylight* (1961) jusqu'à *The Geisha House* (1999).

Petit maître du film de yakuzas, assurément moins éblouissant en la matière que Seijoun Suzuki (redécouvert lui aussi à Rotterdam en 1991), Fukasaku n'en demeure pas moins extrêmement prisé de la jeune génération japonaise, et accessoirement de Quentin Tarentino qui en a fait l'un de ses auteurs de chevet. Dialogué par Yukio Mishima, son *Black Lizard* (1968) reste en tous cas une pure merveille de subversion kitch des codes, nourrie à la source féconde du roman feuilleton et du kabuki.

A l'exception de Kiyoshi Kurosawa (*Cure*, *Charisma*, *Barren Illusions*...), l'une des grandes révélations de la décennie, on est en revanche plus dubitatif au sujet de la veine horrifique et fantastique mise à l'honneur par Rotterdam. Des films comme *The Dimension Travellers* (1999) de Kazuya Konaka ou *Shikoku* (1999) de Shunichi Nagasaki, présentés comme des modèles de réussite, ne sont pas loin de frôler, derrière une façade alambiquée, le vide sidéral d'une adolescence un peu trop prolongée. Takashi Miike, auteur prolifique de films beaucoup plus aboutis dans le registre de la peur (*Audition*, *Ley Lines*, *Dead or Alive*, tous réalisés en 1999), n'est pas davantage, comme certains spécialistes le suggèrent, l'alter ego de Kiyoshi Kurosawa. Cette prolifération du fantastique, et le succès qu'elle connaît auprès de la jeunesse nippone, atteste en tous cas, pour le meilleur (le dépassement créatif) et pour le pire (la manie fétichiste), d'un phénomène qui fut jadis l'apanage des films de série B : l'innervation et la revitalisation du cinéma par le biais de la culture populaire, depuis les séries télévisées jusqu'aux bandes dessinées.

J. M.

Propriétaires de tous les pays, unissez-vous !

Charbons ardents. Au pays de Galles, une mine fonctionne depuis cinq ans sur le mode de l'autogestion ouvrière

Film documentaire français de Jean-Michel Carré. (1 h 30.)

Documentaire ou fiction, certains films intéressent a priori par l'intérêt de leur sujet et, suppose-t-on, l'acuité particulière de l'esprit qui l'a reconnu et envisagé, parmi cent autres possibles. Présenté en avant-première en 1999 à Cinéma du réel, le festival de films documentaires du Centre Pompidou, puis diffusé sur la chaîne Arte en avril 1999, *Charbons ardents*, de Jean-Michel Carré, est de ceux-là.

Auteur prolifique de documentaires « sociaux » pour le cinéma (*Alertez les bébés !*, 1978 ; *Galères de femmes*, 1993...) et la télévision (*Prière de réinsérer*, 1992, *Les Trottoirs de Paris*, 1994), mais aussi de quelques remarquables incursions dans le domaine de la fiction (*Visiblement je vous aime*, 1995), Carré présente avec son nouveau film le fruit d'un long séjour passé dans la mine de Tower Colliery, à Aberdare, dans le pays de Galles, qui a pour particularité de fonctionner depuis cinq ans sur le mode de l'autogestion ouvrière.

A l'heure du triomphe de la mondialisation et du néolibéralisme, et sur fond de démantèlement généralisé de l'industrie minière, l'histoire est suffisamment stupéfiante pour mériter le détour. Tout commence en avril 1994, à l'issue de la longue lutte qui vient d'opposer le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher au syndicat des ouvriers de la mine d'Aberdare. De guerre lasse, épuisés par leur combat, les mineurs finissent par signer la fermeture de leur lieu de travail. Les dirigeants syndicaux, refusant de se résigner, réussissent alors à les persuader de racheter la mine avec leurs indemnités de licenciement. Le 2 janvier 1995, deux cent vingt-trois actionnaires-salariés reprennent le travail au sein de cette nouvelle coopérative, après avoir élu sept responsables, mandatés pour en assurer la gestion et le développement.

Belle histoire, pensera-t-on, non sans se remémorer le verdict que l'Histoire réserve souvent à ce genre d'utopies. C'est ici que les choses deviennent intéressantes : cela fait maintenant plus de cinq ans que la coopérative de Tower Colliery fait la nique à l'Histoire. Elle a une rentabilité record, un taux d'absentéisme dérisoire, les conditions de travail y ont été améliorées ainsi que les salaires, la protection sociale et la sécurité. Et il y a un bon espoir de voir se prolonger cette situation. En donnant la parole aux acteurs de cette révolution en forme d'épopée minière – notamment à Tyrone O'Sullivan, figure charismatique et principal artisan de ce succès –, Jean-Michel Carré en rappelle brièvement l'histoire, mais s'intéresse surtout au présent, à ce qu'il nomme *« la gestion d'une réussite »*.

SYMPATHIE COMPRÉHENSIBLE

Le hic, c'est qu'il est paradoxalement beaucoup plus difficile de filmer la réussite que l'échec, le bonheur que le conflit. Quand Claire Simon passionnait dans *Coûte que Coûte* parce que sa petite entreprise se débattait devant la menace d'une liquidation, quand l'altière fanfare des *Virtuoses* de Mark Hermann (qui s'inspire de la même expérience) tirait les larmes parce que le film montrait surtout les ouvriers au fond du trou, les mineurs heureux de Tower Colliery ennuieraient presque et leur fanfare semble tout au plus pittoresque. Jean-Michel Carré connaît trop son art pour ne pas l'avoir senti, et rétablit à mi-chemin la situation – sans doute un peu tard sur le strict plan dramaturgique. Un deuxième film démarre alors. Il voit s'opposer l'assemblée des ouvriers-actionnaires aux cadres élus par elle : ces derniers ont conçu un projet de site touristique destiné à pallier financièrement la diminution des gisements de charbon afin d'assurer l'avenir des mineurs.

Ce qui se passe devient alors passionnant et l'on regrette que le film n'y ait pas accordé davantage d'importance, ni réussi à en tirer toutes les implications, en raison d'une sympathie assez compréhensible pour la réussite incarnée par Tower Colliery. Car le débat qui oppose entre eux les actionnaires, s'il atteste de l'existence d'un réel débat démocratique, reconduit aussi les vieux antagonismes entre cadres et ouvriers, en même temps qu'il pose la question de l'éventuel retour par la lucarne d'une logique capitaliste avec laquelle cette expérience d'autogestion n'avait, de toute façon, pas rompu.

J. M.

★ ***Charbons ardents, histoire d'une utopie,*** **de Jean-Michel Carré, Arte Editions/Serpent à plumes, 213 p., 99 F (15 €).**

HORS-CHAMP

■ **Le Studio Canal+ financera les trois prochains films de Mike Leigh,** aux termes d'un accord signé jeudi 3 février à Paris. Le réalisateur britannique – dont le dernier film, *Topsy Turvy,* vient de remporter un énorme succès critique aux Etats-Unis – se mettra au travail en septembre sur le premier long-métrage concerné par l'accord. Dans le cadre de sa stratégie de constitution d'une major européenne, le Studio Canal+ doit encore mettre sur pied ou acquérir une structure de distribution en Grande-Bretagne.

■ ***La Maladie de Sachs,* de Michel Deville, a remporté le prix Méliès** attribué le lundi 7 février par le Syndicat français de la critique de cinéma. Le prix Léon-Moussinac du meilleur film étranger est allé à *Eyes Wide Shut*, de Stanley Kubrick.

■ **Des manifestants nationalistes hindous ont interrompu le tournage de *Water,*** un film de la réalisatrice Deepa Mehta qui décrit la condition des veuves en Inde dans les années 30. Dimanche 6 février, un militant du parti nationaliste hindou Shiv Shena s'est lesté de pierres et s'est jeté dans le Gange dans la ville de Varanasa, 675 kilomètres à l'est de New Delhi, où se tourne le film. La nouvelle de ce suicide a provoqué des émeutes qui ont forcé la réalisatrice à arrêter le tournage. Les comédiens et les techniciens ont été évacués sous protection de la police. – *(AP.)*

Premières nouvelles de Berlin rénové

Le Festival quitte le Zoo Palaast pour la Potsdamerplatz

BERLIN
de notre envoyé spécial

Pour sa cinquantième édition, le Festival de Berlin change de lieu et quitte définitivement le Zoo Palaast, proche de la Kurfüstenstrasse, pour un ensemble architectural entièrement neuf : la Potsdamerplatz, grand quartier d'affaires dessiné par l'architecte Renzo Piano, sera désormais le nouveau centre des activités du festival, en regroupant un nouveau palais, bâtiment tout de verre et de béton, des salles de cinéma, des grands hôtels internationaux. Les organisateurs, en opérant cette translation géographique, espèrent bien ainsi faire effectuer un saut qualitatif à la manifestation.

De fait, une plus grande intervention des sponsors ainsi qu'une attention accrue des pouvoirs publics devraient marquer la manifestation cette année. Le jury, présidé par l'actrice chinoise Gong Li, devra juger vingt et un films. Parmi ceux-ci, six sont des productions américaines, le festival n'ayant, à cet égard, jamais connu le même embarras ni la même exigence que Cannes en ce qui concerne le cinéma hollywoodien : il lui a souvent réservé une place de choix dans la compétition officielle. On pourra donc voir *Magnolia*, le nouveau film de l'auteur de *Boogie Nights*, Paul Anderson ; *La Plage*, de Danny Boyle ; *Hurricane Carter*, de Norman Jewison ; *Le Talentueux Mr Ripley* (remake de *Plein soleil*, de René Clément), d'Anthony Minghella ; les nouveaux Oliver Stone, *Any Given Sunday*, et Milos Forman, *Man on the Moon*, avec Jim Carrey. Par ailleurs, seront présentés hors compétition *Les Rois du désert*, de David O'Russel, et *The Filth and The Fury*, de Julian Temple.

FORUM « TÊTE CHERCHEUSE »

La France est le deuxième pays représenté en ce qui concerne la quantité de films sélectionnés. Il y en aura quatre : *Love Me*, de Laetitia Masson ; *La Chambre des magiciennes*, de Claude Miller ; *Fausses pistes*, de Jonathan Nossiter, et *Gouttes d'eau sur pierres brûlantes*, de François Ozon, adaptation attendue d'une pièce de Rainer Werner Fassbinder. Le cinéma allemand sera représenté par deux « valeurs sûres », deux cinéastes que l'on ne peut guère qualifier de « jeunes », purs produits du « nouveau cinéma » des années 70 : Wim Wenders, qui a tourné aux Etats-Unis *The Million Dollar Hotel*, et Rudolf Thome avec *Paradiso-Sieben Tage mit Sieben Frauen*. Abonné des compétitions internationales, le Chinois Zhang Yimou présentera *Wo De Fu Quin Mu Quin*, coproduit avec les Etats-Unis. Et l'Asie sera présente également avec le nouveau titre de Stanley Kwan You, *Shi Tiawu,* et avec *Dokuritsu Shonen Gassoudhan*, du Japonais Akira Ogata.

La section parallèle, Panorama, fera la part belle aux productions européennes, qui représentent plus de la moitié de la sélection – parmi elles, quatre films français et surtout sept films de jeunes cinéastes allemands dont on espère quelques révélations. C'est souvent le Forum international du jeune cinéma qui joue le rôle de véritable « tête chercheuse » de la production cinématographique mondiale. On pourra y découvrir les nouveaux films documentaires de Johan van der Keuken, *Vacances prolongées*, et du Belge Boris Lehman lancé dans un grand œuvre uniquement consacré à sa personne et dont *A comme Adrienne* constitue un nouveau volet. Trois cinéastes français ont été sélectionnés : Claire Denis *(Beau travail),* Claire Devers *(La Voleuse de Saint-Lubin),* Vincent Dieutre *(Leçons de ténèbres).* Le continent asiatique sera fortement représenté : il s'y passe tant de choses sur le front de la création cinématographique. Mais cela devient banal de le souligner.

Jean-François Rauger

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	**Toy Story 2**	1	**745 886**	633		**745 886**
2	**Sixième Sens**	5	**509 090**	586	▽ – 25 %	**5 145 651**
3	**American Beauty**	1	**270 621**	252		**270 621**
4	**L'Extraterrestre**	1	**164 285**	510		**164 285**
5	**Anna et le Roi**	2	**160 696**	347	▽ – 31 %	**444 247**
6	**Accords et désaccords**	2	**135 366**	346	▽ – 39 %	**410 780**
7	**Peur bleue**	3	**104 767**	411	▽ – 43 %	**718 763**
8	**Himalaya**	8	**102 521**	404	▽ – 26 %	**1 952 414**
9	**La Maison de l'horreur**	2	**96 781**	252	▽ – 42 %	**281 562**
10	**Bone Collector**	2	**86 877**	341	▽ – 45 %	**278 220**

* Période du mercredi 2 février au dimanche 6 février inclus

Les morts ont quitté la première place du classement pour laisser la place aux jouets. *Toy Story 2* a détrôné *Le Sixième Sens*, mais c'est toujours une production Disney, n'est-ce pas là l'important ? L'hégémonie américaine de ce début d'année ne se dément pas avec deux films français seulement parmi les dix premiers : *L'Extraterrestre*, unique représentant du cinéma commercial national de facture classique, puisque le second représentant est le très atypique *Himalaya*. On s'attardera donc sur quelques mésaventures des Américains en France : le mauvais score de Woody Allen, par exemple. *Accords et Désaccords* fait moins bien qu'*Anna et le roi* et risque de rééditer la mésaventure de *Celebrity*, qui fut le premier film du cinéaste new-yorkais à ne pas atteindre le million d'entrées en France depuis 1993. Autre échec américain, hollywoodien cette fois, celui de *Bone Collector*, qui, malgré ses stars et son réalisateur à succès, n'a pas séduit les adolescents en vacances et en mal de frissons.

Source : "Ecran total"

NOUVEAUX FILMS

D.R.

Jason Field dans « Dérapages », de Scott Ziehl. Une accumulation de scènes de genre bientôt perdue dans une spirale autodestructrice.

DÉRAPAGES

■ Un jeune gars un peu empoté débarque de la campagne et se fait embaucher comme ambulancier à Los Angeles. Il a comme équipier un type à la redresse, trafiquant à ses heures, camé à toute heure, efficace au contact de la souffrance et de la mort. De coups tordus en galères, de déboires sentimentaux en expériences limites, le film semble d'abord accumuler les scènes de genre, avec un bonheur inégal, mais quelques jolis coups comme, dans le style potache, le gag de l'extermination des poissons rouges par effets secondaires d'une biture carabinée. Bientôt, il apparaît que tout cela ne mène à rien ; on entrevoit sans mal que cette impasse est justement le sujet du film. Lorsque celui-ci, lancé dans une spirale autodestructrice dont il est – avant que les personnages n'y succombent – la première victime, vient fourguer entre deux surenchères de délire une explication psychanalytique coupée à 80 %, le mieux est d'en rire.

J.-M. F.

Film américain de Scott Ziehl. Avec Todd Field, Jason London, Roxana Zal. (1 h 30.)

VOYOUS VOYELLES

■ Soit, d'un côté, Anne-Sophie, petite bourgeoise des quartiers ouest, qui vient de fuguer pour rejoindre un amant beaucoup plus âgé qu'elle. Soit, de l'autre côté de Paris, vers la banlieue est, deux sœurs, Léa et Aurélie, qui occupent leurs loisirs à attirer les hommes concupiscents pour les dépouiller consciencieusement de leurs avoirs. Rien ne prédestinait les trois adolescentes à se rencontrer, sinon le hasard qui amène Anne-Sophie à poursuivre son amour jusque dans la banlieue est et un scénario qui fonde leur soudaine amitié sur le fait qu'elles sont toutes trois privées de père. Dans le registre *« dures à cuire mais cœur tendre et désemparé »*, le film décline alors une série d'aventures tragi-comiques qui, sur fond de préoccupation sociale, n'échappe pas vraiment à la tentation du pittoresque, notamment alimentée par un dialogue qui cherche un peu trop systématiquement à faire mouche. ***J. M.***

Film français de Serge Meynard. Avec Olivia Bonamy, Audrey Tautou, Axelle Ade-Pasdeloup. (1 h 30.)

CARNIVALE

■ Ce dessin animé pourrait être un vrai film d'horreur : quatre enfants sont coincés dans une fête foraine dont ils ne peuvent sortir. D'un thème voisin, Jack Clayton avait fait un beau film, *La Foire des ténèbres,* d'après une nouvelle de Ray Bradbury. On attendait d'autant plus de *Carnivale* que son réalisateur, Deane Taylor, avait conçu les décors de l'*Etrange Noël de M. Jack*, le film de Tim Burton. Et pourtant ce film très court, produit en France selon une logique très anglo-saxonne, ne fait pas très peur, pas plus qu'il ne fait vraiment rire. Les moyens ont fait défaut – on le voit bien lors d'un tour de montagnes russes dessiné de loin, là où des effets vertigineux auraient été possibles. Mais le courage aussi. Il y a longtemps que le Vatican de l'animation mondiale, les studios Disney, a proscrit la peur panique (celle qui saisissait lors de la transformation de la méchante reine en sorcière) du canon de l'animation pour enfant. *Carnivale* ne va pas au-delà de cette interdiction et laisse ainsi passer sa chance de sortir les enfants de leur routine télévisuelle.

T. S.

Film d'animation français de Deane Taylor (1 h 12).

20 DATES

■ Les premières séquences de ce faux documentaire permettent de se poser une question philosophique : que serait-il advenu de Woody Allen s'il avait été joli garçon ? Myles Berkowitz, lui, présente bien de sa personne, ce qui ne l'empêche pas de se lancer dans un projet très allénien dans son énonciation : réaliser un film qui combine *« l'échec de sa vie sentimentale et le fiasco de sa vie professionnelle »*. Aspirant cinéaste vivant à Los Angeles, le réalisateur-héros décide de filmer les tentatives d'appariement consécutives à son récent divorce. Le temps d'une scène, on se prend à répondre que Woody Allen a eu bien de la chance d'être un petit roux binoclard new-yorkais plutôt qu'un beau brun de Los Angeles à la mine satisfaite. Et puis, au fil des minutes, on se dit qu'il a eu aussi de la chance d'être drôle, intelligent, talentueux, d'avoir une idée du cinéma. Et l'on sort étreint de compassion pour ce malchanceux de Myles Berkowitz.

T. S.

Film américain de Myles Berkowitz. Avec Myles Berkowitz, Elisabeth Wagner, Tia Carrere. (1 h 42.)

SALSA

■ Un jeune pianiste de musique classique tourne le dos à un avenir de brillant concertiste pour se tourner vers la salsa qui l'habite depuis quinze ans. Il arrive à Paris pour trouver une place dans un orchestre cubain, mais sa couleur de peau, blanche, constitue un handicap important. *Salsa* ressemble aux sous-produits qui envahirent les écrans à la fin des années 70 à la suite du succès de *La Fièvre du samedi soir*. L'alliance d'une musique cubaine aujourd'hui à la mode avec l'histoire naïve d'un jeune homme qui se maquille la peau et teint ses cheveux pour avoir l'air d'un Cubain donne des effets on ne peut plus étranges qui prêtent à sourire. Un scénario sommaire, entièrement prévisible, et une inteprétation plutôt faible ne réussissent pourtant pas à gâter entièrement un film qui sait laisser une place importante à la musique cubaine. ***S. Bd***

Film français de Joyce Sherman Bunuel. Avec Christiane Gout, Vincent Lecœur, Catherine Samie, Roland Blanche, Alexi Valdes. (1 h 40.)

COMEDIA INFANTIL
Lire page 27
SLEEPY HOLLOW
Lire page 27
CHARBONS ARDENTS
Lire page 28
EN FACE
La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

GUY FERRANDIS/MARGUERITE PROD.

« Salsa », de Joyce Sherman Bunuel. La vogue de la musique cubaine et les recettes de « La Fièvre du samedi soir ».

(Publicité)

PRINCESSE MONONOKÉ
Le chef d'oeuvre de Hayao Miyazaki
STUDIO MAGAZINE
Libération

SORTIR

PARIS

La Bataille de Stalingrad (Requiem)
Rézo Gabriadzé est géorgien. Longtemps, il a écrit des scénarios pour le cinéma avant de découvrir l'univers des marionnettes. En 1981, il a ouvert à Tbilissi « son » théâtre, un théâtre studio de 48 places. Gabriadzé écrit le texte de ses spectacles, sculpte les marionnettes, fait la mise en scène et les décors. L'action de *La Bataille de Stalingrad* se passe entre 1937 et 1943 à Moscou, Berlin, Kiev et Stalingrad. Méditation sur l'amour et la guerre, sur l'Histoire, cette fresque se déroule tout entière sur une table minuscule recouverte de sable que Rézo Gabriadzé a transformée en champ de bataille.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18e. Mo Abbesses. Du 8 au 19 février. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.

Jean-Efflam Bavouzet
Si Yves Nat pouvait dire autrefois d'une de ses consœurs qu'elle était *« le néant avec des doigts au bout »*, on dira de Jean-Efflam Bavouzet qu'il est un pianiste qui a *« le cœur et l'intelligence avec des doigts au bout »*. Son récital annonce la sortie prochaine de l'intégrale de l'œuvre pour piano de Ravel chez ECM, un label prestigieux. Haydn : *Sonates pour clavier, Variations pour clavier.* Ravel : *Menuet sur le nom de Haydn, Menuet antique, Sonatine pour piano, Gaspard de la nuit.*
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, 1er. Mo Louvre. Le 9, 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.

Steve Lacy Trio
Steve Lacy au plus près, sur la petite scène du Sunset, les yeux clos, pleinement dans la musique, dans cette relation au jazz qui lui permet tous les embrasements et les éclats. Avec lui, deux artistes en connaissance intime de la beauté de sa musique : Jean-Jacques Avenel (contrebasse), John Betsch (batterie).
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 9, 11 et 12, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Yannick Jaulin
Enchanteur malin, caustique et poétique, Jaulin excelle dans l'art et la manière de raconter des histoires. De celles qui inspirent le rire et aspirent l'imaginaire. Avant de lancer sur la route sa nouvelle création, *J'ai pas fermé l'œil de la nuit* (lancement le 29 février à Angoulême), il présente, dans le cadre du festival de contes La Grande Oreille (jusqu'au 12 février à l'Européen), des morceaux choisis de ses spectacles précédents, rassemblés sous le titre *Fleur de nombril.*
L'Européen, 5, rue Biot, 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 9, 20 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F et 100 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

London Sinfonietta
Benjamin-Knussen-Matthews : *A Purcell Garland.* Turnage : *Cortege for Chris.* Johnson : *Don't Say a Word.* Adès : *Catch.* Saunders : *The Under-Side of Green.* Bainbridge : *Four Primo Levi Settings.* Susan Bickley (mezzo-soprano), Olivier Knussen (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e. Mo Passy. Le 9, 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

EN VUE

■ *« Je crains que l'arrivée au pouvoir de* ***Jörg Haider*** *provoque une nouvelle fuite de cerveaux d'Autriche »*, a déclaré, lundi 7 février, **Zubin Mehta,** chef de l'orchestre philharmonique de Vienne.

■ La reine **Beatrix** des Pays-Bas, accoutumée à skier l'hiver en Autriche, est arrivée, samedi 5 février, à Lech am Arlberg, station huppée de la province du Vorarlberg.

■ Les opposants au régime de Khartoum redoutent que la cinéaste **Leni Riefenstahl,** propagandiste de l'Allemagne nazie, ne rapporte, si elle entreprend à l'âge de 97 ans un voyage au Soudan pour revoir ses amis du peuple nuba, des images trop optimistes du pays.

■ Les Hemas affirment que, depuis juin 1999, les Lendus ont tué 8 608 Hemas dans la région rebelle de Bunia, en République démocratique du Congo. D'après Justice Plus, organisation indépendante de défense des droits de l'homme, les affrontements entre les deux ethnies *« n'ont pas fait plus de 5 000 morts »*.

■ La galerie **Roth Horowitz** de New York connaît actuellement des records d'affluence avec l'exposition de photographies sur le lynchage des Noirs, notamment des cartes postales de pendaisons publiques que s'adressaient les Blancs à l'époque de la ségrégation.

■ Dimanche 6 février, des centaines d'habitants d'El Ejido en Andalousie, armés de bâtons et de barres de fer, ont brisé les vitres des commerces maghrébins, après le meurtre d'une Espagnole par un jeune immigré dément .

■ Jeudi 3 février, journalistes et policiers pakistanais félicitaient pour sa *« bravoure »* un enfant qui, en plein tribunal de Peshawar, venait d'abattre l'assassin présumé de son père à coup de pistolet.

■ *« Un langage ferme lui a été tenu sur les droits de l'homme et, également, sur les droits de la femme »*, a annoncé, lundi 7 février, le porte-parole du Quai d'Orsay, à propos d'**Abdul Rhaman Zahed,** vice-ministre des affaires étrangères d'Afghanistan, que **Marie-France Pagnier,** directrice adjointe du service Asie, avait été chargée de recevoir.

■ *« Je suis très très content »*, répétait, lundi 7 février, **Denis Chatelier**, apparaissant en public pour la première fois depuis la greffe de ses mains, et qui, arrivé en fauteuil roulant, le teint pâle, brandissait ses deux bras plâtrés, à l'occasion d'une conférence de presse sous la houlette du professeur **Jean-Michel Dubernard**, son chirurgien.

Christian Colombani

Le nouveau « look » du « Wall Street Journal Europe »

L'allure de l'édition européenne du quotidien financier américain est radicalement modifiée par l'apparition de la couleur et de la photo. La nouvelle formule est au diapason de sa version sur Internet

A L'OCCASION du lancement de sa nouvelle formule, lundi 7 février, le *Wall Street Journal Europe* fait peau neuve. L'édition européenne du très sérieux quotidien économique américain s'offre un nouveau look, résolument plus jeune et moderne. Plus qu'un simple lifting, c'est une vraie petite révolution qui prend le lecteur par surprise dès la première page, chamboulée et égayée à grand renfort de photos et de couleurs. Revendiquée comme une marque de fabrique, l'austérité linéaire et monochrome de la « une » appartient désormais à une autre époque.

En bas de page, une simple *« note aux lecteurs »* signale le changement en quelques lignes. Mais la nouvelle présentation ne laisse aucun doute. A l'heure du tout-Internet, le *Wall Street Journal Europe* sur papier se met au diapason de la version sur la Toile en présentant une maquette plus aérée et plus conviviale. Disposés à l'horizontal sous forme de petits rectangles illustrés, les appels de première page rappellent les barres d'icônes sur les sites Internet. Le sigle *« wsj.com »*, mis en évidence juste au-dessus du nom du journal, et le *« lien du jour »* renvoient d'ailleurs à l'édition électronique du quotidien disponible sur la Toile. De plus, un accès gratuit au site est offert pendant un an aux lecteurs qui s'abonneront à la nouvelle formule papier. Le contenu éditorial de cette dernière reste conforme à la tradition de sérieux et de rigueur de la publication américaine plus que centenaire. Sans fioritures, le premier numéro de la nouvelle édition européenne titre sur les deux dernières grandes fusions en date, celle de Vodafone et Mannesmann dans la téléphonie et celle de Pfizer avec Warner-Lambert dans l'industrie pharmaceutique.

THE WALL STREET JOURNAL EUROPE

Grande innovation éditoriale, le cahier *« Networking »* se consacre à la « nouvelle » économie avec une approche sans surprise, basée sur la technologie, la gestion et le marketing. Dès le premier numéro, la nouvelle rubrique marque néanmoins une différence de ton sous la forme d'un article consacré à la cohabitation entre les start-up françaises de l'Internet et les prostituées de la rue Saint-Denis, à Paris. *« La nouvelle économie rencontre le plus vieux métier du monde »*, souligne malicieusement le reporter du *Wall Street Journal Europe*.

La nouvelle formule s'accompagne du recrutement d'une vingtaine de journalistes supplémentaires et d'un effort financier conséquent pour améliorer la distribution du journal. En tout, elle représente un investissement de 60 millions de dollars sur trois ans pour le groupe d'information financière Dow Jones, son propriétaire. L'objectif est de relancer un titre dont la diffusion progresse depuis son lancement en 1983 (83 000 exemplaires fin 1999) mais reste largement inférieure à celle de son grand rival sur le continent européen, le *Financial Times* (323 000 exemplaires). Le *Wall Street Journal Europe* a d'ailleurs décidé d'attaquer de front son concurrent britannique en lançant une guerre des prix sur les propres terres du « FT ». La nouvelle formule est vendue en Grande-Bretagne au prix de 1 livre, au lieu de 1,25 précédemment. La bataille devrait connaître un prolongement en Allemagne avec le prochain lancement d'une version germanique du *Financial Times* qui intervient après l'alliance de Dow Jones avec le quotidien économique allemand *Handelsblatt*.

Frédéric Chambon

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Antoine-Pierre Mariano

■ En décidant d'appliquer la loi sur les 35 heures à la fonction publique, le gouvernement s'est engagé dans une affaire bien compliquée. Celle-ci porte deux germes de discorde sociale : d'abord un risque de dégradation des rapports entre l'Etat-patron et ses employés ; ensuite un danger de creusement du fossé entre les Français protégés que sont les fonctionnaires et les Français exposés que sont ceux du secteur privé (...)Chaque jour un peu plus, on s'aperçoit à quel point ces lois sur les 35 heures sont pernicieuses. Dans une première étape, c'est leur application qui crée un malaise ; des accords sont conclus, mais cela se passe presque toujours avec des éclats de voix. Dans une seconde phase, la modération salariale qui découlera de la réduction du temps de travail engendrera d'autres mécontentements. Ils seront plus difficiles à gérer. Et coûteront plus cher à l'économie française.

MARIANNE
Jean-François Kahn

■ Dès lors que dans toute l'Europe — et il faut s'en réjouir — les forces démocratiques, les défenseurs des droits de l'homme (et, en France comme en Espagne, presque toute la droite centristo-libérale) étaient montés au créneau, que les antifascistes de toutes obédiences disaient fermement ce qu'il convenait de dire, l'activisme institutionnel de l'Europe des Etats était inutile et ne pouvait avoir, à terme, qu'un effet pervers. D'autant qu'évidemment cela ne changera rien et qu'une Autriche mise publiquement et très confortablement au ban de la bien-pensance continuera tout de même de siéger dans les institutions européennes (...)Comment, alors, convaincre les Autrichiens que la faiblesse politique de leur petit pays n'a pas, tout simplement, permis à une Europe sociale-démocrate en pleine crise morale — malgré sa bonne santé économique — de se refaire une vertu à bon compte ?

NEWSWEEK
Tony Judt

■ L'Autriche est un petit pays stable et sans importance. Jörg Haider n'est pas Adolf Hitler. Son ascension est un sous-produit de la transition, longtemps différée, de l'Autriche de son système d'après-guerre de démocratie *« organisée »* en quelque chose d'authentiquement plus ouvert et compétitif. Mais si nous faisons d'Haider et de son pays des victimes, le personnage et sa rhétorique pourraient bien rencontrer des échos de sympathie dans d'autres pays, en tant que symboles d'un ressentiment répandu de *« nous »* contre *« eux »*. Nous ferions mieux de respirer un bon coup et de nous rappeler la sage formule du vieux professeur Marx : les grands événements, comme les grands hommes de l'Histoire, apparaissent deux fois, la première comme une tragédie, la seconde comme une farce.

www.fpoe.or.at

Les sympathisants du FPÖ expriment librement leur pensée raciste et antisémite

À PREMIÈRE VUE, le site officiel du parti autrichien FPÖ est très classique : on y trouve le programme de gouvernement récemment conclu avec les conservateurs, le répertoire de ses sections locales et les discours de son président, Jörg Haider, désormais célèbre. Il s'agit aussi d'un lieu de combat militant : ainsi, en écho au récent échange de propos acides entre M. Haider et le président français, Jacques Chirac, le site publie en bonne place une dépêche de l'agence de presse autrichienne datant de juin 1991, qui évoque des *« propos xénophobes »* tenus à l'époque par M. Chirac...

Le forum de discussion ouvert à tous, qui reçoit plusieurs centaines de messages par jour, permet de mesurer la complaisance du FPÖ à l'égard des thèses racistes. Les sympathisants du parti, surtout autrichiens et allemands, encouragent M. Haider à aller de l'avant. Des purs et durs, déjà déçus, s'estiment trahis par certaines concessions faites dans le programme de gouvernement. Les messages de militants de gauche protestant contre l'arrivée au pouvoir du FPÖ sont également affichés.

Les participants sont invités à indiquer leur adresse électronique, mais beaucoup donnent des indications fantaisistes et peuvent se défouler sans risque. Un anonyme n'hésite pas à écrire : *« Dès lors que tous les juifs quittent notre pays parce qu'ils ont peur, suffisamment d'appartements vont se libérer. »* Un autre intervenant, qui signe Edgar Leo Scharon, de Vienne, s'en prend aux émigrés : *« Je crois qu'il existe assez de jeunes gens de ma génération (je suis né en 1976) qui répugnent à vivre au milieu d'individus qui crachent, jurent, crient, frappent, vendent de la drogue, qui sont misogynes et basanés . »* Les responsables du forum déclarent *« n'assumer aucune responsabilité »* quant à son contenu et affirment se réserver *« le droit d'effacer ou de raccourcir des contributions qui n'entreraient pas dans le cadre de ce livre des visiteurs »*. En fait, ils laissent l'antisémitisme et la xénophobie s'y étaler.

La présence du FPÖ sur le Web ne plaît pas à tout le monde. Un groupe d'internautes installés aux Etats-Unis a créé, à l'adresse www.fpo.at, un faux site ressemblant beaucoup au site officiel du parti, mais doté de liens avec des pages Web ouvertement racistes ou néonazies, dans le but de créer la confusion. Les responsables du FPÖ ont protesté, et assurent avoir obtenu du ministre de l'intérieur sortant l'assurance que des mesures seraient prises.

Jean Lasar

SUR LA TOILE

SANTÉ

■ Azur Assurances et La Strasbourgeoise ont lancé conjointement un magazine en ligne baptisé e-Santé, destiné au grand public. Il proposera des rubriques d'actualité médicale, des informations pratiques et des dossiers comparatifs sur différents médicaments et démarches médicales.
www.e-sante.net

RÉFORME ADMINISTRATIVE

■ Le site de l'Assemblée nationale a créé un forum de discussion ouvert à tous, consacré à la simplification administrative. Périodiquement, des représentants de divers services publics concernés viendront dialoguer avec les internautes. Pour aider au débat, le site publie un ensemble de documents de référence (rapports, décrets, projets de loi). – *(AFP.)*
www.assemblee-nationale.fr

FOURNISSEUR D'ACCÈS

■ Fin janvier, le plus important fournisseur d'accès européen restait Deutsche Telekom, avec 4,5 millions d'abonnés. Le second est désormais AOL Europe, filiale de America Online et du groupe allemand Bertelsmann, qui possède 3,8 millions d'abonnés, dont 1,6 million en Grande-Bretagne, 1,5 million en Allemagne et 600 000 en France. – *(Reuters.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE*** 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

L'effet Haider *par Alain Rollat*

SI LE DÉMAGOGUE est le pire ennemi de la démocratie, il est toujours le meilleur ami de la télévision. Chaque apparition de Jörg Haider sur le petit écran illustre cette connivence naturelle, analogue à une réaction chimique, qui voit l'effet de verbe se décupler sous l'effet d'image. Beaucoup de téléspectateurs auront été séduits par la prestation du chef de l'extrême droite autrichienne qui était, lundi soir, presque simultanément, l'invité de TF 1 et de France 2. Il est impossible d'être meilleur que Jörg Haider à la télé. Cet homme possède à la perfection l'art de paraître. Son physique de moniteur de ski démultiplie l'impact télégénique de ses talents de débatteur.

Patrick Poivre d'Arvor, qui est une autre bête de scène, n'est pas parvenu à le déstabiliser. Jörg Haider, interviewé en direct, n'est pas tombé dans ses questions-pièges. Habitué à ce genre de cache-cache, connaissant les ficelles du métier politique, le leader du FPO, expert en escrime, n'a eu aucun mal à deviner ses intentions et à les parer. PPDA a rompu le premier parce qu'il savait qu'il n'avait aucune chance de mettre son interlocuteur en difficulté. Venu offrir aux Français son profil séducteur, Jörg Haider a donc pu se fendre, en conclusion, et en français, d'un *« Merci beaucoup et au revoir ! »* victorieux. TF 1 lui avait même, involontairement, facilité la tâche en diffusant auparavant une séquence consacrée à la réaction de Jean-Marie Le Pen. On aurait voulu valoriser la différence entre la grosse caisse et le violon qu'on n'aurait pas fait mieux.

Le savoir-faire de PPDA, en l'occurrence, n'était pas en cause. C'est le format de ce type d'entretien qui, à la télévision plus ailleurs, sert la soupe aux imposteurs. Comment démasquer un démagogue professionnel en quatre minutes ? A-t-on jamais vu un pré-fasciste de l'an 2000 répondre par l'affirmative à la question de savoir s'il y avait *« du bon dans le régime nazi ? »*

Claude Sérillon, sur France 2, s'est montré plus subtil. Non que ses questions scolaires à Jörg Haider (*« Qu'est-ce que la démocratie ? Qu'est-ce que la liberté ? »*, etc.)aient été plus performantes. Il n'y croyait pas lui-même, son invité s'en est joué. Mais l'entretien avait été enregistré l'après-midi. Et cette précaution a permis à la rubricarde compétente, Françoise Joly, d'intervenir en direct pour démystifier le numéro du chef du FPO en démontrant comment, dans la région de Carinthie qu'il gouverne, ses actes démentent ses propos. Moralité : quand la télévision se complaît dans la démagogie, c'est qu'elle trouve confort à jouer les autruches paresseuses. Confort ou profit.

MARDI 8 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

23.00 Corruption, à l'Est aussi. **Forum**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Pet Shop Boys ; The Cure ; Arthuro Brachetti ; Vonda Shepard. **Canal +**
19.00 Archimède. **Arte**
20.50 E = M 6 découverte. Sur la piste des prédateurs. **M 6**
21.00 Le Gai Savoir. Dieu, après l'an 2000. **Paris Première**
21.05 Temps présent. Pas de retraite pour le sexe. **TV 5**
22.05 La Nuit des i-mages. Imagina 2000. Le Siggraph. Le Fifi. Au pays de la 4e dimension. **Canal +**
22.55 Alors, heureux ? Faire son deuil. Les métiers détestés. J'ai plus de quarante ans et je vis chez mes parents. L'amour à distance. **France 2**
23.25 Sud. Roi des odyssées.com. Tribu en 3D. Le port du futur. Sports. Coup de cœur. Sud Emploi. Invité : Sergueï. **TMC**
23.30 Comment ça va ? Les rhumatismes : quand ça coince du côté des articulations. Un reportage d'actualité : Le psoriasis. Comment ça marche : La carte du génome. **France 3**
0.20 Capital. Bien manger, à quel prix ? **M 6**

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. Les Jeux de la vie. [2/4]. **Arte**
20.30 Rugby, histoire d'un jeu. [2/4]. Le rugby d'empire. **Planète**
20.40 La Vie en face. La Mort blanche. Galtür, l'avalanche du siècle. **Arte**
21.25 Esclaves d'Hitler dans des usines suisses. **Planète**
21.30 Les Chefs-d'œuvre et leurs Secrets. [6/6]. **Odyssée**
21.40 Happy Birthday Berlinale. **Arte**
22.00 Roger Caillois. [7/8]. **Histoire**
21.39 Thema. Berlin fait son cinéma, le Festival du film a cinquante ans. **Arte**
22.25 Jazz sous influences. [13/13]. Sono mondiale. **Planète**
22.35 Danger réel. Courses poursuites. **13ème RUE**
22.55 Les Deux Marseillaises. **Planète**
22.55 La Vie en face. [4/4]. **TSR**
23.35 The Jimi Hendrix Experience. BBC Sessions. **Canal Jimmy**
23.45 Histoires secrètes de la seconde guerre mondiale. [14/26]. **Histoire**
0.45 La Repentance et le Pardon. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

19.00 Patinage artistique. Championnats d'Europe. **Eurosport**

MUSIQUE

20.25 Jazz 625. **Muzzik**
20.55 Les 7es Victoires de la musique classique et du jazz. **France 3 - Radio Classique**
22.40 « Sonate pour piano » op. 90, de Beethoven. Avec Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**
22.55 Marciac Sweet 99. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

21.20 Victoire ou la douleur des femmes. Nadine Trintignant [1/3]. **RTBF 1**
22.40 La Mort sur les lèvres. Michael Rowitz. **O**. **M 6**

COURTS MÉTRAGES

21.35 Scénarios sur la drogue. *Lucie.* Guillaume Nicloux. **Arte**
0.10 Scénarios sur la drogue. *Tube du jour.* Diane Bertrand. **TF 1**
0.25 Libre Court. *La Dinde.* Sam Garbaski. **France 3**
0.45 Scénarios de la drogue. *Hier, tu m'as dit demain.* **France 3**
0.35 Le Politburo rêve des JO. Günther Scholz. **Arte**

SÉRIES

20.50 Le Caméléon. La beauté cachée. L'échange. **Série Club**
21.40 Ally McBeal. The Green Monster. **Téva**
22.15 Friends. The One With Ross's Denial (v.o.). **Canal Jimmy**
22.40 Les Soprano. Le clan Soprano. **Canal Jimmy**
22.45 The Practice, Donnell & associés. L'expérience parle (v.o.). **Série Club**

FILMS

16.30 Le Petit Homme ■■ Jodie Foster (Etats-Unis, 1991, v.o., 105 min). **Ciné Cinémas 1**
17.30 Malevil ■■ Christian de Chalonge (France, 1980, 115 min). **Cinéfaz**
18.15 Guantanamera ■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 1**
18.40 La Reine Christine ■■ Rouben Mamoulian. (Etats-Unis, 1933, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
19.25 Les Maîtres du temps ■■ R. Laloux (Fr., 1981, 80 min). **Cinéfaz**
19.30 Les Cavaliers ■■ John Ford (Etats-Unis, 1959, 125 min). **Cinétoile**
20.30 Le Mouchard ■■ John Ford (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
20.30 Maudite Aphrodite ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1995, 95 min). **Ciné Cinémas 2**
20.45 Veuve mais pas trop ■■ Jonathan Demme (Etats-Unis, 1988, 105 min). **Cinéfaz**

22.00 La Soif du mal ■■■ **Orson Welles. Avec Orson Welles, Charlton Heston** (EU, 1958, N., v.o., 110 min). **Ciné Classics**
22.05 Le Petit Homme ■■ Jodie Foster (Etats-Unis, 1991, 95 min). **Ciné Cinémas 2**
22.10 The Crying Game ■■ Neil Jordan (Grande-Bretagne, 1992, 110 min) ♻. **Cinéstar 1**
23.10 La Nuit ■■ Michelangelo Antonioni (Italie, 1961, N., 120 min). **Cinétoile**
23.50 Un singe en hiver ■■ Henri Verneuil (France, 1962, N., 105 min). **Ciné Classics**
0.05 L'Honneur des Prizzi ■■ John Huston (Etats-Unis, 1985, 125 min). **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 The Mask ■ Film. Charles Russell.
22.45 Célébrités.
0.10 Scénarios sur la drogue.
0.15 Minuit sport.
0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Nash Bridges.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Manon des sources Film. Claude Berri.
22.45 Un livre, des livres.
22.55 Alors, heureux ?
0.30 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Les 7es Victoires de la musique classique et du jazz.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Comment ça va ?
0.25 Libre Court. La Dinde.
0.45 Scénarios sur la drogue.

CANAL +

16.25 Central do Brazil ■ Film. Walter Salles ♻.
► En clair jusqu'à 20.40
18.14 Lascars ♻.
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.40 Le Petit Monde des Borrowers Film. Peter Hewitt. ♻.
22.05 La Nuit des i-mages. Imagina 2000. Le Siggraph. Le Fifi. Au pays de la 4e dimension.
1.05 Les Parasites Film. Philippe de Chauveron. ♻.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 360°, le reportage GEO. [2/4] Echecs, les fous du damier.
20.40 La Vie en face. La Mort blanche. Galtür, l'avalanche du siècle.
21.35 Scénarios sur la drogue.
21.39 Thema. **Berlin fait son cinéma, le Festival du film a cinquante ans.** **21.40** Happy Birthday Berlinale. **22.50** Solo Sunny ■ Film. Konrad Wolf. **0.35** Le Politburo rêve des JO. Court métrage. Günther Scholz.
0.40 Isolator II.

M 6

18.25 Sliders, les mondes parallèles.
19.15 Cosby Show.
19.45 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info.
20.50 E = M 6 découverte. Sur la piste des prédateurs.
22.40 La Mort sur les lèvres. Téléfilm. Michael Rowitz **O**.
0.20 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Accord parfait. Invité : Gustave Leonhardt.
21.30 Radiodrame.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.
0.00 Du jour au lendemain. Charles Pennequin (*Dedans*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Delphine Haidan, mezzo et le Trio Igor, Sonia Wieder-Atherton, violoncelle, Laurent Cabasso, piano, Richard Bona, guitare.
22.30 Jazz, suivez le thème. Goodbye Pork Pie Hat.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Vieille mélodie norvégienne avec variations* op. 51, de Grieg, dir. Neeme Järvi.
20.50 Les 7es Victoires de la musique. En direct de Lyon.
22.32 Les Soirées... (suite).

TELEVISION

TOUTES CHAÎNES

Scénarios sur la drogue

Du 7 au 29 février, les chaînes hertziennes (et TPS) programment, à des heures diverses, une série de 24 courts-métrages sur la drogue. Ces « Scénarios sur la drogue » s'inscrivent dans la continuité de l'opération « 3000 scénarios contre un virus » initiée par le Centre régional de prévention et d'information sur le sida en 1994 qui avait abouti à trente films courts sur le sida.

CINÉ CLASSICS

22.00 La Soif du mal ■■■

Universal avait acheté en 1957 les droits d'un roman noir de Whit Masterson pour en faire un polar de série B avec Charlton Heston. Celui-ci insiste pour être dirigé par Orson Welles, il jouera le rôle du policier mexicain Mike Vargas, représentant intransigeant de la loi, Welles interprétant l'inspecteur Hank Quinlan, vieil ivrogne obèse et faussaire. Une série B transfigurée par le talent du cinéaste.

FRANCE 2

0.55 Culte fiction

Nouvelle émission de France 2, après P.I.N.K., également initiée par Paul Nahon et Bernard Benyamin (« Envoyé spécial »), qui se traduit par des reportages classés par rubriques, un esprit graphique et rythmé. Au choix de cette première émission, avec Philippe Manœuvre comme invité : l'homme qui porte le costume de Dark Vador, un sculpteur de super-héros, Elvis Presley, etc.

MERCREDI 9 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Cinéma, y a-t-il un renouveau français ? **Forum**
23.00 Folie, une souffrance très humaine. **Forum**

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. L'enfer, c'est la bouffe. L'homme et la forêt. *Post-scriptum* : Les nuiteuses. **TV 5**
14.58 Questions au gouvernement. En direct. **France 3**
17.00 Les Lumières du music-hall. Mireille. Georges Brassens. **Paris Première**
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : TC Boyle ; El Sikameya ; Cathy Reichs ; François Cluzet. **Canal +**
20.05 Passe-moi les jumelles. Le lama et la turquoise. **TSR**
20.15 et 23.00 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
20.50 Défense d'entrer. Exclusivité : Secret d'Etat. Réservé au personnel. Passage secret. Top secret. Interdit aux mineurs. Propriété privée : le chalet de Megève. La forteresse secrète des convoyeurs de fonds. Les coulisses d'un feu d'artifice. Invitée : Dominique Lavanant. **TF 1**
20.55 Des racines et des ailes. Spécial 15e anniversaire des Restos du cœur. La deuxième vie. Hôtel social. Les bénévoles du cœur. Les bébés du cœur. **France 3**
21.00 Paris modes. Calvin Klein. **Paris Première**
21.05 Faits divers. Propriété privée. **TV 5**
22.35 Ça se discute. Vivre dans le mensonge, à quel prix ? **France 2**
22.40 Paris dernière. Spécial Chinatown. **Paris Première**
22.40 La Route. Invités : Isabelle Juppé ; Elie Baup. **Canal Jimmy**
23.35 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
0.20 E = M 6 découverte. Sur la piste des prédateurs. **M 6**
0.35 Le Club. Invité : Henri Verneuil. **TMC**

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Actors Studio. Denis Hopper. **Paris Première**
18.30 Le Monde des animaux. La Baleine franche. **La Cinquième**
18.50 Les Ailes de légende. [1/6]. Le Bœing 777. **Planète**
19.00 Connaissance. Mystérieuses allergies. **Arte**
19.20 Making of « La Soif du mal ». **Ciné Classics**
19.30 Jazz Collection. Fats Waller. **Muzzik**
19.35 Lénine secret. **Odyssée**
20.15 360°, le reportage GEO. Les Jeux de la vie. [3/4]. **Arte**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [1/5]. **Arte**
21.00 Histoires secrètes de la seconde Guerre mondiale. [15/26]. L'ennemi est au-dessus de nous. **Histoire**
21.30 Perspectives américaines. [6/8]. Les années 30. **Planète**
22.00 Le Syndrome afghan. **Histoire**
22.25 L'Ecole des tortionnaires. **Planète**
22.25 Enquêtes médico-légales. Preuves accablantes. Erreur de diagnostic. **13ème RUE**
23.10 Profil. Jan Lebenstein. Journal d'un solitaire. **Arte**
23.40 Marseille, rêve du sud. **Odyssée**
23.50 La Lucarne. Polders. Les noces de la terre, de l'eau et du ciel. La Masse critique. La nouvelle vague à Hambourg en 1968. **Arte**
23.55 Rugby, histoire d'un jeu. [2/4]. Le rugby d'empire. **Planète**
0.45 La case de l'Oncle Doc. On l'appelait la Vénus hottentote. **France 3**
0.50 Esclaves d'Hitler dans des usines suisses. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

13.30 et 18.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe. Qualifications dames. Programme libre couples. **Eurosport**
17.00 Tennis. Tournoi messieurs de Dubaï (3e jour). **Eurosport**
20.30 Volley-ball. Coupe des coupes Groupe A : Cannes - Belgrade. **Pathé Sport**
2.05 Basket NBA. Milwaukee Bucks - New York Knicks. **Canal +**

DANSE

21.00 Nuit blanche de la danse. Ballet. Chorégraphie de Maurice Béjart et Oleg Vinogradov. Par le ballet du XXe siècle et la Compagnie du Kirov. **Muzzik**
22.25 A force de partir, je suis resté chez moi. Ballet. Chorégraphie de Maurice Béjart. Musique de Mahler. Par le Béjart ballet de Lausanne. **Muzzik**
23.00 « Dionysos », de Maurice Béjart. Ballet. Musique de Hadjidakis. **Muzzik**

MUSIQUE

18.30 Schubert dirigé par Sylvain Cambreling. Par l'Orchestre symphonique du NDR et le Chœur du NDR. **Mezzo**
20.00 « Mouvement de quatuor », de Schubert. Avec Nicolas Chumachenko, violon ; Urs Walker, violon ; Christoph Schiller, alto ; Patrick Demenga, violoncelle. Par le Quatuor Neues Zuercher. **Mezzo**
20.59 Soirée Maurice Béjart. **Muzzik**
21.55 Motown Live. **Paris Première**
21.55 Les Voix de la Paix. Avec Miriam Makeba ; Luzmila Carpio ; Noa ; Marzieh ; Yang du Tso ; Houria Aïchi ; Esperanza Fernandez. **Mezzo**
22.40 Choral, de Bach. *Wachet auf, ruft uns die Stimme* BWV 140. Avec Jacques Loussier ; Vincent Charbonnier ; André Arpino. Par le Trio Loussier. **Mezzo**
23.00 « Sonates pour violoncelle et piano », de Bach. Lors des Folles Journées. Avec Alain Meunier, violoncelle ; Blandine Verlet, piano. **Mezzo**
0.10 Marciac Sweet 99. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

19.50 Shandrilan le pays du silence. Randy Bradshaw. **Disney Channel**
20.50 Le Plafond de verre. Denis Malleval. **O**. **M 6**
20.55 Protection rapprochée. Robert Ellis Miller. **TMC**
23.35 L'Ombre du soir. Cinzia Torrini. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

0.55 Scènarios pour la drogue. *C'est presque terrible.* Lionel Mougin. **TF 1**

SÉRIES

18.45 Friends. Celui qui avait viré de bord. **France 2**
19.35 Mission impossible. Enfer à Boradur. **Série Club**
20.45 New York District. Une tombe de diamants. Récompense meurtrière. **13ème RUE**
20.50 St Elsewhere. Le miracle. Autopsie. **Téva**
20.55 L'Instit. Le Chemin des étoiles. **France 2**
21.05 Star Trek, Voyager. Parturition. **Canal Jimmy**
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Affaires de famille. **Canal Jimmy**
22.40 The Practice, Donnell & associés. Course avec le diable. Paroles de femmes. **M 6**
22.55 Oz. Les parties intimes de Napoléon (v.o.). **O**. **Série Club**
23.10 Perry Mason. Baiser mortel. **TF 1**
0.25 The PJ's, les Stubbs. House Potty (v.o.). **Série Club**
1.00 Les Soprano. Le clan Soprano (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

13.50 Guantanamera ■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**

14.20 Le Mouchard ■■ **John Ford. Avec Victor McLaglen, Heather Angel** (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
14.55 L'Affaire Thomas Crown ■ Norman Jewison (Etats-Unis, 1968, 105 min). **Cinétoile**
15.55 Taps ■ Harold Becker (EU, 1981, v.o., 120 min). **Ciné Cinémas 1**
16.30 Au cœur de la tourmente ■ Beeban Kidron (Grande-Bretagne, 1997, 110 min) ♻. **Canal + Vert**
16.40 La Rose pourpre du Caire ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1985, 80 min). **Cinétoile**
16.55 Usual Suspects ■■ Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, 105 min). **Cinéfaz**
18.40 L'Honneur des Prizzi ■■ John Huston (Etats-Unis, 1985, 130 min). **Cinéfaz**
19.00 Maudite Aphrodite ■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**

19.30 Alamo (version longue) ■■ **John Wayne. Avec John Wayne, Richard Widmark** (Etats-Unis, 1960, v.o., 190 min). **Cinétoile**
20.30 La Soif du mal ■■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1958, N., v.o., 115 min). **Ciné Classics**
22.10 La Passion Béatrice ■■ Bertrand Tavernier (Fr. - It., 1987, 130 min). **Ciné Cinémas 1**
22.25 Maxime ■■ Henri Verneuil (France, 1958, N., 120 min). **Ciné Classics**
23.45 Guerre et Paix ■■ Serge Bondartchouk [1/4] (Urss, 1962, 120 min). **Histoire**
0.25 Le Champion ■■ Mark Robson (EU, 1949, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
0.25 The Crying Game ■■ Neil Jordan (Grande-Bretagne, 1992, 110 min) ♻. **Cinéstar 2**
2.00 Les Cavaliers ■■ John Ford (Etats-Unis, 1959, 125 min). **Cinétoile**
4.05 Torrents d'amour ■■ John Cassavetes (Etats-Unis, 1984, v.o., 135 min). **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Le G.R.E.C.
16.40 Mission sauvetages.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Défense d'entrer.
23.10 Perry Mason. Baiser mortel.
0.55 Scénarios pour la drogue. *C'est presque terrible.* Lionel Mougin.
1.00 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Angela, 15 ans.
18.45 Friends.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo 2.
20.55 L'Instit. Le Chemin des étoiles.
22.35 Ça se discute. Vivre dans le mensonge, à quel prix ?
0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 Des racines et des ailes. Spécial 15e anniversaire des Restos du cœur.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Patinage artistique.
0.45 La case de l'Oncle Doc. On l'appelait la Vénus hottentote.

CANAL +

15.05 H. ♻.
15.30 Spin City. ♻.
15.50 Total Recall 2070. **O**.
16.35 Le Journal du cinéma.
16.40 Sans alternative. Téléfilm. Rick Avery. **O**.
► En clair jusqu'à 21.00
18.14 Lascars. ♻.
18.15 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 La Nouvelle Eve ■ Film. Catherine Corsini. ♻.
22.30 Surprises. Spécial Clermont-Ferrand.
22.35 Hellraiser, le pacte ■ Film. Clive Barker. ♻.
0.10 Surprises. Spécial Clermont-Ferrand.
0.35 Amour, vengeance et trahison Film. Malcolm Mowbray (v.o.). ♻.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 En juin, ça sera bien.
16.00 T.A.F. Kiné.
16.35 Alfred Hitchcock présente.
17.00 Cinq sur cinq.
17.10 Accro.
17.30 100 % question.
17.55 Côté Cinquième : Tendance femme.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
18.56 C'est quoi la France ?
19.00 Connaissance.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 360°, le reportage GEO. [3/4].
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [1/5].
21.40 Les Cent Photos du siècle. *Assassinat d'un reporter,* Jose Luis Cabezas (1996).
21.50 Musica. Yo-Yo Ma Inspired By Bach. Troisième partie : Les Prisons imaginaires.
22.45 Reines d'un jour.
23.10 Profil. Jan Lebenstein.
23.50 La Lucarne.

M 6

15.00 M 6 Kid.
16.40 Fan de.
17.10 Hit machine.
18.25 Sliders, les mondes parallèles.
19.15 Cosby Show.
19.45 Aujourd'hui, Christophe a testé...
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages infos, Les Produits stars.
20.50 Le Plafond de verre. Téléfilm. Denis Malleval. **O**.
22.40 The Practice, Donnell & associés. Course avec le diable. Paroles de femmes.
0.20 E=M6 découverte. Sur la piste des prédateurs.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Mesures, démesures.
21.30 Radiodrames.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 A pleines voix. Soirée Domenico Cimarosa.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. Œuvres de R. Schuman. **20.40** *L'Elixir d'amour.* Opéra de Donizetti. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opera de Lyon, dir. Evelino Pido.
23.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de Rossini.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
♻ Tous publics
O Accord parental souhaitable
♻ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
♻ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

TELEVISION

M 6

20.50 Le Plafond de verre

Un thriller féministe dans le monde stressé de l'entreprise, écrit par Pierre Schoeller. C'est le seizième numéro de la collection « Vertiges », voulue et conçue par les dirigeants de M 6. Noirceur, suspense et jeu d'acteurs épatant, autour d'une jeune femme, nouvelle directrice du service d'analyse financière d'une grosse société, qui doit affronter ce message : *« la porte ou la mort »*...

MUZZIK

20.59 Soirée Maurice Béjart

Cette « Nuit de la danse » à Léningrad du 27 juin 1987 est un florilège de pièces de la compagnie du Kirov (du *Lac des cygnes* à *La Fille mal gardée*) et du Ballet du XXe siècle. Avec Eric Vu An de l'Opéra de Paris, la compagnie donne sa pleine mesure dans *Le Sacre du printemps*, *Notre Faust* – Béjart osa y mélanger Bach à des tangos argentins –, et *A force de partir, je suis resté chez moi.*

FRANCE 2

22.35 Vivre dans le mensonge, à quel prix ?

L'émission « Ça se discute » de Jean-Luc Delarue porte sur ces mensonges qui se révèlent soudain, que ce soit au sein du cercle familial, dans les rapports sociaux ou qu'ils éclatent sur la scène politique. Reportages et témoins illustrent ce thème très à la mode par la télévision, après le documentaire sur l'affaire Romand et une récente Thema d'Arte sur le sujet.

Le Monde

MERCREDI 9 FÉVRIER 2000

Ces ou ses mains ?

par Pierre Georges

IL LÈVE les deux bras au ciel comme un boxeur victorieux. Sauf qu'il n'est pas boxeur. Sauf qu'il n'est pas victorieux encore, tant le combat engagé s'annonce long, sans fin peut-être. Sauf que l'homme présenté à la presse par les montreurs d'homme est assis dans un fauteuil roulant, pâle, manifestement épuisé, comme il est normal dans son cas, les deux avant-bras comme momifiés dans des bandelettes blanches.

Première apparition du greffé de Lyon. Voyez, on en parle presque comme d'un miraculé, de cette chirurgie qui se propose précisément de faire des miracles. Première apparition publique de Denis Chatelier, trente-trois ans, seul homme au monde à vivre avec les deux avants-bras d'un autre après la double greffe réalisée, le 13 janvier, à Lyon par le professeur Jean-Michel Dubernard et une équipe internationale.

Faire et faire savoir. La pratique n'est pas nouvelle. Le professeur Dubernard, comme le professeur Barnard jadis, inventeur de la greffe cardiaque, est sur la photo, illustre pionnier à côté de son illustre patient. Et ce dernier dit : *« On m'a redonné goût à la vie, maintenant j'ai deux vraies mains. Aujourd'hui, je suis très, très content parce que plus tard, je pourrai caresser mes gamins, m'amuser avec eux, c'est ça l'essentiel »*.

Denis Chatelier est un battant. il l'assure et tous confirment, à commencer par le professeur. *Son « patient »* a l'état d'esprit *« d'un marathonien »*. Et il est *« dans un état excellent »*, vingt-cinq jours après l'opération. La cicatrisation est, précise-t-il, complète. Les poils et ongles repoussent. Le traitement immuno-dépresseur, après quelques difficultés, est bien supporté. Il n'y a pas de signe de rejet.

On lit tout cela. On regarde encore la photo, les doigts effectivement au bout des pansements et les ongles qui ont poussé. Denis Chatelier fait bouger légèrement l'extrémité de sa main droite : *« Cela viendra doucement, mais cela viendra »*. N'est-elle pas belle l'histoire de l'homme greffé qui voulait tant caresser la tête de ses enfants ?

Sauf que, faire et faire savoir, la polémique continue (lire page 10). Que d'autres chirurgiens orthopédistes, tout aussi célèbres et reconnus que le professeur Dubernard, disent précisément qu'il ne fallait pas faire cela. Que la greffe risque fort d'être pire que le handicap, transformant un parient, handicapé mais sain, en malade à vie, par l'obligation d'un traitement immuno-dépresseur à perpétuité. Ils disent aussi que rien, dans la précédente et première greffe d'une main tentée en septembre 1998, sur la personne du Néo-Zélandais Clint Hallam, ne permet de conclure à la validité du protocole.

Débat médical et scientifique qui nous dépasse évidemment ici. Simplement, c'est un fait : Clint Hallam n'est pas là à la conférence de presse. Ni physiquement ni au travers d'un bilan effectué avec plus de recul. La greffe a-t-elle vraiment réussi ? Autrement que de manière strictement formelle, mécanique ? C'est à cela qu'on songe en lisant la déclaration faite par le psychiatre de l'équipe Dubernard, Gabriel Burloux, chargé d'aider Denis Chatelier à accepter ce qu'on pourrait appeler, au strict sens du terme, ce corps étranger, pour que *« ces mains deviennent ses mains »* ? Cette main est-elle devenue la main de Clint Hallam. Ou une simple prothèse de chair, vaine et morte-vivante ?

Philippe Jaffré et son ancienne équipe d'Elf créent une start-up : Stock-Option

MÊME Ernest-Antoine Seillière n'y a pas cru. Quand Karl Zéro lui a annoncé que Philippe Jaffré, l'ex-président d'Elf Aquitaine, venait de créer une *« nouvelle boîte »* appelée Stock-Option, le président du Medef a répondu dimanche 6 février, sur Canal + : *« Ecoutez, ça doit être probablement un canular... Cela m'étonnerait beaucoup qu'il ait fait une chose pareille. Mais cela le regarde, je n'ai pas à juger de ses initiatives... »*

Une plaisanterie ? Pas vraiment. *La Gazette du Palais*, dans son édition datée mercredi 26-jeudi 27 anvier, publie les premiers éléments constitutifs d'une société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 150 000 francs, dont le gérant est Philippe Jaffré, 54 ans. Objet de la société ? *« Vente de services, prestations et produits en relations avec les stock-options, prestations de conseils et de services de toute nature non réglementés »*.

Même si l'ancien patron du groupe pétrolier a domicilié Stock-Option dans l'un de ses appartements parisiens, l'initiative n'est pas personnelle. Qui trouve-t-on au capital d'après les documents du tribunal de commerce ? Philippe Jaffré (à hauteur de 101 000 F), accompagné de trois membres de son ancienne équipe d'Elf : son directeur administratif Patrick Suet (25 000 F), 46 ans, qui était l'ancien directeur adjoint de cabinet d'Edouard Balladur au moment de la privatisation du groupe pétrolier ; son chef de cabinet Bernadette de Bonrepos (9 000 F), 49 ans accompagnée de son assistant Dominique Delamare, 35 ans (15 000 F).

Quel pied de nez ! A la mi-septembre, Philippe Jaffré focalisait toutes les critiques sur le montant du pactole qu'il avait emporté après avoir perdu la bataille contre TotalFina : 40 millions d'indemnités et 160 millions de plus-values latentes liées aux stock-options attribuées pendant toutes ses années de présidence. Le président d'Elf avait déclenché une tempête. Pour Dominique Strauss-Kahn, encore ministre des finances à l'époque, ces sommes *« dépassaient l'entendement »*.

Ce tollé ne visait pas seulement l'importance des montants mais aussi le flou entourant les mécanismes d'attribution. Pour sa défense, l'ancien patron d'Elf rappelait que 2 000 salariés de son groupe (sur 85 000) ont bénéficié de stock-options et laissait à son successeur, Thierry Desmarest, une obligation de transparence. La critique a été relayée par les députés socialistes, avec pour chef de file Augustin Bonrepaux. Le 14 octobre, ce dernier déposait un amendement, *« l'amendement Jaffré »*, au projet de loi de finances 2000 visant à alourdir la fiscalité des stock-options.

Le 20 janvier, pour apaiser les esprits, le Medef et l'Association française des entreprises privées (AFEP) recommandaient aux sociétés cotées en Bourse de publier l'ensemble des revenus et des stock-options distribuées à chacun des mandataires sociaux. Deux jours plus tard, Philippe Jaffré constituait sa start-up : Stock-Option. L'initiative a surpris dans les milieux pétroliers et financiers, mais elle correspond bien au caractère de l'ancien inspecteur des finances, qui n'est pas d'ailleurs à une provocation près : apôtre du libéralisme, il n'hésite pas à domicilier le siège social de sa SARL, rue de Valois, un appartement qui appartient à la Banque de France – comme l'avait révélé *Le Canard enchaîné* en 1993 –, et qui lui avait été octroyé alors qu'il était directeur-adjoint du Trésor en 1986.

Le gérant de Stock-Option, injoignable, se plaint souvent de la différence de perception de sa situation entre la France et l'étranger. Incompris dans l'Hexagone, il estime qu'ailleurs les actionnaires célébreraient sa capacité à valoriser une entreprises. Un mérite qui se paie en stock-options. Il appliquera sûrement ce principe dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Marie-Béatrice Baudet et Dominique Gallois

Corse : les mouvements clandestins confirment leur soutien au processus lancé par M. Jospin

Pour le président du conseil général de Haute-Corse, seule compte l'opinion des citoyens

L'ENTRETIEN accordé au *Monde*, dans son édition du 8 février, par deux porte-paroles de l'Union des combattants, qui réunit l'essentiel des militants clandestins corses, a été authentifié, lundi 7 février, en fin d'après-midi. Une personne a joint la rédaction de France 3 Corse en validant, grâce aux codes utilisés pour authentifier les revendications d'attentats, les propos que nous avions recueillis, en Corse, dans la semaine du 31 janvier au 4 février auprès de deux nationalistes dans un lieu public.

Les deux militants que nous avions rencontrés avaient annoncé leur volonté de soutenir le processus engagé par Lionel Jospin en indiquant qu'ils luttaient pour l'indépendance de la Corse, mais qu'ils entendaient y parvenir en respectant le débat démocratique. Enfin, tout en réclamant une amnistie pour les prisonniers incarcérés ou les mititants en fuite, ils manifestaient leur soutien à Yvan Colonna et se refusaient à *« faire un distinguo entre les types d'action que les militants ont été amenés à commettre »*. Les deux porte-paroles avaient, par ailleurs, reconnu, de manière implicite, l'existence de contacts directs entre leurs organisations clandestines et certains responsables liés à la majorité plurielle actuellement au gouvernement. *« Nous savons comment et à qui faire des messages quand le besoin s'en fait ressentir »*, avaient-ils déclaré.

Ces propos confirmaient la réalité, évoquée de source policière, d'une rencontre, au mois de janvier, à Paris, entre des membres du FLNC-canal historique et des responsables du Parti socialiste. Ils ajoutaient, néanmoins, qu'ils laissaient le champ public aux seules organisations élues, précisant cependant qu'ils seraient les principaux interlocuteurs de l'Etat dès lors que se poserait la question du dépôt des armes.

Interrogé, mardi 8 février au matin, sur les propos tenus par les clandestins nationalistes, par des journalistes de la station délocalisée de Radio-France en Corse, Radio-Corse Frequenza Mora, Paul Giaccobi (PRG), président du conseil général de Haute-Corse, a affirmé que seule comptait pour lui l'opinion des citoyens et non celle de ceux qui pratiquent la violence.

Cette proposition de « paix de braves » était intervenue, dans nos colonnes, quelques heures après la conférence de presse clandestine du groupe armé Armata Corsa affichant, à son tour, son soutien à la politique engagée par le premier ministre. Armata Corsa, créé au mois de juin 1999 par d'anciens membres du FLNC-canal historique, a déjà revendiqué plusieurs attentats et l'assassinat, au mois de juillet 1999, d'un commis boucher.

Lundi 7 février, dans l'après-midi, le Front armé révolutionnaire corse (FARC), qui avait indiqué, début janvier, sa participation au cessez-le-feu, a fait part, dans un communiqué, de sa volonté de *« différer pour deux mois supplémentaires ses actions militaires »* afin de *« déboucher sur un règlement politique global de la question nationale corse »*.

Jacques Follorou

Une nouvelle nappe du fioul échappé de l'« Erika » touche La Turballe

UNE NOUVELLE NAPPE du fioul lourd de l'*Erika* a atteint La Turballe (Loire-Atlantique), dans la nuit du lundi 7 au mardi 8 février. De larges plaques ont souillé la plage de la commune, qui s'étend sur 3 kilomètres. Une bande noire d'une largeur de cinq à 10 mètres s'est ainsi déposée au milieu de la grève.

La nappe a été poussée dans la nuit par un coup de vent de sud-ouest. Le vent fort s'est conjugué à une marée de coefficient 88. Les travaux de nettoyage et de réhabilitation de la plage, largement touchée par la marée noire à Noël, s'étaient achevés il y a quinze jours.

D'autres souillures avaient déjà atteint les côtes du Morbihan et du Finistère à la fin de la semaine dernière. On ne sait toujours pas s'il s'agit de fuites récurrentes de l'*Erika*, de nappes qui dériveraient au large depuis le naufrage, le 12 décembre, ou si cette pollution provient de plaques arrachées à la côte par les grandes marées, des samedi 22 et dimanche 23 janvier, et qui se redéposeraient aujourd'hui.

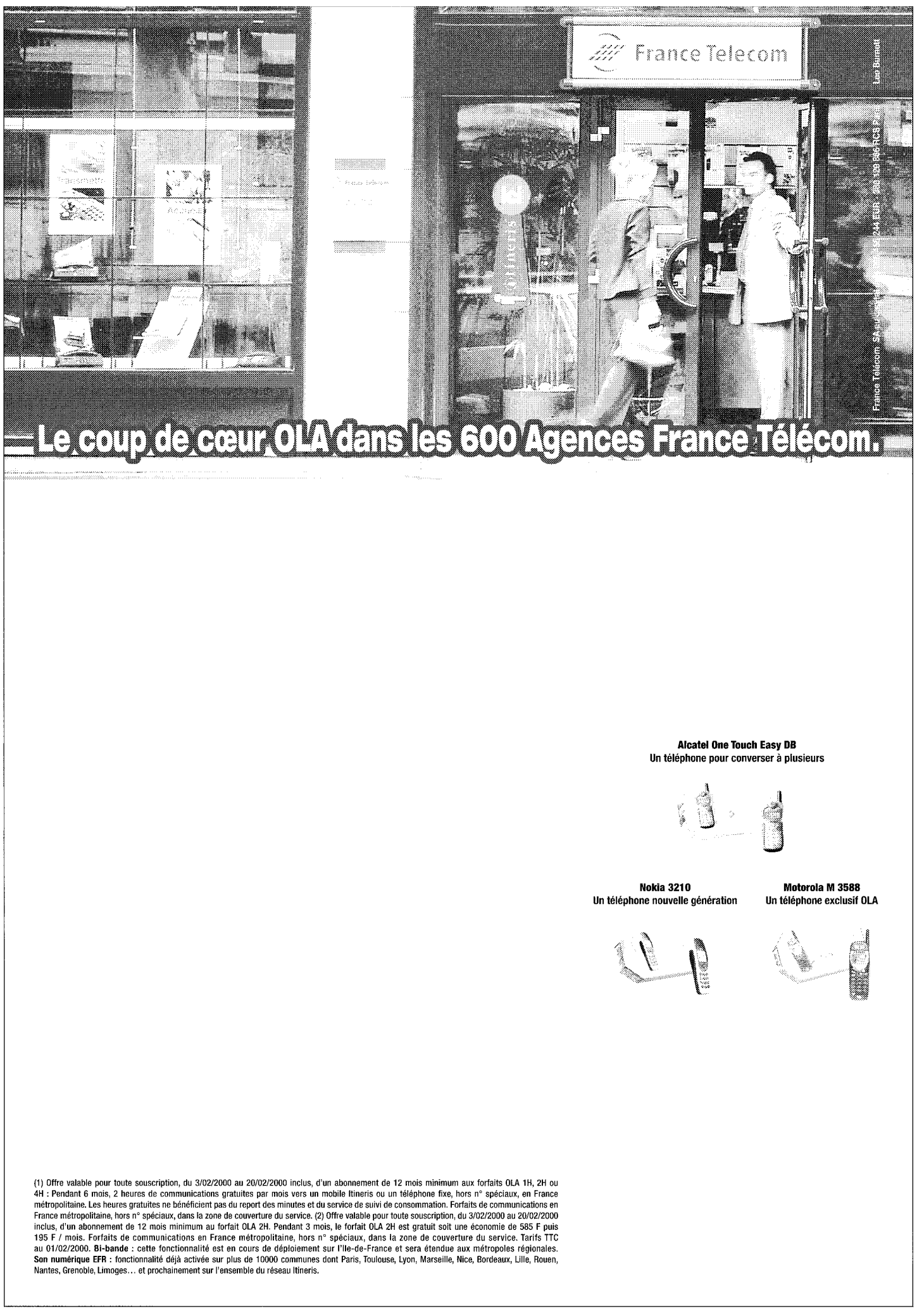

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | www.lemonde.fr/aietek
MERCREDI 9 FÉVRIER 2000

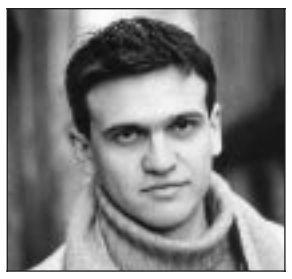

HOMMES
Auteur multimédia, Yacine Aït Kaci apprécie le métissage des supports et des contenus. Il ne craint pas de s'attaquer aux sujets les plus « piégés ». **P. IV**

ENTREPRISES
L'e-Bourse a le vent en poupe en Europe. Fin 1999, 1,3 million de comptes étaient ouverts auprès de courtiers en ligne, et les analystes prévoient que ce chiffre passera à 14 million d'ici à 2004. **P. VII**

1,3 million

MÉTIERS
Que ce soit pour des écrans de contrôle ou pour des sites Web, les entreprises ont besoin d'adapter la technique à ses utilisateurs. Profession : ergonome. **P. VIII**

CANAL+
Transformer *La Passion selon saint Matthieu* de Bach en un CD-ROM, c'est le pari qu'a relevé avec succès l'éditeur musical Harmonia Mundi. **P. VI**

TECHNIQUES
Les championnes françaises de natation synchronisée recourent à la 3D pour préparer les Jeux olympiques de Sydney. **P. V**

ENQUÊTE

Les soutiers d'Internet

Au-delà des contes de fées à l'américaine, il y a l'envers du décor : ceux qui font tourner le Web n'ont pas toujours l'impression de vivre dans un monde merveilleux

BIEN SÛR, il y a toutes ces success stories, ces belles histoires que l'on raconte aux enfants à propos de ces petits gars partis de rien, bidouillant dans leur garage et faisant fortune sur la Toile grâce à une idée de génie. Evidemment, il y a Jeff Bezos et ses 4 milliards de dollars (autant d'euros) de tour de taille, élu *« homme de l'année 1999 »* par le magazine américain *Time* pour avoir porté la librairie en ligne Amazon, fleuron de la DotCom connection, aux cimes des cotations boursières. Il y a les apôtres de la Netéconomie, qui voient unanimement, dans la « révolution Internet », la dissolution du Vieux Monde productiviste dans une nouvelle ère conceptuelle où le travail intellectuel relègue les tâches besogneuses aux calendes grecques...

L'histoire était presque parfaite. La réalité vient l'écorner. En décembre 1999, le *Washington Post* lève un coin du voile sur certaines pratiques managériales du libraire géant Amazon : rendement oblige, les hotliners (télévendeurs) dont la productivité ne dépasse pas sept messages électroniques et demi à l'heure sont priés de partir. Un mois plus tard, Jeff Bezos licencie 150 de ses 7 500 salariés. Et, le mardi 25 janvier 2000, c'est Boo, cybermarchand de la sape branchée, qui donne une demi-heure à 40 de ses salariés pour prendre la porte, après leur avoir soigneusement confisqué les téléphones portables professionnels et avoir bloqué tout accès aux ordinateurs.

La partie immergée de l'iceberg Internet serait donc beaucoup moins rutilante que sa partie visible. Certes, le Net participe – encore faiblement – à la croissance économique (le poids des nouvelles technologies dans leur ensemble, biotechnologies incluses, représente 3,5 % du PIB français) et crée des emplois, pour l'instant impossibles à quantifier. Il n'en demeure pas moins que, comme au temps du fordisme triomphant, ces emplois ne riment pas toujours avec créativité et salaires dorés, mais plutôt avec travail répétitif et précarité.

Assistants téléphoniques qui font les trois-huit pour maintenir la hot line des fournisseurs d'accès à Internet ouverte 24 heures sur 24, Netsurfeurs qui plongent entre les mailles du Réseau pour alimenter annuaires et moteurs de recherche en sites frais, intégrateurs HTML passant leurs journées à faire du « copier-coller » pour fournir du contenu à certains sites d'information... La Toile regorge de ces « petites mains », de ces travailleurs de l'ombre, pas toujours sous contrat – même à durée déterminée –, souvent surqualifiés et sous-payés, sans lesquels la machine Internet tournerait à vide.

« Ce sont les OS [ouvriers spécialisés] *de la Netéconomie, les travailleurs à la chaîne du XXIe siècle,* estime Marie-Noëlle Blancheteau, professeur de ressources humaines à l'Institut national des télécommunications (INT) et observatrice avertie des entreprises high-tech. *Les conditions de travail dans les cybersociétés sont souvent déplorables. »* Turnover, horaires infernaux, absence de gestion des ressources humaines et de délégués du personnel... De nombreuses start-up entendent se tailler la part du lion au sein de la Netéconomie, sans s'embarrasser de la législation du travail.

« Nous avons très peu d'informations sur ces sociétés, et, généralement, on traîne des pieds pour nous en donner. Elles ne possèdent pas de registre du personnel et aucun horaire de travail n'est communiqué, témoigne une inspectrice du travail chargée du quartier du Sentier, dans le deuxième arrondissement de Paris, où les start-up poussent comme des champignons. *J'ai même contrôlé une société qui ne faisait travailler que des stagiaires non rémunérés. »* Et elle précise : *« Personne ne vient se plaindre ! »* Pour combien de temps encore ? Si paradoxal que cela puisse paraître, rares sont les soutiers du Web à remettre aujourd'hui en cause leurs conditions de travail.

Stéphane Mandard

EMPLOI
Pour Bernard Brunhes, la Netéconomie crée une nouvelle logique de travail, basée sur la prise de risque. **P. III**

IMAGE EXTRAITE DE « MEGALEX » - JODOROWSKY/BELTRAN - © LES HUMANOÏDES ASSOCIÉS S.A. GENÈVE

Pour alimenter leurs sites, les fournisseurs de services font travailler des armées de « petites mains », souvent jeunes, qui accomplissent des tâches proche du travail à la chaîne. Les stock-options restent l'apanage des cadres.

Opération spéciale offres d'emploi :
Le monde du Conseil et de l'Audit a rendez-vous avec
Le Monde ECONOMIE
le lundi 28 février daté 29

Le.top.des.réseaux

Un tour d'horizon des sites sur le cybertravail

Anact
L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) rassemble, sur son site, l'actualité du monde du travail en France et à l'étranger. Plusieurs publications comme *Travail & Changement* et *Les Cahiers de l'Anact* sont disponibles en ligne, ainsi que la dernière enquête ministérielle sur les conditions de travail (1998). De nombreux liens, classés par thèmes ou par secteurs d'activité, couvrent une large partie des ressources du Web sur le sujet. Une page est également consacrée à l'impact des nouvelles technologies sur le travail.
■ **www.anact.fr/index.html**

Netslaves
Un webzine qui porte un méchant coup de projecteur sur la face cachée de l'Internet business. *« On en a eu assez de l'image idéaliste de l'industrie du Net que donnent les médias. La vérité, c'est que les acteurs des nouvelles technologies de l'information sont souvent dans des situations précaires, et doivent faire face à des pratiques illégales ou iniques »,* explique Bill Lessard, coauteur de *Netslaves.* Le site regorge d'histoires vraies et étonnantes sur les pratiques de l'Internet business, et recèle un kit de survie à l'intention des travailleurs en ligne. Netslaves, le livre, coécrit par Steve Baldwin et Bill Lessard, est également en vente sur ce site. (En anglais).
■ **www.disobey.com/netslaves/**

Ubi Free
« Syndicat virtuel » créé par des employés de la société Ubi Soft Entertainment. Le site Ubi Free dénonçait emplois précaires et conditions de travail au sein du grand groupe de production de jeux vidéo. Le but avoué de cette réalisation : pousser la direction, soucieuse de préserver son image, à un vrai dialogue social. Aujourd'hui le site n'est plus actualisé, mais reste accessible à titre d'archives ou d'exemples.
■ **www.multimania.com/ubifree/**

ATMQ
L'Association des travailleurs du multimédia au Québec (ATMQ) a pour objectif de rassembler les différentes professions du secteur afin de faire respecter leurs droits. Dans ce but, la page Web de l'association appelle tous les acteurs de la profession à s'exprimer en ligne afin d'établir une réelle prise de conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs du multimédia et, à terme, les fédérer.
■ **www.prontomail.com/prontomail/users/laplume**

Washtech
La Washington Alliance for Technology Workers (Washtech) rassemble des travailleurs employés dans le domaine des nouvelles technologies, afin de faire entendre leur voix au sein des différentes assemblés législatives ou professionnelles, et, de manière générale, défendre leurs intérêts. (En anglais).
■ **www.washtech.org**

Legalis.net
Legalnet suit l'actualité juridique des nouvelles technologies de l'information et du monde numérique. On trouve, classées par thèmes, les différentes jurisprudences relatives à l'informatique, et notamment celles qui sont dédiées à Internet. Y figurent également des décisions, des commentaires et des conseils juridiques, ainsi qu'une page de liens détaillant les ressources juridiques du Web francophone.
■ **www.legalis.net/legalnet/**

D&NT
Droit et nouvelles technologies. Une équipe de juristes et d'informaticiens unissent leurs compétences pour traiter les questions juridiques que pose l'évolution des nouvelles technologies.
■ **www.droit-technologie.org**

Une sélection réalisée par Eric Nunès

ENQUÊTE

Une armée de métiers

L'EMPLOI dans les nouvelles technologies se porte bien. D'après les dernières statistiques disponibles au ministère de l'économie et des finances, 1 198 600 personnes travaillaient, en France, fin juin 1999, dans ce secteur. Entre juin 1998 et juin 1999, celui-ci a créé 89 100 nouveaux emplois, un record.

L'emploi dans le secteur informatique suit un taux de croissance annuel à deux chiffres depuis fin 1996, avec une accélération en 1998 par rapport à 1997 (16,9 %, contre 13,1 %) ; celui des activités dites culturelles, qui inclut l'audiovisuel et les médias électroniques, connaît également une croissance soutenue, comprise dans une fourchette de 4 % à 5 %. En revanche, les effectifs des services de télécommunications sont en *« diminution tendancielle »,* en raison des ajustements résultant de l'ouverture de ce marché, rappelle Bercy dans sa deuxième édition du *Tableau de bord de l'innovation,* publiée en octobre 1999 et portant sur des études réalisées au premier semestre de l'année dernière. Une nouvelle édition, couvrant le second semestre 1999 et traduisant mieux le développement d'Internet et du commerce électronique en France, sera disponible en avril prochain.

Pour l'heure donc, aucune étude ne permet de connaître le nombre exact de salariés travaillant dans le secteur d'Internet.

JODOROWSKY / BELTRAN - © LES HUMANOÏDES ASSOCIÉS

La situation de l'emploi dans la high-tech est difficile à évaluer

Selon les responsables des sites de recrutement en ligne, les salariés du Réseau se répartiraient, à parts égales, en trois catégories de métiers : la technologie représenterait un tiers des effectifs, avec les ingénieurs, techniciens, webmestres, etc ; le marketing prendrait un tiers avec les commerciaux et publicitaires ; le contenu occuperait le dernier tiers, avec les rédacteurs, graphistes, éditeurs de sites Web, etc.

Toujours selon les observations des professionnels du recrutement, il y aurait autant d'hommes que de femmes dans ce secteur. La parité dépend de l'activité de l'entreprise : une agence de voyages en ligne, par exemple, utilise en priorité des femmes pour assurer le suivi des commandes ; à l'inverse, son hébergeur de site n'emploie que des techniciens, donc plutôt des hommes.

Enfin, si les chiffres de Bercy traduisent bien la croissance exponentielle du secteur des technologies de l'information et de la communication, aucune étude officielle et détaillée ne permet, aujourd'hui, de connaître les pertes d'emplois dues justement aux évolutions technologique et financière résultant de cette nouvelle économie.

« Les entreprises recommencent à grossir, fusionnant avec celles qui ont le même cœur de métier, constatait récemment Daniel Cohen, conseiller auprès du premier ministre et auteur de *Nos temps modernes,* faisant référence aux fusions bancaires et pétrolières en France, ainsi qu'à la fusion AOL-Warner, aux Etats-Unis. *Il s'agit, en fusionnant, d'éviter tous les "doublons" d'emplois possibles en faisant faire à une seule personne ce que deux ou trois faisaient auparavant. »*

Hai Nguyen

Le salaire des « petites mains »

OFFRE D'EMPLOI, débusquée sur le Net. *« Vous êtes en deuxième cycle de médecine, sciences de la nature, géographie, sciences de la Terre, physique, mathématiques ? Au sein d'une équipe (...), vous construisez des annuaires thématiques, relatifs à votre spécialité (...). Vous savez trouver des informations originales et pertinentes et vous possédez d'excellentes capacités rédactionnelles. Bonne connaissance des outils Web, rapide autonome, curieux (...). Rémunération : SMIC. »* Un exemple, parmi d'autres.

Pour alimenter leurs sites, fournisseurs de services, moteurs de recherche et éditeurs font de plus en plus appel à une main-d'œuvre à bon marché. Pour indexer, saisir, documenter, tâches de l'ombre sans lesquelles, pourtant, la Toile ne serait pas, ils appliquent des salaires minimaux, mais une grande souplesse dans les horaires. Des petits boulots comme d'autres, en somme, auxquels ne répugnent pas les étudiants en manque de fonds. Y compris lorsque, à l'image d'un grand prestataire d'accès Internet, l'employeur exige

Derrière le mirage des stock-options, toutes les ficelles de l'emploi précaire

en outre de ces « petites mains » qu'elles s'inscrivent au préalable à l'Urssaf comme travailleurs indépendants. Payées à l'heure, en honoraires. Pour améliorer l'ordinaire, les mieux loties peuvent parfois compter sur des primes à la performance. Il n'est pas rare, par exemple, pour des netsurfeurs, d'être rémunérés au nombre de sites répertoriés.

Cette réalité est encore difficile à cerner dans un univers où l'on parle plus volontiers de la progression spectaculaire des salaires des informaticiens, de primes et de stock-options. Mais la multiplication de microsociétés ignorant jusqu'à la convention collective qui les régit accentue les disparités. Selon une étude réalisée en avril et en mai 1999 par les organismes fédérant les acteurs du multimédia en France (AFeM, FIMM, SELL), 75 % des entreprises multimédias comptent moins de treize salariées, et 50 % ont été créées il y a moins de huit ans.

Pour attirer des employés qualifiés, les sociétés leur font miroiter la perspective d'une croissance rapide et d'un accès aux stock-options. Or il est bien rare que les emplois peu qualifiés bénéficient de telles largesses. Et ceux qui demandent de plus longues études ne sont pas mieux lotis, si l'on en croit cette autre offre d'emploi, récente, trouvée sur un site de recrutement en ligne : *« Vous aurez pour mission la conception et la réalisation d'une interface d'administration et de recherche avancée (...). Technologies utilisées : serveurs & clients Netscape, annuaire LDAP, HTML, JavaScript, WXD, Windows NT. Profil souhaité : bac + 5 en informatique. Salaire : 7 000 F/mois. »*

Olivier Zilbertin

Les « indexeuses »

GRÂCE à son annuaire indexé manuellement, Yahoo ! est devenu le premier portail généraliste en termes de nombre de visiteurs. Pour remonter sur le podium, le moteur de recherche Lycos imite désormais Yahoo ! et se dote à son tour d'un annuaire en ligne.

Dans les locaux flambant neufs de Lycos France, place de la Bourse, à Paris, quatre étudiantes, de 22 à 23 ans, classifient méticuleusement un par un, par thèmes, des dizaines de milliers de sites Web. Elles intègrent les adresses dans la base du futur annuaire francophone de Lycos. Sur leur écran, elles copient et collent les URL dans un tableur, un outil d'édition propriétaire à Lycos.

En plus, ces étudiantes rédigent un texte descriptif sur chaque site indexé. Elles sont à la fois Netsurfeuses, intégratrices de contenus et rédactrices. Une fonction multitâche qui demande une *« grosse résistance physique ». « Nous sommes les "petites main" de Lycos »,* reconnaît, lucide, l'une d'elles. Les horaires sont apparemment souples. Toutefois, un outil de surveillance mesure le nombre d'adresses indexées par chacune des *« petites mains ».*

Florence, 26 ans, la responsable du projet, n'aime pas être qualifiée de « documentaliste ». Ce terme *« renvoie trop à la documentation classique et aux bibliothécaires »,* explique-t-elle, sans parvenir toutefois à trouver un nom approprié à son travail. *« Nous sommes des indexeuses... »,* se hasarde-t-elle.

Une bonne documentaliste doit posséder une bonne culture générale. C'est pourquoi Lycos exige un niveau de 2e cycle universitaire. C'est beaucoup d'études pour un salaire représentant le SMIC promis par l'annonce de recrutement sur le site Lycos.fr. Les étudiantes y trouvent cependant leur compte. *« C'est la porte ouverte à Internet pour ceux et celles qui ont fait des études littéraires »,* explique, réaliste, l'une des « petites mains ». *« Documentaliste du Web, c'est quand même mieux et plus prometteur que documentaliste dans l'édition classique »,* confie une autre. *« Je profite de cette expérience pour maîtriser les outils de communication du Net »,* déclare tout simplement une troisième.

Puissant dans ce vivier de jeunes diplômés des facultés de lettres, Lycos France bénéficie d'une main-d'œuvre à bon marché mais compétente pour constituer son annuaire. *« Tous les jeunes diplômés, y compris les stagiaires, reçoivent une rémunération »,* rappelle la directrice, Marie Christine Levet. En outre, pour ceux et celles qui intègrent définitivement l'entreprise, les salaires sont très corrects, confirment des employés anciennement stagiaires.

H. Ng.

Quêteur de CV

AU TERME de « netsurfeur », Stéphane Viallet, 26 ans, préfère « chasseur de têtes virtuel » ou « quêteur de CV [curiculum vitæ] ». Sa mission chez Cybersearch est de collecter des CV sur la Toile. Des CV de toutes sortes pour alimenter la banque de données du site de recrutement en ligne. Stéphane consulte en moyenne 80 sites Web par jour et collecte 2 000 nouveaux CV par semaine. Il surfe sur la Toile pendant dix à douze heures par jour. Cybersearch contient aujourd'hui 80 000 CV, dont un tiers fourni par Stéphane, salarié à plein temps, et Mathias, stagiaire.

Après des études de commerce, des stages et un bref passage chez Saint-Maclou, le célèbre vendeur de moquette, Stéphane Viallet a atterri, en 1998, chez Cybersearch. *« J'étais déjà passionné par les nouvelles technologies »,* explique-t-il. Salaire brut de départ : 7 000 francs (1067 euros). Il utilise une cinquantaine de mots-clés – emploi, opportunité, recrutement, job, stage, etc. – sur tous les moteurs de recherche francophones. Et répète la même opération sur les moteurs de recherche anglais et espagnols – Stéphane est trilingue.

Son travail se limite uniquement à la recherche de CV. La sélection et la classification sont réservées aux consultants. *« C'est évident, j'exécute un travail à l'ombre. Mais ça existe dans tous les secteurs d'activité* , raisonne le jeune netsurfeur. *Ce qui me réconforte, c'est la connaissance. J'ai beaucoup appris et j'ai encore beaucoup à apprendre sur la Toile. Quand on a fini de parcourir une galaxie, on en voit une autre apparaître »,* dit-il.

Pour tuer la routine, Stéphane a développé ses propres méthodes de recherche. Il consulte les groupes de discussion, engage la conversation avec d'autres surfeurs. Une fois le contact établi, il tente de convaincre le candidat potentiel de lui confier son CV. Un travail relationnel qui permet à Stéphane d'affirmer que *« quêteur de CV est un boulot intellectuel ».* La fatigue est pourtant au rendez-vous. *« Dix heures de surf, c'est très épuisant, intellectuellement et physiquement,* avoue-t-il, *mais c'est moi qui me suis imposé ce rythme. C'est un métier où on se met la pression tout seul. L'Internet va très vite, on veut être à la pointe, on veut être le premier à consulter tel nouveau site... »*

Pour Stéphane, l'effort est payant. Chez Cybersearch, quelle que soit la position de l'employé, le salaire est fonction des résultats financiers de l'entreprise. Comme le secteur du recrutement en ligne est actuellement en pleine croissance, le chiffre d'affaires de Cybersearch tout comme le salaire du netsurfeur progressent rapidement. *« Nous sommes payés au mérite »,* résume concrètement Stéphane Viallet.

H. Ng.

Hot-liner numéro 66

***« VOUS ALLEZ** entrer en relation avec le numéro 66. »* D'ordinaire, on le note, on le compose, on parie dessus à la rigueur. Ici, on n'arrête pas le progrès, on va jusqu'à « entrer en relation » avec lui. Avec elle, plutôt. Car, à l'écouter parler : *« Hot-line, bonjour »,* le numéro 66 n'a rien de masculin. Le numéro 66 est une femme, une jeune fille de 20 ans tout rond. Des numéros comme elle, il y en a près d'une centaine, garçons et filles, âgés de 20 à 25 ans, en CDD de trois mois renouvelables, tous entassés sur le gigantesque plateau de la hot-line – le service d'assistance téléphonique – d'un prestataire d'accès gratuit à Internet.

Par hasard ou parce qu'ils étaient tombés sur l'une de ses offres d'emplois qui fleurissent sur la Toile : *« Passionné d'informatique, vous êtes patient, diplomate, vous avez le sens du service. Vous souhaitez intégrer une équipe jeune et dynamique. Vous vous adaptez facilement aux nouvelles situations. Vous êtes flexible quant aux horaires de travail. »* Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, y compris les jours fériés, la hot-line ne connaît pas de trêve.

En conséquence, le numéro 66 a dû apprendre à *« être flexible quant aux horaires de travail ». « En début de mois, on nous remet le planning des horaires. D'un mois sur l'autre, je suis "du matin" ou "de la nuit". Certaines semaines, tout le week-end, mais en récupérant les jours suivants. Théoriquement, on devrait travailler 35 heures, mais il arrive que je travaille 47 heures par semaine »,* témoigne le numéro 66. Casque-micro vissé sur la tête, œil rivé sur l'écran d'ordinateur et doigts qui s'affolent sur le clavier, le numéro 66 vit sous tension. Le plus dur : ne pas perdre son sang-froid. *« Les gens sont souvent "speed" et il arrive qu'ils passent leurs nerfs sur nous quand ils ne comprennent pas les instructions qu'on leur donne. »* Quotidiennement, le numéro 66 reçoit une cinquantaine d'appels, la plupart du temps pour de simples problèmes de connexion. *« On doit se limiter à cinq minutes par appel. »* En cas de dépassements répétés, le numéro 66 est rappelé à l'ordre par son « superviseur ».

Car le hot-liner est sous surveillance. A n'importe quel moment, une grande oreille peut écouter sa conversation avec un client. Le nombre d'appels reçus, le temps passé en ligne avec un utilisateur et le degré de difficulté du problème résolu conditionnent le montant des primes qui s'ajoutent, quand les résultats obtenus sont jugés « satisfaisants », à un salaire de base légèrement supérieur au SMIC (6 882 francs, 1 050 euros, brut). Philosophe, un brin fataliste, le numéro 66 n'en garde pas moins son « sens du service » : *« Merci monsieur, je vous souhaite une bonne journée. »*

St. M.

ENQUÊTE

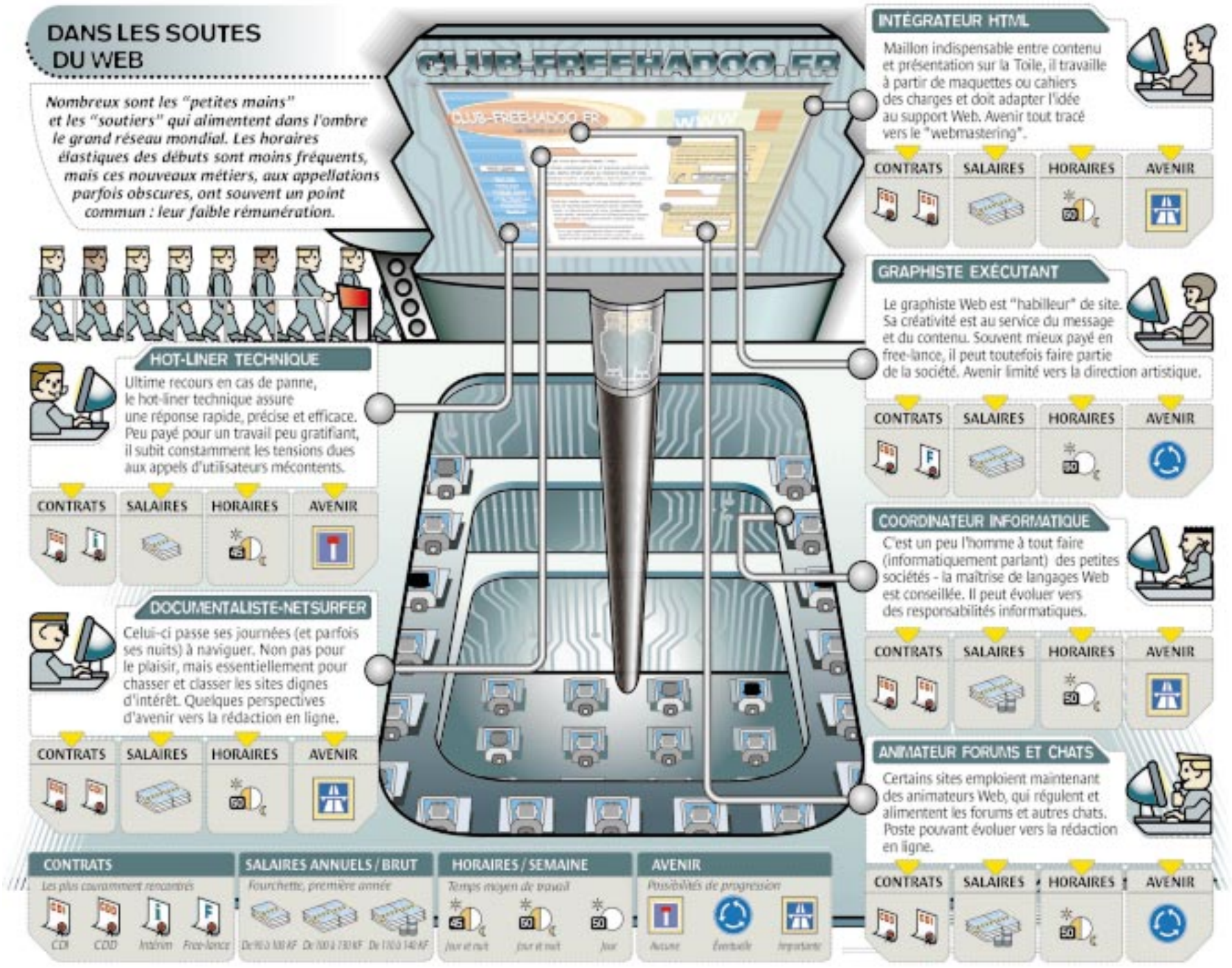

DOCUMENTATION : OLIVIER DUMONS/OLIVIER GRANGE-LABAT - INFOGRAPHIE : WWW.JACQUESPARTOUCHE.COM

Riposte

La révolte des « netslaves »

A L'IMAGE des travailleurs immigrés qui, continuant à venir en masse du Mexique, croient de moins en moins au « rêve américain », les « petites mains », les soutiers, les « troufions » de la cyberéconomie, ceux qui la portent à bout de bras sans en toucher les dividendes, commencent à perdre leurs illusions.
C'est pour leur donner la parole que deux déçus de la Toile ont lancé un site au nom des « netslaves », les esclaves du Réseau. Ils partent du constat simple qu'*« il y a quelque chose de pourri au royaume de la technologie »*.
Loin des images d'Epinal de millionnaires adolescents roulant dans de rutilantes voitures de sport, l'internaute y trouve la réalité vécue par ceux qui sont devenus victimes de promesses mirobolantes.
Ils peuvent s'exprimer dans la section : « Hurlements de nos lecteurs ».
Leur *Manuel de combat des esclaves du Net* propose une description du *« système de castes »* qui domine le multimédia. Une liste instructive de onze groupes qui vont des « cyberflics » avides de dénoncer la débauche sexuelle des autres aux « travailleurs sociaux » organisateurs de communautés virtuelles, en passant par les « chercheurs d'or » ou les « barons du caoutchouc », qui affirment savoir de quoi le futur est fait. Les deux animateurs de ce site, Bill Lessard et Steve Baldwin, ont écrit, sur le même thème, un livre qui se vend d'autant mieux qu'il s'adresse en fait à la majorité des travailleurs des technologies de l'information.
Joint Venture Silicon Valley Network, un organisme de promotion régionale, reconnaît que le cinquième le plus pauvre des habitants de la Vallée a vu son pouvoir d'achat réel chuter de 8 % entre 1991 et 1997, alors que le cinquième le plus riche a bénéficié d'une augmentation de 19 %. Et les postes temporaires correspondent aujourd'hui au tiers des postes de travail. Les semaines de 80, voire de 90 heures, sont monnaie courante pour les dirigeants ; celles de 60 heures sont fréquentes pour des cadres intermédiaires, et même à des niveaux hiérarchiques moindres, dans les fameuses start-up.
La plupart permettent que leurs employés aient accès au capital, moyennant les fameuses stock-options (le droit d'acquérir des actions de la compagnie à bas prix). C'est supposé permettre à certains de faire fortune.
Mais 70 % de ces entreprises n'arrivent jamais en Bourse et, selon le cabinet d'études Ernst & Young, un peu moins de la moitié à peine parviennent à réaliser des bénéfices.
Cependant, le mécanisme a un impact sur le climat de travail, dans la mesure où toute protestation est très mal vue par ceux qui se considèrent comme des millionnaires en puissance.
Les difficultés d'organisation et de syndicalisation sont considérables. Parmi les efforts spécifiques à la profession, la Washington Alliance for Technology Workers connue sous le nom de Washtech, qui s'efforce, entre autres, de faire renoncer Microsoft à sa pratique courante de maintenir un grand nombre de travailleurs de façon permanente dans la catégorie des temporaires.

Francis Pisani (à San Francisco)

■ **www.disobey.com/ netslaves**
■ **www.washtech.org**

Trois questions à...

Bernard Brunhes, PDG de Bernard Brunhes Consultants

1 Pensez-vous qu'Internet constitue une révolution dans les modes de travail ?

Le véritable problème n'est pas Internet. En effet, la révolution doit être rapportée à la multiplication des modes de communication instantanée. Elle est amorcée depuis une dizaine d'années. C'est, plus généralement, l'importance de l'instantané dans les activités économiques qui implique nécessairement une plus grande flexibilité. L'arrivée d'Internet n'a fait qu'accélérer cette évolution. S'il faut parler de changement, il est d'ordre sociologique : alors que la flexibilité ne touchait auparavant que les cadres supérieurs, elle concerne désormais tous les travailleurs des activités en émergence. Cependant, il faut être conscient qu'en termes quantitatifs, tout cela ne concerne encore qu'une minorité. De plus, dans ces entreprises, une distance s'est creusée entre celles qui sont véritablement entrées dans la mécanique de la nouvelle économie et celles qui sont restées à la traîne.

2 Une fois cette nouvelle économie installée, une nouvelle catégorie d'employés ne va-t-elle pas nécessairement émerger ?

Il est vrai que, par rapport aux générations antérieures, les jeunes sont entrés dans une logique de prise de risque. Ils ont une vision plus perspectiviste de leur activité. Il y a, en quelque sorte, une zone d'activité en émergence : ces jeunes sont prêts à travailler hors des cadres de travail déterminés. En effet, les modes de travail dans les start-up restent flous.

Mais, face à cela, les contraintes sociologiques restent les mêmes : il faut assumer une vie privée, avec une de famille. On ne peut imaginer qu'une société se construirait sur ce système de flexibilité dans le travail. C'est une des contradictions majeures issues du mariage entre la nouvelle économie et les exigences sociales et familiales traditionnelles. J'ai cependant observé que la multiplication des « call centers » *[centres d'appels]* mettait en place de nouvelles conditions de travail : d'une part, un bon niveau intellectuel est requis et, d'autre part, le temps de travail est excessif. A ce titre, on ne peut pas nier que l'adéquation entre la qualification exigée et le travail effectif est de plus en plus biaisée. Dans tous ces lieux où l'on doit répondre en direct, les exigences des consommateurs comme des entreprises interdisent d'être intégré dans les cadres habituels du code du travail.

3 Justement, pensez-vous qu'il faudra revoir la législation du travail pour ces nouveaux métiers ?

Au contraire, la législation du travail est d'ores et déjà d'une complexité extrême. De ce fait, elle n'est pas applicable à une bonne partie des emplois. Finalement, elle ne peut être effectivement réalisée que dans les grandes structures. Par exemple, en ce qui concerne les métiers de l'Internet, la loi des 35 heures est inapplicable. Cependant, il faut avant tout ne pas oublier qu'en France, contrairement à la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, nous utilisons au mieux les dispositifs de protection sociale. L'urgence est d'assouplir la législation, c'est-à-dire de laisser plus de possibilités de faire des choix dans des règles simples. C'est ce que j'avais envisagé lorsque je travaillais pour le ministère du travail *[Bernard Brunhes a présidé le groupe « emploi » du XIe Plan]* : notre objectif était de simplifier au maximum les lois.

Si je devais donner un conseil au gouvernement, ce serait de ne pas toucher au code du travail tant que toutes ces nouvelles activités ne sont pas totalement développées. Une fois qu'elles auront atteint un certain degré de stabilité, elles pourront entrer dans un code, dans un système de lois. Le paradoxe actuel est que les entreprises vont devoir de plus en plus vivre en marge des lois, et c'est la complexité des lois françaises qui permet une telle flexibilité. Cela dit, on pourrait très bien imaginer que, si ces lois étaient trop simples, les start-up n'auraient pas la marge de liberté nécessaire pour s'émanciper.

Propos recueillis par Sylvie Chayette

Travailleurs du Web, unissez-vous !

Face au flou qui règne actuellement, des actions pionnières posent les bases d'un nouveau syndicalisme

***« NOUS N'AVONS PAS** de représentant dans les sociétés Internet. »* Le constat vient de Martine Zuber, la responsable du secteur télécommunications de la CFDT. En effet, pas plus la confédération de Nicole Notat que les autres grandes centrales syndicales n'ont encore réussi à s'implanter dans le monde de l'Internet. *« Nous serons représentés plus tard, quand les gens auront identifié leurs problèmes,* estime la syndicaliste. *Aujourd'hui, ce sont des jeunes qui travaillent sans compter leurs heures et sans se soucier outre mesure de leurs conditions d'emploi. »*

Comment, dès lors, faire entendre ses droits, dans ces jeunes sociétés où les expressions « représentant des salariés » et « négociation collective » sont, la plupart du temps, étrangères ? Jérémie Lefebvre, qui se cachait alors sous l'alias d'« Albert », avait cru trouver la parade en créant, à la fin de 1998, Ubi Free, un syndicat en ligne, pour dénoncer les conditions de travail (horaires à rallonge, salaires payés au lance-pierre...) en vigueur chez l'éditeur de jeux vidéo Ubi Soft.

« Après six semaines d'existence du site, la direction promettait de répondre à toutes nos revendications. Nous avons alors décidé de fermer Ubi Free. Dès l'été 1999, le bilan final s'est imposé : aucune promesse n'a été tenue, les horaires sont redevenus élastiques et les "spécialistes ressources-humaines", censés régler l'ensemble des problèmes posés, n'ont jamais été embauchés », explique le jeune homme, qui a, depuis, quitté Ubi Soft pour s'atteler à la rédaction d'un roman inspiré de son expérience dans l'entreprise. Il reste que l'action n'a pas été totalement vaine.

« Ubi Free a brisé le silence sur le fonctionnement social d'Ubi Soft et, par extension, d'autres entreprises françaises du secteur du multimédia, se félicite Jérémie Lefebvre. *Le débat qui s'est ensuivi a mis au jour le no man's land social du secteur, ajouté au désarroi d'une génération qui a grandi en même temps que les dernières valeurs syndicales et collectivistes s'effondraient. »*

S'il reconnaît que l'anonymat offert par le militantisme en ligne a permis à nombre de salariés de s'exprimer plus librement, il n'en conclut pas pour autant que le Web est l'avenir du syndicalisme. *« Internet est une messagerie, mais pas un outil de dialogue ni de négociation. Imaginer que le syndicalisme pourrait devenir virtuel relève du cauchemar »,* tranche Jérémie Lefebvre. Une opinion partagée outre-Atlantique par Béri Chara, qui, après avoir essuyé les plâtres de l'industrie du multimédia (de la réalisation de CD-ROM à la conception de sites Internet) pendant six ans, vient de créer, sur le Web, une association qui compte regrouper les travailleurs du secteur – au Québec, dans un premier temps –, afin, dit-il, de *« faire respecter nos droits et établir des normes dans la profession ».*

Pour ne pas rester virtuel, ce mouvement devra apprendre à fédérer les individualités d'une profession où l'on est souvent plus habitué à jouer des coudes qu'à se les serrer. Et Jérémie Lefebvre de rappeler : *« Tout en se déclarant d'accord avec notre action, la plupart de nos collègues considéraient la représentation du personnel comme une imposture, une mascarade d'un autre temps. »*

St. M.

Ultra-flexibilité

« CONVENTION collective ». Comme « syndicat » ou « délégués du personnel », le terme échappe aux employés du secteur du multimédia. Qui leur en voudrait ? Il y règne une telle confusion. *« Une véritable foire d'empoigne »,* affirme Marc Tanguy, membre de la commission emploi, métiers et qualifications au sein de l'Association française des éditeurs multimédia (AFEM). *« Le multimédia n'étant pas structuré en tant que branche, il n'a pas de convention collective spécifique »,* est-il écrit en préambule d'une étude à laquelle a participé l'association dans le cadre du projet européen Adapt (Adaptation des métiers).
Dans ce grand flou des conventions collectives, on trouve donc le Syntec Informatique – la convention collective des SSII –, mais aussi celles de la presse, la publicité, l'édition, la métallurgie, le cinéma... Mieux, 31 % des personnes interrogées répondent qu'elles ne savent pas quelle est la leur, et 5 % n'en ont pas. Or, en l'absence de convention collective, c'est le code du travail qui s'applique. Une situation peu favorable au salarié, puisque les conventions collectives définissent une grille de salaires et aménagent un certain nombre d'avantages, sur les congés ou les conditions de licenciement.
Encore faut-il être salarié. Car les entreprises du multimédia jouent également sur la multiplicité des liens contractuels. Indépendants, sous-traitants et intermittents du spectacle sont régulièrement mis à contribution pour la réalisation d'un projet. Et les droits d'auteur, bien que marginaux, font partie de l'éventail des rémunérations (5 % du travail externalisé).
D'autres pratiques tendent à s'estomper, comme le bénévolat ou la rémunération à la tâche. Erreurs de jeunesse qui pouvaient se concevoir dans un contexte de marché embryonnaire. Ce sont ainsi des sites d'annuaires qui avaient recours à des étudiants pour surfer et indexer les sites, des fournisseurs d'accès qui proposaient à des internautes passionnés de monter et d'animer des forums de discussion. Quant aux horaires de travail, ils se caractérisent par leur « souplesse ». Souplesse qui peut en effet être perverse quand la compétition entre en jeu, pour l'indexation de sites, par exemple. Quand il faut assurer un service de hot line 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en adaptant les plannings en fonction du nombre d'appels supposé.

Carnet interactif

i-Bourse
Laurent Rignault, 34 ans, a été nommé directeur du marketing et de la communication. Il était auparavant responsable du marketing à la direction des ventes entreprises de Lyonnaise Câble.

Tumbleweed Communications France
Didier Constant, 37 ans, nommé directeur commercial, était auparavant chargé de la division banque/assurance de Platinum Software France. **Marc Taquoi,** 53 ans, devient directeur technique de Tumbleweed Communications France. Auparavant, il dirigeait sa propre société de conseil et de services au Québec. **Raynald Bouchet,** 30 ans, rejoint Tumbleweed Communications au poste de directeur marketing. Il était auparavant responsable des activités commerciales auprès des grands comptes, au sein de la division Information Management Systems de Platinum Technology.

eTF1
Eric Mathez, à l'origine de la création du site Teleshopping, a été nommé directeur du commerce électronique d'eTF1.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Jusqu'au 27 février
Nouveaux territoires
Les organisations April, CPML et l'Ecole ouverte de l'Internet organisent, en collaboration avec la Cité des sciences et de l'industrie, vingt-quatre rencontres quotidiennes pour réfléchir sur l'avènement de nouveaux territoires qui influencent notre rapport quotidien à l'espace et au temps.
■ **Paris, Cité des sciences et de l'industrie**
■ **www.april.org/actions/geopolitique/programme-geopolitique.html**

Du 15 au 17 février
Windows 2000
Cette manifestation présente les multiples solutions utilisant Windows 2000 dans l'entreprise.
■ **San Francisco, Moscone Center**
■ **Renseignements : (00-1) 617-551-9800.**
■ **www.windows2000expo.com**

Du 21 au 26 février
Bamako2000
Cette manifestation, organisé par le réseau Anais, a pour thème « Internet : les passerelles du développement ».
■ **Bamako, Palais des congrès.**
■ **Renseignements : 41-22-789-53-80.**
■ **www.anais.org**

Le 23 février
Forum des télécommunications 2000
Salon de recrutement dans le domaine des télécommunications, de l'informatique et du conseil.
■ **Tél. : 01-45-81-74-48.**
■ **forum@enst.fr**

Le 24 février
Les 7es Rencontres de la CST
Les conférences et ateliers des Rencontres de la CST 2000 sont consacrés à l'image et au son numériques sous toutes leurs formes.
■ **Paris, Cité des sciences et de l'industrie**
■ **Information et inscription : www.cst.fr**

Du 24 février au 1er mars 2000
CeBIT 2000
Sommet mondial de l'univers informatique, bureautique et télécommunications.
■ **Hanovre, Deutsche Messe AG.**
■ **Tél. : 01-43-87-69-83.**
■ **www.messe.de**

Du 29 février au 2 mars
System 2000
La troisième édition du Salon des solutions pour Windows NT.
■ **CNIT, Paris-la Défense**
■ **Renseignements : 01-39-16-44-04.**

Du 29 février au 4 mars 2000
Deuxième Symposium mondial des technologies de l'information
Carrefour mondial de réflexion, d'initiatives et d'échanges sur les technologies de l'information.
■ **Poitiers, parc technologique du Futuroscope**
■ **Tél. : 01-49-26-03-72.**
■ **www.fwsymposium.org**

Le 9 mars
Le prochain rendez-vous des Jeudis de l'informatique et des télécoms. Ce Salon de recrutement spécialisé dans le domaine de l'informatique, des télécoms et des NTIC.
■ **Espace Eiffel Branly, 29-55, quai Branly, 75007 Paris.**
■ **www.lesjeudis.com**

Du 14 au 17 mars
SITL 2000
Ce Salon international du transport et de la logistique comporte un espace réservé aux nouvelles technologies appliquées à la logistique.
■ **Paris Nord-Villepinte, Parc des expositions**
■ **Tél. : 01-47-56-24-57.**

Du 15 au 16 mars
Sicep
Le Salon international électronique et postal, organisé à l'initiative de Delling Expo, en partenariat avec La Poste, le Syndicat national des entreprises de transport léger et de services rapides (SNETLSR) et le Syndicat national des entreprises de logistique de publicité directe (SNELPD), a pour thème principal « la maîtrise des coûts postaux au sein des entreprises ».
■ **Paris-la Défense, CNIT.**
■ **Tél. : 01-41-33-08-08. Fax : 01-41-33-08-09.**
■ **www.dellingexpo.com**

Du 22 au 23 mars
SECA 2000
Le Salon européen des centres d'appels
■ **Paris-la Défense, CNIT.**
■ **www.seca2000.com**

Rendez-vous notés par Sylvie Chayette

■ **Vous pouvez nous signaler vos manifestations et nominations à l'adresse électronique** *agenda@lemonde.fr*

HOMMES

L'éclectique du numérique

Portrait
Dans ses créations interactives, Yacine Aït Kaci pratique avec talent le métissage des arts

LAETITIA DUARTE/AGNES

« NOUS SOMMES *les enfants de* Tron. » La génération à laquelle appartient Yacine Aït Kaci a été bercée par ce film-culte à base d'images de synthèse produit par Disney dans les années 80. Elle est née aussi en même temps que l'informatique individuelle et Internet. Et, pour ce jeune auteur multimédia qui a assuré la conception et la direction artistique du DVD-ROM *Le Louvre, la visite virtuelle,* le premier vecteur de l'apprentissage du langage électronique fut le jeu vidéo.

« Notre imaginaire s'est engouffré dans un univers parallèle et virtuel qui est aujourd'hui omniprésent, raconte-t-il. *Ma génération fait le lien entre le monde tel qu'il est et le monde électronique. Internet tend à supprimer les frontières. C'est un peu la cristallisation de tout ce que la fin des années 60 a véhiculé comme idéologie. Nos parents ont créé, sans doute involontairement, les conditions d'une nouvelle forme d'économie, de démocratie et de communication. »*

Le parcours de Yacine Aït Kaci, qui fait partie de la première promotion multimédia de l'Ensad (Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, à Paris) en 1996, se confond avec l'aventure du multimédia en France. Ce qui l'intéresse dans son travail, c'est sa diversité, *« le métissage des contenants – Internet, le CD-ROM et le DVD-ROM – et des contenus – l'image, la vidéo, le son, la musique ».* Son métier est issu du croisement de toutes ces expériences. Pour y réussir, il faut avoir des compétences en arts graphiques, connaître les bases de la scénographie et posséder des notions de développement informatique.

Ayant conscience d'exercer une profession en pleine mutation, encore à inventer, Yacine Aït Kaci se définit comme un auteur multimédia qui entraîne l'utilisateur dans un parcours dynamique de recherches et non pas dans une démarche passive et consultative. En effet, dans tout ce qu'il réalise, les modes d'expression sont en constante symbiose. *« Le* multimédia *est un terme qui contient une sorte de contradiction. Il signifie une accumulation de médias multiples : la musique, l'image et le texte, et en même temps, il sous-entend la fusion de ces médias en un objet unique dont l'agencement passe par l'interactivité. C'est dans les conditions de cet agencement que se trouve le cœur de la création multimédia. »*

Yacine Aït Kaci place l'interactivité à la base de sa pratique de l'écriture multimédia. *« Un auteur multimédia, c'est quelqu'un qui propose à son public plusieurs choix possibles. Le spectateur décide à un moment donné de l'itinéraire qu'il va suivre. C'est tout le contraire du cinéma, où le scénariste choisit et impose son parcours. »* Premier DVD-ROM dont Yacine Aït Kaci a proposé une conception originale, *Le Louvre, la visite virtuelle* montre bien quelle est sa démarche. La définition s'est faite selon quatre grands axes. La narration est découpée en unités indépendantes. Le montage dynamique permet de changer de chemin au sein du récit. Des liens se créent par rapport à un moment précis de la navigation, Enfin, une vidéo effectue une visite virtuelle des salles du musée.

Le titre s'adresse à deux types d'utilisateurs : ceux qui ont déjà des connaissances artistiques et les néophytes pour la diffamation. Le spectateur peut naviguer en utilisant ses connaissances ou avec une curiosité innocente. Il va alors se contenter d'utiliser des liens qui lui sont proposés en rapport avec ce qu'il voit. *« La plupart du temps, les gens ne voient pas l'intégralité du contenu d'un CD-ROM ou d'un DVD-ROM culturel, car ils ne vont y chercher que ce qu'ils connaissent. Pour que ce média ne soit pas un annuaire, il est indispensable d'introduire du langage dans les liens. Ils découvrent ainsi la période de création de l'œuvre, les influences qui ont marqué l'artiste, les thèmes qui s'y rattachent. L'utilisateur n'a pas besoin de connaître l'histoire de l'art. Cette démarche a un grand intérêt : des éléments du contenu découle la structure. »*

Ce qui intéresse à terme Yacine Aït Kaci, c'est de créer des spectacles qui combineraient le vivant et le virtuel en se déroulant à la fois sur scène et sur l'écran. *« Quand on regarde l'écran de l'ordinateur, on est proche du théâtre. Internet donne la possibilité de faire exister une œuvre, à un instant précis sur la terre entière, ce que fait le théâtre à l'échelle d'une salle. Ce rapport étroit entre le théâtre et l'écran se retrouve dans des jeux vidéo comme Zelda, qui possède de vrais principes de dramaturgie »,* explique-t-il. Ce qui ne signifie pas que le spectateur doive forcément prendre la place de l'acteur. Dans ses créations, le spectateur a le rôle du narrateur. *« Il existe une phase critique de la création multimédia qui ressemble un peu à de la mise en scène, à cette différence près que l'utilisateur est en constante interactivité avec le créateur. Il se crée un rapport direct. Ces conditions donnent lieu à de nouvelles dramaturgies. »*

Agnès Batifoulier

Parcours

LE MULTIMÉDIA, Yacine Aït Kaci l'aborde en 1996 en concevant des animations graphiques pour les CD-ROM : *La Collection. Le Centre Georges-Pompidou, La Résistance et Le Louvre* (version 2). Il assure pour moitié la conception graphique du CD-ROM Yves Saint Laurent, 40 ans de création (novembre 1998). Depuis septembre 1998, Yacine Aït Kaci réalise les rubriques « Pourquoi » et « Comment » de l'émission scientifique « Archimède » (diffusée sur Arte, le mardi à 19 heures). En 1999, il crée le site Internet de l'exposition photo « Mediterranide », à Palerme. La même année, Montparnasse Multimédia, la RMN (Réunion des musées nationaux) et le Louvre lui confient la conception et la direction artistique du DVD-ROM *Le Louvre, la visite virtuelle,* sorti en décembre 1999. Ce titre est nominé au Milia d'or 2000, qui est décerné mi-février.
L'an 2000 voit la naissance d'Incandescence, maison d'édition indépendante qu'il crée avec Etienne Mineur, réalisateur et designer graphique. Yacine Aït Kaci participe aussi à l'organisation de Médimédia, un festival d'art et technologies autour de la Méditerranée, qui se déroulera à Palerme en novembre 2000.

■ **www.incandescence.com**

A bon droit

Quel délai de prescription pour la diffamation sur Internet ?

LES ACTIONS résultant des infractions commises par voie de presse (telles que la diffamation publique, la provocation à la haine raciale, etc.) et prévues par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (et certaines lois annexes) se prescrivent par trois mois. Au-delà de ce délai, ces actions s'éteignent définitivement, et la ou les victimes ne sont plus recevables à agir en justice pour s'en plaindre.

Il s'agit là d'une prescription particulièrement courte, que l'on interprète traditionnellement comme une garantie essentielle de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. En effet, le législateur avait estimé que ces libertés fondamentales ne devaient pas être exagérément limitées, y compris dans la durée pendant laquelle les victimes d'infractions par voie de presse pourraient s'en plaindre.

Au fil du siècle, la jurisprudence a fait application de cette règle à tous les supports de presse, et il est considéré de façon unanime que cette courte prescription commence à courir à partir du premier acte de publication, à savoir – généralement – la date de publication d'un journal ou sa distribution, la date de mise à disposition du public pour un livre ou encore la date de diffusion pour une émission de télévision ou de radio. Logiquement, Internet devrait être considéré comme un support comme un autre, et la même solution devrait s'appliquer.

Pourtant, la cour d'appel de Paris a rendu, le 15 décembre 1999, une décision qui semble remettre en cause ces principes. M. Jean-Louis Costes, se proclamant *« artiste »,* avait reproduit, sur son site Web, des textes de chansons violemment racistes, ce qui avait donné lieu à des poursuites à la requête de l'UEJF (Union des étudiants juifs de France).

Le tribunal correctionnel de Paris avait relevé que ces textes avaient été mis en ligne, la première fois, plus de trois mois avant la mise en œuvre des poursuites et avait donc dû constater la prescription de l'action. Or, en appel, la cour a estimé que, *« si la mise en œuvre du principe du point de départ de la prescription au premier jour de la publication était aisément applicable à des messages périssables, voire furtifs, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une publication sur support papier ou audiovisuel, il n'en va pas de même lorsque le message a été publié par Internet, qui constitue un mode de communication dont les caractéristiques techniques obligent à adapter les principes posés par la loi sur la presse ».* La cour a retenu que *« la publication résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur un site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer comme bon lui semble ; l'acte de publication devient ainsi continu ».*

Ainsi, tant qu'un message est disponible sur un site et tant qu'il n'a pas été retiré, la prescription de trois mois ne commence pas à courir, puisque l'émetteur, qui maintient ce message accessible, marque par là sa volonté sans cesse renouvelée de commettre l'infraction. Si la solution retenue par cette décision était consacrée par la Cour de cassation, elle aurait une portée considérable sur plusieurs aspects du droit la presse, et conduirait à s'interroger sur la responsabilité des hébergeurs de sites ou des fournisseurs d'accès.

Cet arrêt, marqué par une fine analyse du fonctionnement d'Internet, n'est pourtant pas à l'abri de toutes critiques : en effet, en quoi la présence continue de propos délictueux sur un site Internet diffère-t-elle de la présence de tels propos contenus dans un livre toujours mis en vente chez des libraires ?

Alain Hazan *est avocat à la cour.*

■ www.juriscom.net/espace2/delit2.htm

L'Actualité Multimédia sur France Info
tous les samedis dans "Multimédia"
avec Jérôme Colombain
FRANCE info 105.5

TECHNIQUES

Entraînement virtuel

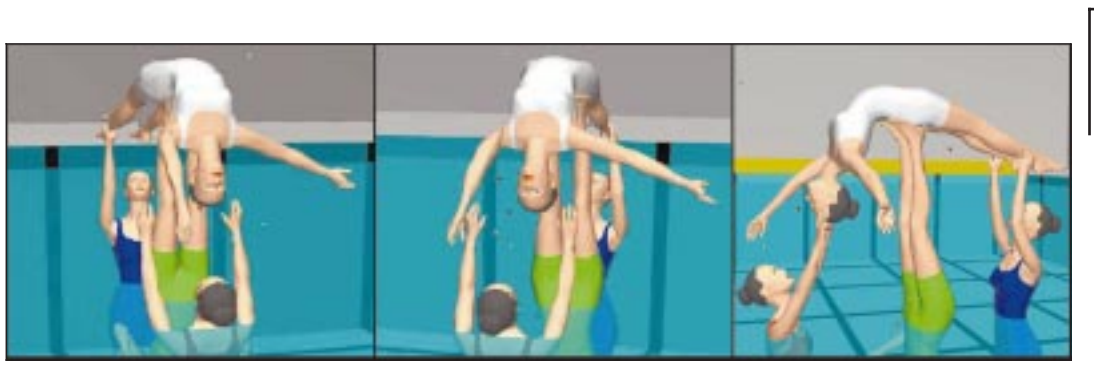
SYSECA

Simulation
Pour améliorer les performances de leurs nageuses, des entraîneurs font appel à la 3D

DESTINÉ d'abord à l'industrie pour tester l'ergonomie des véhicules, U-Man, le mannequin 3D de Syseca, filiale de Thomson-CSF, entame une carrière sportive prometteuse sous les traits d'une superbe nageuse qui ressemble à Lara Croft. La chorégraphie aquatique virtuelle, montrée à Imagina 2000, le Salon des professionnels de l'audiovisuel numérique (du 31 janvier au 2 février, à Monaco), donnait un avant-goût des figures que les meilleurs sportifs de la Fédération française de natation synchronisée vont exécuter lors des Jeux olympiques de Sidney (des épreuves de natation démarrent le 16 septembre), en Australie.

« La préparation des Jeux, explique Philippe Gouard, chargé de mission et de recherche auprès de la préparation olympique, *est une véritable course contre la montre, où la technologie a de plus en plus sa place. Ce logiciel de conception et de répétition des ballets aquatiques, qui fonctionne sur une station de travail Hewlett-Packard, a l'avantage d'être associé à un mannequin actif. »*

Le décor et l'animation sont particulièrement réalistes. La hauteur du bassin est exacte et la durée de l'épreuve (environ quatre minutes), respectée. Basé sur EO, un studio de création graphique en temps réel lancé par Syseca en 1993, le logiciel a été adapté pour le sport. La capture du mouvement respectant les contraintes anatomiques du corps humain, les trajectoires et les attitudes des nageuses (jusqu'à huit) se rapprochent le plus possible de la réalité. La peau du mannequin semble souple et les articulations sont flexibles.

La chorégraphie se regarde de trois façons différentes selon l'emplacement choisi : au bord du bassin comme un membre du jury, à la place de l'entraîneur ou dans l'eau avec les nageuses. Les figures aquatiques sont préparées par l'entraîneur, Anne Capron, puis mises en images dans le logiciel. Quand la chorégraphie est terminée, les mouvements, visibles selon les différents points de vue, sont enregistrés sur un CD-ROM qui est envoyé aux nageuses.

« Simuler les figures qu'elles devront exécuter leur fait gagner 15 à 20 % de temps d'entraînement, constate Philippe Gouard, *car elles sont disséminées dans toute la France. Elles s'entraînent d'abord individuellement avant d'exécuter le ballet ensemble. Lors de la répétition générale, chaque nageuse connaîtra précisément tous les mouvements à effectuer – les siens et ceux des autres –, ce qui n'était pas le cas auparavant. »*

« L'objectif, précise Jean-Paul Clémençon, directeur technique national natation, *est aussi de formaliser la création pour l'enrichir. Les entraîneurs vont transmettre leur savoir-faire en créant une bibliothèque de figures. Il leur sera aussi plus facile de tester les plus complexes, pour savoir si elles sont réalisables. »*

Syseca travaille actuellement sur la synchronisation du ballet avec la musique qui l'accompagne (*Carmen* pour les Jeux de l'an 2000). Le logiciel étant bientôt disponible pour ordinateur portable, la nageuse n'aura plus qu'à le poser au bord de la piscine pour suivre la simulation à l'écran.

A. Ba.

■ **www.syseca.thomson-cfs.com/simulation/**

Les droits d'auteur en filigrane

Copyright
« Tatouer » les images pour mieux les protéger

POUR les photographes, Internet est à la fois une formidable opportunité et un terrible danger. Comment se protéger contre la menace de piratage, surtout si les photographies sont retouchées ? La technologie de la stéganographie peut apporter son aide. Car la stéganographie, du grec *steganê* (abri) et *graphein* (écrire), permet de cacher, dans une image, du texte.

Dans les systèmes de stéganographie les plus simples, on va modifier la valeur de certains points de base (pixels) de l'image. La différence entre la valeur du pixel original et celle du pixel modifié correspondra à une lettre. La modification d'une chaîne de pixels permet donc d'insérer des mots, par exemple le nom du photographe et la référence de l'image. Cela affecte légèrement la couleur du pixel, mais le procédé reste invisible à l'œil nu.

Le tatouage (en anglais *watermarking,* filigrane) désigne l'une des variantes de la stéganographie. Au lieu d'insérer des lettres dans certains pixels, on l'appose, sur la totalité de l'image. La qualité de celle-ci n'est pas altérée. Des entreprises américaines se sont lancées dans ce créneau porteur du tatouage d'images, et notamment Digimarc.

La technologie employée par cette société pour protéger les images, Picture Mark, s'inspire de la stéganographie. Dans la pratique, un photographe doit s'enregistrer auprès du centre de Digimarc, pour 99 dollars par an. Il reçoit en échange un identifiant, qu'il insère ensuite dans ses photos grâce à un logiciel de retouche d'images. Couplée au moteur MarcSpider, développé en partenariat avec AltaVista, Digimarc détecte sur le Web les images détournées et les signale au photographe, qui peut ainsi lancer d'éventuelles poursuites.

Mais une attaque réussie sur le système de tatouage peut rendre la marque indétectable, *« soit en l'effaçant, soit en empêchant le détecteur de marque de retrouver sa trace »,* précise Fabien Petitcolas, chercheur à l'université de Cambridge (Grande-Bretagne). Déjà, des logiciels anti-marquages ont fait leur apparition. La guerre de la propriété intellectuelle est sans fin.

Emmanuel Chanial

■ **www.cl.cam.ac.uk/~fapp2/**
■ **www.multimania.org/fpeters**
■ **www.digimarc.com**

L'informatique dans la peau

Cyborg
Les premières expériences d'implantation de puces dans l'organisme satisfont leurs promoteurs

SERONS-NOUS, dans quelques années, des êtres obéissant au clavier et à la souris, localisables à toute heure du jour et de la nuit ? Les expériences d'implantation de puces sous la peau se multiplient, et leurs initiateurs prennent rarement la peine de clarifier leurs objectifs, entre prévention médicale et surveillance de nos faits et gestes. Le 15 décembre 1999, c'est la société américaine Applied Digital Solutions qui déclarait ainsi à grand renfort de superlatifs avoir acquis les droits d'exploitation d'un brevet pour le *« premier dispositif électronique implantable chez les êtres humains ».*

Nommé Digital Angel, c'est-à-dire « ange numérique », cet émetteur-récepteur présenterait l'avantage de se recharger tout seul, tirant son énergie du mouvement des muscles. L'idée n'est pas incongrue puisque les influx nerveux circulent jusqu'aux muscles par dépolarisation des membranes, c'est-à-dire par inversion des charges le long des neurones et des cellules musculaires.

Le Digital Angel, explique Applied Digital Solutions dans un communiqué, pourrait générer plusieurs milliards de dollars de chiffre d'affaires en apportant des solutions dans des domaines aussi variés que le commerce électronique, la sécurité des transactions, la santé ou la justice. Les premières applications évoquées sont ainsi l'authentification d'un client sur Internet, la localisation des sportifs perdus dans la nature ou la surveillance de l'état de santé d'un patient à risque. Toutes utiliseraient le système GPS (Global Positioning System) pour la transmission des données. Mais, si Applied Digital System, enthousiaste, signale que son dispositif peut être contrôlé par le porteur comme par un système extérieur, elle note aussi, prudente, que le précieux « ange gardien » pourrait être caché dans un objet personnel. Cyborg, mais pas trop !

Quelques semaines plus tard, c'est Kevin Warwick, un scientifique anglais de l'université de Reading, qui enfonce le clou. Dans le numéro de février du magazine américain *Wired,* il expose en détail la prochaine expérience qui fera de lui le premier cyborg. Warwick n'en est pas à son coup d'essai. En août 1998, il s'est déjà fait poser sous la peau une capsule de verre contenant une bobine électromagnétique et quelques microprocesseurs. L'ensemble, qu'il a porté une dizaine de jours, lui permettait d'être reconnu dès son entrée au laboratoire, de commander l'ouverture des portes et l'éclairage.

Cette fois-ci, il veut aller plus loin et faire dialoguer son système nerveux avec un ordinateur en reliant l'implant aux neurones de la partie supérieure de son bras. Chaque signal, produisant un mouvement, serait enregistré par l'ordinateur, avant d'être retourné à l'envoyeur pour test. Ainsi, Warwick espère déterminer des figures, des modèles d'influx nerveux correspondant à des mouvements spécifiques.

Dans un deuxième temps, il voudrait se livrer à la même expérience avec les émotions. Et, si tout se passe bien, il envisage d'implanter le même dispositif dans le bras de sa femme, qui s'est portée volontaire. Seraient-ils alors capables d'échanger leurs sentiments via Internet ? Warwick l'espère. Car, au-delà des perspectives pour la médecine – *« les aveugles et les sourds pourraient-ils un jour voir ou entendre avec des ultrasons ou des infrarouges ? »* –, le professeur de cybernétique de l'université de Reading perçoit, dans son expérience de cobaye, un moyen de donner aux humains quelques outils pour rivaliser avec des machines qui ne tarderont pas à être très intelligentes.

Soit. Mais le spectaculaire ne doit pas voler la vedette au rationnel. L'électronique dans la peau, pour la plupart des scientifiques, ce sont, pour l'instant, plutôt ces microsystèmes, voire ces nanosystèmes, que nous pourrions avaler pour nous soigner. Des chercheurs du MIT imaginent un dispositif qui, sur une puce de silicium, disposerait de microréservoirs recouverts d'une feuille d'or. Un courant de faible intensité permettait de dissoudre la pellicule. Contrôlés à distance, ces nanosystèmes libéreraient des médicaments à heure contrôlée. Une véritable pharmacie dans la peau.

Corinne Manoury

Surfer sous surveillance

E. JOLIVET/CANAL+

Tout s'explique
Les logiciels de contrôle parental interdisent aux enfants l'accès aux sites violents ou pornographiques

INTERNET est un outil éducatif irremplaçable, une source d'informations extraordinaire, sans conteste l'une des plus belles inventions du XXe siècle. C'est encore un espace de liberté quasi totale, sur lequel on trouve de tout, même le pire. Pornographie, violence, apologie du racisme ou de la drogue...

N'importe qui peut, volontairement ou non, découvrir des informations mensongères, des conseils déplacés ou des images choquantes. Est-ce une raison suffisante pour interdire aux enfants l'accès à l'ordinateur ? Non, depuis l'apparition de « nounous électroniques », dispositifs logiciels de contrôle parental qui garantissent la bonne moralité des sites ou des forums de discussion que l'on visite, et empêchent purement et simplement l'accès à ceux qui présentent un danger.

CyberPatrol est le plus connu. Il est distribué en France par TLC Edusoft (250 francs, 38 euros) et fonctionne avec une « liste noire » de sites qui répertorie des milliers de services, classés en douze catégories : violence, nudité, pornographie, extrémisme, promotion de la drogue, etc. Cette liste est mise à jour chaque semaine, et il suffit de se connecter au site de l'éditeur pour en télécharger régulièrement la dernière version.

Vendu près de 600 francs (91 euros), l'autre logiciel dédié au contrôle parental disponible en France a pour nom Stop Net Familial. Il s'agit d'une solution « lourde », avec un lecteur de cartes à puce à relier à l'ordinateur. Chaque membre de la famille dispose ainsi de sa propre carte à puce, qui l'identifie et lui permet un accès plus ou moins limité aux sites en fonction du choix préalable des parents. Astucieux, le système permet aussi aux parents de surveiller leur progéniture en dressant la liste des sites visités par chacun, les plages horaires de consultation, etc. Heureusement, à côté de ces solutions dédiées, les deux logiciels de navigation Internet Explorer et Netscape Navigator disposent eux aussi, dans leurs dernières versions respectives, d'une option de filtrage des informations qui bloque l'accès à certains sites en fonction de leur contenu. Par défaut, Internet Explorer utilise la classification d'un organisme à but non lucratif nommé RSAC (Recreational Software Advisory Council). Celui-ci propose aux responsables de sites Internet de faire agréer le contenu de leurs pages, en leur attribuant des sortes de notes en fonction du degré de sexe, de violence, etc., qu'ils présentent. Pour cela, le RSAC emploie une technologie nommée PICS (Platform for Internet Content Selection, Plate-forme pour la sélection du contenu Internet), développée par le célèbre MIT (Massachusetts Institute of Technology).

Pour la mettre en œuvre, il suffit de cliquer sur le menu « Outils » d'Internet Explorer 5 et de choisir « Options Internet ». Cliquez ensuite sur l'onglet « Contenu » et dans le cadre « Gestionnaire d'accès », sur le bouton « Activer ». La fenêtre du « Gestionnaire d'accès » s'affiche. En cliquant sur l'onglet « Contrôle d'accès », vous voyez une liste avec quatre catégories : « Langue », « Nudité », « Sexe », « Violence ». Pour chacune d'entre elles, vous pouvez choisir en déplaçant un petit curseur parmi quatre « degrés » autorisés : de « Aucune violence » à « Violence gratuite et cruelle ». Pour que le contrôle soit parfaitement efficace, cliquez sur l'onglet « Général », et assurez-vous que la case « Les utilisateurs peuvent visiter les sites sans contrôle d'accès » n'est pas cochée. Cliquez enfin sur le bouton « OK » pour valider vos choix, et n'oubliez pas votre mot de passe si vous voulez pouvoir ensuite modifier vos critères.

Il existe d'autres systèmes de classification du contenu, en particulier SafeSurf, qui propose un tri plus fin, avec douze catégories et dix degrés pour chacune. Et rien n'empêche d'ajouter ce système de contrôle parental à celui du RSAC, dont Internet Explorer est équipé. Pour cela, lancez votre connexion Internet et rendez-vous sur le site www.safesurf.com pour télécharger un petit fichier sur votre disque dur en cliquant en haut à gauche sur le lien « Update Explorer ». Sur la page suivante cliquez sur le lien « SafeSurf.rat » qui correspond au fichier à télécharger. Ensuite, dans Internet Explorer, cliquez sur le menu « Outils », choisissez « Options Internet », cliquez ensuite sur l'onglet « Contenu » et dans le cadre « Gestionnaire d'accès », sur le bouton « Activer ». La fenêtre du « Gestionnaire d'accès » s'affiche. Ensuite sous l'onglet « Général », cliquez sur le bouton « Systèmes de contrôle d'accès », puis sur « Ajouter » pour ajouter ce nouveau système au premier.

L'autre logiciel de navigation, Netscape Navigator, propose d'emblée les deux systèmes, mais la procédure de mise en route du contrôle parental doit être connectée. En cliquant sur le menu « Aide » et en choisissant l'option « NetWatch », Netscape affiche une page qui explique en français le fonctionnement du contrôle parental. Cliquez sur le gros bouton rond au centre de la page portant la mention « Click to set up Netwatch ». Sur la page suivante cliquez sur le bouton « Nouvel utilisateur ». Puis réglez les niveaux de contrôle pour les systèmes de classification RSAC et SafeSurf et choisissez un mot de passe. Celui-ci vous sera nécessaire pour désactiver ou modifier ultérieurement les réglages de NetWatch.

Les sites compatibles avec ces différents systèmes sont, hélas, encore rares. Si vous laissez aux enfants la possibilité d'accéder aux sites non inscrits, l'efficacité du contrôle devient pratiquement nulle ; si, en revanche, vous leur interdisez toutes les pages non répertoriées, vous les empêchez alors d'accéder à une multitude de sites qui ne contiennent rien de choquant et qui sont même parfois du plus grand intérêt pour eux. Il est cependant possible de constituer peu à peu une liste de sites autorisés bien que non répertoriés en les ajoutant au coup par coup à l'aide de votre mot de passe. Mais, là encore, la procédure reste contraignante. Il faut enfin savoir que les outils de contrôle parental du contenu d'Internet sont rarement efficaces à 100 %, ne serait-ce que parce qu'ils ne fonctionnent que sur l'ordinateur où ils sont activés, et que votre enfant surfe probablement parfois sur d'autres machines qui ne sont pas équipées des mêmes sécurités.

Louis Carreau (Canal+)

Au service du génie de Bach

J. S. BACH, *LA PASSION SELON SAINT MATTHIEU*
Editeur : Harmonia Mundi
Support : 3 CD Audio et un CD-ROM PC
Prix : 350 F (53,36 €)

Arts
Un sommet de la création musicale se prête au jeu de l'interactivité

HARMONIA MUNDI

QU'APPORTE un CD-ROM à l'interprétation d'une œuvre musicale, surtout sous la direction de Philippe Herreweghe, toujours discrètement empreinte d'une érudition de musicologue doublé d'un fin théologien ? On répondra d'abord qu'il ajoute de l'oreille, mieux encore qu'il délie l'oreille ; qu'il en cultive l'aptitude à distinguer entre les dissonances voulues par Bach, à remarquer le jeu subtil d'alternances entre solistes et chœurs, la virtuosité contrapuntique des accompagnements.

En un mot, le CD-ROM *La Passion selon saint Matthieu* prouve à l'auditeur combien son oreille l'engage au plaisir de comprendre, combien elle est elle-même un instrument de connaissance. Chacun des soixante-huit numéros qui forment *La Passion* est aussi celui d'une touche sur le clavier d'un orgue virtuel : pour comprendre, il suffit de s'asseoir en face de ce clavier bien méthodique et de jouer une par une les notes qui font entendre l'œuvre.

Tantôt un commentaire découvre avec quelle attention Bach a su musicalement distinguer les paroles du Christ en marche vers sa Passion de celles de la foule ; comment il glisse une sorte de mélancolique méditation dans le choix d'un accord ; en quoi sa culture protestante l'aide à relire cet épisode de l'Evangile... Ainsi, l'œuvre (*ergon* en grec) est-elle rendue publique *(leitos)* : ce CD-ROM est donc étymologiquement une liturgie de *La Passion selon saint Matthieu.*

Philippe Herreweghe en personne vient à l'écran dire sa lecture de la partition avec une intonation pénétrée par ce qu'il entend chez Bach : son génie dramatique. Une voix, dit-il, module la faiblesse ou le doute d'un homme seul, puis une foule prend à son compte cette difficulté d'être. Enfin, le chœur fait entendre une autre voix, celle d'une divinité ou de la musique telle qu'elle s'inspire elle-même. Dès lors, le CD-ROM place chacun dans une proximité sensible avec l'œuvre, parce qu'il n'est pas de vie sans expérience de la souffrance et donc sans aptitude à l'écoute de *La Passion selon saint Matthieu.* Autour de cette lecture attentive de l'œuvre, deux itinéraires paramusicaux la situent dans la vie du compositeur et dans l'histoire religieuse. Au fil du premier, le CD-ROM replace la vie du compositeur dans sa géographie : une carte pour montrer les images (gravures ou photographies) des lieux qu'il a habités, de sa personne (ses demeures) ou de son art (des églises).

Cette biographie de musicologue, illustrée d'extraits, livre parfois les anecdotes qui forment la légende en fait très attestée de Bach. Les auteurs veulent qu'on aime tout leur Bach : pour cela, le second itinéraire nous emmène voir *La Passion* sur un tableau de Memling, tableau narratif où toute la vie du Christ occupe de petites cases une à une interactives. L'histoire revient à l'œil comme la musique à l'oreille. Il ne reste plus qu'à choisir le livret interactif pour suivre, en allemand et en français, les grands mouvements de *La Passion.* C'est alors une autre œuvre qui commence, celle qui peut-être concentre tout ce qui anime ce CD-ROM, le sens du don ; car la musique se donne, celle-là plus que toute autre.

Patrick Longuet (Canal+)

Sabir cyber

Portail

Sur la Toile, tout le monde veut faire un *portail,* puisqu'il s'agit d'un grand site Web par lequel passent un très grand nombre d'internautes... pour aller ailleurs. On parlera ainsi d'un « portail pour les femmes », ou d'un « portail sports » pour désigner un site qui a de l'ambition. Ce terme, né en 1998 aux Etats-Unis sous la forme *portal,* vient de l'ancien français *portal* (attesté en 1165), qui fut déformé en *portail,* nous dit le Dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey, par suite d'une confusion née de la forme plurielle *portaux.*

L'origine de l'expression est à chercher dans la prose des experts qui, autour de la Bourse de New York, analysent les déploiements de la « nouvelle économie ». A partir de 1997, au plus fort de la rivalité entre les browsers de Netscape et de Microsoft, ils donnèrent un nom aux sites les plus fréquentés de l'époque, et, version moderne des « vertus dormitives de l'opium », expliquèrent leur succès par le fait que les internautes étaient un peu obligés de les fréquenter.
En se connectant à Internet avec Netscape, on commençait par tomber sur le site Netcenter.com. Les utilisateurs mettant un certain temps pour modifier la page d'accueil de leur navigateur, il y avait toujours beaucoup de monde sur Netcenter. Ce site servait donc de porte d'entrée sur le Web.

Soit que le mot *gate* (« porte » –, « grille »...) ait été un hommage trop direct au patron de Microsoft, soit que l'on se souvînt que *portal* avait une connotation emphatique (le portail d'une église, et, en anglais, d'un pont ou d'un grand monument), le terme fut employé pour désigner le premier site sur lequel l'internaute avait tendance à aller. Très vite, tout site à succès fut aussi qualifié de *portail.*

Ainsi, ceux des principaux moteurs de recherche (Yahoo !), ceux des grands fournisseurs d'accès (Aol.com notamment), devinrent des *portails.* Comme cette acception basique aurait dû englober les grands sites pornos, il y eut des tentatives de rationalisation a posteriori de la définition. La meilleure tentative est celle de l'Office de la langue française, au Québec, sur son service Le Signet : « Portail : *site Web dont la page d'accueil propose, en plus d'un moteur de recherche, des hyperliens avec une foule d'informations et de services attractifs, qui est conçu pour guider les internautes et faciliter leur accès au Réseau.* »

Mais, à Wall Street, la déconfiture de Netscape, les limites de toute notion tautologique, portèrent un coup précoce à la notion de *portal,* qui fit place, en 1999, à celle de *vortal*, portail vertical, c'est-à-dire la même chose qu'avant (un gros site), mais ici organisé autour d'un centre d'intérêt. En français, cependant, « vortail » n'est pas possible, trop laid, la syllabe *vort* étant écrasée par sa présence dans *avorter.*

Cléo (Canal+)

Le Monde INTERACTIF
http://www.lemonde.fr
La lettre hebdomadaire des nouvelles technologies : recevez par mail les principaux sujets développés dans le prochain supplément hebdomadaire *Le Monde interactif.* Avec Le Monde INTERACTIF

ENTREPRISES

A l'école des start-up

Formation
Les écoles d'ingénieurs et de commerce s'intéressent aux futurs entrepreneurs Web

ÇA BOUT dans les grandes écoles françaises. Sous la Cocotte-Minute, le même mot d'ordre : « Vite, vite, formons nos élèves à la création de start-up technologiques ! » Les écoles de commerce disposent déjà toutes d'une option « entrepreneur ». L'Ecole des mines d'Alès a créé un incubateur dès 1985. L'option « créateur d'entreprise » de l'Ecole centrale de Paris (ECP) existe aussi depuis des années.

Mais la température est sérieusement montée en 1998. Changement de direction des études ici, lettre incitative du ministre de tutelle là. Et surtout, *« l'air du temps et la volonté des élèves »*, assure Dominique Ventre, chargé de mission auprès de la direction générale pour la création d'entreprise à l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris (Télécom Paris).

L'« air du temps », donc, fait pousser les formations à la création de start-up comme des champignons. Télécom Paris proposera à ses élèves, dès la rentrée 2000, de choisir à la fois un parcours professionnel (manager, chercheur, développeur...) et une spécialisation technique. L'Ecole centrale de Paris préfère le concept de *« classe pilote »*.

Jean-François Galloüin, ancien entrepreneur (à son actif, les sociétés informatiques Nat Systèmes et Metaphora), recruté à la fin 1998, a refondu l'option création d'entreprise de dernière année de Centrale, *« qui vivait sous perfusion, avec des promos de 6 élèves maximum »*. La première promotion, rentrée en 1999, compte 17 élèves. Durant un an, ils affinent un projet d'entreprise, épaulés par une trentaine de consultants et d'investisseurs (CDC Innovation, Dassault, Sofinnova, Galiléo). De plus, *« chaque projet est parrainé par un ancien créateur d'entreprise de l'école »*.

Les anciens élèves des grandes écoles ont aussi des fourmis dans les idées. Ils interviennent dans les cours, c'est assez classique. Mais ils créent aussi des fonds d'investissement ou des incubateurs spéciaux pour start-up Internet. Joe Tabet, ancien de l'Insead (Institut européen d'administration des affaires), un des animateurs de la filière « cyber-entrepreneurship », va lancer un incubateur européen, basé à Paris et à Londres, avec d'autres anciens de l'école. L'ESCEAP (Sup de Co Paris), qui a lancé l'option « Innover et entreprendre » en 1998, met en place un fonds d'environ 300 000 francs (45 735 euros), monté avec une banque et des capitaux-risqueurs. Celui-ci sera géré par les actionnaires de l'école et par des anciens. Télécom Paris a ouvert son incubateur l'été dernier. Il a déjà accueilli 15 start-up sur 120 mètres carrés dans les locaux de l'école.

Les écoles travaillent aussi beaucoup ensemble. Sup de Co Paris s'est rapprochée de Centrale Paris et de Télécom Paris. En effet, en vertu du principe qu'une start-up viable doit marcher sur ses deux jambes – le marketing et la technologie –, les directeurs d'études cherchent à susciter des équipes de projet mixtes, en organisant des travaux communs aux différentes options.

En plus, cette approche mixte plaît aux investisseurs. D'ailleurs, galvanisés par les performances boursières des Yahoo !, AOL et autres, ces derniers adorent tout en bloc. Le nouveau dynamisme des écoles leur permet d'aller chercher les projets au berceau. Ils créent des fonds (Sup de Co Paris), et organisent des concours (avec l'Insead, Sup de Co Paris et Télécom Paris). *« Quand ils interviennent dans les options, ils repèrent les plus gros potentiels pour leur apporter leur expérience et faire aussi leur marché »*, avoue Jean-François Galloüin.

Les start-up en phase de recrutement viennent aussi faire un tour : Gilles Hamou (Insead 1995, voir photos), fondateur de Plantes-et-Jardins.com, qui vend des plantes en ligne, cherche en ce moment du côté des écoles de commerce. *« Surtout Sup de Co Paris, HEC et l'Insead, où j'ai renoué avec mes professeurs,* dit-il, *mais j'irai aussi à Centrale ou à Supelec quand j'aurai besoin de profils plus techniques. »*

Du coup, des start-up naissent avant terme, avant l'obtention du diplôme. C'est le cas de 8 à 10 projets sur une promotion de 34 élèves à Sup de Co Paris, de 8 des 12 projets de l'option « cyber-entrepreneurship » à l'Insead et de 4 à 6 projets à Centrale Paris... Les options sont d'ores et déjà prises d'assaut pour l'inscription 2000-2001. A tel point qu'Olivier Basso, responsable de la filière « Innover et entreprendre », à Sup de Co Paris, s'en inquiète. *« Je vais devoir sélectionner les candidats, car ils sont plus de 80. Il va falloir se décider sur quel type de profil choisir. »*

Tous – élèves, investisseurs, professeurs –, même s'ils s'en défendent, rêvent d'accoucher de petits Yahoo ! en classe. Mais le succès s'apprend-il vraiment dans une école ? Le hasard et les bleus de l'expérience n'ont-ils pas aussi leur part dans le succès d'une entreprise ? Choyés par leurs écoles et leurs aînés, les futurs diplômés de ces options de choc éviteront au moins les pièges les plus grossiers de la création d'entreprise.

Cécile Ducourtieux

D.R.

Le filon des réseaux d'anciens

QUAND les fondateurs de start-up recrutent, c'est avec l'annuaire des anciens à la main. Pressés par le temps et souvent sans direction des ressources humaines, ils embauchent ceux qu'ils connaissent. Nicolas Fiorini est chargé du développement européen d'Ukibi (carnet d'adresses en ligne) et diplômé de Sup de Co Paris en 1999. Selon lui, *« quand on tombe sur quelqu'un de la même promo, on cadre le personnage, on sait exactement ce qu'il peut faire »*. Pourtant, Gilles Hamou, PDG de Plantes-et-jardins.com, met en garde les créateurs contre la facilité d'aller vers ce que l'on connaît le mieux. *« Pour recruter, les réseaux des anciens sont insuffisants. Les gens trop proches de vous ne sauront pas vous conseiller objectivement. »*

Les anciens peuvent servir aussi pour décrocher un marché. Jean-Louis Bénard, fondateur dela société de conseil spécialiste d'Internet FRA, diplômé 1994 de Centrale Paris, regrette de n'en avoir pas profité quand il a démarré : *« Nous ne l'avons pas fait, peut-être par timidité : il est d'usage, entre centraliens, de se tutoyer, même quand on ne se connaît pas. Mais il faut du culot pour oser téléphoner à un aîné de trente ans qu'on n'a jamais vu, en lui donnant du « Salut, Albert ! ». Pourtant, ils se font souvent un plaisir d'aider les petits jeunes. »*

L'e-Bourse s'européanise

Guichets
La guerre est ouverte entre les grands européens du courtage en ligne, dont les leaders sont allemands

NÉES d'initiatives nationales, les sociétés de courtage sur le Réseau veulent traverser les frontières du Vieux Continent. Une bataille de poids lourds s'annonce, dont plusieurs viennent d'Outre-Rhin. Avec 290 000 clients sur le seul marché allemand, Comdirect Bank est un de ces grands acteurs européens de la Bourse en ligne. Doublé par son principal concurrent, Consors, dans son expansion européenne, la firme de Quickborn, dans la banlieue de Hambourg, prépare son introduction en Bourse et son arrivée sur les marchés anglais, puis français.

Fondée en 1995, sur un modèle de banque sans guichets, Comdirect a pris, fin 1996, le virage du courtage en ligne. Celui-ci devient, dès 1998, la première activité du groupe pour représenter, en 1999, 85 % de ses clients, qui auront effectué plus de 800 000 opérations au mois de décembre 1999. La banque veut désormais s'attaquer au reste de l'Europe et réitérer, au Royaume-Uni et en France, le succès qu'elle a connu en Allemagne en profitant de la vague des introductions en Bourse.

La privatisation de Deutsche Telekom en 1996 a sonné le véritable départ de l'actionnariat populaire et, peu après, celui des activités de courtage en ligne auprès du grand public allemand. L'introduction en Bourse annoncée de T-Online, la filiale Internet de l'opérateur historique allemand, devrait, là encore, permettre au marché de la Bourse électronique de passer de nouveaux paliers.

Pour financer son expansion, Comdirect va devoir lui-même rechercher des fonds auprès des investisseurs privés en ouvrant 25 % de son capital, certainement sur le Neuer Markt, le marché des valeurs technologiques de la Bourse de Francfort, au mois d'avril 2000. Ce n'est qu'au lendemain de cette introduction que pourra débuter son implantation au-delà des frontières de son marché domestique.

Filiale de la Commerzbank, Comdirect devra s'accommoder des alliances de sa maison mère avec d'autres groupes bancaires, dont le Crédit lyonnais. Plusieurs options s'offrent à Comdirect pour tenter de s'implanter sur le marché hexagonal, qui compte près d'une trentaine de compétiteurs. C'est ainsi que les dirigeants de la banque annoncent être en discussion avec le Crédit lyonnais en vue de la création d'une filiale commune. Cette dernière permettrait alors à la banque française de rejoindre la BNP, la Société générale avec Fimatex ou CPR avec eTrade, qui ont investi le marché du courtage en ligne, afin de ne pas perdre leur clientèle habituelle tout en lui accordant une réduction qui ne s'apparente pas à du discount.

Pour Bernt Weber, membre du directoire de Comdirect, le courtier en ligne allemand *« ne cherche pas à être le moins cher et veut éviter de se lancer dans une guerre des prix »* fatale aux marges. *« Elle se démarque par l'éventail des services, et notamment la fourniture, sur son site allemand, des conseils financiers de la Commerzbank. »*

Selon une étude du cabinet Forrester Research, le nombre de comptes ouverts auprès de courtiers en ligne devrait passer, en Europe, de 1,3 million fin 1999 à 14 millions en 2004. On attirera les clients, qui n'hésitent plus à passer d'un courtier à un autre, dans un premier temps par le prix. Mais la réduction des marges obligera lesdits courtiers à trouver de nouveaux revenus. Déjà, plusieurs brokers américains ne facturent plus les frais des opérations sur une période de un à quatre mois.

Cependant, la création d'une filiale commune au Crédit lyonnais et à Comdirect en France peut achopper sur la répartition du capital, ce dernier souhaitant en détenir la majorité. Deux autres solutions s'offriront alors au courtier allemand : le rachat d'un acteur déjà présent sur le marché français ou la création ex nihilo d'une filiale. Dans les deux cas le ticket d'entrée sera élevé. L'introduction, au Nouveau Marché de Paris, de BourseDirect, comme pour toutes les sociétés Internet, donne une indication de la valorisation des courtiers en ligne français.

Olivier Puech

SuperBowl : l'année des « .com »

Puissance
La Netéconomie fait son irruption dans le sport et le cinéma, piliers de la culture américaine

SAN FRANCISCO
de notre correspondant

Internet prend le monde réel au pas de charge. Rien ne permet de s'en rendre mieux compte que le SuperBowl, la très populaire finale du championnat de football américain, et le Sundance Festival, lancé par Robert Redford et consacré au film indépendant. Ces deux événements, qui occupent deux pôles de la culture américaine – le sport de masse et le cinéma de qualité –, se sont conclus le 30 janvier.

Comme le remarquaient le *New York Times* et le *Los Angeles Times*, pour ces deux manifestations, c'est l'année de l'invasion des « dotcom » (point com), les entreprises Internet dont le nom se termine par « .com » pour se distinguer de leurs sœurs et rivales du monde réel.

Les spots publicitaires qui passent pendant le SuperBowl sont vus par le public le plus large (130 millions de spectateurs américains) et coûtent, en moyenne, la bagatelle de 2,2 millions de dollars pour trente secondes. Or, cette année, et c'est là la nouveauté, près de la moitié des trente-sept compagnies ayant acquis le droit de figurer pendant cette tranche horaire de choix étaient des entreprises de la Toile ou du commerce électronique aux noms presque inconnus (Epidemic.com, Netpliance.com, Pets.com, etc.). Elles n'étaient que trois l'an dernier.

Cela correspond au modèle appliqué pendant les fêtes de Noël, qui consiste à dépenser en publicité l'argent qu'on n'a pas encore gagné, dans l'espoir de se faire connaître. Au Sundance Festival, qui s'est tenu dans le Far West, à Park City (Etat de l'Utah), la présence des entreprises Internet était telle que les participants ont rebaptisé la rue principale « Dot-Com Avenue ». Ils s'y sont vu offrir la possibilité d'exposer leurs idées de film sur une page spéciale du site Reelplay.com et celle de distribuer sur le Réseau les films qu'ils ont déjà réalisés sur Ifilm.net.

Encore sous le choc de l'acquisition de Time Warner, le plus grand groupe américain de médias traditionnels, par AOL, l'un des piliers de l'économie Internet, les présents se sont montrés plus attentifs. Outre l'argent frais apporté par les entreprises nées avec Internet, les producteurs et réalisateurs indépendants sont intéressés par l'essor du cinéma numérique et par les nouvelles possibilités qu'il offre. L'enjeu principal se situe au niveau des potentialités d'Internet comme système alternatif de distribution. Le cinéma est un milieu dans lequel les batailles entre les initiateurs de MP3 (la technologie qui permet de distribuer de la musique sur la Toile) et les compagnies de disques traditionnelles ne passent pas inaperçues.

Francis Pisani

Start-up

NetCrawling
Vigie de la pub sur le Web

LA PUBLICITÉ explose sur le Web, et NetCrawling en profite. La start-up a conçu un moteur qui télécharge les bandeaux publicitaires du Web, pour ensuite les classer par supports, cibles et contenus. Un rapport – le service LemonAd de NetCrawling – synthétise l'information : Qui fait quoi ? Sur quel site ? Depuis quand et pour qui ? L'accès à LemonAd s'effectue via un Web sécurisé, facturé 4 000 francs (610 euros) par mois sous forme de contrat annuel. Il est logique, dans le contexte actuel de foisonnement des sites, que les professionnels de la publicité aient plébiscité ce service unique.

Lancé le 3 janvier dernier, LemonAd génère déjà un chiffre d'affaires de 100 000 francs (15 245 euros). *« C'est un démarrage extrêmement rapide »*, constate Marc Reeb, PDG de NetCrawling, qui n'attendait les premières commandes qu'au printemps.

Dans un marché français de la publicité en ligne en hausse de 284 % en 1998, NetCrawling se positionne comme un outil d'analyse important des campagnes sur le Web. C'est aussi la seule société française à maîtriser une technologie très pointue, issue des moteurs de recherche. Le directeur technique de NetCrawling, Thierry Lunati, bénéficie d'une solide expérience en la matière, puisqu'il a développé en 1995 le moteur Lokace, revendu depuis à Infonie. Sa création avait suscité la mise au point de la technologie ARSI (Automatic Retrieval of Sectorial Information, téléchargement automatique de l'information sectorielle). Au-delà de la technologie, l'expérience acquise avec Lokace a aussi sensibilisé les fondateurs de NetCrawling à la publicité sur Internet. Ce moteur a en effet enregistré, en 1995, la première campagne de pub sur le Web hexagonal. *« Un contrat de 3 000 francs* [457 euros] *pour un logiciel canadien de conception de page HTML »*, se souvient Marc Reeb. A l'époque pas de taux de clics, les bandeaux publicitaires naissaient à peine. Depuis, le marché a mûri, avec ses figures incontournables comme Patrick Robin, PDG d'ImagiNet. Ce dernier a personnellement investi dans NetCrawling. Deux autres « business angels », Florence Ribes, de Leonardo Finance, et Jacques-Christophe Blouzard, DG de Lastminute France, ont pris une participation dans l'entreprise. Chacun apporte à NetCrawling son carnet d'adresses, que ce soit dans la publicité sur le Net, la finance ou la stratégie. Dans ce contexte, la recherche d'investisseurs, actuellement en cours, s'apparente à une simple formalité. Les prévisions du premier exercice, qui fixent un objectif de 2 millions de francs (300 000 euros) de chiffre d'affaires, ont de quoi séduire les capitaux-risqueurs. Déjà, deux d'entre eux ont donné leur accord. La levée de 20 MF (3 millions d'euros) financera le développement à l'étranger, et d'abord en Europe, où de multiples partenariats sont à l'étude. Il faut faire vite car, outre-Atlantique, le concurrent de NetCrawling, AdRelevance, a été racheté un mois après sa création par Media Metrix, poids lourd de la publicité sur Internet.

E. C.

MÉTIERS

Profil

Le curriculum vitæ idéal

Age : 28 ans.
Formation : niveau bac + 5. DESS en ergonomie avec spécialisation en ergonomie informatique.
Compétences : parfaite maîtrise de l'ergonomie générale, cognitive et physiologique. Bonnes connaissances en informatique (programmation, algorithmique...) et en organisation des entreprises.
Qualités appréciées : rigueur scientifique et sens de la psychologie.
Expérience : dans le domaine de l'ergonomie.
Lieux de travail : cabinets de conseil en ergonomie, centre de recherche scientifique et universitaire, certaines grandes entreprises.
Langues : anglais obligatoire.
Salaire moyen : 200 000 francs (30 490 euros).

Les formations

DESS d'ergonomie
Université René-Descartes (Paris-V).
■ Inscription : Mme Janou Bourdeaux, Laboratoire d'ergonomie informatique (bureau 701)
45, rue des Saints-Pères, 75270 Paris Cedex 06.
■ www.univ-paris5.fr/LEI/DESS _ Ergo
DESS de sciences cognitives et interactions homme-machine
Université de Toulouse-Le Mirail
5, allées Antonio-Machado, 31058 Toulouse Cedex 1.
■ Inscription (Mme Mariné) : 05-61-50-47-54.
■ www.univ-tlse2.fr

Sur la Toile

Laboratoire d'ergonomie informatique
■ www.univ-paris5.fr/LEI
Association pour la reconnaissance du titre d'ergonome européen en exercice (Artee)
■ www.artee.com
Société d'ergonomie de langue française (SELF)
■ www.ergonomie-self.org
Ergoline (site personnel consacré à l'ergonomie des interfaces homme-machine)
■ www.multimania.com/ergoline
Artis Facta (cabinet de conseil en ergonomie informatique)
■ www.artis-facta.com
Eridia (agence de design spécialisée dans l'ergonomie des sites Web)
■ www.eridia.com

Le Monde INTERACTIF
16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-96. E-mail : hitech@lemonde.fr
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.
Rédaction : Nicolas Bourcier, Marlène Duretz, Guillaume Fraissard, Corinne Manoury, Hai Nguyen, Eric Nunès, Olivier Puech, Olivier Zilbertin.
Edition : Laurent d'Ersu, Boris Séméniako.
Webmestre : Olivier Dumons.
Ont collaboré à ce numéro : Agnès Batifoulier, Louis Carreau, Emmanuel Chanial, Sylvie Chayette, Laetitia Duarte, Cécile Ducourtieux, Olivier Grange-Labat, Hal, Alain Hazan, Emmanuel Jolivet, Patrick Longuet, Stéphane Mandard, Jacques Partouche, Francis Pisani.
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre.
Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56).
Isabelle Quodverte (01-42-17-39-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

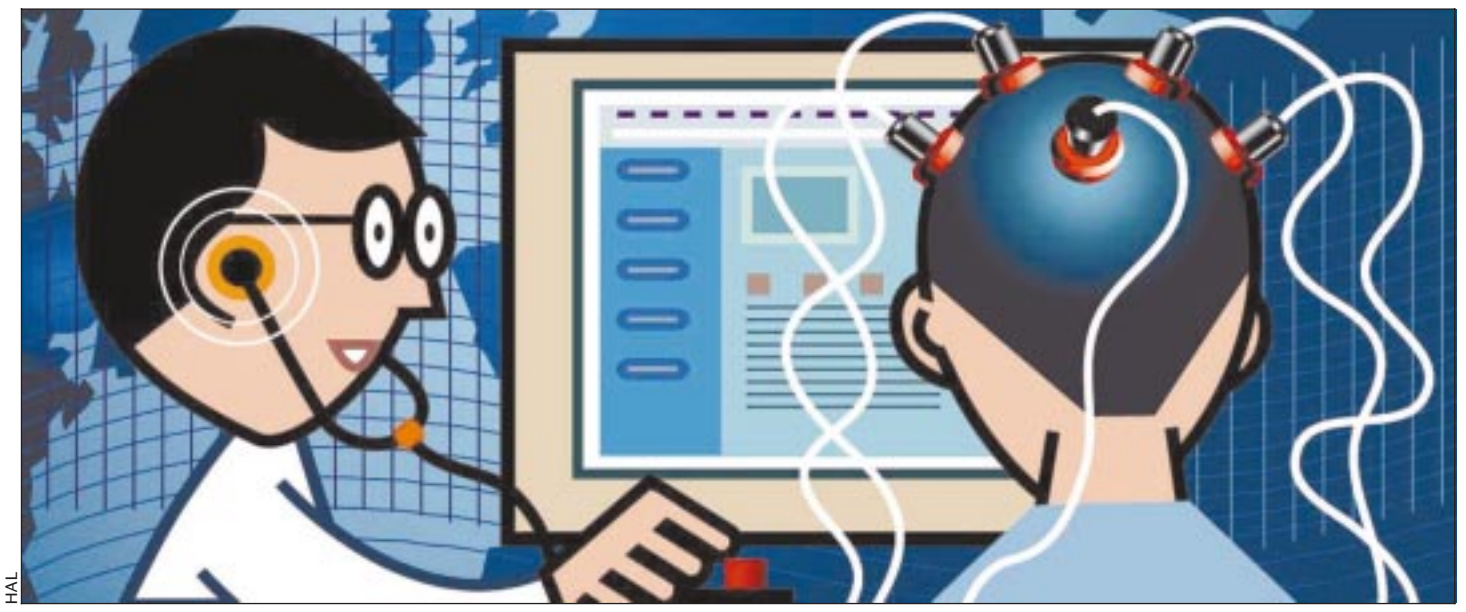
HAL

Humaniser la technologie

Profession : ergonome
Les entreprises cherchent à améliorer la relation entre l'individu et l'écran

ADAPTER le travail à l'homme. Depuis que ce souci existe, une discipline poursuit cet objectif : l'ergonomie. Définie comme *« la mise en œuvre de connaissances scientifiques relatives à l'homme et nécessaires pour concevoir des outils, des machines et des dispositifs qui puissent être utilisés par le plus grand nombre avec le maximum de confort, de sécurité et d'efficacité »* par la Société d'ergonomie de langue française (SELF), l'ergonomie est au cœur de la relation entre l'homme et la machine.

D'abord concentrée sur l'aspect pénible du travail ouvrier, l'ergonomie s'intéresse désormais au travail devant un écran. *« Notre objectif est d'analyser, pour l'améliorer, la confrontation interactive entre des humains et des technologies avancées »,* explique Jean-Claude Spérandio, directeur du laboratoire d'ergonomie informatique de l'université René-Descartes-Paris-V.

Il y a quelques années, l'ergonome étudiait encore les problèmes oculaires provoqués par le travail devant un ordinateur. Aujourd'hui, il se penche sur l'art et la manière de présenter l'information sur un écran pour qu'elle soit facilement utilisable. *« Les entreprises ont souvent une vision fantasmagorique des intranets. Elles se figurent qu'il suffit de stocker de l'information sur un disque dur pour qu'elle soit automatiquement et uniformément partagée »,* observe Bernard Michez, secrétaire général du Syndicat national des cabinets de conseil en ergonomie (SNCCE).

Que ce soit pour organiser les gros intranets ou pour développer les écrans de contrôle qui permettent de piloter un avion ou de surveiller le fonctionnement d'une centrale nucléaire, les entreprises s'en remettent de plus en plus à des ergonomes. Si les plus grandes d'entre elles commencent à développer des postes en interne, la plupart préfèrent recourir à l'un des quarante cabinets de conseil en ergonomie aujourd'hui spécialisés en France dans les nouvelles technologies.

Reste qu'en France, contrairement aux Etats-Unis, l'ergonomie est toujours une discipline négligée et dont les effectifs ne dépassent pas le millier. *« Les études d'ergonomie arrivent toujours après le développement d'une technologie,* regrette Jean-Claude Spérandio. *Il a fallu plus de trois ans pour que les entreprises se soucient de l'ergonomie de leur site Internet. »*

L'irruption du Réseau pourrait bien sonner l'heure de gloire de l'ergonomie. En effet, pour un nombre croissant de sociétés qui se lancent dans le commerce électronique, et a fortiori pour celles qui ne sont visibles que sur la Toile, une partie essentielle des relations qu'elles nouent avec leurs clients passe par les pages de leur site Web.

Tout se joue désormais sur les quelques centimètres carrés de l'écran de l'internaute. Dès lors, négliger l'ergonomie de son site revient à hypothéquer ses chances de tirer avantage de l'e-business. Ainsi, selon une enquête publiée fin 1999 par le cabinet d'études nord-américain Cyber Dialogue, 50 % des clients des services de banque en ligne ont cessé de les utiliser. La cause : alors qu'ils s'étaient abonnés pour gagner du temps et mieux gérer leur compte, les clients estimaient ces sites trop compliqués ou ne disposant pas d'une assistance suffisante. Conscientes de leur erreur, et même si les start-up dépensent en moyenne trois cents fois plus pour la publicité que pour des études ergonomiques, de nombreuses entreprises abandonnent progressivement le bidouillage des premières années du Web pour confier la conception de leur site à des professionnels de l'ergonomie.

« Hier, on nous demandait de concevoir des sites jolis, aujourd'hui on nous demande qu'ils marchent, qu'ils soient efficaces, c'est-à-dire utilisables par le cyberconsommateur », témoigne Christophe Barriolade, cogérant d'Eridia, une agence de design spécialisée dans l'ergonomie des sites Web qui compte, parmi ses clients, M 6, Hachette et la Banque populaire. L'internaute est devenu la clé de voûte du commerce électronique : de la qualité de son expérience dépend désormais la réussite d'un site. L'équation est simple : plus les clients pourront utiliser facilement un site et accéder rapidement à ses informations, plus ils le préféreront à ses concurrents.

Stéphane Mandard

L'anthropologue de la Toile

Portrait
Henri Fanchini rend les sites Web faciles à manier par leurs visiteurs et leurs gestionnaires

LA FNAC, Dassault, la Cogema, mais également l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et aujourd'hui le premier ministre... A en juger par le carnet de commandes d'Artis Facta, la société qu'il a fondée et dirige depuis 1994, Henri Fanchini est quelqu'un qui compte. Une référence quasiment incontournable dans le petit monde de l'ergonomie informatique. A 41 ans, cet ingénieur ergonome diplômé du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) conseille les institutions et grandes entreprises publiques et privées qui souhaitent améliorer leur site Internet : *« Quand il y a un gros enjeu économique ou d'image institutionnelle, les dirigeants s'adressent désormais à des professionnels pour concevoir l'ergonomie de leur site »,* constate Henri Fanchini.

Des professionnels, Artis Facta en compte six, spécialistes de l'ergonomie en général et de l'informatique en particulier. Ce sont eux qui observent, décortiquent, analysent les sites de leurs clients pour en améliorer l'efficacité. Selon le même protocole expérimental, qui emprunte aussi bien à l'ingénierie des systèmes d'information qu'à l'anthropologie sociale.

Tout commence par l'« inspection ergonomique ». Objectif : vérifier si le site respecte les recommandations formulées par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) ou par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en matière de conception d'applications Web (barre de navigation, bandeau, aspect des liens, titres...), ce qui donne à l'expert une occasion de souligner les premières incohérences qui lui apparaissent. *« Le principal point faible des sites actuels est l'absence de structuration de leur interface. Celle-ci empêche les internautes de trouver des informations pourtant présentes et provoque leur migration »,* remarque Henri Fanchini.

Une fois le site passé à la loupe, il s'agit ensuite de le soumettre à des internautes pour en mesurer l'« utilisabilité » (facilité d'installation, d'utilisation ou de mémorisation). L'ergonome se transforme alors en anthropologue, filme et enregistre une petite douzaine de cobayes – de la ménagère de plus de 50 ans au jeune cadre nomade – auxquels il assigne des tâches précises comme trouver une information donnée ou passer une commande en ligne. Repérer sur quelle icône clique l'internaute, sur quoi il bute, ce qui lui fait perdre son sang-froid... Pour deux heures d'enregistrement, une journée d'exploitation est nécessaire.

Mais le travail de l'ergonome ne se résume pas à une simple activité d'évaluation. A partir des nombreuses observations qu'il aura soigneusement synthétisées dans un rapport d'étude, Henri Fanchini distille ses recommandations aux concepteurs du site, qu'il conseille et accompagne dans leur entreprise d'optimisation. *« Nous n'avons pas de solution toute faite, on travaille sur mesure,* explique l'ingénieur *; mais, à chaque fois, nous abordons la conception d'un site comme un vrai projet informatique. »* Ce qui sous-tend que l'ergonome doit non seulement prendre en compte l'utilisateur final du site (l'internaute), mais également son gestionnaire, celui qui, à l'autre bout de la chaîne de production, veille quotidiennement à son bon fonctionnement.

« Il faut penser les conséquences qu'auront les modifications apportées au site sur le pauvre gars qui doit l'actualiser en permanence », prévient Henri Fanchini. Il doit également savoir user de talents de psychologue pour se faire accepter des salariés et analyser, in situ, la relation qu'ils entretiennent avec leur outil de travail. Et l'humaniste de rappeler : *« Le confort du travailleur prime toujours sur celui de l'utilisateur. »*

St. M.

■ **www.dsi.cnrs.fr/bureau_qualite/ergonomie/ergonomie.htm**